

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE UNIVERSITAIRE DE NAAMA – SALHI AHMED -



INSTITUT DE LETTRES ET DE LANGUES
DEPARTEMENT DES LANGUES ETRANGERES
FILIERE DE LANGUE FRANÇAISE

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat (LMD) de langue française

Option : SCIENCES DU LANGAGE

Intitulé

L'aspect argumentatif de la Modalité dans le discours de la presse écrite.

Réalisée par : CHERFAOUI ABDELLAH

Sous la direction de : DR. ELMESTARI HABIB

Soutenue devant le jury composé de :

BRAIK Sâadane	Professeur, Centre Universitaire Salhi Ahmed – Nâama – Président
ELMESTARI Habib	MC.A, Centre Universitaire Salhi Ahmed – Nâama – Rapporteur
BELLATRECHE Houari	Professeur, Université Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem – Examineur
Missouri/MAHI Amina	MC.A, Centre Universitaire Salhi Ahmed – Nâama – Examinatrice
MERAZGA Ghazala	MC.A, Université Ferhat Abbess – Sétif 1 – Examinatrice
MEKKAOUI Mohamed	MC.A, Université Mustapha Stambouli – Mascara – Examineur

Année universitaire : 2022/2023

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE UNIVERSITAIRE DE NAAMA – SALHI AHMED -



INSTITUT DE LETTRES ET DE LANGUES
DEPARTEMENT DES LANGUES ETRANGERES
FILIERE DE LANGUE FRANÇAISE

THESE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat (LMD) de langue française

Option : SCIENCES DU LANGAGE

Intitulé

L'aspect argumentatif de la Modalité dans le discours de la presse écrite.

Réalisée par : CHERFAOUI ABDELLAH

Sous la direction de : DR. ELMESTARI HABIB

Soutenue devant le jury composé de :

BRAIK Sâadane	Professeur, Centre Universitaire Salhi Ahmed – Nâama – Président
ELMESTARI Habib	MC.A, Centre Universitaire Salhi Ahmed – Nâama – Rapporteur
BELLATRECHE Houari	Professeur, Université Abdelhamid Ibn Badis – Mostaganem – Examineur
Missouri/MAHI Amina	MC.A, Centre Universitaire Salhi Ahmed – Nâama – Examineur
MERAZGA Ghazala	MC.A, Université Ferhat Abbess – Sétif 1 – Examinatrice
MEKKAOUI Mohamed	MC.A, Université Mustapha Stambouli – Mascara – Examineur

Année universitaire : 2022/2023

Dédicace

-Je dédie ce travail à mes très chers parents.

-Je le dédie également à l'âme pure du défunt professeur FARI BOUANNANI GAMAL EL HAK.

Remerciements

Nous étions des culs-de-jatte qui se tournent les pouces et que l'angoisse a squatté nos esprits. Mais grâce aux discours et aux orientations de notre cher professeur BRAIK SAADANE, à qui je dois toutes mes gratitudes, tout a changé et nous sommes parvenu à finaliser nos travaux. Ce grand monsieur a magiquement tempéré notre serrement de gorge en nous assistant dans les mauvaises passes afin de mettre au net nos thèses. Mes remerciements sont aussi adressés à mon directeur de recherche, Dr. ELMESTARI HABIB, d'avoir éclairé ce travail par ses conseils stimulants et ses précieux commentaires. Je le remercie car c'est grâce à ses orientations que j'ai pu avoir l'occasion de soutenir ma thèse de doctorat. Je tiens à remercier aussi tous les membres du CFD pour leur soutien absolu. Je remercie également les membres du jury qui me font l'honneur de lire et évaluer ce travail de recherche.

Résumé

Dans ce travail de recherche, nous nous sommes attelés à analyser les inscriptions des modalités appréciatives, axiologiques et épistémiques dans le discours argumentatif de la presse écrite. Notre objectif est de voir de plus près comment les instances discursives ont mis à contribution les différentes valeurs modales dans le but d'inciter les citoyens-lecteurs à faire face à la candidature de Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat. Par le biais de leurs discours, les instances discursives, y compris les journalistes/éditorialistes, s'en sont prises à tous ceux qui soutiennent l'ancien président et ce, en avançant des jugements défavorables porteurs des modalisateurs liés au blâmable et à l'indésirable. Ces mêmes journalistes ont explicité leur soutien au peuple algériens et aux animateurs du soulèvement populaire contre le cinquième mandat et ce, en formulant des énoncés porteurs des commentaires favorables sur les attitudes du peuple. Pour nous acquitter de cette recherche, nous nous sommes décidé à faire appel à la théorie modulaire des modalités de Laurent Gosselin.

Sommaire

Introduction générale.....	8
PARTIE I : Cadrage théorique et contexte de la recherche	20
CHAPITRE I : La presse écrite en Algérie.....	22
1. Introduction.....	23
2. La presse écrite impérialiste en Algérie	23
3. La presse anticolonialiste avant la guerre de libération	24
4. Le déploiement des journaux indépendants	26
5. Le Hirak et la candidature de Bouteflika aux yeux des journaliste.....	31
6. Le commencement du Hirak en Algérie.....	33
7. Les conditions de production du discours politique.....	36
8. Pourquoi le soulèvement populaire contre le cinquième mandat ?.....	37
9. Conclusion	41
CHAPITRE II : Les genres du discours.....	42
1. Introduction	43
2. Le texte.....	43
3. Le discours.....	50
4. La typologie de J. M. Adam.....	55
5. La notion de « genre ».....	58
6. Les genres de la presse écrite.....	63
7. Conclusion	75
CHAPITRE III : L'argumentation.....	76
1. Introduction.....	77
2. La rhétorique : un point de vue historique.....	78
3. Logique formelle vs logique naturelle.....	93
4. La théorie d'Austin et ses liens avec l'argumentation.....	96
5. La théorie de l'argumentation dans la langue.....	98
6. L'argumentation dans le discours.....	101
7. L'argumentation ; tentative de caractérisation.....	102
8. Conclusion	104
PARTIE II : La modalité au service de l'argumentation.....	106
Introduction.....	107
CHAPITRE I : La modalité dans la perspective de la théorie modulaire des modalités...109	
1. Introduction.....	110
2. La modalité : une définition opératoire.....	111
3. Les paramètres constitutifs des modalités.....	114
4. Les modalités appréciatives.....	131
5. Les modalités axiologiques.....	133
6. Conclusion.....	134
CHAPITRE II : Les inscriptions des modalités appréciatives.....	136
1. Introduction.....	136
2. Spécificités du domaine appréciatif.....	137
3. L'appréciatif absolu et l'appréciatif relative.....	137

4. Le rôle des modalités appréciatives dans le discours.....	138
5. Conclusion.....	164
CHAPITRE III : Modalités et questions rhétoriques.....	166
1. Introduction.....	167
2. Question rhétorique est modalités.....	167
3. Conclusion.....	187
CHAPITRE IV : les inscriptions des modalités axiologiques.....	189
1. Introduction.....	190
2. Spécificités du domaine « axiologique ».....	190
3. L'axiologique absolu et l'axiologique relative.....	190
4. L'axiologique et la proximité avec le déontique et l'appréciatif.....	190
5. Les inscriptions des modalités axiologiques.....	191
6. Conclusion.....	208
CHAPITRE V : La modalité, un phénomène dialogique.....	209
1. Introduction.....	210
2. Les modalités épistémiques.....	210
3. Les modalités épistémiques : une stratégie d'atténuation.....	211
4. Dialogisme et polyphonie.....	213
5. Les inscriptions des modalités épistémiques.....	217
6. Conclusion.....	232
Conclusion générale.....	233
Bibliographie.....	241
Annexes.....	248
Table des matières.....	270

Introduction générale

Dans notre travail de recherche, nous allons nous intéresser à l'argumentation et aux inscriptions des modalités dans le discours de la presse écrite algérienne d'expression française. Nous cherchons à voir comment les instances discursives, qui s'inscrivent dans les discours analysés, peuvent convaincre les lecteurs au moyen des différents modalisateurs épistémiques axiologiques et appréciatifs. Pour procéder à une telle analyse, nous avons constitué un corpus d'analyse formé d'un ensemble d'articles appartenant au genre « éditorial ». Il s'agit d'une analyse qui nous permettra de répondre à un ensemble de questions ayant trait à la pratique journalistique dans notre pays. Sachant que la presse écrite, est l'un des moyens de l'entreprise de transmission des informations. D'un point de vue énonciatif, les textes de la presse écrite sont classés selon diverses positions polaires : « distance-information » et « implication-commentaire ».

Nous voulons, à travers notre travail de recherche, présenter certains éléments de réflexions et d'analyses qui nous semblent primordiaux pour toute étude portant sur l'argumentation dans le discours, et sur les inscriptions des modalités dans le discours, et, en particulier, sur le discours de la presse écrite. Ce discours est, pour Charaudeau (2006), le résultat d'une opération très complexe au moyen de laquelle le journaliste s'efforce avec persévérance de transformer les événements en « discours » et les partager avec ces lecteurs. Utile de noter que toute information médiatique est conçue comme étant une « pure énonciation » pouvant être soumise à des contraintes externes et internes. Avant qu'elle prenne sa forme finale, ladite information subit à des changements et des modifications se trouvant liés à spécificité de la presse et les valeurs de l'identité imputables à l'ensemble des citoyens-lecteurs. Les contraintes ou les conditions externes sont, bien entendu, celles qui se trouvent liées essentiellement aux conditions et aux circonstances de la production des informations. Alors que les conditions internes se rapportent aux genres journalistiques et aux procédés de mise en discours de l'information.

Dans le domaine de l'analyse du discours, tout chercheur se sert des méthodes et d'approches qui lui semblent idoines afin de trouver des réponses et des interprétations liées au phénomène faisant l'objet de sa recherche et ce, aussi, dans le but de décrire de plus près les mécanismes et le fonctionnement du discours, en prenant en considération sa dimension et sa visée argumentative. Selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970), « *prendre la parole* » se définit comme une opération au moyen de laquelle l'instance discursive ambitionne de convaincre la personne à laquelle elle s'adresse. L'instance

productrice est inscrite dans une situation où elle se doit de présenter son opinion et les arguments qui doivent être probants pour emporter l'adhésion de l'instance de réception. Certes Il est des discours qui ne portent aucune entreprise de persuasion et ne cherchent pas à faire adhérer l'interlocuteur à telle ou telle position par des stratégies programmées, c'est-à-dire des discours qui n'ont pas de visées argumentative avouées, mais, selon Amossy (2008, p. 242) « le discours qui n'ambitionne pas à persuader n'en cherche pas moins à influencer sur l'interlocuteur en orientant des façons de voir et de penser. ». D'ailleurs, Benveniste (1966, p. 242) a défini le discours comme l'énonciation dont les animateurs sont un locuteur qui se sert de ce que son système linguistique lui offre pour influencer sur son interlocuteur. Ce dernier tout en devenant un locuteur, adopte un positionnement adverse et met en forme ses propre opinions et arguments. Par conséquent, toute énonciation est une opération d'influence mutuelle reposant sur la tentative d'agir sur l'autre.

La rhétorique ou l'art de persuader considère, le délibératif, le juridique et le épideictique, comme des genres faisant parties de son domaine. Ce domaine a été étendu, par Perelman, en considérant le discours philosophique et la littérature comme des genres appartenant à ce même domaine. Cependant, il préfère toujours définir l'argumentation comme étant la mobilisation de la langue pour faire opiner les esprits à la thèse proposée à leur assentiment.

Dans sa conception large, l'argumentation se trouve définit comme étant un labeur permettant à celui qui prend la parole de procéder à une opération sélective en termes de stratégie, de vocables et d'expressions pour modifier ou renforcer une ou des représentation(s) de celui à qui il s'adresse. Cette caractérisation de l'argumentation est, bel et bien, considérée comme étant un élargissement de la rhétorique de Perelman (1970). Ce dernier voit que l'argumentation « consiste à faire adhérer un interlocuteur non seulement à une thèse qui lui est présentée mais aussi d'adhérer à des façons de voir et de penser.»

Dans cette perspective, l'argumentation pourrait concerner un ensemble de discours privés ou publics. Dans le domaine médiatique par exemple, P. Charaudeau (1997, p. 27) voit qu'avant que les éléments informationnels soient à la disposition des lecteurs, ils passent tout d'abord par ce qu'il appelle une « *mise en discours* ». Par cela Charaudeau entend qu'il y aura toujours une sorte d'empreinte de celui qui organise ses

quantités d'informations et les rendre plus ou moins porteuses des marqueurs de subjectivité.

A l'instar de Benveniste (1966) et Orecchioni, nombreux sont ceux qui s'accordent sur le fait que toute production langagière est subjective d'une manière ou d'une autre. Selon Benveniste « *c'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet, parce que le langage seul se fonde [...] dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'ego* ». Autrement dit, le fait de pouvoir se présenter comme sujet relève de la « subjectivité ». Pour lui, elle est étroitement liée au langage dans la mesure où « *Une langue sans expression de la personne ne se conçoit pas* » (Benveniste, 1966, p. 259). Le rejoignant dans son idée Orecchioni, (2009), postule, dans son ouvrage « *L'énonciation de la subjectivité dans le langage* », qu'« *aucun lieu langagier n'échappe à l'emprise de celle-ci [la subjectivité]* ». Les moyens d'exprimer cette subjectivité sont multiples à savoir la modalité. Cette dernière, ayant la possibilité de jouer un rôle très important dans le discours argumentatif, se définit, selon Le Querler, comme étant « *l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* » (2004, p. 246)

Selon Gosselin (2010, p. 332), ces modalités sont appelées parfois à jouer un rôle très important dans le discours dit argumentatif, c'est-à-dire dans le discours qui vise à la conviction :

*Argumenter en faveur d'une conclusion, c'est énoncer des propositions (porteuses de **modalités**) congruentes avec la modalité de la proposition que l'on souhaite faire admettre* ». Il ajoute « *Reste que, comme on sait depuis la Rhétorique d'Aristote, la conviction ne suffit pas pour entraîner l'action, il faut encore lui adjoindre des **modalités appréciatives et axiologiques** propres à susciter la persuasion.*

Comme l'indique l'intitulé, il s'agira d'un travail de recherche qui s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours à travers lequel, nous essayerons de confirmer ou d'infirmer un ensemble d'hypothèses. Nous nous attelons à étudier le fonctionnement de l'argumentation dans le discours de la presse écrite puis nous étudierons le rôle qu'assument les différents modalisateurs de différentes valeurs modales dans ce discours. Nous allons essayer de voir comment le discours journalistique peut véhiculer des attitudes (modales) provenant de plusieurs *instances* et portant sur le sujet du cinquième

mandat et ce dans le but de convaincre les citoyens-lecteurs de sortir protester contre ce projet présidentielle.

Selon Charaudeau (2000), le discours d'information médiatique se caractérise par une sorte d'hétérogénéité et ce, en comprenant une variété textuelle à savoir les textes narratifs, descriptifs, qui auraient une visée dominante d'information, mais aussi des textes d'opinion comme les commentaires et les éditoriaux, qui auraient plutôt une visée de faire-croire. Les genres de la première catégorisation semblent se présenter comme simples textes d'information, où l'engagement direct de l'énonciateur n'est pas si manifeste.

Généralement, avec ce genre d'article, prenant des formes assertives, l'énonciateur se charge de jouer le rôle d'un simple rapporteur qui se contente de rapporter les faits tels qu'ils sont. Mais nous admettons que les assertions sont censées décrire le monde, ce qui permet de dire qu'elles sauraient véhiculer, dans certain cas, des points de vue, du fait qu'il est rare qu'un énoncé ne porte pas une certaine attitude modale envers de tel ou tel fait. Selon Wander Emediato (2011, p. 2), l'interprétation de telle ou telle attitude modale ou un point de vue, explicite ou implicite, implique toujours, selon le même auteur, « une éthique et une symbolique culturelle, parce que, dans ce domaine, une affirmation ou une assertion ne vaut qu'en fonction de son implication relativement au contexte social ». Cela implique, selon le même auteur, que ces types d'actes ont une dimension argumentative. Cette dernière laisse l'analyste découvrir et expliquer la spécificité de ce type de discours dont la visée argumentative n'est pas explicitement avouée.

Dans le discours de la presse, l'analyse de l'argumentation ne se restreint pas à la recherche des moyens spécifiquement argumentatifs ou à une conception restreinte de l'argumentation comme opération du raisonnement qui demanderait des contours ou des fragments manifestement argumentatifs. Comme nous l'avons déjà dit, Amossy (2006), a préconisé qu'on fasse une distinction entre les productions (écrites ou orales) qui ont une dimension argumentatives et celles qui ont explicitement une visée argumentatives. Cette dissociation entraîne l'analyste du discours à faire cas des différents segments du discours où le locuteur montre peu ou prou son intention d'agir sur l'autre sans qu'il y ait extrinsèquement une visée argumentative.

Compte tenu des clauses de la charte d'éthique professionnelles des journalistes qui stipulent que l'instance de production, en termes de certains genres, se doit d'être neutre et ne pas prendre position par rapport à l'information communiquée,

l'argumentation dans les genres d'information, qui relève du pôle « distance-information », est généralement cachée par l'adoption d'une visée informative aussi bien que par des entreprises d'objectivation des propos du locuteur. Cependant, cela ne nous empêche pas de constater que ce genre de discours peut porter quand même, des projets d'influences et ils ont donc une dimension argumentative. Autrement dit, ces discours d'information véhiculent parfois des points de vue et des attitudes, portant sur des faits et des événements, qui semblent se présenter comme des évidences ou admis où l'énonciateur interpelle le lecteur sur un fait qui est considéré comme admis.

Amossy (2006) et certains spécialistes dans le domaine de l'analyse de l'argumentation dans le discours postulent que l'enjeu de l'argumentation n'est pas à chercher seulement dans la visée explicitement argumentative qui accompagne certaines circonstances discursives, mais également dans une dimension qui comprend ou contient des procédés à travers lesquels l'énonciateur/journalistes essaye de faire passer un point de vue ou une attitude à son lecteur. Ces procédés prennent places très souvent dans : les manières de gérer l'énonciation dans des productions écrites. Mais aussi dans des catégories grammaticales employées qui se trouvent censées porter des enjeux argumentatifs (points de vue ou attitudes modales) et évoquant des inférences voire des suites, comme les verbes modaux ou des verbes d'attitude, des noms (*nécessité, scandale*), des adjectifs (*magnifique, formidable, illégal, maudit*) et des désignations qui ont des valeurs modales. Alors que dans un « éditorial », qui échappe très souvent aux règles qui sont imposés à un certain nombre de genres, les énonciateurs peuvent se permettre de présenter et exprimer leurs jugements, leurs attitudes et leurs opinions vis-à-vis de l'information communiquée. De plus, une lecture de ces articles nous permet de retenir que les énonciateurs de ce genre, se permettent de se servir de différents moyens langagiers dont ils disposent et ce dans le but de se distinguer des autres et notamment pour pouvoir convaincre leurs lecteurs et de gagner leurs adhésion aux idées qui leur sont présentées. Par conséquent, pour donner un caractère particulier à leurs écrits, les énonciateurs sont invités à se servir de toutes les possibilités offertes par la langue. Ils ne doivent également pas faire abstraction du rôle du contexte car il faut savoir que la société, la culture et l'histoire sont des éléments très importants dont dépend la nature même de ces écrits.

Avec ce genre qui relève du pôle « implication-commentaire » (Adam, 1997), et qui a pour fonction d'exprimer une opinion ou d'exposer une position sur un sujet d'actualité, nous remarquons que les énonciateurs prennent toujours positions par rapport à ce qu'ils

viennent de dire, d'être dit ou fait. En d'autres termes, ils présentent et défendent leurs attitudes et leurs thèses en se servant des procédés argumentatifs qui leur permettraient de faire opiner l'ensemble de lecteurs à leurs thèses. Ce qui permet de dire que l'éditorial est censé être un lieu d'argumentation dans lequel, les énonciateurs émettent des énoncés sous forme de prescriptions, d'évaluations ou des recommandation à agir ou à voir les faits de telle ou telle façon.

Avec l'éditorial, un genre qui, ayant toujours tendance politique, se définit selon Agnès (2008, p. 319), comme étant un article présentant non pas l'opinion du journaliste mais celle du journal. Raison pour laquelle, les instances (production/ réception) lui accordent une certaine importance. Il s'agit d'un article où il y a une implication personnelle de l'auteur (*emploi des pronoms personnels par exemple ; voir les énoncés ci-dessous*) qui utilise la langue pour son camp pour faire passer puis défendre son point de vue en traitant des événements d'actualité.

Choix du corpus, problématique et hypothèses

Nous énonçons notre problématique comme suit : *Dans quelle mesure les modalisateurs appartenant aux différents domaines modaux pourraient-ils assurer le rôle décisif dans le discours argumentatif de la presse écrite algérienne d'expression française ?*

Hypothèse 1

L'enjeu principal des discours à analyser serait de convaincre l'ensemble de citoyens lecteurs à faire partie de ce mouvement populaire ou à les inviter à boycotter le prochain scrutin et ne pas voter pour Bouteflika.

Hypothèse 2

Les énonciateurs se serviraient de l'une des stratégies argumentatives qui semble importante à savoir « *la question rhétorique* ». Étant donné une figure de style, cette dernière leur servirait à garder la parole ou à émouvoir en leur permettant d'instaurer une certaine interaction entre eux et leurs interlocuteurs. 15

Hypothèse 3

Les différentes instances énonciatives, impliquées dans les discours, se serviraient des adjectifs et des noms modalisateur à valeur appréciative et axiologique liées au désirable/indésirable et au blâmable/louable et ce dans le but de faire des commentaires défavorables.

Après 20 ans de règne, A. Bouteflika n'est plus le président de la République Algérienne. Cet homme, qui est arrivé en 1999 à la fin d'une décennie de sang et de ténèbres qu'a connu le pays est, selon les médecins, dans un état sanitaire ne lui permettant pas de gouverner un tel pays. Février 2019, les élections présidentielles approchent, et les Algériens semblent devoir agir pour faire face à cette nouvelle mandature brigüée par Abdelaziz Bouteflika. C'est l'un des motifs qui se cache derrière la sortie des Algériens dans toutes les villes du pays pour s'exprimer et protester contre le cinquième mandat.

En ce moins de février, des messages hostiles au cinquième mandat commencent à circuler sur les réseaux sociaux. Cela oblige les forces de l'ordre à procéder à des arrestations contre des personnes ayant pris le courage de brandir des pancartes et s'exprimer contre le projet de cinquième mandat. Les partisans du président sortant étaient convaincus qu'il s'agit du même scénario, qui a précédé l'ancien mandat, vient de se répéter. Il faut signaler qu'en 2014, il y avait eu quelques marches et manifestations contre le quatrième mandat qu'ont connues certaines villes en Algérie, notamment sa capitale. Certes, les acteurs de ces protestations ont pu faire entendre leur voix mais ils n'ont pas pu entraîner un grand nombre de citoyens à sortir dire « *non au quatrième mandat* ». En Février 2014, des milliers d'algériens répondirent présents à quelques appels les invitant à sortir dans les artères de leurs villes pour rouspéter contre Saïd et sa caste, mais la police était sur le lieu. Le résultat : arrestations massives.

Cinq ans plus tard, l'avenir du pays semble commencer à intéresser toutes les tranches sociales. Le cinquième mandat ne fut plus le bienvenu. Chaque vendredi, des milliers de citoyens envahissaient la capitale de l'Algérie. Femmes, hommes, enfants, fonctionnaires ou chômeurs, sont venus, presque, de toutes les willayas pour exprimer leur refus du maintien du système qui dirige le pays depuis deux décennies.

Les Algériens ont en leur claqué de ce Saïd et ces gouvernants qui n'ont qu'un seul souci, c'est rester au pouvoir et faire passer le cinquième mandat. Ces hommes politiques ne se sont pas rendu compte de la capacité des Algériens qui peuvent se mobiliser en masse pour protester contre la perspective d'un autre mandat présidentiel. Ce qui ne va pas chez les algériens, c'est que Bouteflika n'est plus capable de gouverner un grand pays comme l'Algérie. D'ailleurs, cela fait presque cinq ans qu'il ne s'est pas adressé à eux.

22 février 2019, une date qui restera gravée dans la mémoire de tous les algériens. Ce vendredi, des millions de personnes sont sortis dans toutes les villes du pays, pour manifester contre la provocation de l'autorité et particulièrement contre le projet de cinquième mandat du clan présidentiel réuni autour de Bouteflika et son frère Saïd qui croyaient que ce projet va passer comme une lettre à la poste et que rien ne peut l'entraver. Pour les algériens le président Bouteflika, qui est dans un état sanitaire si dur, n'est plus capable de répondre à leurs aspirations. Les revendications étaient claires: un changement complet du régime, une rupture avec l'élite corrompue et une véritable transition démocratique.

Au début de cet élan national, nous avons constaté que les médias, publics ou privés, étaient dans une situation totalement confuse, surtout face à ces milliers de manifestants opposés au président Bouteflika et à son nouveau mandat présidentiel. Mais avec le pouvoir des réseaux sociaux, certains problèmes ont été créés entre le président et son alliance, et permettant à plusieurs chaînes de télévisions et à quelques quotidiens indépendants, qui étaient « porte-parole » du pouvoir, de devenir « porte-paroles » de ce mouvement populaire et rapportant tout ce qui a trait à ce soulèvement pacifique. Même les médias officiels, qui avaient l'habitude de diffuser l'image du président handicapé, et suivre cette politique de désinformation, ont envoyé leurs équipes sur les lieux pour couvrir directement ce mouvement populaire.

L'ensemble des journalistes des différents quotidiens algériens d'expression française ont de plus près accompagné ce soulèvement populaire typiquement algérien. « *Non au cinquième mandat* », c'est l'un des slogans que les manifestants scandaient jour et nuit d'une manière tonitruante. Ce mouvement populaire, qui a retenti en tout Algérien, selon eux, leur a permis de s'exprimer et dire ce qu'ils veulent à l'égard d'un tel événement.

Nous avons constaté que les scripteurs des articles (éditoriaux) – publiés entre le 23 février et 12 mars 2019, date du report des élections présidentielles et traitant de la question de la candidature de Bouteflika – des deux quotidiens algériens d’expression française, tireraient parti des modalisateurs des trois domaines modaux à savoir l’épistémique, l’appréciatif et l’axiologique qui ont des dimensions argumentatives, pour présenter leurs attitudes modales et celles des autres instances énonciatives, impliquées dans leurs discours, vis-à-vis de la nouvelle candidature de Abdelaziz Bouteflika qui est en quête d’un nouveau mandat.

Pour les différentes *instances discursives* mises en scène, cette candidature doit être totalement rejetée par tous les citoyens. Donc, par leurs propos, ils essaient d’informer l’ensemble des lecteurs et même parfois les persuader de trouver une solution adéquate à la situation ou un moyen plus infaillible, ainsi, sortir dans les artères des villes et dire « *non au cinquième mandat* ». Comme, il a été déjà signalé, dans ce travail de recherche, nous nous intéressons aux éditoriaux des deux quotidiens, « Liberté » et « Le Soir d’Algérie »,

Notre choix n’est pas le fruit du hasard, car nous avons constaté que dans ce genre journalistique les énonciateurs se servent très souvent de différents modalisateurs et ce, dans le but de construire et transmettre leurs propres points de vue. Ce qui nous permet de déduire qu’ils ont une dimension argumentative. Notre choix d’un tel corpus est motivé aussi par le fait, que de ces deux quotidiens algériens d’expression française, sont parmi ceux les plus lus en Algérie, et que ces quotidiens, contrairement à d’autres quotidiens, ont amplement rapporté les faits et les dires ayant trait aux événements contre le cinquième mandat. ce choix est justifié aussi

Nous avons constaté que ces valeurs modales sont actualisées dans les éditoriaux où les énonciateurs tendent vers la subjectivité en présentant et en défendant leurs propres points de vue dans l’intention de persuader les lecteurs de voir et d’agir de telle ou telle façon. Nous avons choisi ce sujet car il nous permet d’inscrire cette recherche dans le domaine de l’analyse du discours. Il nous semble que ce domaine est très intéressant à étudier du fait qu’il associe le linguistique à l’extralinguistique contrairement à la linguistique qui semble être rigide par son étude de la langue en elle-même et pour elle-même.

Sur le plan discursif, nous nous sommes dit qu’il est important de voir comment agit le discours médiatique en tant que vecteur de construction d’opinions et des points de

vue voire même de l'action publique. Car comprendre par exemple l'inscription des modalités dans le discours argumentatif permet de comprendre la construction d'opinion et le comportement des agents qui sont sous l'influence de ce discours.

Afin d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses, nous allons nous pencher sur « l'argumentation » qui se situait au cœur de la rhétorique classique qu'on la considère comme l'art de persuader permettant de faire adhérer l'interlocuteur à l'opinion qu'on lui présente. Donc, l'objet principal de l'argumentation est bien entendu, l'élaboration logique et cohérente des arguments du discours. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, l'argumentation est l'implication de deux thèses qui s'opposent et supposent des arguments et une organisation logique bien fondée. Elles supposent donc des stratégies et des procédés argumentatifs. Les modalités en tant qu'une des stratégies permettant d'argumenter en faveur d'une conclusion pourraient aussi assurer ce rôle décisif dans ce discours argumentatif, car elles peuvent être utilisées dans l'intention de défendre une thèse et emporter l'adhésion des lecteurs à ce qu'on leur présente comme thèse ou opinion. Par conséquent, notre travail de recherche se propose de voir et d'expliquer comment les modalisateurs, qui appartiennent aux différents domaines modaux, pourraient-ils assurer ce rôle si décisif dans le discours argumentatif de la presse écrite qui porte sur la candidature de Abdelaziz Bouteflika et sur les manifestations contre le projet du cinquième mandat? Quels sont les domaines modaux auxquels les journalistes/énonciateurs font très souvent appel pour inciter les citoyens-lecteurs à continuer à sortir dans les rues pour exprimer leur refus au cinquième mandat ?

A travers cette étude, nous visons à présenter et analyser le fonctionnement des stratégies argumentatives les plus pertinentes mises à contributions par les différentes instances énonciatives. Nous pensons que l'enjeu principal des discours à analyser est, soit de convaincre l'ensemble de citoyens lecteurs à faire partie de ce mouvement populaire, soit à les inviter à boycotter le prochain scrutin et ne pas voter pour Bouteflika.

Nous postulons aussi que les énonciateurs se serviraient de l'une des stratégies argumentatives qui semble importante à savoir « *la question rhétorique* ». Étant donné une figure de style, cette dernière leur sert à garder la parole ou à émouvoir en leur permettant d'instaurer une certaine interaction entre eux et leurs interlocuteurs. Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'il s'agit d'une question à laquelle l'interlocuteur (lecteur) n'est pas censé répondre. En d'autres termes, en posant cette question l'énonciateur ne cherche pas à avoir

la réponse de celui à qui il s'adresse mais c'est juste pour l'impliquer dans son raisonnement.

Nous pensons également que les différentes instances énonciatives, impliquées dans les discours, se serviraient des adjectifs et des noms modalisateur à valeur appréciative et axiologique liées au désirable/indésirable et au blâmable/louable et ce dans le but de faire des commentaires défavorables sur le clan de Bouteflika et son projet du cinquième mandat et des commentaires favorables sur les manifestations et les sit-in qui ont eu lieu dans presque tout le territoire algérien.

Dans notre travail et pour nous acquitter de notre recherche, nous allons adopter une approche éclectique qui nous permettra de circonscrire et de définir les deux notions faisant l'objet de notre étude. Nous nous basons, entre autres, sur les travaux et les réflexions d'O. Ducrot, Anscombe, L. Gosselin, N. Le Querler et J.M. Adam qui ont accordé, dans leurs travaux, une grande importance aux diverses notions à savoir, le genre, le discours médiatique, l'argumentation et la modalité.

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, pour répondre à la problématique que nous proposons et afin de mener à bien cette recherche, nous avons constitué un corpus, comme nous avons déjà signalé, composé des articles appartenant au genre « éditorial » et traitant des manifestations qui submergent le pays contre le cinquième mandat qui ont été publiés juste après l'annonce de la candidature de Abdelaziz Bouteflika et l'annulation des élections présidentielles, 18 avril 2019. Nous nous sommes intéressés à cette période parce qu'elle permettait de recueillir des textes où l'engagement des journalistes pourrait transparaître plus clairement.

PARTIE I : Cadrage théorique et contexte de la recherche

Introduction

Cette partie s'articulera en trois chapitres. Le premier prendra comme intitulé « *la presse écrite en Algérie* ». Ce chapitre sera consacré majoritairement aux différents stades par lesquels est passé la presse écrite algériennes avant de reconnaître sa forme actuelle. Dans ce même chapitre nous passons en revue la notion de « conditions de production » et par la suite, présenter notre corpus d'analyse.

Pour ce qui est du deuxième chapitre, ayant comme intitulé « *les genres du discours* », nous présenterons les notions qui nous semblent important pour une analyse qui porte sur l'argumentation dans le discours de la presse écrite. Nous pouvons citer juste à titre d'exemple, la notion *de texte, discours, énoncé, séquence* et notamment celle de « *genre* ». Ces différentes caractérisation nous permettra au fur et mesure de pouvoir assigner la caractérisation opératoire au genre « *éditorial* » et voir de plus près se principales spécificités.

Vers la fin de cette partie, nous consacrons tout un chapitre à l'histoire de la notion « *d'argumentation* ». L'objectif de ce chapitre est de donner une caractérisation très limpide à cette notion afin de pouvoir voir le lien qui s'instaure entre elle et la notion de modalité et ce, dans le but d'effectuer une analyse qui nous permettra de répondre à nos questionnements de départ.

CHAPITRE I : La presse écrite en Algérie

1. Introduction

La presse écrite algérienne se définit, pendant des années, comme étant une sorte de laboratoire pour les études portant sur les divers phénomènes linguistiques. De ce point de vue, nous avons décidé que cette dernière devait être notre destination pour analyser le phénomène linguistique qui fera l'objet de cette recherche. En Algérie, la presse écrite est passée par des moments très difficiles, du colonialisme à nos jours. Dans ce présent chapitre, nous nous attelons à révéler quelques secrets et faits qui ont marqué l'histoire de la presse écrite algérienne avant qu'elle prenne sa forme actuelle. Dans ce même chapitre, nous parlons des règles liées à l'écriture journalistique afin de pouvoir faire la différence entre les différents genres journalistiques.

Il nous semble important de nous pencher sur quelques repères que nous jugeons incontournables pouvant nous ouvrir certaines pistes pour notre analyse et fournir des explications concernant le fonctionnement de la presse écrite dans le contexte algérien. Raison pour laquelle nous allons donner un aperçu sur l'histoire de la presse écrite en Algérie. Cette rétrospective, nous permettra de voir de plus près les différents stades de développement par lesquels est passée cette presse algérienne et ce, avant l'apparition de ce qu'on prétend appeler la presse *indépendante* ou *privée*¹. Dans ce qui suit, nous allons expliquer nos divers choix et notamment les raisons pour lesquelles nous voyons nécessaire d'expliquer et analyser le fonctionnement de la modalité, et son aspect argumentatif, en tant que moyen qui permet aux énonciateurs d'exprimer leurs points de vue par rapport à la candidature de Abdelaziz Bouteflika et les manifestations et les sit-in contre l'ancien président et son projet présidentiel.

2. La presse écrite impérialiste en Algérie

L'histoire de la presse française en Algérie, qui soutient, bel et bien, le colonialisme dans ses articles, remonte aux premiers jours de l'occupation de quelques villes algériennes par les forces françaises. Durant cette période, l'Algérie n'avait pas de journaux, qu'ils soient d'expression arabe ou française. Ainsi, les premiers titres qui ont vu leurs premiers jours sur les territoires algériens sont « *La dépêche de l'Est* » (1877), « *La dépêche Algérienne* » (1885) et « *L'écho d'Alger* » en (1909). Ces journaux n'ont jamais cessé de publier des événements en totale contradiction avec la réalité. L'objectif des journalistes

¹ Cette presse se définit comme étant une presse qui n'est pas liée à un quelconque parti politique et dont les journalistes se distinguent par leur impartialité en rapportant objectivement les faits.

était de s'amuser à donner le change à l'opinion internationale en travestissant l'amère et la déplorable réalité dans laquelle se démènent les Algériens pour survivre. En outre, la période entre les deux guerres mondiales, a connu l'éclosion de nouveaux titres à savoir « *La presse libre* », « *L'Algérie* » et « *L'Algérois* » (Oumiloud, Mounira Daoud et Mustapha, 1979, p. 2). . Ces journaux, qui, à n'en pas douter, étaient sous la direction des colons, ne réservent aucune place aux questions musulmanes.

3. La presse anticolonialiste avant la guerre de libération

Comme l'affirme Philipp Zessin (2011), la presse écrite algérienne est jugée un peu récente par rapport à la presse française, anglo-saxonne et même la presse du monde arabe. En effet, selon le même auteur, son histoire ne remonte qu'à la période coloniale. L'un des journaux, qui a marqué l'histoire de la presse à cette époque colonial, était « *Alger républicain* » (1943). Compte tenu de la situation du pays, ce quotidien, qui dispose d'une tribune libre, recevait régulièrement les contributions des Algériens anticolonialistes. L'ensemble des journalistes et écrivains-journalistes de ce journal, à l'instar de Mohamed Dib et Kateb Yacine, avaient eu comme objectif d'informer les Algériens et l'opinion internationale sur la situation chaotique qui dominait et qui s'est caractérisée par une politique d'injustice, de marginalisation et d'inégalité qui a été prise seulement contre les aborigènes d'Algérie et non pas contre les colons français. Certes, les historiographes n'ont pas accordé une grande importance à cette période, mais nous jugeons utile d'avancer que cette époque a connu un essor et un épanouissement remarquable de la presse écrite notamment lorsqu'on sait qu'il y a eu la création d'un grand nombre de quotidiens à savoir « *La Défense* », « *El Bassair* », « *La Voix indigène* » et « *Egalité* ».

Les recherches menées dans le domaine de la presse algérienne, post-indépendance, montrent qu'elle a connu trois périodes. La première est celle de 1962-1965, « pendant laquelle le pays a connu une sorte de transition dans presque tous les domaines et notamment le secteur médiatique. Ayant adopté une politique de nationalisation, le pouvoir s'est trouvé obligé d'administrer, en l'absence des lois qui le régissent, un domaine tellement stratégique. Ce facteur a permis au pouvoir en place de mettre la main sur la presse écrite.» (Sayad, 2011, p. 20).

La deuxième période est celle de 1965-1976. « Celle-ci a connu l'ascension vertigineuse du régime du FLN au pouvoir. Le FLN et le pouvoir sont maintenant les deux et les seules forces qui ont le droit de gérer et de contrôler la presse. Le FLN, en suivant l'idéologie de l'Etat, exerce le contrôle au moyen de ses quotidiens (*Ech-Chaab, El-Moudjahid, El-Djournhouria*), alors que le second le fait par son Ministère de l'information et de la culture. Accomplie avec succès, cette mission a été automatiquement confiée à tous les ministres qui ont dirigé le secteur après l'indépendance du pays. A titre d'exemple, nous pouvons citer une des périodes où la liberté d'expression a été sévèrement réduite. C'est la période où Taleb Ahmed Ibrahim a été désigné comme ministre de l'information et de la culture et ce entre 1970 et 1977. Avec la politique de l'arabisation qu'a connue le pays, certains quotidiens d'expression française ont été arabisés, à savoir *La république* et *Annasr*, auquel cas, les lecteurs des journaux francophones vont se trouver obligés de se diriger vers l'unique quotidien d'expression française *El Moudjahid*. Raison pour laquelle le tirage des deux autres quotidiens a été considérablement diminué. » (Sayad, 2011, p. 20)

La réduction du nombre des médias dans le pays est l'une des conséquences de la gestion des médias : pour un grand nombre d'Algériens², il y avait seulement six quotidiens de deux langues, arabe et française, une chaîne de radio et une chaîne de télévision. En 1976, l'adoption d'une nouvelle constitution est l'un des événements qui a eu une incidence remarquable sur le secteur médiatique. Cette dernière, même si le pouvoir en place n'était pas d'accord, « proclame le droit à une information totale et objective. Il y avait donc plein de droit de liberté d'expression où il est permis aux journalistes d'avancer des critiques constructives mais sans se permettre de remettre en cause les orientations politiques fondamentales du pays.» (Oumiloud, Mounira Daoud et Mustapha, 1979, p. 8)

A partir de là, un grand nombre de quotidiens ont connu une énorme diffusion dans tout le territoire du pays aussi bien qu'une amélioration du tirage. Cela traduit clairement, le grand intérêt que portaient les autorités aux médias. « Dans cette période, qui a connu le décès du président Houari Boumediene, la domination du monopartisme continue à gérer le secteur médiatique jusqu'aux événements dramatiques voire tragiques d'Octobre 1988³. » (Aït-Aoudia, 2015, p. 61)

² En cette période, il y avait presque 17 millions d'Algériens. D'après le site ; perspective monde (<https://perspective.usherbrooke.ca>. Consulté le 19 juin 2021.)

³ Mercredi 5 octobre 1988, dans le nord du pays, Alger, Annaba, Tlemcen, Bouira, Bejaia, et d'autres villes ont vécu des événements tragiques. Les événements d'octobre 1988 sont causés

Cela nous semble entièrement logique, surtout lorsqu'on sait que la gestion et le contrôle du secteur médiatique s'attelaient à éterniser la dominance du monopartisme. Autrement dit, la gestion de ce secteur, comme celle des autres domaines à savoir l'éducation et l'économie, n'était pas dépendant ni des régimes ni des personnalités politiques qui s'en chargeaient. Suivant cette logique, « peu importait les hommes politiques qui gouvernaient le secteur, dès qu'ils prêtaient fidélité et obéissance à la direction du parti unique. » (Moussaoui, 2016, pp. 3-4)

Partant de la profusion des données historiques relatées, nous pouvons dire qu'il est difficile de faire l'état de l'art de l'émergence et de l'évolution de la presse algérienne. Mais pour bien réaliser une telle tâche, il est crucial de prendre en considération deux éléments complémentaires : « rendre compte des mécanismes du fonctionnement des différents systèmes politiques qu'a vu le pays depuis l'indépendance et les divers paramètres ayant trait à la société algérienne qui s'est trouvée entre le projet de l'arabisation qui, selon les chercheurs dans le domaine, a contribué à aggraver la situation, d'un côté, et les diverses conséquences linguistiques provenant du passé colonial, de l'autre. » (Sayad, 2011, p. 21). Cette tâche qui a été tentée par plusieurs chercheurs, peut sembler importante peut-être pour d'autres travaux de recherches notamment ceux qui s'inscrivent dans le domaine de la sociolinguistique, mais, elle ne l'est cependant pas pour notre travail où nous nous intéressons beaucoup plus à étudier et analyser le fonctionnement de l'argumentation et de la modalité dans le discours. Par conséquent, pour ne pas nous attarder sur ce genre de question, nous passerons en revue, dans les lignes qui suivent un des points centraux pour ce présent chapitre, à savoir l'émergence de la presse, dite privée ou encore indépendante, en Algérie.

4. Le déploiement des journaux indépendants

principalement par la « frustration » de jeunes Algériens provenant des milieux populaires dans des conditions socio-économiques catastrophiques. Toutes les tranches sociales se sont insurgées contre leur condition misérable et les abus de pouvoir dont ils sont victimes. Plusieurs émeutiers ont été tués. Raison pour laquelle, des mobilisations ont été organisées par des enseignants, journalistes, médecins, etc. pour amener enfin le pouvoir exécutif à entreprendre une libéralisation inédite du régime de parti unique, qui aboutira selon un processus complexe à l'instauration du pluralisme partisan à l'été 1989. (Aït-Aoudia, 2015, p. 61)

Après les événements d'octobre 1988, qui sont considérés comme une étape transitoire dans l'histoire de la presse écrite algérienne, la situation médiatique dans le pays a connu un saut qualitatif en termes de liberté d'expression qui s'est concrétisée par la qualité des articles visant à mettre à la disposition des lecteurs des informations ayant trait aux orientations politiques du pays, et surtout à la situation sociale et économiques. Ces dernières années, malgré les circonstances difficiles dans lesquelles la presse algérienne était née, elle a réussi dans un court laps de temps d'occuper une grande place importante. Notamment lorsqu'on sait qu'en Algérie, en 2015, il y avait plus de trois cent titres, 86 quotidiens en langue arabe et 63 quotidiens en langue française. Le marché de la presse papier a enregistré un tirage si important : 2,36 millions d'exemplaires par jour ; 1,52 millions pour les journaux en langue arabe et 0,84 pour les journaux en langue française. Malgré les diverses difficultés, surtout celles qui sont liées à l'augmentation du prix de l'imprimerie, la non disponibilité du papiers et le problème des moyens de tirage, certains quotidiens indépendants (privés) ont enregistré un tirage record. En revanche, le tirage de la presse publique ou parfois appelée gouvernementale est devenu de plus en plus insignifiant.

Entrée en vigueur au début de 1991, « c'est la nouvelle organisation de la presse écrite publique qui peut expliquer cette situation et qui a entraîné un changement de statut du plus grand nombre de titres qui ont été transformés en entreprises publiques économiques, c'est-à-dire en SARL⁴ et ultérieurement en SPA⁵ » (Sayad, 2011, p. 27). Par conséquent, ces titres ont été soumis aux lois du marché. Cela entraîne un plus grand professionnalisme du côté des journalistes et une plus grande compétitivité de la part de ces titres.

Selon A. Sayad (2011), « malgré la nouvelle répartition, le discours que véhiculent les différents quotidiens n'a pas beaucoup changé. En d'autres termes, les journalistes ne cessent pas de présenter des images et des bilans positifs et ce en contradiction avec la situation qui prévalait dans le pays et le vécu de la population. Sans oublier la mauvaise gestion de ces quotidiens, en ce sens que l'Etat ne cesse pas de soutenir financièrement des journaux déficitaires qui ne se vendent pas du fait qu'ils n'enregistraient aucun impact sur les lecteurs qui étaient de plus en plus déçus, de plus en plus exigeants. » Ces derniers se

⁴ Société à responsabilité limitée.

⁵ Société par action.

sont trouvés obligés de s'orienter vers la presse indépendante qui présente un contenu répondant à leurs besoins et à leurs aspirations, ce qui permet à cette presse de s'imposer remarquablement dans tout le territoire du pays.

Selon B. Brahim (2005⁶), dans le domaine médiatique, la réussite des journaux indépendants se traduit comme l'un des fruits du pluralisme résultant des événements dramatiques d'octobre 1988. Cette réussite s'explique aussi par le vide médiatique que les lecteurs ont pu, tant bien que mal, surmonter avant 1988. Comme nous l'avons mentionné antérieurement, ce vide provient notamment de la même vision que possédaient le pouvoir et le FLN. Ces derniers ont dû prendre en considération l'importance de l'information et du rôle joué par les médias sans pour autant asseoir les bases d'une gestion de ce secteur. Les tenants du pouvoir ont, d'une manière ou d'une autre, bafoué la loi relative à l'information (avril 1990) et ce par l'adoption non explicite, encore une fois, d'une politique monopolistique et ce en renforçant le contrôle sur les chaînes et les radios étatiques ce qui va rendre grave la situation informationnelle dans le pays et l'information perdra sa valeur primitive.

Cependant, c'est grâce à la presse indépendante, qui se démarque de la presse étatique, que le paysage médiatique a été entièrement bouleversé, avec tout ce que cela entraîne comme changement des caractéristiques de ces organes de presse. Malgré la régression de l'activité de la presse algérienne indépendante (vers la fin des années 1990 jusqu'au début des années 2000), qui est liée à la proclamation de l'état d'urgence et à la situation sécuritaire qui est devenue incontrôlable dans le pays, la presse privée, malgré ses limites et la double menace de violence du pouvoir et des terroristes, était considérée comme une presse d'opinion dans la mesure où elle cherchait toujours à commenter et à expliquer les événements ayant trait à la scène politique en Algérie (Anne Croll, Nacer Ould Tayeb, 1998, p. 74). En d'autres termes, cette presse ne donne pas beaucoup d'importance aux sujets culturels ou économiques. En revanche elle consacre un espace large pour les questions politiques qui peuvent intéresser l'ensemble des lecteurs.

A cause de la promulgation de l'état d'urgence et la crise politique qu'a connue le pays dans les années 1990, certaines expériences n'ont pas duré dans le temps. Comme

⁶ Le paysage médiatique en Algérie. Acquis et blocages. Le Quotidien d'Oran le 28/06/2005.

c'est le cas par exemple de certains partis politiques comme le FIS et le FFS⁷ qui ont créé respectivement, à partir de 1989, les deux quotidiens « *El Mounquid* » et « *libre Algérie* », mais comme nous venons de le dire, cette expérience a été de courte durée.

Suite à la promulgation de la loi relative à l'information, plusieurs journalistes issues des différents quotidiens où la liberté d'expression était totalement absente, ont décidé de créer et diriger leurs propres journaux. Il faut noter que, dans la circulaire n° 4-90⁸, deux options ont été proposées par l'exécutif aux journalistes du secteur ; « a) les journalistes ont le droit de choisir de travailler dans la presse d'opinion ou de parti, b) les journalistes peuvent former des collectifs professionnels afin de créer et d'éditer un titre indépendant. Ainsi, les journalistes, qui ont pris la décision de quitter le secteur public à partir de 1990, vont recevoir deux années de salaire. » (Oularbi, 2009, p. 132)

La chose qui a rendu possible cette expérience est le mouvement des journalistes algériens (MJA). Ce mouvement, créé en mai 1988, avait pour objectif de lutter pour la liberté d'expression et pour les droits des journalistes jusqu'à la promulgation de la loi d'Avril 1990 (Benziane, 2008, p. 7). *El Watan*, *Le Quotidien d'Oran* et *Le Soir* sont des quotidiens dans lesquels on trouve ce mode de gestion. Les journalistes de ces derniers titres sont des membres fondateurs et ce faisant, ils disposent de parts égales des actions. Ils ont pu créer des journaux qui, dans un court laps de temps, ont pu réaliser des tirages record. Notamment lorsqu'on sait qu'ils ont bénéficié de plusieurs décisions étatiques à savoir l'annulation du monopole sur la publicité et la mise à leur disposition de la maison de la presse à Alger qui a abrité, pendant ces années, plusieurs rédactions à savoir *Le Soir*, *Liberté* et *El Watan*.

A partir de 1992, cette évolution de la presse privée va voir des moments difficiles et rencontrer de multiples difficultés. Par cela nous entendons dire que la presse va être gênée, et strictement bloquée (Sayad, 2011)). Cela s'explique par le fait que l'Algérie va connaître des moments douloureux (la décennie noire⁹) caractérisés notamment par le terrorisme (Oularbi, 2009, p. 6). Néanmoins, il faut signaler que, pendant ces années, les hommes du pouvoir n'étaient pas prêts à admettre que la liberté d'expression soit une

⁷ Front des forces socialistes.

⁸ Cette circulaire concerne le régime d'exercice du secteur public.

⁹ La guerre civile qu'a vu le pays entre 1991 et 1999 et qui a fait entre 100 000 et 200 000 victimes (L. Martinez ; 2003 : 03)

réalité dans les lois de la constitution. Par conséquent, ils interdisent toute sorte de critique ou de commentaires de la part des journaux.

Durant ces années de terreur, le pays est entré dans un vrai labyrinthe : plusieurs arrestations, des assassinats de journalistes et de personnalités intellectuelles. La presse n'était pas à l'abri des conséquences de cette situation, dans la mesure où le pouvoir a exercé des pressions économiques sur elle, notamment par Bélaïd Abdesselam qui a confié les publicités à l'ANEP (Agence Nationale de l'Édition et de la Publicité). Il s'agit de priver les quotidiens d'une source de revenus très importante. En d'autres termes, c'est un retour au monopole du pouvoir sur la publicité. Sans oublier le blocage itératif des tirages des quotidiens qui véhiculent des discours critiquant le régime en place. (Oularbi, 2009, p. 6). A cause de la situation sécuritaire de plus en plus difficile et à cause de sa situation financière, la presse privée a été sur le point d'être étouffée. Après la promulgation de l'état d'urgence en février 1992, le pouvoir s'est trouvé obligé de mettre la main, encore une fois, sur la presse et contrôler toutes les informations ayant trait à la situation sécuritaire du pays.

Durant cette période, des massacres terroristes et la situation chaotique qui entraîne le pays vers l'inconnu, les autorités ont compris que le seul moyen qui pourrait purifier l'image du pays à l'étranger et afin de briser ce mur isolant l'Algérie, était la presse privée, étant donné que cette dernière est considérée comme un indice de démocratie. A cet effet, des rotatives privées ont été installées en 2001 afin de permettre aux quotidiens indépendants de maîtriser les coûts de production et par conséquent de s'imposer dans le pays et à l'étranger. Nous pouvons citer juste à titre d'exemple l'expérience menée par les deux journaux en l'occurrence *El Watan* et *El Khabar* qui ont mis en œuvre une imprimerie de presse qui a dépassé les 30 milliards de centimes.

Etant donné la situation sécuritaire prédominante ; le pays vivait dans le sang causé par la guerre civile qui déstabilise l'Algérie et coûtant la vie à des milliers de personnalités, politiques, intellectuelles. Même les journalistiques n'ont pas été à l'abri de cette crise sécuritaire caractérisée principalement par le terrorisme. Cette situation a obligé, les gouvernants de prendre de nouvelles décisions politiques visant à une surveillance minutieuse et continue de tous les supports informationnels, qu'ils soient audiovisuels ou presse écrite. Raison pour laquelle la plupart des algériens ont commencé à suivre les

programmes des chaînes des autres pays qui ne cessent de présenter une image négative sur l'Algérie. Mais ces dernières années, le secteur de l'audiovisuel a pu, tant bien que mal, voir le bout du tunnel. Et ce n'est qu'à partir de 2011 que le déploiement médiatique des journaux s'est concrétisé et ce par la création de plusieurs chaînes satellitaires privées à savoir, *Echorouk TV*, *Ennahar TV*, pour ne pas citer d'autres. Ces chaînes ont réussi remarquablement à redorer l'image du pays notamment après les derniers événements qui ont donné lieu à des actes de civisme de la part des Algériens comme le *Hirak* par exemple.

Après tout ce panorama, une chose très importante est à retenir, c'est le rôle très crucial que les journalistes ont joué pendant ces années. Ces journalistes ont certainement payé cher cette victoire, mais c'est grâce à eux que la liberté d'expression est devenue une réalité dans les lois. En tout état de cause, c'est grâce à eux que la presse s'est transformée en véritable pouvoir.

5. Le Hirak et la candidature de Bouteflika aux yeux des journalistes

Dans ce qui précède, nous avons essayé d'ébaucher l'historique de la presse écrite et les médias dans le pays. Il est temps maintenant de parler un peu de notre corpus et de la période retenue pour ce présent travail. Comme nous l'avons déjà signalé, nous nous sommes dit qu'il serait utile de parler hâtivement, sans entrer dans les détails, de chaque période par laquelle est passée la presse écrite algérienne, car cela n'apportera pas grand-chose, notamment pour les questionnements que nous avons posés au début de notre travail. Cependant il en résulte, comme nous l'avons essayé de le montrer, deux remarques pour ce qui suit :

Premièrement, nous avons remarqué que la presse algérienne a connu des moments tellement difficiles comme bien entendu la guerre civile (nommée : décennie noire), qui a failli étouffer cette jeune presse. Cette presse continue à souffrir notamment à l'approche des élections comme c'est le cas de celles d'avril 2019. Cette année qui coïncide avec le scrutin présidentiel qui aurait dû avoir lieu le 18 avril mais qui a été reporté à cause des événements qui se sont déroulés dans le pays juste après l'annonce de la candidature de Abdelaziz Bouteflika. C'est la période que nous avons retenue pour constituer notre corpus. Durant cette période, la presse a été appelée à jouer un rôle décisif dans la mesure où elle a donné lieu à une bataille entre les citoyens, qui sont sortis dans les rues de toutes

les villes du pays pour dire non au cinquième mandat, et les hommes politiques, notamment les partisans du candidat-président A. Bouteflika qui briguent un autre mandat.

Dans cette période, le secteur médiatique était partagé entre les journalistes qui ont été, coûte que coûte, avec le peuple en critiquant amplement cette candidature en rapportant et commentant objectivement les faits, et les journaux partisans qui soutenaient le projet d'un cinquième mandat. Ce faisant, les relations entre les deux pôles étaient très tendues. Le pouvoir en place a voulu, à tout prix, bâillonner les journalistes voulant couvrir des sit-in et des manifestations qui avaient lieu dans les artères algériennes contre ce cinquième mandat. Par conséquent, des poursuites judiciaires ont été lancées à l'encontre de plusieurs journalistes. Selon Reporter Sans Frontières (RSF), les forces de l'ordre ont tout fait pour empêcher les journalistes de couvrir ce mouvement populaire en les agressant et confisquant leur matériel. Ainsi, parmi les moyens utilisés, on peut citer l'article 144 bis 2, (Loi n° 01-09 du 26 Juin 2001) :

« Est punie d'un emprisonnement de trois (3) mois à douze (12) mois et d'une amende de 50.000 DA à 250.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui offense le Président de la République par une expression outrageante, injurieuse ou diffamatoire, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration, ou de tout autre support de la parole ou de l'image, ou que ce soit par tout autre support électronique, informatique ou informationnel. »

C'est pour cette raison que les journalistes ont été invités à être prudents dans leurs textes journalistiques et ne pas attaquer ou critiquer ouvertement les hommes du pouvoir ou du corps militaire. Mais après ce grand soulèvement populaire contre le cinquième mandat, les journalistes de certains quotidiens indépendants, et parce qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, ont pris le courage et décidé de ne pas rester en dehors de ce mouvement historique. En bafouant l'article susdit, ils ont essayé, en se servant des procédés langagiers dont ils disposent, de dénoncer la situation et ce par l'emploi des modalisateurs par exemple.

Deuxièmement, d'après cet exposé historique, nous avons pu voir que malgré la jeunesse de la presse algérienne, qu'elle soit indépendante ou étatique, et l'absence des formations pour les journalistes, elle a pu survivre grâce aux journalistes qui ont joué un rôle très important dans les moments de crise qu'a connus le pays. Compte tenu des profils

de certains journalistes, nous avons constaté que certains d'entre eux ont été formés dans d'autres domaines qu'en sciences de l'information et de la communication. Comme c'est le cas de Chawki Amari, qui a eu une formation de géologue avant de rejoindre l'équipe « *d'El Watan* ». Dans cette optique, il est impératif, afin de proposer une définition opératoire de « l'éditorial », de parler d'une manière plus ou moins détaillée de différents genres journalistiques dans les lignes qui suivent.

6. Le commencement du HIRAK en Algérie.

Avant de passer en revue la notion de « genre », nous sommes invités, tout d'abord, à présenter notre corpus constitué de vingt-neuf articles qui relèvent du pôle « implication-commentaire ». Ces derniers sont publiés durant la période s'échelonnant du 23 février au 12 mars 2019, une durée qui a connu le commencement du *Hirak*¹⁰. Notre choix est motivé par le fait que cette période nous a permis de recueillir des textes propices à l'analyse que nous ambitionnons d'effectuer. Nous nous sommes décidé à travailler sur la presse écrite car nous pensons, à l'instar de Patrick Charaudeau (1988, p. 189) qui s'inscrit dans le champ de l'analyse du discours, que la presse écrite est, pour l'analyse du discours, un domaine idéal à la mise à l'épreuve de ses outils de description et aux tests de ses hypothèses théoriques. Du reste, pour ce même linguiste, la presse écrite se représente comme un laboratoire d'analyse pour l'étude des relations entre les transformations socioculturelles des groupes sociaux et l'entrelacement des genres discursifs.

C'est à cause de la double appartenance de l'analyse du discours aux sciences du langage, d'une part, et aux sciences de l'information et de la communication, de l'autre, que la complexité du fonctionnement des médias actuels est de plus en plus masquée. Quant aux médias audio-visuels par exemple, certains chercheurs voient qu'il n'est pas obligatoire que l'analyste prenne en considération la dimension verbale des débats télévisés (et ce contrairement à la presse écrite où on se focalise sur le dire des sujets). Comme c'est le cas des personnalités politiques qui ne donnent pas beaucoup d'importance à leurs discours mais plutôt à leurs images (gestes, présentation de soi, etc.). D'autres chercheurs voient que « les sciences de l'information et de la communication ne peuvent

¹⁰ *Hirak* est un mot qui signifie « mouvement » en arabe, la dénomination « *Hirak* algérien » renvoie plus spécifiquement aux mobilisations populaires qui ont cours depuis le 22 février 2019 en Algérie non seulement contre les conditions de vie qui sont devenues insupportables mais aussi contre le projet du cinquième mandat de A. Bouteflika (A. Gherbi, 2019 : 1).

pas éviter l'analyse du discours médiatique même si ce n'est que sous la forme rudimentaire du commentaire. Donc, nous parlons ici, d'une complémentarité ou de ce qu'on peut appeler « d'interdisciplinarité ».» (Charaudeau, 2000, p. 6).

Selon Maingueneau ((2002, p. 5). Cité par A. Sayad (2011, p. 39)) « en sciences du langage, l'analyste ne s'intéresse pas au discours médiatique en tant que simple objet langagier isolé de son monde. Mais il doit se pencher sur un ensemble d'éléments à savoir, le langage en tant que moyen de transaction sociale, le contexte sociopolitique dans lequel ce média est apparu et les protagonistes du jeu médiatique. Il est évident de dire que ce que nous venons de constater ne concerne pas uniquement les médias audio-visuels mais aussi la presse écrite. Raison pour laquelle, nous allons adopter un point de vue qui s'efforce d'associer la situation de communication et l'organisation textuelle. Selon Charaudeau, les faits sociaux qui ont toujours des effets sur les formes d'écriture journalistique, rendent de la presse écrite un lieu idéal pour leur étude. Il est utile de justifier, dans ce qui suit, un certain nombre de choix en présentant notre corpus.

Avant de commencer une quelconque analyse, et avant de parler des questions liées aux critères de la constitution d'un corpus, il est judicieux de commencer par la définition de celui-ci. Mais avant cela, il convient, de définir le champ théorique dans lequel nous allons inscrire notre travail de recherche. Nous avons choisi ce sujet car il nous permet d'inscrire cette recherche dans le domaine de l'analyse du discours qui associe le linguistique à l'extralinguistique et qui nous permettra, bien entendu, d'apporter des éléments de réponse sur le fonctionnement des modalités dans le discours de la presse écrite.

Sur le plan discursif, nous pensons qu'il est important de voir comment agit le discours médiatique en tant que vecteur de construction d'opinions et des points de vue voire même de l'action publique. Car comprendre par exemple les inscriptions et le rôle des modalités dans le discours argumentatif permettra certainement de comprendre la construction des opinions et des attitudes des journalistes/locuteurs qui veulent infléchir les attitudes et les représentations des citoyens/lecteurs. Dans cette optique, nous allons recourir aux domaines qui se réclament de l'école de l'analyse du discours. Grâce à cette nouvelle discipline, une diversité d'approches et de méthodes ont vu le jour. Ces dernières ont tenté de définir ses concepts opératoires.

Entretien des rapports et des liens avec la linguistique, ce nouveau domaine de recherche n'est plus à considérer comme un bloc homogène. Plusieurs orientations sont nées, et chaque orientation a pris un développement qui n'est pas comme à celui des autres. Mais, selon Grawitz (1990, p. 354). Cité par Sayad, (2011, p. 40)), ces orientations ont un point commun, c'est qu'elles partent du principe que les énoncés se représentent comme un texte et non pas comme des phrases ou comme des suites de phrases. Cependant, il faut étudier le texte (mode d'organisation textuelle) en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. En d'autres termes, « envisager le texte comme discours, c'est considérer sa structure en le rapportant à ses conditions de production. » (Grawitz, 1990, p. 354)

Donc, selon Grawitz (1990), ce principe permet à l'analyste de prendre en considération les circonstances qui accompagnent la production d'un texte. Raison pour laquelle, nous considérons l'analyse du discours comme le moyen qui permet et par excellence de voir comment les enjeux sociopolitiques agissent sur les techniques de la rédaction journalistique. Il importe donc, de consulter des travaux faits en analyse du discours, particulièrement en ce qui concerne les principes généraux de cette discipline et les principes qui permettent la constitution d'un corpus.

Avant de parler de ces principes que tout chercheur doit prendre en considération pour bien constituer son corpus, il est utile de donner les traits définitoires d'un corpus d'analyse. Le corpus selon Sinclair (1996, p. 4). Cité par Charaudeau et Maingueneau, (2002, p. 148)) « *est une collection des données langagiers qui sont sélectionnés et organisés selon des critères linguistiques explicites pour servir d'échantillon du langage.* ». Il s'agit d'un ensemble d'éléments permettant de décrire et analyser les phénomènes langagiers afin de donner des réponses à une quelconque problématique. Pour constituer son corpus, le chercheur doit prendre en considération un certain nombre de critères à savoir, ceux qui se rapportent au recueil des données, à la valeur de représentativité à la catégorie langagière à laquelle s'intéresse le chercheur et enfin le problème qui concerne la méthode du traitement des données. Par conséquent, selon Charaudeau (2009) la constitution d'un corpus consiste à réaliser les hypothèses que l'analyste a avancées dans la définition des objectifs d'une recherche c'est-à-dire qu'elle est toujours en relation avec un positionnement théorique lié à une problématique.

Nous remarquons que la constitution d'un corpus est, dans un premier temps, strictement liée à la définition des « conditions de production » ou à des circonstances où les discours, que nous analyserons, sont produits. Mais avant de parler de ce point, nous jugeons crucial de nous arrêter sur les concepts « opératoires » dont nous avons parlé au début de ce chapitre. Ces derniers déterminent le type d'approche que nous allons puiser dans le domaine de l'analyse du discours. Raison pour laquelle et pour bien réaliser notre recherche, nous nous pensons qu'il est important de respecter ces principes que nous résumons ainsi :

Selon Charaudeau (2009), les critères que l'analyste de discours se doit de prendre en considération sont les suivants : « la clôture d'un espace discursif ». Cela concerne ce que les théoriciens ont l'habitude d'appeler en analyse du discours : « l'exhaustivité ou la quasi-exhaustivité d'un corpus » Charaudeau (2009). Il est clair que le principe susdit concerne directement ce problème de la constitution d'un corpus. Pour cela, nous allons revenir ultérieurement sur ce problème tout en expliquant quelques principes empiriques pouvant nous permettre de bien réaliser cette tâche.

Secundo, selon Dubois (1978, p. 3). Cité par Sayad (2011, p. 42)), « l'analyse du discours suscite l'emploi d'une méthode qui permettra à l'analyste de repérer les liens et les rapports inhérents au texte. En d'autres termes, compte tenu des rapports que le discours entretient avec la langue, l'analyste, en se servant d'une méthode, doit être capable de caractériser grammaticalement ces rapports. Et ce tout en sachant mettre en évidence les spécificités de son corpus, sous risque de ramener le discours à la langue. »

Tertio, pour pouvoir interpréter ce qu'il a eu comme résultats tout au long de sa recherche, l'analyste du discours ambitionne d'identifier le rapport existant entre la langue et ses représentations discursives. Il essaye de voir de plus près ces variables qui gravitent autour de la langue à savoir les conditions de production des discours, le locuteur et le thème (Le Bart, 2014, p. 36). En tout état de cause, l'analyste essaye d'expliquer, d'une part, comment ces éléments peuvent se trouver une place dans l'organisation linguistique du corpus discursif.

7. Les conditions de production du discours politique

A vrai dire, on peut penser que ces principes généraux n'apporteront pas des réponses à plusieurs questions ayant trait à la constitution d'un corpus à savoir, comment peut-on définir un corpus ? Comment le constituer ? Etc. Cependant, nous pouvons plus au moins nous en servir dans le but d'éviter toute sorte de confusion entre des analyses essentiellement linguistiques s'appuyant sur la langue et les procédures usitées en matière d'analyse du discours. Pour constituer un corpus, plusieurs critères sont à respecter. Parmi ces derniers, et celui que nous considérons fondamental est celui qui est en relation avec les conditions de production du discours. Ladite notion se définit selon Charaudeau et Maingueneau (2002, p. 118) comme étant « un remplaçant de la notion « circonstances » dans lesquelles un discours est articulé pour souligner qu'il s'agit d'étudier ce qui dans le contexte, conditionne le discours ». D'après les mêmes auteurs, ces conditions ont un rôle décisif dans la constitution des corpus « qui comporte des données sélectionnées dépendamment des hypothèses du chercheur sur leurs conditions de production considérées comme stables ». Pour Courtine (1981, p. 37), « *c'est la notion de dominance par de CP homogènes et stables qui permet et garantit les opérations de la formation d'un corpus* ». Étant donné la période que nous avons prise comme repère et les articles formant notre corpus, nous devons avancer un certain nombre de remarques qui pourraient structurer cet ensemble de données pour le moins hétérogène, particulièrement pour ce qui est du choix de la période qui coïncide avec les mouvements qu'ont connus les villes du pays contre le cinquième mandat

8. Pourquoi le soulèvement populaire contre le cinquième mandat ?

Comme nous l'avons déjà signalé, notre corpus est constitué d'articles portant sur les grandes marches populaires qui ont eu lieu dans tout le pays et qui s'opposaient au cinquième mandat brigué par Bouteflika. Notre choix est motivé, d'une part, par la qualité et la richesse des articles et, d'une autre part, par l'engagement manifeste des journalistes/énonciateurs dans leurs discours qui se laisse voir par le recours aux différentes stratégies discursives. Ils ne se contentent pas de rapporter objectivement les faits mais nous remarquons qu'ils marquent intentionnellement leurs présence par l'expression de leurs attitudes modales aux moyens de différents modalisateurs ; aléthiques, épistémiques, déontiques, axiologiques, appréciatives et bouliques. L'analyse des textes nous permet de confirmer ou d'infirmer les hypothèses que nous avons proposées au début de ce travail de recherche et qui concernent le rôle qu'ont joué ces

modalisateurs dans le discours argumentatif de la presse écrite. Mais avant de parler de cela, il est évident de parler, dans ce qui suit, de la spécificité de cette période si importante dans l'histoire de notre pays. Cette période nous permettra de voir comment les journalistes des deux quotidiens mettent à contribution plusieurs types de modalisateurs afin de convaincre l'ensemble des lecteurs.

A cet effet, nous pouvons poser plusieurs questions comme celle qu'a posée Mateva (2001). Cité par Sayad, (2011), qui cherche à travers son article de voir quel type de relation peut unir le discours ayant trait aux élections et à la presse écrite. Dans son article (2001, p. 253), l'analyste a proposé une réponse très significative à cette problématique. Elle voit que c'est par et à travers la presse que le journaliste peut prendre position vis-à-vis des personnalités politiques et c'est là que cette prise de position se fait le mieux sentir. Ce positionnement peut agir sur l'interprétation que donne le lecteur au discours et par là permet de déterminer ses choix politiques. Compte tenu des enjeux socio-politiques, d'après P. Charaudeau, le journaliste ne se cantonne jamais à rapporter les événements. C'est-à-dire qu'il n'est plus considéré comme un simple rapporteur ou observateur, mais devient une sorte de catalyseur des changements sociaux où, pour le dire autrement, il passe d'un simple informateur à un acteur impliqué (2006, p. 22). Il est donc invité à se servir des stratégies discursives éloquentes qui lui permettent de capter le lecteur. Et c'est ce que nous avons constaté en constituant notre corpus. Aussi, nous avons remarqué que les journalistes de la presse écrite se sont trouvés plus ou moins confuse. Au début, nous avons constaté qu'au moyen de leurs articles, certains journalistes ont essayé d'apaiser les esprits des citoyens/lecteurs et ce, en les invitant à être vigilants et en pas provoquer les forces de l'ordre. Mais après le 22 février, ils étaient aux premières loges et commencent à soutenir, par leurs discours, le peuple en rejoignant et les premiers rangs des protestataires contre le cinquième mandat.

Vendredi 22 février 2019 est un jour inoubliable pour tous les Algériens. Ce jour-là, des millions de personnes sont sorties dans toutes les villes du pays, pour manifester contre la provocation des autorités et particulièrement contre le projet de cinquième mandat du clan présidentiel réuni autour de Bouteflika et son frère Saïd qui croyait que ce projet allait passer comme une lettre à la poste et que rien ne pouvait l'entraver. Pour les Algériens, le président Bouteflika, qui est dans un état sanitaire dur, n'est plus capable de répondre à leurs aspirations. Les revendications étaient claires: pas de cinquième mandat, un changement complet de régime, et une véritable transition démocratique.

Mais avant de parler du déclenchement de ce soulèvement populaire en Algérie, il faut que nous fassions allusion aux évènements qui le précèdent. Après l'annonce de la nouvelle candidature du président sortant A. Bouteflika, un appel lancé par le mouvement *Mouwatana*¹¹ commence à circuler sur les réseaux sociaux, à travers lequel on invite les Algériens à sortir dans les rues le 14 février 2019 pour protester contre un tel projet. Le 16 février, dans plusieurs villes, un grand nombre de marches ont été organisées par des milliers d'Algériens notamment par ceux qui s'opposaient au quatrième mandat. Cet élan populaire commence à s'étendre sur tout le territoire du pays. Certains protestataires ont osé brandir des photographies et des affiches hostiles à Bouteflika et son clan. Ce dernier n'était pas inquiet et était persuadé que le même scénario, des élections précédentes de 2014, est en train de se reproduire, et cela traduit que ce clan du président s'est détaché de la réalité algérienne. Rappelons qu'en 2014 les opposés à la candidature d'un président qui ne s'était plus exprimé depuis, presque six ans, même s'ils ont réussi à faire entendre leur voix aux tenants du pouvoir, ils n'ont pas pu entraîner les algériens à sortir protester et faire part de leur soulèvement.

Cinq ans après, des milliers d'Algériens ont répondu présents aux messages qui les incitaient à prendre l'initiative et ne pas rester en dehors de tout ce qui est en train de se passer dans le pays. Ce faisant ils sont sortis, hommes et femmes, exprimer leur refus et dire « *non au cinquième mandat* ». Il faut dire que les responsables politiques ont décidé de ne rien faire dans le but de ne pas provoquer des regroupements massifs. De surcroît, les membres du clan, qui voulaient, à tout prix, maintenir le projet de ce mandat, étaient persuadés qu'ils pourraient maîtriser la colère des milliers d'Algériens. Signalons que pendant les vingt dernières années, les tenants du pouvoir ont pu gérer d'une manière efficace la grogne des manifestants et cela les incitait à ne pas anticiper ce mouvement populaire.

Au début de cet élan national, nous avons constaté que les forces de frappe médiatiques publics ou privés, étaient dans une situation totalement confuse, surtout face à ces milliers de manifestants opposés au président Bouteflika et à son nouveau mandat

¹¹ *Mouwatana* est un mouvement politique créé le 6 juin 2018 et visant à contribuer au véritable changement politique en Algérie. Revigorés par l'écho de leur initiative, l'appel à l'ancien président pour renoncer au cinquième mandat, les fondateurs de ce mouvement avaient comme objectif de rassembler les Algériens pour protester contre l'éventuelle candidature de Bouteflika.(K. Kebir, 2018)

présidentiel. Mais avec le pouvoir des réseaux sociaux, certains problèmes ont été créés entre le président et son alliance, et permettant à plusieurs chaînes de télévisions et à quelques quotidiens, qui étaient considérés comme « porte-parole » du pouvoir, de devenir « porte-paroles » de ce mouvement populaire et rapportant tout ce qui a trait à ce soulèvement pacifique. Comme c'est le cas des médias officiels, qui avaient l'habitude de diffuser l'image du président handicapé et suivre la politique de désinformation. Ces derniers ont envoyé leurs équipes sur les lieux pour couvrir directement ce mouvement populaire.

Malgré ce climat tendu entre les manifestants qui savent que le sort n'en est pas jeté et commencent à sortir presque tous les jours dans toutes artères du pays et les partisans du projet de cinquième mandat qui veulent, coûte que coûte, que le peuple vote pour Bouteflika, le soulèvement populaire continue à se dérouler d'une manière calme et pacifique. Dans le cadre de notre travail, nous pensons important de retenir quelques repères qui permettent d'asseoir, à l'intérieur de notre corpus, une cohérence thématique, et ce pour pouvoir voir comment les journalistes des deux quotidiens réagissent pendant cette période ; du 22 février jusqu'au jour où le conseil constitutionnel annonce le report des élections présidentielle par le conseil constitutionnel. Durant cette période, nous avons constaté que les journalistes ont essayé au moyen de leurs articles de convaincre les lecteurs que ce soient les partisans de la nouvelle candidature ou ceux opposés au président Bouteflika, de réfléchir sur la situation, de participer à ce mouvement populaire et surtout ne pas laisser le clan présidentiel mettre en danger l'avenir de ce peuple qui veut un changement radical.

Pour ce qui est des quotidiens que nous avons retenus pour la présente recherche, et dans le but d'illustrer objectivement toutes ces remarques, il vaut mieux d'insister sur le fait suivant : dans le secteur médiatique en Algérie, peu sont les quotidiens privés, comme « Le Soir d'Algérie » et « Liberté », qui ont exprimé leurs oppositions à A. Bouteflika et soutenu ce mouvement pacifique. Par conséquent, une joute avait eu lieu entre les *hirakistes*¹² et ceux qui veulent maintenir le statu quo. Notre choix d'un tel corpus est motivé par le fait, que de ces deux quotidiens algériens d'expression française, sont parmi ceux les plus lus en Algérie, et que ces quotidiens, contrairement aux autres, ont

¹² Les hirakistes sont ceux et celles qui sortent dans les rues de toutes les villes du pays pour protester contre le cinquième mandat de Bouteflika.

amplement rapporté les faits et les dires ayant trait aux événements contre le cinquième mandat.

Nous nous sommes intéressés à cette période parce qu'elle a permis de recueillir des textes où l'engagement des journalistes pourrait transparaître plus clairement. Il convient maintenant de passer en revue, dans le chapitre qui suit, les définitions des genres journalistiques qui feront objet de notre travail. Après avoir présenté les principaux articles constituant notre corpus et faisant l'objet de notre analyse, il est temps maintenant de présenter dans le chapitre qui suit la notion de « genre ». Cette étape est incontournable pour notre travail dans la mesure où elle constitue un préalable méthodologique inévitable.

9. Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous pouvons dire que la presse écrite Algérienne est passée par des moments difficiles. A vrai dire, la pression sur la presse privée s'est vraiment accrue ces dernières années, avec des tensions socio-économiques et même politiques accrues notamment lorsqu'on sait que le pouvoir en place s'est montré intolérant vis-à-vis des discours de certains journalistes qui se permettent d'aller plus loin de leurs analyses et critiques. L'enjeu présidentiel d'avril 2019 a exercé une forte pression sur ces journalistes. En cette année, qui se représente comme étant une année décisive, l'ensemble des journalistes ont vu indispensable de rester vigilants par rapport aux événements qui la caractérisent. Par conséquent, ils doivent être prêts et comprendre qu'ils doivent faire face à des représailles.

Les lignes rouges - généralement le candidat Bouteflika et de l'institution de sécurité - sont bien comprises par les journalistes et se reflètent dans leurs pratiques. Certes les journalistes peuvent couvrir tous les événements nationaux voire même internationaux mais ils se doivent choisir soigneusement les mots pour ne pas être gênés par les représentants du pouvoir en place. Mais après l'avènement du *hirak*, c'est-à-dire après le 22 février, le monde médiatique a changé. Le peuple a brisé le mur de la « peur ». En prenant comme modèle, les journalistes ont eux-mêmes, pris le courage et commencent à rapporter les événements ayant trait au mouvement populaire et au cinquième mandat. Par le biais de leurs articles, qui critiquent l'attitude de Bouteflika et de son régime, ils manifestent un certain soutien au peuple qui dit sans cesse « *non au cinquième mandat* ».

CHAPITRE II : Les genres du discours

1. Introduction

Dans ce chapitre, et avant de passer en revue la notion autour de laquelle gravitent les éléments de cette partie de notre thèse à savoir la notion de « *genre* », nous allons parler de la notion de « *texte* » et de « *discours* ». Par conséquent, notre tâche consista à rassembler les traits définitoires de cette notion. Cette phase nous permettra par la suite de traiter avec tant de facilité les différents genres journalistiques, notamment le genre « éditorial » pour ce faire nous allons faire appel à des théoriciens qui ont ceci en commun et qu'ils ont eu à réfléchir sur les genres de la presse écrite.

2. Le texte

Nous assignons au texte une définition qui nous semble opératoire : le texte est l'articulation d'un ensemble de phrases, d'une manière cohérente, dans un besoin communicationnel. Nous verrons par la suite si cette définition est en conformité ou non avec celles qui sont proposées par l'ensemble des chercheurs. Utile de signaler que dans cette première partie du présent chapitre, nous nous appuyons, majoritairement, sur les deux ouvrages de Lita Lundquist (1990-1980), dont le premier s'intitule « *Cohérence textuelle : syntaxe, sémantique et pragmatique* » et le second est « *L'Analyse textuelle, méthodes et exercices* »

A l'instar de Roland Barthes (1974, p. 1), d'aucuns voient que le texte est avant tout « un tissu ou de vocables engagés et structurés dans une œuvre dans le but de créer ce sens stable et même parfois unique. » Les deux notions « *texte* » et « *phrase* » ne se situent pas sur le même plan et il ne faut pas confondre entre *texte* et *paragraphe* (un ensemble de phrase). Certes comme le remarque T. Todorov, cité par Barthes, (1974, p. 2) « *Le texte peut coïncider avec une phrase comme avec un livre entier ; [...] il constitue un système qu'il ne faut pas identifier avec le système linguistique, mais mettre en relation avec lui : relation à la fois de contiguïté et de ressemblance* ». Ayant certains pouvoirs communicationnels, les textes se trouvent constitués pour diverses visées pragmatiques à savoir émouvoir, faire-croire, etc. Ces propos nous permettent de sous-entendre que *texte* et *écriture* sont intimement liés, du fait que le tracement même des lettres ne fait pas penser uniquement à la parole mais aussi à l'entrelacs d'un tissu. Quant à cette relation entre *texte*

et écriture, François Richaudeau (1970, p. 18) la compare avec celle qui unit les différents fils intervenant dans la réalisation d'une dentelle de Valenciennes :

Ce procès est valable pour tout le texte. L'ensemble des codes, dès lors qu'ils sont pris dans le travail, dans la marche de la lecture, constitue une tresse (texte, tissu et tresse, c'est la même chose) ; chaque fil, chaque code est une voix ; ces voix tressées — ou tressantes — forment l'écriture : lorsqu'elle est seule, la voix ne travaille pas, ne transforme rien : elle exprime ; mais, dès que la main intervient pour rassembler et entremêler les fils inertes, il y a travail, il y a transformation. . . Le texte est en somme un fétiche ; et le réduire à l'unité du sens, par une lecture abusivement univoque, c'est couper la tresse, c'est esquisser le geste castrateur.

Karl Canvat (1999 : 83, cité par Laïdouni, (2019, p. 21) a défini le texte comme étant « le résultat d'un système complexe de caractérisations extralinguistiques et que le matériau linguistique ne représente que l'un de ses éléments constituants ». De plus, le texte est toujours produit dans le cadre d'un système de normes établissant l'unité d'un ensemble d'énoncés (que Michel Foucault appelle : « formations discursives ») sociohistoriquement délimités. A cet effet, nous nous demandons comment pouvons-nous saisir le sens du texte ? Nous partageons, avec Karl Canvat, que le processus de lecture « consiste à prélever sélectivement des éléments micro- ou macrostructurels, à les transformer en indices signifiants et à établir une (ou des) hypothèse(s) de sens. Si elle(s) stabilise(nt) provisoirement le sens construit, cette/ces hypothèse(s) permet(tent) également au lecteur d'anticiper sur le sens à venir et de relancer le processus de prélèvement d'indices textuels ». Pour le dire autrement, c'est attribuer aux éléments constitutifs du texte le vrai sens qui permet de suivre d'une manière cohérente l'enchaînement des idées qu'il comporte et pour ce faire le lecteur est invité à procéder à un découpage significatif des éléments compositionnels du tout.

Dans cette perspective, Lita Lundquist (1980) a affirmé que pour que le texte soit produit, il faut une existence matérielle et concrète d'un enchaînement d'éléments linguistiques et que cet enchaînement peut se traduire comme une énonciation réalisant une situation de communication. Cette linguiste ne se contente pas de cette caractérisation mais elle insiste sur le caractère cohésif et référentiel, des textes. Partant de la conception saussurienne du signe linguistique selon laquelle le texte est vu comme un signe constitué d'un signifié et d'un signifiant. La linguiste voit nécessaire d'ajouter à ces deux

constituants un troisième élément à savoir le référent. En d'autre terme, elle emprunte à Ogden et Richards la conception sémiotique suivante ; *signe = signifié + signifiant + référent*. Le signifié est, bien évidemment, le responsable de la cohésion sémantique, ce qui permet à Lundquist d'introduire dans son analyse textuelle, la notion de « contiguïté sémantique ». D'une autre part, c'est ce troisième élément (référent) qui assure la cohérence textuelle.

Après avoir exposé quelques définitions de Maingueneau portant sur la notion de « discours », Lita Lundquist (1980, p. 25) a avancé sa propre définition où elle fait appel à la théorie des actes de langage de Searle. Pour elle le texte est considéré comme étant « *un acte qui comporte, comme tout acte d'énonciation, les trois actes fondamentaux : l'acte de référent, l'acte de prédication et l'acte illocutionnaire.* » En d'autres termes, le texte est un acte de langage à travers lequel un locuteur donné fait allusion à un objet (référent) pour en dire quelque chose (prédication) dans le but de communiquer avec un interlocuteur donné dans une intention particulière (illocution).

Pour le dire autrement, L. Lundquist (1980), a eu recours à la notion des actes de langage dans le but d'exposer les trois types de cohérence qui amendent la structure du texte. Nous avons trois actes de langage qui entrent dans toute phrase énoncée : (*acte illocutionnaire (acte de référence + acte de prédication)*). Selon la même linguiste (2016 : 4), chacun de ces trois actes suggère un type spécifique de cohérence à l'intérieur du texte comme le montre la schématisation ci-dessous :

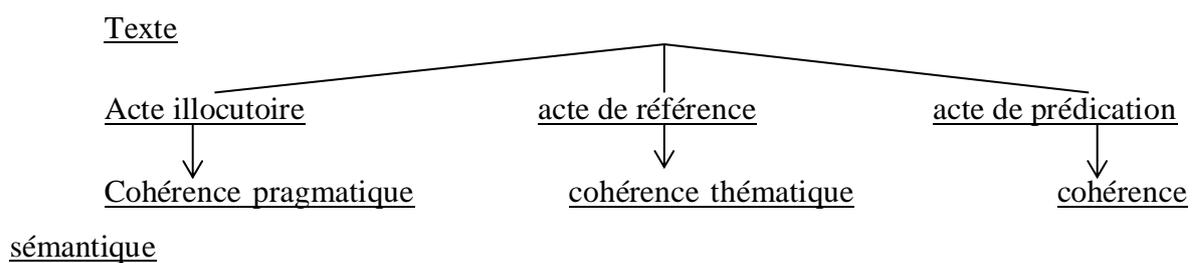


Figure 1. Les trois structures de cohérence textuelle (Lundquist, 1980, p. 185)

2.1 La cohérence textuelle

Avant de passer en revue les trois types de cohérence textuelle, thématique, sémantique et pragmatique, nous allons donner à voir quelques précisions terminologiques

portant sur des notions jugées indispensables par Lundquist pour toute analyse textuelle. Il s'agit des notions suivantes : *référence*, *coréférence* et *contiguïté sémantique* :

2.1.1 La référence/coréférence

La coréférence désigne, d'après Lundquist (1980, p. 40) que, dans un texte donné, il est des termes ou des lexèmes qui se réfèrent au même objet du monde. Ce qui fait d'elle une des principaux éléments permettant la structuration du texte. Cette coréférence a pour base la référence qui relève du caractère référentielle du signe et de la fonction référentielle de la langue (acte de référence) ; lorsque nous parlons, nous ne pouvons pas faire abstraction des objets du monde auquel nous appartenons, ce qui signifie que la référence se rapporte nécessairement à nos textes et au monde extérieur. En d'autres termes nous ne faisons que mettre en relation un objet (thème) de la réalité avec les éléments linguistique que nous utilisons. D'où vient l'association acte de référence et structure thématique présenté dans la schématisation ci-dessus. De surcroît, la relation existante entre coréférence et référence se définit comme étant une sorte de corrélation entre ce qui est externe, ce qui fait allusion à la réalité, et ce qui est interne, ce qui assure une flexibilité en terme de passage d'un fragment du texte à un autre.

2.1.2 Contiguïté sémantique

La contiguïté sémantique se définit, selon Lundquist et Dressler comme étant « *la récurrence des traits sémantiques identique* ». Le repérage de la récurrence sémantique se fait par le biais de deux processus : *l'inclusion* ; l'introduction d'un lexème dans un autre où le premier est appelé, selon Lundquist (1980, p. 43) « *hyponyme* » alors que le second est dénommé « *hyperonyme* » : *l'intersection* ; où la cohérence s'appuie sur l'existence des synonymes et des antonymes. L'objectif est de voir le type de la progression thématique des textes. En d'autres termes, « si le terme initial est *hyperonyme*, la progression est analytique, alors si le thème est *hyponyme*, la progression sera du type synthétique. » (Lundquist, 1980 : 43-44).

L'appréhension de la contiguïté sémantique s'appuie sur des opérations cognitives de nature différente. Dans cette optique, Harweg (1968), cité par Dressler (1972 : 39) et Lundquist, (1980, p. 44) procède à une classification de types de relations de contiguïté sémantique, qui d'après lui, comprend : *relations logiques* ; *relations ontologiques* ;

relations culturelles ; relations situationnelles. Ces types de relations sont plutôt sémantiques que syntaxiques.

La thèse défendue par Lundquist était d'affirmer que, dans la linguistique textuelle, les frontières syntaxe/sémantique doivent s'effacer car « les unités linguistiques utilisées dans le texte, qui sont mises en relation entre elles par la contiguïté sémantique, sont foncièrement syntaxiques et c'est à elles de permettre au système linguistique d'exprimer les relations qui peuvent avoir lieu entre les éléments du texte » (Lundquist, 1980, p. 69)

2.1.3 Les connecteurs

Dans le texte, pour qu'il y ait une cohérence, il faut que les éléments appelés « connecteurs » s'y apparent leur place. Dotés d'un pouvoir de relation, ces connecteurs servent à assurer le passage d'une phrase à une autre. A en croire Lundquist (1980, p. 70), ces éléments jouent un rôle très important en ce sens s'ils servent à indiquer « des relations entre les raisonnements et les thèses dans le texte. » voici une classification sémantico-logiques des connecteurs empruntée à Antoine (1958), Greenbaum (1969), Enkvist (1974) et à Halliday et Hasan (1976) : « *Additif* ; et, de nouveau, encore, également, de plus, de même, voire, etc. *Enumératif* ; d'abord, ensuite, enfin, finalement. *Transitif* ; d'ailleurs, d'autre part, du reste, en outre. *Explicatif* ; car, c'est que, c'est-à-dire, en d'autres termes. *Illustratif* ; par exemple, entre autres, notamment, en particulier. *Comparatif* : ainsi, aussi, plus, moins, plutôt. *Adversatif* : or, mais, en revanche, au contraire, par contre. *Concessif* ; toutefois, néanmoins, cependant. *Causatif (consécutif, conclusif)* : c'est pourquoi, donc, en effet, aussi, en conséquent. *Résumatif* ; en somme, bref, enfin. *Temporel* ; d'abord, ensuite, puis en même temps, alors. *Metatextuelle* : voir, p, voir infra, voir supra, comme il a été déjà signalé. » (Lundquist, 1980, pp. 72-73)

2.2 La structure textuelle thématique

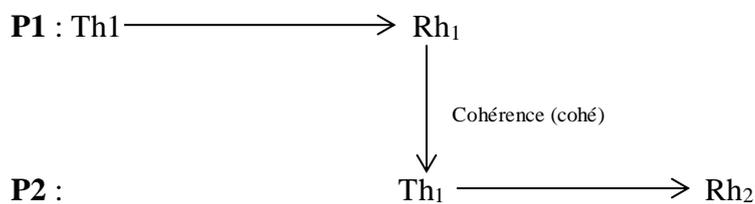
Lita Lundquist (1980, p. 78) voit que ladite structure s'appuie principalement sur le fonctionnement de cohérence et de dynamique. Cette cohérence textuelle se définit comme étant une sorte de développement ou d'accroissement logique du texte et ce à partir d'un élément de base, en l'occurrence, le « thème ». À vrai dire, le thème (sujet à traiter) est le leitmotiv qui se présente comme l'élément de base, qui après une expansion thématique, constitue ce qu'on appelle la « structure thématique ». Cette structure se fonde sur un

principe de *continuité* par lequel, Lundquist (1980) et Carlotti (2011) entendent la présence *continue* de certains éléments dans le texte qui sont appelés « éléments *connus* ». Ces derniers contribuent à instaurer des liens cohésifs entre les autres éléments. Elle se fonde aussi sur le principe *d'expansion* qui concerne les éléments inconnus ou « *nouveaux* » qui pourvoient au texte sa dynamique.

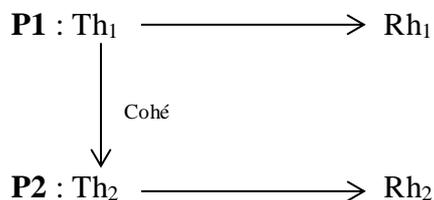
Cette bipartition « élément-connu, élément-nouveau » est appelée, par les linguistes de Prague, « une progression thématique ». Elle concerne directement le thème, et le rhème : ces deux dernières notions se définissent respectivement par les oppositions « connu *vs* nouveau », « ce dont on parle *vs* ce qu'on en dit », « support *vs* apport ». En dépit de nombreuses critiques qui gravitent autour de cette opposition à l'intérieur de la phrase, il semblerait que dans une unité linguistique, comme le texte par exemple, informations nouvelles et/ou répétées peuvent contribuer à garantir la cohésion et la progression.

2.3 Les types de progressions thématiques

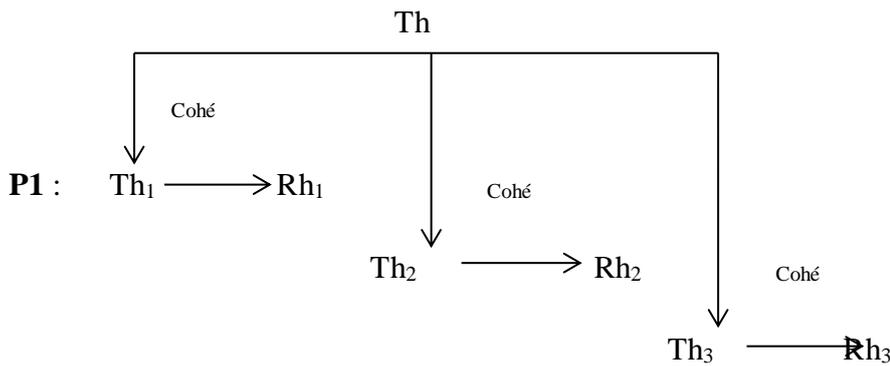
Pour mettre en exergue, le thème et le rhème, Danes, propose une typologie de progression thématique : la *thématisation linéaire*, dans cette progression le rhème de la phrase devient le thème de la suivante comme le montre la schématisation suivante :



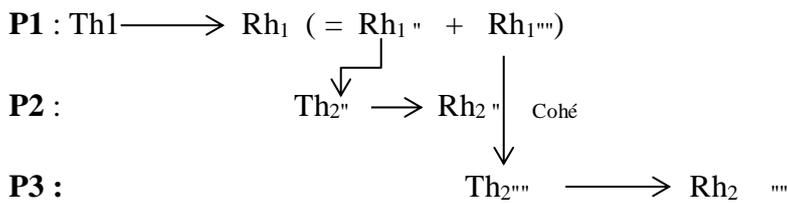
La progression à thème *constant*:



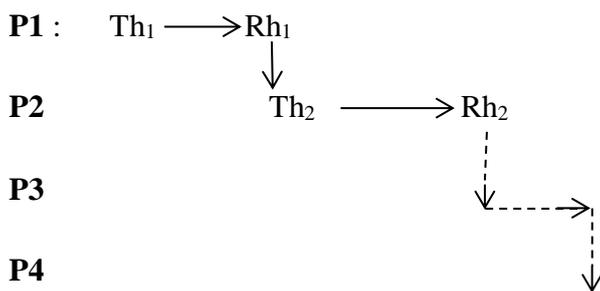
La progression à thèmes *dérivés* d'un *hyperthème* :



La progression à thèmes *dérivés* d'un *hyperthème* :



La progression thématique avec un « *saut* », un « *trou* »



Certes, ces structures servent à expliquer les réseaux thématiques des textes, mais « *le problème qui empêche l'applicabilité de cette théorie de thématization est relié au thème et au rhème de la phrase dans la mesure où ils sont difficiles à repérer.* » (Lundquist, 1980, p. 81)

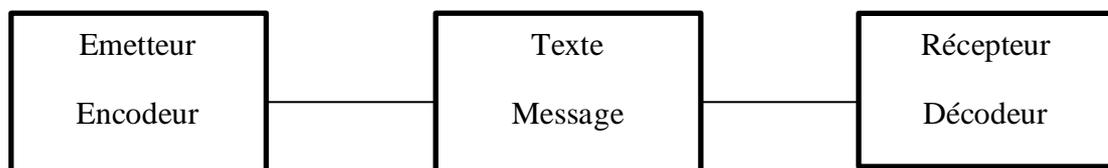
2.4 Structure textuelle sémantique

D'après Lundquist (1980), le lien qui s'instaure entre le linguistique du texte et l'extralinguistique est explicitée par une structure sémantique dite « profonde ». En d'autres termes, cette structure sert à rendre compte de « la nature des phénomènes mis en texte (par le référent) et les types de relation que crée le texte entre ces phénomènes (par la prédication) ». Lundquist postule que cette structure peut se présenter sous forme de phrase

comportant le thème et le rhème et que les phrases qui viennent après donnent à voir une certaine cohérence.

2.5 Structure textuelle pragmatique

Le texte est en effet un message produit et transmis par un locuteur/encodeur adressé à un interlocuteur/décodeur dans un processus de signification bien déterminé. Soit la schématisation ci-dessous qui illustre le niveau que Charles Morris appelle la « pragmatique » qui inclut avec tous les signes ceux qui en font usages. » (Cité par Benveniste, (1966, p. 252) et Lundquist, (1980, p. 90))



La pragmatique, étant conçue comme les relations existant entre les signes linguistiques et leurs usagers, a reçu diverses nominations à savoir « les fonctions » (chez Jakobson), « les actes de langage » (chez Austin et Searle), « les formulations communicatives » (chez Pottier), et « les indices d'énonciation » (chez Benveniste). Dans cette perspective, la démarche d'analyse proposée par Lundquist consiste à analyser « le texte » et « la phrase » à partir du même procédé dans la mesure où il se fonde sur la triple fonction de la langue ; *référer, prédiquer et agir*. Pour ce qui est de l'analyse de la phrase, cette méthode cherche à dégager les deux composantes « dictum » (contenu propositionnel) et « modus » (contenu extrapropositionnel). Elle cherche également à dégager dans le texte :

-Les unités lexicales ayant un référent dans la réalité objective (c'est-à-dire les acteurs de la *structure thématique*).

-Les prédications qui établissent des relations entre les acteurs référents en les groupant dans des rôles ou cas dans la *structure sémantique*

-Les marqueurs *pragmatiques (modaux et illocutionnaires)*, c'est-à-dire, les éléments qui caractérisent la forme langagière de la communication précise entre le locuteur et son interlocuteur.

A la fin de cette présentation des types de cohérences textuelles, nous déduisons que tout texte a trois structures et chacune d'elles se fonde sur un acte de langage comme le montre le tableau suivant :

Structure thématique	Structure sémantique	Structure pragmatique
Acte de référer	Acte de prédication	Acte illocutionnaire

3. Le discours

Marcellesi Jean-Baptiste, (1976) et Moeschler et Reboul (1998) insistent sur le fait d'établir une nette distinction entre le terme « discours » comme désignant une entité théorique et « discours » par lequel on veut dire « langage quotidien ». Gardiner oppose le terme de « discours » à celui de « langue ». Il s'agit d'une opposition similaire à celle établie par Saussure entre « langue » et « parole ». Chose qui nous semble admissible, notamment si nous empruntons à Saussure la définition de la « langue » selon laquelle, cette dernière est conçue comme un système, de valeurs abstrait, qui est largement partagé par l'ensemble des acteurs sociaux. Par contre, le discours se définit comme étant la manifestation individuelle et privée de quelques aspects de ce système invisible, ce qui donne lieu à une sorte de variation au niveau des productions langagières.

Multiplés sont les travaux qui définissent le terme « discours » tout en faisant appel à une autre notion, en l'occurrence, « l'énoncé ». Il est des théoriciens qui définissent le discours comme étant « une suite d'énoncés », comme il y en a ceux qui lui assignent la caractérisation suivante : « *le discours un ensemble d'énoncé de même formation discursive.* » (Carlotti, 2011, p. 46). Nous jugeons primordial de commencer par circonscrire et donner à voir les principales caractéristiques de la notion « d'énoncé », avant d'arriver à la définition de la notion de « discours », et ce dans l'intention d'éviter toute sorte de confusion causant une ambiguïté sémantique.

Ayant une dimension polysémique, le concept « énoncé » ne se trouve défini qu'en relation avec les diverses « opposition dans lesquelles on le fait entrer » (Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau , 2002, p. 221). Dans cette perspective, ce qui nous semble contestable, c'est le fait de mettre en opposition la définition de ce concept avec celle de l'énonciation ou de discours par exemple. Pour nous, ce type d'opposition doit être

abandonné, car l'énoncé n'est qu'un résultat d'un « processus de mis en utilisation de la langue » par un individu, à savoir « l'énonciation ». Opposer l'énoncé à énonciation, c'est par exemple, opposer ce qui est *théorique* à ce qui est *pratique* alors que ces deux aspects marchent en parallèle et sont définis comme complémentaires (l'un pour l'autre), ou c'est encore opposer la *préparation des étapes de présentation d'une leçon (énonciation)*, dans une classe de primaire ou de collège, à la *leçon (énoncé)* retenue et proférée par les élèves comme étant le résultat final et concret de ce processus d'apprentissage. A cette effet, nous insistons sur l'importance de mettre à l'écart cette manière de définir les choses qui rendent difficile l'appréhension de quelques concepts fondamentaux en sciences du langage à savoir « discours vs texte », « discours vs énoncé », etc. En tout état de cause, nous avons affaire à une « distinction » et non pas à une « opposition. »

Zellig Sabbetai Harris (1969), cité par Maingueneau et Charaudeau (2002, p. 222) accorde, au terme « énoncé », la définition suivante : « toute partie de discours tenue par une seule personne, avant et après laquelle, il y a un silence de la part de cette personne (pour indiquer le début et la fin de de l'énoncé). » Syntactiquement parlant, il y a des travaux qui donnent les traits définitoires du concept « phrase » et ceux du terme « énoncé », selon laquelle, le premier se définit comme un type d'énoncé ayant comme « noyau » un « verbe », alors que le second est une « unité de communication élémentaire douée de sens » mais qui, différemment de la phrase, peut se passer de l'emploi du « verbe ».

Du point de vue des pragmaticiens, les deux concepts se définissent toujours par rapport à un autre concept à savoir le « contexte » dans la mesure où la « phrase » est une structure hors emploi, tandis que « l'énoncé » est la *contextualisation* de la phrase. Par conséquent, l'énoncé est conçu, comme le mentionne Ducrot, comme « *phrase-occurrence* ». Donc, il est primordial de faire la différence entre *signification* de la phrase et *sens* de l'énoncé (Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer, 1995, p. 250), cité par Maingueneau et Charaudeau (2002, p. 222)). Chez Ducrot, (1980, p. 21) et (1984, p. 177), l'énoncé est « *la réalisation d'une phrase de la langue* ». D'après lui, une phrase peut correspondre à une « *infinité d'énoncés tout dépend de la situation où elle est produite.* » (Carlotti, 2011, p. 31).

Dans le domaine de l'analyse du discours, Z. Harris (1969), cité par Sarfati (2001, p. 12), définit le discours comme étant « *un tout spécifique consistant en une séquence de*

formes linguistique disposées en phrase successives ». Le discours est, selon lui, un enchaînement de phrases ayant le mérite d'être analysées pour en dégager les règles d'enchaînement et ensuite reconnaître les classes d'équivalence des constituants. Pour ce faire, Harris procède à un examen « de l'environnement des classes d'éléments » (Sarfati, 2001, p. 12)

M. Foucault (1969), cité par Charaudeau et Maingueneau, (2002, p. 270), conçoit le discours comme étant un « *ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive* ». Cette notion de « formation discursive » s'est trouvée modifiée par M. Pêcheux et introduite dans le domaine de l'analyse du discours. Pour ce dernier, « toute formation discursive est liée au positionnement politique et idéologiques qui s'organisent en formations et établissent entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance et de dominance », donc Pêcheux cherche à établir un lien entre ces formations et les règles de formation des discours qui précisent ce qui doit être dit dans telles ou telles circonstances. Du point de vue de Maingueneau (1984, p. 5), « formation discursive » était utilisée pour « *désigner l'ensemble d'énoncés sociohistoriquement circonscrit que l'on peut rapporter à une entité énonciative* », alors qu'aujourd'hui, cette notion est utilisée pour le positionnement d'ordre idéologique.

A vrai dire, plusieurs théoriciens affirment qu'il est toujours malaisé de circonscrire la notion de discours et qu'il reste même impossible de proposer une définition qui pourrait être unanimement acceptée, parce qu'il s'agit d'une notion qui n'est pas bien circonscrite. Cela se voit clairement dans les propos de Ringoot et Robert-Demontrard (2004, p. 13) , cité par Guillaume Thomas (2015, p. 18) lorsqu'ils posent que :

Le concept de discours n'est effectivement pas bien circonscrit, il connaît non seulement des emplois variés mais aussi des délimitations très floues : le terme couvre ainsi des acceptions fort diverses qui préviennent toute tentative d'harmonisation des points de vue autour d'une définition unique, acceptable pour tous les chercheurs.

Pour Bronckart (2004, p. 102), théoricien qui s'inscrit dans le champ de la psychologie et de la didactique des langues, le discours désigne « *la mise en œuvre du langage par des individus dans des situations concrètes* ». Comme nous venons de le voir plusieurs auteurs, comme Maingueneau (1996), Louis Guespin, cité par Adam, (2014, p.

5), pour ne pas citer qu'eux, ne cessaient pas de définir ce concept par rapport à une série d'oppositions classiques où ils l'opposent à la phrase, au texte et même au récit.

Le mot d'énoncé et celui de discours tendent à s'organiser en une opposition ; l'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration en « langue » en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours. (Guespin, 1971, p. 10)

Face à cette polysémie, plusieurs théoriciens se sont servis des propos de Benveniste (1970, p. 13) qui définit le discours comme étant « *la manifestation de l'énonciation à chaque fois qu'on parle* ». Nous pouvons nous apercevoir que cette définition entretient un lien avec celle proposée par Adam (1997, p. 678) : « *en d'autres termes, un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps);* » Nous déduisons donc que le discours est un texte dont la production est liée à des déterminations extralinguistiques, c'est-à-dire que les énoncés se présentent comme des textes. Cependant, selon Guespin (1971), Pêcheux (1969), et comme nous l'avons déjà signalé, il faut étudier le texte (mode d'organisation textuelle) en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. En d'autres termes, envisager le texte comme discours. Du point de vue de Maingueneau et de Boutet (2005, p. 22), il s'agit d'étudier et d'analyser l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit et dans lequel il s'insère.

Nous avons coutume de considérer que le discours réfère toujours à une production orale, mais les différents auteurs des ouvrages parus récemment préconisent que nous mettons à l'écart cette idée erronée, car le discours ne concerne pas uniquement les productions orales mais aussi les productions écrites. Comme il y en a ceux qui montrent qu'il est parfois malaisé de faire cette distinction entre les deux termes (texte-discours) (Étienne Stéphane Karabétian, 1999 : 7). Catherine Fuchs (1985: 22) , cité par Carlotti, (2011, p. 46), qui ne fait pas de distinction entre texte et discours avance la définition suivante : « *objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques).*

De ce qui précède, nous pouvons déduire, à l'instar de plusieurs chercheurs que le discours désigne la production, écrite ou orale, d'un ensemble d'énoncés cohérents doués de sens : pour le dire autrement, il s'agit de la contextualisation des phrases. M. Arrivé (1986 : 233), cité par Barry (2002, p. 3) développe cette idée en affirmant que le discours « *peut être conçu comme une extension de la linguistique, ou comme symptôme d'une difficulté interne de la linguistique (particulièrement dans le domaine du sens), rendant nécessaire le recours à d'autres disciplines.* » Selon cet auteur, c'est à cause de la complexité de cette notion que l'analyste doit faire appel aux autres domaines pour pouvoir donner un sens plus ou moins concis au discours en question. Selon Barry (2002 : 3) le discours paraît donc comme un « prolongement de la grammaire textuelle » (qui étudie la cohérence des énoncés ayant pour objet le discours considéré comme une unité totalisante) vers la dimension transphrastique. Il renvoie dans ce cas à la notion de cohérence textuelle ou discursive dont l'unité d'existence résulte de l'articulation d'une pluralité de structures transphrastiques, en fonction de conditions de productions particulières.

Après l'avènement de la linguistique de l'énonciation, le discours commence à être abordé autrement. En prenant en considération les « conditions de production » dont nous avons parlées dans le chapitre qui précède, se définit comme discours « toute production d'énoncés accompagnés de leurs circonstances de production et d'interprétation possible. De ce point de vue, l'analyse du discours ne se penche plus sur ce qui est dit dans le texte, mais plutôt sur la façon dont il le dit ». (Barry, 2002, pp. 3-4). Le concept de « conditions de production » est utilisée par Pêcheux (1969), cité par Charaudeau et Maingueneau (2002) et Carlotti (2011) pour désigner « *les rapports de place (dominant vs dominé) dans lesquels les locuteurs s'inscrivent et l'ensemble des éléments socio-idéologiques qui conditionnent leur discours* ». Cette définition des « conditions de productions » ressemble un peu à celle de la notion de « contexte » ou encore à celle de la « situation de communication »

4. La typologie de J. M. Adam

C'est en se basant sur les travaux de Van Dijk qui portent sur les « superstructures textuelles » que J.M. Adam a reconnu ouvertement le fondement de sa théorie sur les types

de textes : « *Ma théorie des séquences et la réflexion présente sur les genres sont issues d'une discussion des «superstructures textuelles» proposées par T. A. Van Dijk et de la théorie cognitive des schémas* » (Adam, 1999, p. 10). Dans son analyse des schémas textuels prototypiques, et pour pouvoir définir les schémas des séquences *narratives* ; concentrés sur des déroulements dans le temps, *argumentatives* ; centrés sur une prise de position, *descriptives* ; présentant des arrangements dans l'espace, *explicatives* ; associés à l'analyse et à la synthèse de représentations conceptuelles, et *instructifs* ; incitant à l'action, « Adam a mis valeur un certain nombre d'énoncés stables ou de régularités compositionnelles. »

En 1985, dans « *Le français dans le monde* », n° 192, J.M. Adam avait proposé une typologie à travers laquelle, il distinguait huit types de textes : *narratif* ; s'actualisant dans le reportage, le fait divers, le roman, la nouvelle, le conte, le récit historique, la parabole, la publicité narrative, le film, la bande dessinée, etc. *descriptif* ; s'actualisant dans la description, l'inventaire, le guide touristique, etc. *explicatif* ; s'actualisant dans le discours didactique ou scientifique, etc. *argumentatif* ; s'actualisant dans l'essai ou encore la publicité, etc. *prédictif* ; s'actualisant dans la prophétie, le bulletin météorologique, l'horoscope, etc. *conversationnel* ; s'illustrant par l'interview ou le dialogue et le type rhétorique ou poétique, *prescriptif* et *rhétorique*.

A vrai dire, nous devons à Roman Ossipovitch Jakobson (1963) la première tentative de classification des textes. Ce dernier, qui en se focalisant sur les questions des fonctions et des genres, arrive à préciser les principales caractéristiques qui diffèrent ce qui est poétique des autres genres. (Louis Hébert, 2019¹³). Autre tentative de classification est issue des travaux de Benveniste qui portent sur l'énonciation et les signes linguistiques de surface (temps des verbes, déictiques temporels, pronoms de conjugaison, etc.). Alors que, dernièrement nous constatons que les travaux de J. M. Adam, qui ont reconnu une sorte d'accord parmi les spécialistes, se présentent comme une base solide pour toute tentative de typologie de textes. Les ouvrages parus récemment dont les auteurs font la distinction entre la *narration* (comprenant plusieurs types d'énonciations identifiés par Emile Benveniste comme le discours, le discours relaté et l'histoire), le *discours théorique* et le *discours en situation*, posent que les situations d'énonciations peuvent produire des formes spécifiques d'organisations d'énoncés.

¹³ D'après le site Signo : <http://www.signosemio.com/jakobson/fonctions-du-langage.asp>

Face aux nombreuses difficultés empêchant les chercheurs, dans le domaine, de rendre compte d'une manière claire de l'hétérogénéité des textes, J.M. Adam n'hésite pas à dire que la linguistique textuelle doit abandonner l'idée de typologie des textes mais elle se doit de se pencher sur la théorisation de cette hétérogénéité. Donc, selon lui, il semble utile de fonder l'analyse, non sur le texte, mais plutôt sur une unité plus petite que le texte et qu'il a appelée « *séquence*.» (Adam, 1987, p. 56). En (1992), Adam publia un ouvrage très intéressant qui s'intitule « *Les texte : types et prototypes* » où il expose d'une manière détaillée les éléments constitutifs de la séquence *explicative, argumentative, narrative* et *descriptive* avant de passer en revue le prototype de la séquence *dialogale*.

4.1 La notion de « séquence »

En focalisant son attention sur les « genres du discours » Bakhtine (1984) juge nécessaire l'établissement d'un classement qui leur serait propre. Dans son article « *Problema recevye žanry* » qui a été traduit par « *Le problème des genres de la parole* », puis par « *Les genres du discours* », Bakhtine, qui semble avoir une tendance à la sociolinguistique, veut « relier les domaines habituellement séparés de la langue et des genres à travers les « sphères » sociales d'usage de la parole ». D'après lui, il y a des types relativement stables d'énoncés qui sont omniprésents dans toutes les formes de constructions discursives. Ces types d'énoncés servent à nous donner des idées sur la complexité de ces constructions dites discursives sur la base des schémas prototypiques. En effet, l'apport de J. M. Adam (1992, p. 13), qui, après avoir fait allusion à l'hypothèse de Bakhtine, était de donner à voir sa nouvelle théorie pour l'étude des unités de compositions textuelles et ce afin de faire sa propre typologie des textes.

En tant qu'ensemble pouvant être décomposé en plusieurs parties, le texte se trouve définit, selon Adam (1987, p. 57) en termes de séquences. Selon lui, tout texte est composé de *n séquence(s)* complète(s) ou elliptique(s) : « *Un TEXTE est, avant tout, une unité composée de n séquences (où n est compris entre 1 séquence et un nombre n de séquences(...)). Ces (n) séquences peuvent être soit elliptiques, soit complètes.* ». Donc, pour lui (2008: 29), le texte s'est très souvent présenté comme « *une structure séquentielle* ». Cela signifie que la *séquence* est l'unité constituante des textes. Elle-même est formée de *macropropositions* qui sont à leur tour composées d'un certain nombre de paquets de

propositions (micro-propositions) (voir la page 32). Cet auteur confirme que le texte, en tant qu'une suite de propositions, est pragmatiquement lié.

Adam suggère cinq *séquences* prototypiques : *narrative, descriptive, argumentative, explicative* et *dialogale-conversationnelle*. Le même auteur (1987, p. 57) a également distingué deux types de formes d'hétérogénéités textuelles à savoir *l'insertion* de la séquence ; par laquelle, Adam entend « *ces cas simples de séquences descriptives ou de dialogues-conversations insérées dans des récits, etc.* » ; il s'agit de l'alternance de différents types de séquences (*le roman* par exemple). Et la *dominante* séquentielle ; par laquelle, il entend « *ce type de textes qui mêlent une structure versifiée de type poétique-autotélique, une structure conversationnelle et une dominante narrative propre à la fable comme sorte de récit et genre du discours littéraire.* » ; il s'agit d'un mélange de différents types de séquences (*la fable* par exemple).

Une telle typologie a été instaurée, selon Adam, dans le but de nous donner les outils qui servent identifier et délimiter les séquences susceptibles d'avoir lieu dans les textes (voir *infra*). De surcroît, la différence faite entre la séquence dominante et dominée (enchâssement des séquences, l'une dans l'autre : il est des textes globalement argumentatifs mais qui comportent des séquences narratives par exemple) est importante dans la mesure où elle aide, selon le même auteur, à dégager la visée communicative que véhicule le texte ; on peut raconter une histoire pour retenir une morale qui sert pour convaincre celui à qui on s'adresse. Cependant, pour Adam (1992, p. 46) « *les modules énonciatif et séquentiel sont complémentaires et aucun ne constitue, à lui seul, une base de typologie susceptible de rendre compte intégralement de tous les aspects de la textualité et de toutes les sortes de textes.* ».

5. La notion de « genre »

Ces dernières années, la question est devenue centrale dans le domaine de l'analyse du discours. Selon Denise Malrieu (2004, p. 74) « *le genre se définit à la fois par son appartenance à un domaine, par son contexte externe de communication (...), par son insertion dans des surensembles d'objets sémiotiques (...) et par sa structure interne.* » La définition qui nous semble simple voire pertinente est celle proposée par Karl Canvat (2008, p. 81) pour qui, la notion de genre est une « catégorie qui permet de réunir, selon des critères divers, un certain nombre de textes. [Mais] le problème consiste évidemment à

s'entendre sur ces « critères » et notamment sur leur nombre. La plupart des théoriciens conviennent, en effet, de l'extrême hétérogénéité de la notion de genre. ». Jean-Paul Bronckart, cité par Adam, (1997, p. 670), quant à lui, parle de la préexistence de multiples genres à savoir le roman, l'éditorial, la recette, etc. Il définit les genres comme « *des formes communicatives historiquement construites par diverses formations sociales, en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs propres...* ».

Pour définir la notion de genre, D. Maingueneau (1996, p. 44) affirme que les contraintes définitives d'un genre sont : « *le statut respectif des énonciateurs et des coénonciateurs ; les circonstances temporelles et locales de l'énonciation ; le support et les modes de diffusion ; les thèmes qui peuvent être introduits ; la longueur, le mode d'organisation, etc.* ». Cependant, deux ans après, Maingueneau (1998 : 51) a ajouté la dimension pragmatique qu'il met au premier plan puisque le genre est tout d'abord, selon lui, un acte de langage d'un niveau de complexité supérieure.

Après tout ce que nous avons dit à propos de la notion de genre, nous nous permettons de nous reposer la question classique : Est-ce que c'est le genre qui appartient au texte ou c'est le texte qui doit appartenir à un genre? Nous posons très souvent que c'est le texte qui appartient à un genre, mais selon François Rastier (2004, p. 123) « *le genre appartient au texte, qui contient des indications de son genre (dans son titre, dans son support, mais aussi dans son lexique, dans son mode compositionnel, etc.)*. » Pour lui, le mode de régulation interne et externe n'est déterminé que par le genre, dans la mesure où il contribue à la compréhension du texte, même dans le cas où la situation qui lui a donné naissance, ou du moins prétexte, a disparu sans retour. Il rappelle également que « *l'analogie des pratiques et celle des genres qui en découle permet la traduction voire tout simplement l'intercompréhension* » (Rastier 2003 : 36. Cité par D. Ablali, A. Bouhouhou et O. Tebbaa, 2015 : 158). En plus, Denise Malrieu (2004 , p. 75) affirme que tout texte trouve sa forme linguistique à travers un genre, et c'est à travers les contraintes du genre qu'il peut être saisi et interprété

A la suite des réflexions de Bronckart (1996, p. 18) qui considère les genres comme une question discursive,

Le texte dans son ensemble, en tant qu'unité communicative étroitement articulée à une sorte d'activité générale et à une modalité concrète d'échange verbal. Les formes d'activités et les modalités d'échange étant extrêmement

variables, les textes se distribuent en genres, ou en diverses formes globales se différenciant selon des critères externes : en tant que tel, un genre n'est pas reconnaissable à ses propriétés linguistiques (les propriétés d'un « roman », par exemple, varient considérablement selon leur taux de discours rapporté), mais à sa fonctionnalité praxéologique et socioculturelle, ainsi qu'au type de média qui le supporte.

Antónia Coutinho (2004, pp. 35-37) propose de définir le texte par rapport aux éléments constitutifs suivants : *orientation configurationnelle, configuration, séquence, figure*. Ce théoricien préconise de définir le genre comme étant une classe ou une catégorie qui permettra de relier un quelconque texte à tel ou tel type de discours. Selon le même auteur, la principale composante du genre est la notion de *compositionnalité*. Cette dernière se rapporte, bien entendu, à la manière dont le texte est présenté. D'une autre part, en tant que « moule », c'est une sorte de guide qui montre la manière dont nous organisons les parties voire les éléments qui constituent le tout. Rastier (1989), cité par Anita Carloti (2011, p. 62) affirme que « *discours et genre relèvent d'une pratique sociale et sont tous deux en contact avec le texte.*» Pour lui le genre est important en ce sens qu'il lie le texte et le discours.

5.1 Les traits définitoires des genres du discours

Le renouveau contemporain de plusieurs travaux se rapportant aux « genres » est a contribué à la réception des réflexions Bakhtiniennes. Celui-ci a introduit dans l'un de ses ouvrages la notion de « genre du discours » en vue de critiquer la conception de Saussure d'une parole qui serait individuelle et d'une existence d'une structuration globale du « tout » que constitue l'énoncé. Pour lui, « *Saussure ignore le fait qu'en dehors des formes de la langue existent aussi les formes de combinaison de ces formes, c'est-à-dire qu'il ignore les genres discursifs* », cité par Sophie Moirand (2003, p. 2). Selon le linguiste russe (1984, p. 293), cité par Sophie Moirand (2007, p. 93), ce sont les pratiques sociodiscursives qui se présentent comme le lieu où existent les genres : « *Tout énoncé pris isolément est, bien entendu, individuel, mais chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés, et c'est ce que nous appelons les genres du discours.*». Il affirme que (1979 : 285). :

Nous apprenons à mouler notre parole dans les formes du genre, et, entendant la parole d'autrui, nous savons d'emblée, aux tous premiers mots, en pressentir le genre, en deviner le volume (la longueur approximative d'un tout discursif), la structure compositionnelle donnée, en prévoir la fin, autrement dit, dès le début nous sommes sensibles au tout discursif qui, ensuite, dans le processus de la parole, dévidera ses différenciations. Si les genres du discours n'existaient pas et si nous n'en avions pas la maîtrise, et qu'il nous faille les créer pour la première fois dans le processus de la parole, qu'il nous faille construire chacun de nos énoncés, l'échange verbal serait quasiment impossible (Branca-Rosoff, 2007, p. 117)

L'idée de base de Bakhtine était que les individus parlent par des énoncés et non pas par des propositions isolées, encore moins, par des mots isolés (Adam, 1997, p. 15). De plus, il signale que les genres du discours jouent un rôle très important en ce sens qu'ils contribuent à organiser notre parole et ce comme le font les différentes formes grammaticales, « *Si tous nos énoncés disposent d'une forme type et relativement stable, de structuration d'un tout, c'est parce que nous avons appris, en même temps que notre langue maternelle, des « formes types d'énoncés.»* » (Adam, 1997, p. 15). Bakhtine (1984, p. 293) voit que c'est dans l'activité sociale que tous les phénomènes langagiers s'inscrivent, car les domaines de l'activité humaine se rattachent très souvent à l'emploi du langage ; l'activité humaine s'organise, selon J.P. Bronckart (1996), cité par Fanny Rinck (2006, p. 9), dans différentes formations sociales, qu'il définit en tant que groupes historiquement constitués dans des conditions variables. Cet emploi de la langue se réalise sous forme d'énoncés, sur les deux plans (oral/écrit), provenant des représentants de tel ou tel domaine de l'activité humaine. Il ajoute que c'est par les trois éléments constitutifs, *objet*, *style* et *construction compositionnelle*, qui s'unissent d'une manière indissociable dans le tout et appartenant à une sphère de l'échange verbale, que l'énoncé reflète les conditions spécifiques et les finalités de chacun de ces domaines (Sheila Vieira de Camargo Grillo, 2007, p. 23). Par *objet*, Bakhtine entend le « contenu thématique », le *style*, concerne les choix lexicaux et syntaxiques effectués par le locuteur, alors que la *construction* ou *forme compositionnelle* recouvre la structure de l'énoncé.

Pour ce qui est de la notion de « discours », Bakhtine assigne à ce concept le caractère « ambigu » et qu'il n'est pas bien circonscrit. D'après lui le mot « discours » renvoie à plusieurs options, à savoir, à « une suite d'énoncé », au « processus de la parole »

ou à « un genre précis du discours ». Cette imprécision, liée à la terminologie, est imputée à l'incompréhension de ce qu'est « l'unité réelle » de l'échange verbale en l'occurrence, « l'énoncé ». Raison pour laquelle, Bakhtine (1984, p. 306) a proposé de définir le discours comme suit : « *le discours se moule toujours dans la forme de l'énoncé qui appartient à un sujet parlant et ne peut exister hors de cette forme.* » À ce niveau-là, pour faire place à la compréhension responsive, l'échange verbale se fait en présence des locuteurs (principaux acteurs de cet échange) qui, en prenant la parole, émettent un énoncé précis : « *Le locuteur termine son énoncé pour donner la parole à l'autre ou faire place à la compréhension responsive de l'autre.* » (Bakhtine, 1984). Les frontières de l'«énoncé concret.» sont strictement délimitées par l'alternance des locuteurs. En tant qu'une unité réelle de l'échange verbal, l'énoncé se termine par un transfert de la parole à l'interlocuteur qui devient à son tour un locuteur. Tout énoncé a un achèvement spécifique (qui rend une réponse possible) à travers lequel les participants à cet échange peuvent saisir le positionnement de celui qui parle et comprendre aussi qu'il a terminé. Vu de l'intérieur, il s'agit d'une alternance des sujets parlants qui se fait justement parce que le locuteur a dit tout ce qu'il voulait dire à un moment précis et dans des circonstances précises. Pour réaliser son échange verbal, le locuteur fait appel à des formes stables du genre de l'énoncé et choisit aussi un genre du discours précis. Selon Bakhtine (1984, p. 314), le choix de tel ou tel genre est toujours dépendant d'un certain nombre de contraintes comme par exemple, le thème qui présentera un intérêt mutuel pour les deux pôles de la situation d'interaction en l'occurrence le locuteur et l'interlocuteur. . En tant que créations des échanges apprises à travers des énoncés produits et entendus au sein des échanges verbaux, *les genres du discours* peuvent être conçus comme des formes types d'énoncés ou comme des formes de langue qui, selon Bakhtine (1984, p. 314), s'introduisent dans notre expérience et dans notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue.

5.2 Genres de discours et modes de généricité

Dans le domaine de l'analyse du discours, Maingueneau (2007, p. 29), affirme que la catégorie du genre de discours (« *action langagière* » pour Bronckart ou « *genre du texte* » pour Rastier)) se laisse définir à partir des critères situationnels. Cette catégorie représente des « *dispositifs de communication sociohistoriquement définis, et qui sont habituellement pensés à l'aide des métaphores du « contrat », du « rituel » ou du « jeu* » (Maingueneau D.

, 2007, pp. 29-30). Les médiums, les finalités, le type d'organisation textuelle, le cadre spatio-temporel, etc., sont les principaux paramètres caractérisant les différents genres de discours à savoir la dissertation, le journal quotidien, la conversation, l'émission télévisée, etc. Pour Maingueneau, les genres ne cessent pas d'évoluer avec la société. De plus, une modification significative de leur mode d'existence matériel suffit à les transformer profondément. Il faut signaler que, depuis quelques décennies, on a généralisé la catégorie du genre de discours à l'ensemble des énoncés produits dans une société sous l'influence de l'ethnographie de la communication et des courants pragmatiques.

A l'instar de Maingueneau (2007, pp. 29-30), un grand nombre de spécialistes dans le domaine font la distinction entre les deux régimes de *généricité* à savoir le régime des genres *conversationnels* et le régime des genres *institués*. Ces derniers regroupent, selon Maingueneau, les genres « *auctoriaux* » qui sont le fait de l'auteur lui-même, éventuellement d'un éditeur, leur caractère *auctorial* se manifeste par une indication paratextuelle dans le titre ou le sous-titre. Ce type de *généricité* peut se trouver dans plusieurs types de discours à savoir, le discours littéraire, journalistique, politique, philosophique, religieux, etc. Les genres « *routiniers* », ce sont ceux qu'étudient avec prédilection les analystes du discours : le magazine, l'interview radiophonique, la dissertation littéraire, les débats télévisés, la consultation médicale, la revue scientifique, etc. Ils correspondent à la définition du genre de discours en tant que dispositif de communication défini sociohistoriquement. Maingueneau (2004, pp. 2-6) distingue quatre modes de *généricité institués* et ce, selon le rapport qui s'instaure entre la *scène générique*, qui est instituée par le discours même et non pas imposée par le type ou le genre du discours, et la *scénographie* qui est construite par le discours (voir (Maingueneau D. , Genres de discours et modes de *généricité*, 2007).

6. Les genres de la presse écrite :

Dans les années cinquante, plusieurs manuels se penchant sur les pratiques journalistiques sont apparus pour donner lieu à un débat houleux portant sur la catégorisation des genres de la presse écrite. Les auteurs de ces manuels, qui sont des spécialistes en sciences de l'information et de la communication, tentent par le biais de leurs catégorisations de faire comprendre l'importance des genres. Ces derniers jouent un rôle crucial et permettent de mettre le holà au sein des corps journalistique en ce sens qu'ils

servent à déterminer et préciser le type d'écriture à laquelle le journaliste doit procéder, ce qui lui garantit une bonne présentation et circulation de l'information. Outre cela, les auteurs de ces ouvrages cherchent à rendre facile la tâche confiée au journaliste et ce en mettant à sa disposition des consignes voire des directives qui l'assistent lors des opérations de collecte des données et la façon dont il doit structurer son texte journalistique

Cependant, à l'instar de J.M. Adam (1997, p. 4), plusieurs spécialistes affirment qu'il y avait un problème épineux lié à la classification des genres et dû aux différentes définitions qu'on donne aux unités rédactionnelles ; « *Ces définitions sont, en effet, le plus souvent, très vagues. Ainsi la notion de genre est parfois appliquée au titre et au chapeau, qui ne sont pourtant que des unités péritextuelles, à la mouture et au montage, qui sont quant à elles des opérations de refonte des dépêches d'agence et de communiqués.* ». Et pour la catégorisation des articles journalistiques, Adam pose : « *quant aux catégories auxquelles appartiennent les articles, les manuels de journalisme les détaillent avec plus ou moins de convergence, et les journaux et magazines ne les signalent explicitement que très irrégulièrement en les nommant : éditorial, dépêche, reportage, commentaire, analyse, courrier des lecteurs, revue de presse, etc.* » Le même auteur (1997, p. 11), voit que si certains genres sont poreux ayant l'apparence d'appartenir à plusieurs catégories, c'est à cause des croisements des critères « *qui vont des choix stylistiques micro-linguistiques aux intentions communicatives, en passant par la position énonciative du locuteur et le contenu des articles. Selon que tel ou tel critère est mis en avant, les catégories bougent sensiblement.* » Comme l'affirme Agnès (2009 : 31) nous pouvons dire que le genre est le résultat d'une pratique sociale, qui change sans cesse ou plutôt qui n'est pas stable:

Nous sommes dans une pratique professionnelle mouvante, changeante, et qui n'a pas à être encadrée de manière rigide. Certains genres prennent des formes écrites variées (portrait, interview, billet par exemple). Certains sont des dérivés de « genres majeurs » (la table-ronde et le micro-trottoir sont dérivés de l'interview), les genres s'interpénètrent (on parlera de compte rendu/ reportage par exemple) (Agnès, 2009 : 31).

Ce sont les pratiques socio-discursives qui contribuent à l'évolution des genres. Effectivement, il semble qu'il y ait un lien qui s'instaure entre ce changement, que peuvent subir les genres, et les phénomènes d'interdiscursivité et d'intertextualité. En créant ses propres formes, le discours journalistique emprunte à d'autres pratiques sociodiscursives.

Le monde journalistique est en perpétuelle évolution et c'est pour cette raison que les genres prennent à chaque fois de nouvelles caractérisations. En fait, c'est à cause de cette sorte de prolifération, rendant difficile la maîtrise des genres et de sous-genres, que les différentes catégories génériques sont devenues complexes. Selon Ringoot et Utard (2009) nous pouvons recenser, dans les manuels de journalisme, pas moins de treize sous-genres de l'interview. A en croire les mêmes auteurs, le journalisme se définit comme étant une catégorie regroupant divers genres, bien entendu journalistique qui y sont propres. Du reste, les genres sont conçus comme une sorte de combinaison un système de règles de constructions des énoncés (Roselyne Ringoot et Jean-Michel Utard, 2009, p. 21)

Selon Utard et Ringoot (2009, p. 19), les genres journalistiques, qui jouent un rôle important dans la professionnalisation du milieu journalistique, se définissent, selon l'approche socio-discursive comme étant des configurations historiquement stabilisées d'une pratique discursive mettant en interaction les publics, les praticiens et les sources. Cette approche explique que ces interactions peuvent être la cause de la transformation des genres sans que l'identité journalistique soit mise en question. Aussi, les genres journalistiques, qui ne se représentent que comme un facteur parmi d'autres structurant l'identité et les pratiques professionnelles, sont assujettis à une logique collective qui émane de la profession ; ils ne relèvent pas d'une anarchie comme en témoigne leur caractère répétitif dans leur manière de faire l'information d'un numéro à l'autre. Les genres renvoient donc à une identité discursive à laquelle ils sont liés par une relation de « structurant-structuré » (Roselyne Ringoot et Jean-Michel Utard, 2009, p. 20). Comme l'affirment les formateurs de la profession, les genres journalistiques se représentent comme des formes de rationalisation de la pratique, aussi bien de l'écriture que de la collecte et du traitement de l'information journalistique.

C'est pour deux raisons que dans le journalisme, en tant qu'une formation socio-discursive, on met très souvent l'accent sur l'importance de la catégorisation des genres ; premièrement, parmi les étapes les plus importantes et qui semblent incontournables dans la formation journalistique est celle qui concerne la « caractérisation des genres de la presse » et particulièrement de la presse écrite. Deuxièmement, la mise en scène de différentes formes d'écriture journalistique et leur classification en genres rédactionnels vient répondre à la question du « contrat médiatique » composé à la fois d'une visée de captation et d'une visée d'information. Celles-ci se traduisent comme des facteurs parmi d'autres qui permettent d'accorder au journal un rythme particulier et une identité

présentée implicitement dans la ligne éditoriale, ce qui garantit une sorte de variation de plaisirs pour l'ensemble des lecteurs. En outre, selon Grosse et Sheibold (1996 :13), cité par (Grosse, 2001, p. 16), pour pouvoir singulariser et caractériser un journal quelconque, il est préférable de favoriser certaines catégories génériques : « *les quotidiens se distinguent par les genres qu'ils favorisent (...) regarder les genres de près sert à caractériser les différents journaux(...) il y a une échelle de genres privilégiés particulière à chaque quotidien.*»

6.1 Naissance des genres journalistiques

Dans son article « *évolution et typologie des genres journalistique* », Ernst-Ulrich Grosse (2001) a fait allusion à la naissance des genres journalistiques. D'après lui, en 1664, la *brève* était le genre primitif et élémentaire du journalisme. Ensuite, plusieurs genres commencent à apparaître l'un après l'autre à savoir, *le fait divers le compte rendu, le reportage*, etc. (Grosse, 2001, p. 17)

Le *billet*, le *commentaire* et les autres genres d'opinion, qui se caractérisent par leur style un peu élevé, n'ont vu le jour qu'au 19^{ème} siècle. Il faut signaler qu'à cette époque, on ne fait pas la distinction entre les deux familles rédactionnelles, mais elle est née en vue de répondre aux aspirations des lecteurs qui cherchent toujours à être informés sans que leurs esprits soient brouillés. Pour que la matière informationnelle proposée aux lecteurs soit claire et transparente, on exige un titrage, un emplacement et un graphisme particuliers pour chacune des deux catégories appartenant aux deux genres « *information ou commentaire.*»

Cette distinction entre les deux catégories a conduit à une révolution en matière de journalisme et ce, notamment, au niveau des écoles qui forment les journalistes et même pour les positionnements personnels des journalistes qui commencent à laisser transparaître leurs points de vue à l'égard de l'information traitée, c'est-à-dire des positionnements à l'égard de leur fonction de « journalistes. » À la figure du journaliste-reporter, technicien rapporteur de nouvelles, va succéder celle du journaliste-analyste, professionnel de l'interprétation des événements, qui pose sur les faits et gestes des acteurs politiques un regard distancié et critique Jean Charron (2006, p. 150). C'est à ce niveau-là que les journalistes élaborent des grilles d'écriture en s'inscrivant dans une double démarche : annoncer une intention éditoriale et une intention méthodologique. Cette

nécessité d'avoir recours aux catégories génériques témoigne du fait que le journaliste ne peut s'y inscrire à moins qu'il intériorise un certain nombre de critères pouvant l'orienter pour qu'il soit compris par l'ensemble de lecteurs. Ces lecteurs construisent à leur tour des grilles des lectures et encouragent une lisibilité intellectuelle des articles de presse. Au début du vingtième siècle, il y avait eu une sorte de hiérarchisation entre les articles. A vrai dire, certains genres ont bénéficié de définitions établies, comme c'est le cas du « fait divers », qui est considéré comme étant un article d'information et « l'éditorial » qui était classé dans le commentaire.

L'objectif des articles d'information serait de rapporter certains faits avec l'intention d'apporter un savoir sur l'actualité, alors que les articles relevant de l'opinion auraient pour but de commenter les faits et les événements Clara-Ubaldina Lorda (2001, pp. 120-121). L'importance accordée à l'un ou l'autre des deux macro-genres, est liée aux différentes étapes de l'évolution de la presse écrite qui apparaissent liées à la dominance de l'une ou l'autre de ces modalités de représentations linguistiques de l'actualité. Selon Lochard & Boyer (1998 : 43-45, cité par Clara-Ubaldina Lorda (2001, p. 121), étant le un lieu de bataille des idées et violemment partisane au 19^e siècle, la presse écrite a changé de direction et a plutôt penché vers l'information au 20^e siècle, tout en devenant, d'autre part, une tribune ouverte à la libre circulation des opinions ; aujourd'hui, dans cette transition au 21^e siècle, elle renforcerait ses flancs commentatifs pour se frayer une voie et faire entendre sa voix personnelle face à ses jeunes concurrentes plus rapides, la radio et la télévision.

Comme nous l'avons déjà signalé, le discours journalistique n'échappe pas à la règle : les genres de la presse sont toujours sujet à des changements et une évolution perpétuels. Depuis des années, les sciences sociales et humaines et celles de la communication tout particulièrement, étudient la formation et le développement de ce qu'on prétend appeler les « nouveaux médias » ou les nouvelles technologies de l'information notamment l'internet. Ces nouvelles technologies permettent l'apparition de nouveaux modèles d'écriture journalistique. Pour satisfaire les attentes du large public qui demande toujours la production textuelle des informations, les journalistes refusent de se laisser enfermer dans des registres fixes. Dans ces circonstances les catégories génériques de la presse écrite ne cessent de se réinventer, produisant ainsi des genres nouveaux ou de genres anciens « recomposés ». Comme l'affirment Roselyne Ringoot et Jean-Michel

Utard (2009, p. 21) « *la complexité des catégories génériques est causée par ce foisonnement parfois difficile à maîtriser des genres et de sous-genres.* »

J. Mouriquand (1997, p. 73), cité par Adam (2001, p. 10) a constaté, dans l'une de ses synthèses que les médias écrits connaissent aujourd'hui, une sorte de progression d'une pernicieuse confusion des genres. Ses propos étaient illustrés par l'exemple des fréquents emprunts au reportage dans l'enquête où il pose que « *s'il en résulte assurément un agrément de lecture, la rigueur de la démonstration peut s'en trouver affaiblie* », cité par Adam (2001, p. 10). Le même auteur insiste sur la nécessité de faire une nette distinction entre les genres, car pour lui « *le plus grand risque de confusion, hélas commun, se situe entre l'enquête et le reportage dont les ambitions sont sans rapport* », et il affirme que rien n'était « *pire pour le lecteur que le sentiment d'incertitude quant aux intentions de l'auteur lorsqu'un article est brouillon sur cet aspect.*»

Antoine Maurice (2000, p. 93), en suivant le raisonnement de Mouriquand, constate qu'il y avait un brouillage des frontières dans les pratiques textuelles de « l'analyse » qui, pour lui, prend des libertés avec sa vocation première en donnant libre cours à la liberté interprétative de l'auteur et de « l'éditorial » qui, selon le même auteur, devient plus analytique et moins prescriptif ou programmatique (Boumendil, 2016, p. 30)

Pour Charaudeau (2011, p. 197), il est relativement difficile de faire une typologie des genres journalistiques et un classement des formes textuelles qui seraient unanimement acceptés car « *les écrits se caractérisent souvent par des emprunts à différents genres. Même les journalistes le reconnaissent.*» Charaudeau fait appel à une déclaration d'un journaliste qui dit que : « dans le domaine du journalisme politique, ceux qui expliquent qu'on doit toujours séparer l'information du commentaire, racontent des histoires. À un autre niveau, on trouve le commentaire ou l'éditorial, sans qu'on puisse définir clairement la différence entre ces deux types d'articles.»

En résumant cet état de fait, S. Bonnafous (1991) affirme que « *nos recherches pour trouver une typologie établie et reconnue par les journalistes et les rédacteurs sont restées infructueuses. De même du côté de l'analyse de discours et des analyses de presse, n'avons-nous trouvé que des analyses très ponctuelles.*» (Cité par Adam, (2001, p. 10). Elle ajoute qu'elle a été amenée à composer son propre métalangage catégorie à cause de l'absence du système classificatoire préalablement établi.

En se référant aux deux principes de Adam, Gilles Lugin (2000) résume que la presse écrite oscille entre le désir du renouvellement et cette volonté de stabilité pour éviter le sentiment d'incertitude. Au surplus, il pose que le besoin de cette pratique de se moderniser pour conserver ses «parts de marché» (principe d'ouverture) est partiellement contrecarré par son caractère médiatique, qui l'oblige à reproduire sans cesse des formes aisément reconnues par les lecteurs-consommateurs et reproductibles par les journalistes à partir d'un noyau prescriptif (principe de fermeture) plus ou moins explicite.

Selon Adam (2001, p. 10), les pratiques journalistiques connaissent toujours un problème de classification lié aux genres rédactionnels. Les diverses catégories génériques de la presse écrite sont frappées d'une hétérogénéité et d'un flou définitionnel décourageant (Sayad, 2011, p. 65). Un grand nombre de théoriciens ont mis en œuvre plusieurs classifications et définitions des genres journalistiques de presse et ce, en vue de répondre à cette divergence dans les systèmes classificatoires des genres de discours journalistiques. Certaines tentatives ont été proposées par des analystes dans le domaine médiatique, tandis que d'autres découlent des guides de rédaction des écoles de journalisme, c'est-à-dire qu'elles découlent de la profession elle-même. Pour notre travail de recherche, nous allons, dans ce qui suit, faire appel à plusieurs chercheurs d'horizons théoriques divers dans le but de présenter certaines classifications des genres journalistiques.

6.2 Genres de presse écrite ; l'approche de Jean-Michel Adam.

Pour mettre le holà aux différentes catégories génériques, nous nous sommes dit qu'il serait nécessaire de nous servir de l'article de Jean-Michel Adam, paru dans le numéro 94 de la revue *Pratiques* intitulé « unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite » qui est pris comme référence pour l'ensemble des chercheurs qui veulent toujours mettre un peu d'ordre dans les définitions des unités rédactionnelles ou catégories de la presse écrite.

Comme nous l'avons signalé, contrairement à Charaudeau (1997 :223) et certains auteurs des manuels de journalisme qui considèrent comme genres les unités paratextuelles, Adam, en faisant un tour d'horizon des problèmes ayant trait aux unités rédactionnelles, a fermement exclu ce genre d'unités à savoir, le titre, le chapeau. Il note

que les unités rédactionnelles sont détaillées avec plus au moins de convergence dans les manuels de journalisme et elles sont signalées et réparties avec plus au moins de régularité dans les journaux, en leur donnant diverses nominations ; *éditorial, dépêche, reportage, commentaire, analyse, courrier des lecteurs, revue de presse*, etc. Il existe en effet des rubriques qui sont même à la base du découpage des journaux : *questions politiques, économie, questions internationales, pages régionales, culture, société, carnet, horizons-débats, horizons-documents, entreprises, finances, sports, services*, etc. Pour lui, ce double classement est l'origine de toute hétérogénéité générique.

Selon Adam (1997, p. 7), il faut tout d'abord se servir des catégories génériques pratiques existantes qui sont « définies par les professionnels et les usagers de la formation discursive considérée, ainsi que par les spécialistes de la presse écrite. Bien sûr, cette première approche est inséparable d'une réflexion plus proprement linguistique et textuelle attentive aux unités linguistiques et aux agencements compositionnels. » C'est pour cette raison qu'il s'est intéressé aux quatre manuels de journalisme se penchant sur la question de la catégorisation génériques de la presse écrite, dans lesquels il recense vingt-quatre genres identifiés (Ringoot et Rochard (2005, p. 77))

De Broucker est l'un des auteurs qui ont retenu l'attention de J.M. Adam, notamment lorsque nous savons que dans l'un de ses ouvrages, De Broucker a consacré toute une partie aux principaux genres rédactionnels, où il distingue les genres de l'information qui comprennent notamment *la brève, la dépêche et le filet*, puis s'ajoutent d'autres genres comme *le courrier des lecteurs, le communiqué, le compte rendu, le portrait, l'interview, l'enquête, le reportage*. Ces derniers sont centrés sur l'information objective ; le journaliste est obligé de rester neutre et surtout ne pas avancer son jugement à l'égard des événements qu'il vient de traiter. De Broucker distingue aussi les genres du commentaire comprenant deux genres de papiers : le papier d'humeur comprenant : *le billet, la caricature, la chronique* et les papiers d'idée comprenant : *l'éditorial et la tribune*, le « *papier d'expert*. » Dans ces genres, le journaliste peut se permettre de présenter et exprimer son jugement vis-à-vis de l'information communiquée. Comme le montre le tableau ci-dessous, De Broucker distingue ces deux genres à partir de trois critères fondamentaux à savoir : le sujet ; l'intention argumentative ; et enfin la position énonciative. Ceux-ci permettent de distinguer les deux grandes catégories d'articles.

Avec les articles d'information, le journaliste se contente de rapporter les faits et les dires des autres tels qu'ils sont, c'est-à-dire qu'il se distancie de ce qui se passe et ce, dans le but d'« *objectiver* » son article et ne pas brouiller les esprits des lecteurs. En revanche, avec les genres du commentaire, il prend très souvent des positions et est parfois dans l'obligation de défendre ce qu'il vient présenter comme idée pour qu'il puisse remporter l'adhésion de ces lecteurs.

Adam (1997, p. 9), s'est référé aussi au manuel de Jean-Luc Martin-Lagardette (1994) qui a ajouté d'autres critères de sélections. Cet auteur a repris l'opposition classique entre les « genres d'information », qui regroupent *le compte rendu, la mouture, la brève, le résumé de rapport le filet et le montage*, et les « genres du commentaire » qui regroupent, *la critique, l'éditorial, la chronique, la tribune libre*. Dans son manuel, Lagardette, présente une autre opposition entre les genres nobles ; *le reportage, l'enquête et l'interview*, et les genres de fantaisie qui sont *l'écho, le courrier des lecteurs et le billet*.

Frédéric Antoine, Jean-François Dumont, Benoît Grevisse, Philippe Marion et Gabriel Ringlet (1995) proposent à leur tour les catégories suivantes :

- **Catégorie 1** : elle rassemble les trois genres suivants ; *le communiqué, la dépêche d'agence et la conférence de presse*.
- **Catégorie 2** : elle rassemble ; *l'écho, la chronique judiciaire, le billet d'humeur, l'interview, l'enquête, la critique et l'éditorial*.
- **Catégorie 3** : elle regroupe les formes narratives suivantes ; *le reportage, le fait divers et le papier d'ambiance-observation*.

Pour Henri Montant (1994, p. 10), cité par Adam (1997, pp. 9-10) la séparation qu'on fait très souvent entre les genres d'information et les genres du commentaire est, selon lui, « légèrement artificielle », en affirmant que les deux catégories génériques ne peuvent pas se passer l'une de l'autre. Selon lui, les articles journalistiques qui se laissent classer comme genres d'information sont ; *les comptes rendus, les moutures, les reportages, les enquêtes, les filets, les portraits, les brèves et les interviews*. Alors que les genres du commentaire sont ; *l'écho, le billet, l'éditorial, l'article d'analyse, l'article d'analyse, le ragot, l'humeur, la critique et la chronique*. (Adam, 1997, p. 10)

Il faut noter que « information » et « commentaire » sont les deux macro-genres distingués par l'ensemble des usagers de la presse écrite. D'aucuns voient que l'éditorial se présente comme l'occasion permettant aux journalistes de faire valoir leurs thèses et leurs opinions, et ce faisant, leurs engagements deviennent explicites. Qualifié de « papier d'idée » et de grand genre, l'éditorial se laisse placer dans le deuxième macro-genre. Plusieurs théoriciens ont développé cet ensemble de critères qui ont un lien direct avec l'intention communicative et les sujets énonciatifs.

Puisque la notion de *genres journalistiques*, n'est pas une notion stable, Adam (1997, p. 10), propose de résumer tout ceci en partant des deux positions énonciatives polaires. Selon lui les articles que nous retrouvons dans les journaux sont classés selon deux positions énonciatives polaires, à savoir, le pôle « distance-information » et le pôle « implication-commentaire » Ringoot et Rochard (2005, p. 77). Cette opposition a été reprise par Moirand, et reformulée linguistiquement en « énonciation *objectivée* » et « énonciation *subjectivée* ». Même si Adam, (1997, p. 9), souligne que ces deux positions énonciatives constituent un *continuum* plus qu'une opposition tranchée, cette opposition est insatisfaisante, car parfois le journaliste est invité à osciller entre implication et distance, c'est-à-dire qu'il est invité et même parfois obligé d'exprimer sa subjectivité et prendre position par rapport à ce qu'il a vu ou entendu dire. Le reportage par exemple qui est un article appartenant au genre information sollicite l'intervention du journaliste, tout d'abord sur le terrain en tant que témoin-observateur, puis dans son énonciation. Tout cela produit un flou dans la caractérisation des genres rédactionnels. Adam, propose de distribuer les différentes catégories rédactionnelles : dépêche brève, éditorial, billet, chronique, reportage, filet, commentaires, interview, etc. tout dépend du pôle vers lequel elles tendent, c'est-à-dire vers le pôle de distance-information ou celui de implication-commentaire. En se servant de diverses stratégies discursives, le journaliste des articles appartenant au premier genre se contente de rapporter des faits, tandis que celui des articles appartenant au second commente les événements qu'il vient de rapporter.

Adam (1997, p. 12) voit que la difficulté du classement n'est pas la preuve de l'inanité des classifications, mais elle est plutôt due à la nature floue de celles qui existent déjà. Et c'est pour cette raison qu'il présente une perspective théorique en vue de traiter de la question de cette catégorisation des genres rédactionnels. Il affirme qu' « *au lieu de procéder par un raisonnement abstrait, fondé sur des ensembles bien délimités de propriétés, les catégorisations semblent fonctionner par regroupements autour de*

prototypes, par airs ou ressemblances de famille.» Cette perspective « prototypique » rend possible une nouvelle approche des différentes productions discursives. L'idée de base, selon Adam (1997, p. 12) était qu'il y a des similitudes entre un ensemble des faits de langue ou du discours qui font partie de la même catégorie, mais avec des différences graduelles, selon que ces faits appartiennent au « centre » ou à « la périphérie » d'une catégorie. Comme le fait remarquer Adam (1997) ce constat est appliqué aux genres de la presse :

Dans cette perspective, telle catégorie présentera des frontières plus ou moins floues avec telle autre (la tribune et la chronique, l'article de commentaire et l'éditorial, l'écho et le billet d'humeur, par exemple), des voisinages de formes (le portrait et la caricature) ; des analogies avec d'autres catégories qui la rendent inclassable : un fait divers peut être donné sous forme de brève, monté en filet, se développer en reportage et même interview et commentaire avant d'être repris et de basculer dans la chronique judiciaire. Dans cette perspective encore, tel texte sera un représentant exemplaire de la catégorie considérée (pur éditorial, brève exemplaire, etc.) tandis que la plupart des autres se présenteront comme un écho plutôt qu'un billet ou qu'une brève, plutôt comme un commentaire qu'une revue de presse, plutôt comme une critique qu'un billet d'humeur.

Il faut noter aussi que la difficulté de la classification est due aussi à la nature complexe des genres qui sont des catégories : premièrement, « *pratiques-empiriques* » jouant un rôle très important dans les deux actes à savoir, la réception et la production. Deuxièmement, des catégories « *prototypiques* », c'est-à-dire définissables en termes tendanciels (+ ou -) plutôt que par des critères stricts. Troisièmement, des catégories, « *Régulatrices* des énoncés en discours et des pratiques sociales (des pratiques discursives des sujets) »

Dans le but de proposer un modèle qui tient compte de cette complexité, Adam s'est servi des travaux de D. Maingueneau qui définit les genres selon les trois critères suivants : le critère sémantique qui concerne les thèmes que le journaliste développe tout au long de son article qui sont liés aux familles événementielles, le critère énonciatif qui concerne les énonciateurs et les co-énonciateurs (journaliste, lecteurs) et finalement le critère concernant le mode d'organisation de l'article. Ce critère permet selon Maingueneau de

faire la différence entre les genres. Adam s'est basé aussi sur les réflexions de Bakhtine et de M. Foucault portant sur les « genres » et les « formations discursives » et ce, pour construire un autre modèle qui s'intéresse aux contenus des différentes « catégories rédactionnelles », à la position énonciative de leurs locuteurs à la position énonciative de leurs locuteurs, aux intentions communicatives qu'elles génèrent ainsi qu'à leurs structures compositionnelles.

6.3 Typologisation selon les spécialistes de la presse écrite.

Guy Lochard, (1996, pp. 87-88), qui choisit une approche socio-discursive, a proposé comme base de classification des genres journalistiques, le critère « d'orientation pragmatique » ou « d'intention communicative.» Il affirme que la réalisation textuelle des genres journalistiques est très hétérogène. Cet auteur a pris comme second critère, le mode textuel ou le mode d'organisation du discours qui est, selon Charaudeau, une des données internes du contrat de communication médiatique. Il s'agit d'un élément de la contrainte discursive de la thématisation. Son idée de base était qu'il y a toujours ce continuum énonciatif entre « information et commentaire » ou « objectivité et subjectivité.» Pour lui, les genres sont toujours conçus selon une logique de continuité. En d'autres termes, les intentions de communication se trouvent entre deux situations de l'instance de production, à savoir : la posture de *Légitimité* ou « *Objectivité* » et la posture de « *Subjectivité* » ou *Crédibilité*. (Floreal, 2009, p. 4)

Alors que, dans sa typologie, Charaudeau se reporte remarquablement à la notion « d'évènement ». Ladite notion se laisse définir, selon Charaudeau (2011, p. 30), à partir d'un processus de *transformation* (dans lequel s'inscrit l'acte d'informer) qui repose sur la transformation d'un « mode à signifier » en un « mode signifié » en le structurant selon un certain nombre de catégories qui sont elles-mêmes exprimées par des formes, et un processus de *transaction* qui commande le premier processus et selon lequel, l'individu parle, lit, écoute et écrit afin de répondre à ses besoins communicatifs, c'est à dire pour instaurer ce lien communicatif avec l'autre ; pour qu'il y ait un acte de communication, les participants se trouvent obligés d'être capables de rendre compte du *code d'intentionnalité* dans lequel s'est réalisé cet acte. L'évènement est également assorti de trois processus de rationalisation :

- Une rationalisation par les principes de sélection des faits et des acteurs (les motifs) ;

- Une rationalisation par la façon d'enfermer ceux-ci dans des catégories d'entendement (la structuration) ;
- Une rationalisation enfin par des modes de visibilité choisis (rubriquage).

Pour Charaudeau (1997), « rapporter l'évènement », « commenter l'évènement », « provoquer l'évènement » sont les trois finalités sur lesquelles l'instance médiatique doit se baser pour le traitement de l'information à communiquer. L'évènement *rapporté*, qui sert à informer le large public, peut contenir des *faits*, car tout ce qui se passe dans l'espace public concerne d'une manière directe les comportements des individus. Il peut aussi contenir des dires et tout ce qui concerne des déclarations des uns et des autres (Charaudeau, 1997, pp. 87-89). L'évènement *commenté* fait apparaître ce qui est latent pour le public. Il présente les faits sous forme de problématisation pour les évaluer et s'il le faut les rendre clairs. Ces deux catégories sont équivalentes aux articles d'information et aux articles des commentaires. L'évènement *provoqué* est en lui-même un fait comme les interviews, les tribunes d'opinion et les débats. Pour Charaudeau, le *contenu* et le *rôle* du journaliste sont les deux principaux critères qui interviennent permettant la distinction entre les trois types d'évènements : rapportés, commentés et provoqués.

La typologie proposée par Charaudeau s'appuie sur le croisement de deux axes : sur l'axe horizontal se trouvent les modes discursifs de traitement de l'information à savoir, l'évènement rapporté, l'évènement commenté et l'évènement provoqué. Alors que sur l'axe vertical se placent les principaux types d'instance énonciative (instance externe, instance interne +/- engagée). Par conséquent, d'après Charaudeau, dans ce classement, information ne veut pas toujours dire distanciation, et commentaire ne se traduit pas comme implication. Les articles journalistiques sont répartis en quatre zones et cela peut dépendre du degré d'implication du locuteur et son mode de traitement de l'information (Charaudeau, 1997, p. 89)

7. Conclusion

En conclusion, nous avons pu dans ce chapitre présenter les différentes caractérisations, que les éminents chercheurs dans le domaine du journalisme ont, attribuées aux différents genres de la presse écrite. Nous avons eu recours à quelques

références et manuels de journalisme qui procèdent à des typologisations unanimement acceptées.

Nous avons emprunté plusieurs définitions et caractérisation à plusieurs chercheurs. Mais le chercheur à qui nous faisons très souvent appel est Jean-Michel Adam qui a traité amplement la question de genre (1997). Ce dernier, et avant de pouvoir finaliser sa propre typologie a procédé à une sorte de confrontation des propositions de catégorisation. Celles de De Broucker, de Lagardette Martin, de Antoine, Dumont, Grevisse, Marion, Ringlet et de Montant. Tout cela nous a permis de répondre aux différentes questions liées à la définition de l'éditorial.

CHAPITRE III : L'argumentation

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous nous attelons à mettre l'accent sur l'une des notions autour de laquelle gravitent les points centraux de notre recherche à savoir la notion « d'argumentation ». Il s'agit de relever quelques entraves dans le but de proposer une définition qui serait relativement consensuelle, ce qui nous permettra de reconnaître son statut ainsi que la place qu'elle occupe dans les articles que nous visons analyser dans le chapitre suivant de cette partie.

L'objectif de ce chapitre est de mettre à l'écart toute sorte d'ambivalence dont témoignent les ouvrages auxquels nous nous sommes référés entre autres, « rhétorique et argumentation » (Robrieux, 2021), « l'argumentation dans la communication » (Breton, 2003), « l'argumentation dans le discours » (Amossy, L'argumentation dans le discours, 2006) et « l'argumentation dans la langue » (Ducrot J.-C. A., 1988). Par conséquent, nous jugeons pertinent, au préalable, de nous orienter vers ces travaux qui traitent de la question des origines de la notion de rhétorique et de l'argumentation ainsi que vers les différentes écoles qui s'y sont intéressés depuis l'ère de Corax, Platon, Protagoras, Gorgias et Aristote. Outre cela, nous présenterons les différentes conceptions restreintes et larges de la notion d'argumentation et voir aussi au fur et à mesure les points de convergences et de divergences qui unissent/désunissent les chercheurs dans ce domaine.

Une lecture approfondie nous a permis d'avoir une idée si limpide sur les fondements de l'analyse argumentative et de saisir les définitions définir d'un certain nombre de concepts sur lesquels nous misons pour nous acquitter de ce travail de recherche. Cette phase nous permettrait de caractériser d'autres aspects qui nous semblent avoir des liens avec la notion d'argumentation. Dans cette partie nous procédons à quelques analyses de quelques stratégies argumentatives et voir les liens qui s'instaurent entre elles et les modalités. Il s'agit aussi de donner à voir que les éditoriaux qui constituent notre corpus sont d'une dominance argumentative et qui plus est un moyen nous facilitant l'identification de la place de l'argumentation et de la modalité dans les pratique journalistiques. Par conséquent, nous montrons dans ce qui suit, comme l'affirme Ducrot (1993) et Gosselin (2010), que les modalisateurs des différents domaines modaux sont très souvent appelés à jouer un rôle décisif dans le discours qui vise à la persuasion :

« Argumenter en faveur d'une conclusion, c'est énoncer des propositions (porteuses de modalités) congruentes avec la modalité de la proposition que l'on souhaite faire admettre. Reste que, comme on sait depuis la Rhétorique d'Aristote, la conviction ne suffit pas pour entraîner l'action, il faut encore lui adjoindre des modalités appréciatives et axiologiques propres à susciter la persuasion » (Gosselin L. , 2010, p. 332)

Nous allons prouver que l'emploi des modalisateurs pourrait dépasser ce cadre interactionnel qui relie le journaliste en tant qu'un énonciateur (proposant) avec son lecteur (opposant) pour les placer dans un autre cadre interactionnel, celui de l'échange des points de vue qui peut avoir lieu entre ces protagonistes de la situation de communication et de l'argumentation politiques. Mais avant d'arriver là, un aperçu historique de la rhétorique est le bienvenu. Ce passage est entièrement incontournable ne serait-ce que pour atteindre nos objectifs que nous avons tracés dans ce présent chapitre à savoir faire une présentation qui, bien entendu, ne serait pas exhaustive de la notion d'argumentation.

2. La rhétorique : un point de vue historique

La « rhétorique » ou l'art de la démocratie est née au début du V^e siècle avant Jésus-Christ à Sicile. Cette île était sous le contrôle des hommes de Gélon et son frère Hiéron qui s'amusaient à spolier ses citoyens de leurs terres. Mais après la genèse d'un mouvement démocratique, ces deux hommes ont été renversés. Par conséquent, il est temps maintenant de procéder à quelques procès afin de réintégrer les citoyens de cette île et ravoire ce qui a été pris par les mercenaires de ces deux hommes. A cette époque les procès se déroulaient face à des jurys populaires et c'est là où l'orateur doit pouvoir les convaincre. Les orateurs qui avaient de bonnes réputations, à Athènes et à Syracuse, à cette époque, sont bien entendu Corax, Empédocle et Tisias (Robrieux, 2021)

A cette époque, les maîtres de la rhétorique ou « sophistes » d'Athènes étaient, selon Robrieux (Robrieux, 2021, p. 14). Protagoras, Gorgias, Lycophron, Prodicos, Thrasymaque, Hippias, Antiphon et Critias. Protagoras (492-422), professe une doctrine basée sur le relativisme sceptique. Ce philosophe, fondateur du « sophisme » et du genre « éristique », se penche à enseigner comment présenter et défendre une thèse dans les débats politiques. Gorgias (485), fondateur de la poésie en prose, forme des jeunes gens

comme Critias, Alcibiade, Thucydide, Ménon, Aristippe et Isocrate. Cet orateur brillant inaugure le genre panégyrique ou l'épidictique. Isocrate (436-338), professeur de l'art oratoire, cherche à rendre le discours simple, beau et harmonieux.

Platon en critiquant les sophistes, comme l'avait fait Isocrate, a mis au goût du jour l'art oratoire. D'après lui, il y a deux sortes de rhétorique : la *logographie* qui se définit comme celle qui sert à persuader « n'importe qui de n'importe quoi, au mépris de toute honnêteté intellectuelle » alors que la *psychagogie* « a pour méthode la dialectique et servant à atteindre la vérité. » la dialectique est selon Platon « *une manière de penser en commun entre interlocuteurs de bonne volonté et la seule justification de la rhétorique est à la rigueur de se placer à son service et à celui de la philosophie. Seuls peuvent valablement s'exprimer ceux qui s'adressent [...] mais à l'intellect.* » Par conséquent la rhétorique n'est plus considérée autonome et ne saurait plus se baser sur la force du langage ou sur l'écriture.

D'après Philippe Breton (Breton, 2003) et Jean-Jacques Robrieux (Robrieux, 2021), l'homme et l'argumentation sont étroitement liés, en ce sens que l'homme, en tant qu'individu faisant partie de telle ou telle société ayant des représentations et des points de vue sur le monde dans lequel il vit, se sert de tout ce que sa langue lui offre pour communiquer avec les autres et les entraîner à adopter voire partager ce qu'il leur présente. Autrement dit, cet homme est donc, invité à faire appel à des diverses stratégies discursives à savoir la modalité. Cette dernière, qui traduit l'engagement de l'homme, en tant qu'instance discursive, se présente au niveau de l'énoncé par l'emploi des différents modalisateurs appartenant à plusieurs domaines modaux, peut lui permettre d'emporter l'adhésion de celui à qui il s'adresse.

2.1 Aristote et sa définition de la rhétorique

Dans son ouvrage intitulé « *l'argumentation dans la communication* » Breton (2003, pp. 15-16) dresse que, dans la zone du bassin méditerranéen, l'émergence d'un savoir systématique dans ce domaine est situé au V^e siècle avant J-C, sous le nom de « *rhétorique* ». Mais dans l'histoire de l'humanité, l'apparition de l'argumentation en tant qu'un savoir structuré ne remonte qu'à une date récente. D'après le même auteur, la genèse de la rhétorique est en relation directe avec la naissance de la démocratie en Grec antique. Cela

peut expliquer la raison pour laquelle nous avons émis nos hypothèse de départ en nous mettons l'accent sur l'argumentation dans le discours politique dans la mesure où nous avons constitué un corpus composé de discours qui nous semble être un lieu idéal pour l'analyse que nous allons effectuer. Ces discours dits politiques, portent sur la candidature du président Bouteflika pour les élections présidentielles de 18 avril 2019.

La rhétorique se présente comme le fondement de toutes les recherches et les théories modernes sur le discours argumentatif en ce sens qu'elle se penchait sur l'étude de tout ce qui a rapport avec l'art de convaincre et ce en faisant des études sur les effets des preuves élaborées sur les interlocuteurs.

D'après, Amossy (2006, p. 9), la rhétorique selon Aristote se définit comme « *une parole destinée à un auditoire qu'elle tente influencer en lui soumettant des positions susceptibles de lui paraître raisonnables* ». Il s'agit d'une technique consistant à agir sur l'autre en modifiant ou renforçant ce qu'il avait comme représentations sur un objet du monde. Pour le dire autrement, un locuteur donné agit sur son interlocuteur, agit sur ses opinions, ses représentations et ses croyances, du moins dans la limite des normes et des règles qui régissent l'influence mutuelle des acteurs principaux des échanges verbaux. Nous pouvons, donc, déduire qu'elle avait des liens directs avec l'argumentation et nous pouvons dans ce cas nous orienter vers les fondements rhétoriques de l'analyse argumentative d'Amossy (2006, pp. 8-9). Si nous mettons en exergue l'aspect historique de l'argumentation comme une partie de l'ancienne rhétorique, nous pouvons nous apercevoir qu'elle n'a pas été mise en œuvre seulement par les spécialistes du langage mais aussi par des philosophes qui l'ont pratiquée à leur manière.

Toutefois, Aristote, le premier philosophe à se lancer dans l'étude de l'argumentation et l'auteur des pensées et des œuvres qui existent depuis toujours, a défini l'argumentation comme l'art de convaincre. Il part du principe, qui commande toute sa pensée, défendue dans la *rhétorique*, rédigée entre 329 et 323 av. J-C, que l'enjeu principal de la parole est d'exercer une certaine influence sur l'autre (Amossy, 2006, p. 8). Par conséquent, selon le même philosophe, la rhétorique est « l'art de persuader », c'est-à-dire l'art d'emporter l'adhésion de l'allocutaire au moyen d'une parole infallible, qui serait capable d'adapter ses moyens à des objectifs tracés et déterminés par celui qui tient le discours en l'occurrence l'orateur. La rhétorique est donc toute parole adressée à un

interlocuteur qu'elle cherche à influencer et ce, en mettant à sa disposition un ensemble des positionnements qui pourraient lui paraître bien fondés, raisonnables et acceptables.

Si l'on suit le raisonnement d'Aristote, nous pouvons donc dire que la rhétorique peut avoir lieu dans presque tous les domaines où les acteurs sociaux se trouvent censés adopter des positions et se faire leurs propres points de vue non pas sur la base de quelque vérité absolue nécessairement hors de portée, mais en se fondant sur ce qui peut être vraisemblable pour pouvoir, par la suite, réagir d'une manière convenable (Grize, 1970 : 9). C'est pour cela qu'Amossy (2006) insiste sur le caractère social de la rhétorique. Celle-ci a commencé à apparaître, comme nous l'avons signalé plus haut, dans ce que les spécialistes ont tendance d'appeler « le berceau de la démocratie », qui est la cité de la Grèce antique où on accorde une grande importance au maniement de la parole public. Nous pouvons citer, juste à titre d'exemple, le déroulement d'un épisode judiciaire qui s'agit d'une sorte de polémique et de décisions prises après avoir écouté les discours des participants qui veulent faire admettre leurs positions.

D'après Aristote, la rhétorique se base sur un ensemble de critères qu'il faut prendre en considération où il se voit clairement qu'on accorde, depuis l'ère d'Aristote et de Platon, une certaine importance aux stratégies qui peuvent jouer un rôle décisif permettant à celui qui parle de convaincre celui à qui il s'adresse (Amossy, 2006, p. 8) :

-Un discours qui n'existe pas en-dehors du processus de communication où un locuteur prend en compte celui à qui il s'adresse : parler c'est communiquer.

-Un discours qui entend agir sur les esprits – et ce faisant sur le réel– donc une activité verbales au plein sens du terme : le dire est ici un faire ;

-Une activité verbale qui se réclame de la raison et qui s'adresse à un auditoire capable de raisonner : le logos en grec, désigne à la fois la parole et la raison ;

-Un discours construit, usant de techniques et de stratégies pour parvenir à ses fins de persuasion : parler c'est mobiliser des ressources verbales dans un ensemble organisé et orienté.

Notons que le « logos » s'appuie principalement sur une de formes du syllogisme provenant de la déduction en l'occurrence l'enthymème. Il se base également sur l'exemple reposant sur l'analogie et résultant de l'induction partant du particulier et

arrivant au général. (Amossy, 2006, p. 10).

Il n'est pas sans intérêt de signaler que les théories modernes de l'argumentation se réclament de ces principes ainsi que les réflexions d'Aristote qui font de lui une référence qu'on ne peut pas éviter. Ces principes nous laissent voir les points de divergences existant entre lui et les autres philosophes à l'instar de Platon et Socrate qui se sont penchés aussi sur tout ce qui a trait à la rhétorique. Ce qu'il a essayé de faire, à la différence de ces philosophes, c'est de rendre de la rhétorique une arme argumentative au service du vraisemblable et non pas de la « vérité » car d'après lui on ne peut pas démontrer ce qui est évident. Cela lui a permis de se pencher seulement sur les débats démocratiques dans la Grèce antique, et de préparer des techniques plus ou moins pertinentes et qui seraient capables d'orienter l'opinion publique. C'est pour cette raison que nous jugeons utile de voir quels sont les éléments d'analyse sur lesquels il s'est appuyé, et éventuellement, quels sont les outils que l'on pourrait appliquer sur notre corpus et ce dans le but d'analyser les diverses stratégies argumentatives mises à contribution par les différentes instances discursives.

Dans un premier temps, Aristote a débuté par déterminer les bornes de toute argumentation en mettant en exergue cette différenciation qui oppose la « vérité », qui selon lui peut être remise en question, et la « doxa » qui repose sur le « vraisemblable ». Selon Maingueneau et Charaudeau (2002, p. 602) le vraisemblable « correspond au probable de la statistique ou plausible de la doxa », c'est-à-dire sur les « représentations, façons de faire, de penser et de dire normales, cohérentes, courantes dans une communauté (routines, scénarios, lieux communs, stéréotypes) dont il préforme les attentes et guide l'action ».

La *Doxa* est un terme emprunté au grec et qui désigne « opinion ». Elle désigne le cadre vraisemblable au sein duquel est établit toute argumentation rhétorique. La doxa correspond au sens commun, c'est-à-dire à un ensemble de représentations et d'opinions socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante. C'est, ce que l'on dit des choses ou des gens. Il s'agit donc, de tout ce que les acteurs sociaux peuvent considérer comme vrai, ou probable, et à partir de quoi on peut supposer les prémisses implicites de tout raisonnement endoxal. L'endoxa se définit, selon Aristote comme étant des opinions communément partagées et

qui s'enracinent dans la société et se trouvant employées dans les raisonnements dialectiques et rhétoriques (Amossy, 2000, cité par Hayame Hussein (2018, p. 3)). En d'autres termes « *Sont des idées admises [endoxa] (...), les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités* » (1967 : Livre I, chapitre 1, 100 b, 20 – 23). Il est utile de dire que la doxa n'est pas liée uniquement à ce qui est argumentatif, mais aussi à tout ce qui a trait à la fiction (pièce théâtrale, romans, par exemple) en ce sens que c'est elle qui fait que nous croyons ou pas ce que nous venons de voir ou de lire. Elle se base sur l'adhésion du public. Cela nous permet de déduire que le facteur psychologique est d'une certaine importance dans toute opération argumentative. En tout état de cause, elle incarne des présuppositions qui sont unanimement acceptées et évaluées sur lesquelles s'appuie toute forme d'argumentation. Toutes ces observations semblent cruciales dans la mesure où elles permettent de mettre en vedette ce sur quoi porte l'argumentation à savoir « l'opinion ».

Après avoir donné les principales caractéristiques de la rhétorique classique, Aristote passa en revue les différents genres qui relèvent de son domaine à savoir le genre *judiciaire*, le *délibératif* et l'*épidictique*, et ce avant de se pencher sur un ensemble de principes qui, d'après lui, contribuent à rendre puissant une argumentation donnée (Elslande, 2003)

Le genre *judiciaire* est celui qui s'inscrit dans un cadre d'un procès. Il s'agit évidemment d'un genre renvoyant à un discours dont l'office est d'accuser ou de défendre, c'est à dire il sert à prendre des jugements envers ce que les gens font. En d'autres termes, il s'agit d'un genre destiné généralement au tribunal, puisque c'est le principal lieu où on accuse ou on défend. Dans ce genre, le locuteur prend la parole pour défendre par une plaidoirie ou accuser par un réquisitoire. Bien entendu, c'est un genre centré sur la narration où l'orateur est obligé de faire allusion aux événements ayant trait à la cause qu'il défend, c'est-à-dire c'est un genre qui concerne le passé et ce en mettant en œuvre les valeurs du juste et de l'injuste (Elslande, 2003).

Le genre *épidictique (démonstratif)*, c'est un genre qui porte sur le présent du fait qu'il cherche l'adhésion immédiate aux valeurs d'une communauté que le public semble partager. Il s'agit d'un genre à travers lequel un orateur donné loue ou blâme un

personnage ou une idée à l'occasion d'un évènement particulier comme un mariage, un décès par exemple. Par conséquent, c'est un genre lié à l'admirable ou à l'exécration (Elslande, 2003).

Le genre *délibératif* est un genre qui porte sur le futur dans lequel un orateur donné s'adresse à un assemblé (l'assemblée populaire et nationale par exemple) dans l'intention de persuader ou de dissuader pour prendre une décision sur ce qu'il faut faire ou sur ce qu'il ne faut pas faire. Il s'efforce d'amener l'allocutaire à prendre une décision qui engage l'avenir comme déclarer la guerre, réformes sociales ou d'accomplir d'autres actions qui concernent l'ensemble de la société. Par conséquent, c'est un genre ayant trait à deux valeurs principales qui sont l'utile et le nuisible (Elslande, 2003).

Dans son discours, l'orateur ou le scripteur, pour emporter l'adhésion de celui à qui il s'adresse, se doit de se servir des moyens et des preuves qui peuvent traduire son opinion. C'est pourquoi qu'Aristote a défini les trois sortes de preuves de persuasion adaptées à la doxa à savoir, le *pathos*, le *logos* et *l'éthos*. D'après lui, le *pathos*, caractère de celui qui écoute (Motulsky-Falardeau, 2018, pp. 15-16) se rapporte à l'émotion et se définit comme la capacité de l'orateur/scripteur d'évoquer les sentiments et les émotions de son public, Il vise donc à convaincre son public par le biais des émotions, de sa sympathie et de son imaginaire. *L'éthos* concerne le caractère de celui qui s'adresse au public, c'est-à-dire en prenant la parole, il se présente en choisissant soigneusement les mots et les expressions qui valorisent sa personnalité pour qu'il soit digne de la confiance et du respect de ce public. Chose qui peut lui permettre d'emporter l'adhésion du public. Alors que le *logos*, caractère de ce qui est dit, se définit selon Aristote par convaincre par le raisonnement. Par conséquent, il se base sur toute tentative d'appel à l'intellect ainsi que sur des arguments bien structurés. Il s'agit d'un agencement rationnel des arguments.

Parmi les moyens dont dispose l'orateur pour persuader, Aristote sépare le témoignage de l'argument, distingue entre preuves extra- techniques (témoignage, aveux, textes de lois, serment...) et techniques, administrés par le moyen du discours : les arguments choisis et présentés de manière convaincante, le caractère de l'orateur (*ethos*), les dispositions (passions, émotions) où le discours met l'auditeur (*pathos*). *L'éthos* en soi est une espèce

de preuve ; le bon orateur construit sa crédibilité en argumentant de certaine manière. (Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer, 1995, pp. 169-170)

De ces trois registres définis par Aristote, il apparaît que c'est le *logos* qui constitue le fondement de toute argumentation. A vrai dire, à l'époque d'Aristote, l'orateur, pour s'exprimer, n'avait pas à sa disposition une diversité de moyens pour convaincre mais il n'avait qu'une et unique possibilité, c'est parler en public. Tandis que de nos jours, l'orateur peut faire appel à un ensemble de moyens dont le rôle est efficace. Les technologies de l'information et de la communication se présentent et par excellence comme l'un de ces moyens facilitant la tâche devant celui qui parle. Personne ne peut nier que *l'ethos* a un rôle très important surtout dans les débats télévisés en ce sens que l'orateur dit, coûte que coûte, ce qui lui permet de gagner la confiance des téléspectateurs. En effet, cet aspect de *l'ethos* peut avoir lieu dans certains articles journalistiques mais il ne remplacera pas les preuves susceptibles d'apparaître dans les propos des personnes et la manière dont elles sont agencées et mises en place.

Il est des journaux dont les articles se basent, parfois dans certains passages, sur le *pathos* et dans lesquels les journalistes/locuteurs cherchent à jouer sur les émotions de leurs lecteurs en stimulant chez eux certaines valeurs liées à ce qui a trait au nationalisme par exemple. Il est même des articles où nous pouvons parfois remarquer que leurs scripteurs, comme Chawki Amari dans son éditorial « *point zéro* », se basent sur *l'ethos* et ce en se déguisant en un simple citoyen qui a toujours des problèmes sociaux. Mais il est à signaler que l'enjeu des journalistes est centré sur le *logos*, c'est-à-dire sur l'écriture journalistique. Raison pour laquelle nous nous sommes dit qu'il peut sembler difficile de nous intéresser à toutes ces dimensions de l'argumentation dans la presse écrite mais il vaut plutôt mieux de nous nous contenter de mettre l'accent sur la hiérarchie des articles et sur la manière dont ces articles peuvent présenter voire défendre les différentes « opinions ».

En effet, notre objectif est de nous intéresser à ce qu'Aristote considère comme le fondement de toute argumentation, donc nous focalisons notre attention sur l'étude des formes de raisonnements. D'après Aristote, toute argumentation s'appuie sur des preuves techniques comme *l'enthymème* qui se définit comme étant une forme du syllogisme. Aristote pose qu'il est des propositions que l'on peut s'en passer et ce tout dépend du degré de leurs évidences. En d'autres termes, dans une situation de communication, le locuteur

n'est pas obligé de prononcer l'une des prémisses qui est, tout à fait, connue et c'est à l'allocutaire de la suppléer (Dainville, 2016, p. 2)

Il ne faut ni prendre le raisonnement de loin ni passer par tous les échelons pour conclure ; le premier procédé manque de clarté par suite de la longueur ; l'autre est bavardage, parce qu'il énonce des choses évidentes. (Aristote, Rhétorique II, 1395 b, [1960], page 111, Les Belles Lettres)

Aristote illustre son discours par l'exemple suivant :

Pour conclure que Dorieus a reçu une couronne comme prix de sa victoire, il suffit de dire : il a été vainqueur à Olympie ; inutile d'ajouter : à Olympie, le vainqueur reçoit une couronne ; c'est un fait connu de tout le monde » (Aris., Rhét. I, 2, 1357a, trad. M. Dufour)

Il s'agit d'un ensemble de propositions initiales d'un syllogisme qui sont ou seront partagées ou admises par celui à qui on s'adresse. Ces prémisses ayant pour objet des valeurs, des présomptions, de faits réels ou des vérités qui peuvent être, pour l'interlocuteur, comme des évidences. Dire par exemple : les algériens sont tous des patriotes, *X* est un algérien, donc *X* est un patriote.

Les orateurs incultes persuadent mieux dans les foules que les cultivés ; comme disent les poètes, les incultes sont plus versés dans l'art de parler devant une foule. Car les autres énoncent les propositions communes et générales ; ceux-ci puisent dans ce qu'ils savent, énoncent les propositions qui sont tout près de leur auditoire. Par conséquent, les orateurs ne doivent pas tirer leurs arguments de toutes les opinions, mais de certaines opinions déterminées, par exemple celles de ceux-mêmes qui jugent ou de ceux qui acceptent l'autorité. » (Aristote, Rhétorique II, 1395b, [1960], pages 111-112, Les Belles Lettres)

L'enthymème se définit donc, comme nous l'avons dit, une forme déductive qui part du général et arrivant au particulier. Alors que le deuxième type des preuves techniques à savoir « *l'exemple rhétorique* », en grec « *paradeigma* », est selon Aristote, un argument

privilegié du genre délibératif ayant une forme inductive :

Nous avons dit que l'exemple est une induction et à quelles sortes d'objets cette induction est relative. L'exemple ne présente les relations ni de la partie au tout, ni du tout à la partie, ni du tout au tout, mais seulement de la partie à la partie, du semblable au semblable, lorsque les deux termes rentrent dans le même genre, mais que l'un est plus connu que l'autre ; par exemple : Denys aspire à la tyrannie, puisqu'il demande une garde ; autrefois, en effet, Pisistrate, ayant ce dessein, en demandait une, et, quand il l'eut obtenue, il devint tyran ; de même Théagène à Mégare ; et tous les autres que l'on connaît deviennent des exemples pour Denys, dont pourtant on ne sait pas encore si c'est pour cette raison qu'il demande une garde. Tous ces cas particuliers rentrent sous la même notion générale que tout aspirant à la tyrannie demande une garde (Aristote, Rhétorique, I, 2, 1357b).

L'exemple rhétorique ne s'avère pas seulement comme le pendant de *l'enthymème* mais aussi comme l'analogue rhétorique de l'induction dialectique. Ce qui permet de dire qu'il y a un lien si manifeste entre l'exemple et l'induction qui, elle-même, est comparée explicitement à la déduction (Danblon, 2010, p. 221).

Dialectique	Rhétorique	Genre rhétorique
Induction	Exemple	Délibératif
Déduction	Enthymème	Judiciaire

Ce que nous pouvons dire là-dessus, c'est que même si dans ces derniers siècles, les différentes formes discursives ont pris une sorte d'essor si remarquable, on n'ait jamais arrêté de s'en servir. Raison pour laquelle nous nous permettons de dire que toutes ces remarques que nous avons faites à propos de ce que Aristote a apporté pour le domaine de l'argumentation, sont très importantes pour la présente recherche et nous sommes certainement dans l'obligation d'y revenir dans le cas échéant.

Etant considéré comme le premier philosophe qui s'est intéressé à la rhétorique comme étant l'art de persuader, Aristote a apporté les premiers éléments lui permettant de

construire sa théorie de l'argumentation et c'est grâce à toutes ses considérations que nous avons pu formuler nos hypothèses. En effet, tout un chacun, en prenant la parole, se doit de tenir compte des diverses stratégies qui se mettent à sa disposition pour rendre efficace son discours argumentatif et ce tout dépend du public à qui il s'adresse, du genre dans lequel s'inscrit son discours voire même la situation dans laquelle il se retrouve. Par exemple, lorsqu'un orateur s'adresse un ensemble de juges, il est préférable qu'il accorde une importance à l'*enthymème* et à la démonstration logique (*logos*). Bien entendu, on ne peut tout à fait écarter le *pathos*, mais dans ce cas de figure précis, tout se joue par rapport aux preuves logiques apportées par l'avocat.

En effet, l'instance discursive est tenue à respecter un certain nombre de règles et effectuer des choix en fonction de la situation d'argumentation. Chose qui nous a permis de constater que, dans les différents articles constituant notre corpus et relevant du pôle « implication-commentaire », les énonciateurs procèdent à des choix argumentatifs en prenant en considération le genre rédactionnel, le public à qui ils s'adressent et même le climat politico-social qui semble dominer dans cette période que nous avons prise comme repère. Par conséquent, l'objectif est de nous atteler à repérer les stratégies argumentatives et voir le lien qui s'instaure entre elles et les différents types de modalités.

2.2 La rhétorique « restreinte »

Avec le temps, la conception de la rhétorique aristotélicienne considérée comme « art de convaincre », avait partiellement changé et est devenue considérée comme « l'art de bien parler ». Dans la rhétorique classique aristotélicienne, la première partie du discours est « l'invention » (*heurésis, inventio*), c'est là où le locuteur cherche les arguments qui lui semblent adéquats à la situation dans laquelle il se retrouve. Par cela, on entend la création d'un inventaire de figures et d'arguments. La deuxième partie est la « disposition », celle-ci se rapporte à la façon dont l'orateur organise ses dires, ses arguments. L'orateur procède à tel ou tel ordre du raisonnement en fonctions de de son public, c'est-à-dire en fonction des réactions (imaginées ou observées) de ce public, donc il se peut que cet ordre soit psychologique et non pas forcément logique. Il est à signaler que selon les anciens, cette partie est divisée en plusieurs moments : *l'exorde* ; c'est le début du discours et c'est ce que nous avons coutumes d'appeler « introduction » : la *narration* ; c'est le moment où l'orateur fait appel au passé en racontant des faits ayant lien avec le

sujet de la discussion : la *confirmation* ; à ce stade, l'orateur apporte les preuves qui soutiennent sa thèse et réfutent les arguments contraires à son position : la *digression* ; pour ne pas causer de la fatigue aux esprits de son public, l'orateur est invité à procéder à une petite pause qu'il est préférable qu'elle soit entre la *confirmation* et la *péroration* et ce pour faire respirer son public : finalement, vient la *péroration* ; c'est le moment où l'orateur doit conclure son discours avec de force et de clarté possible pour atteindre à son objectif. La troisième partie du discours est appelée « *élocution* », celle-ci concerne le choix des lexèmes. Autrement dit, le locuteur accorde une certaine importance aux mots qu'il compte utiliser pour rendre efficace son discours argumentatif. Par conséquent, c'est là où il laisse voir son style. Les deux dernières parties sont « *l'action* », c'est le fait de prononcer le discours et « *la mémoire* », c'est le fait de mémoriser le discours (Motulsky-Falardeau, 2018, pp. 16-20).

C'est en se basant sur un certain nombre de principes que Talon (1947) et Pierre de la Ramée ou Ramus (1535-1572) ont réduit la rhétorique à une de ses composantes : « *l'élocution* ». Pour avoir une idée si claire sur les réflexions de ces deux philosophes, il faut revenir au quinzième siècle où Omer Talon n'était pas d'accord avec la tradition académique sur la critique des arts et notamment, la critique de la dialectique que Ramus considère comme l'art suprême (Couzinet, 2014, p. 96). Cette dernière divisée en deux parties « invention/jugement » est au moins pour la deuxième, synonyme d'exercice de la philosophie :

Il passe des sens à la réfutation des arts que semble concevoir l'esprit, et il commence par réfuter la définition de la dialectique, par une énumération de ses objets, mais c'est une réfutation captieuse et fallacieuse. En effet, on ne dit pas que la dialectique est juge du vrai et du faux parce que le dialecticien connaîtrait tous les arts dans lesquels il pourrait discerner le vrai du faux, mais parce que cet art est la règle pour juger de toutes choses, comme la grammaire, la règle pour parler correctement de toutes choses. C'est pourquoi, de même que, si le géomètre l'arithméticien et le musicien parlent correctement, ils le font en vertu de la grammaire et non d'eux-mêmes, de même lorsqu'ils jugent droitement d'un sujet par le syllogisme, ils le font par l'art et la faculté dialectique, et non par eux-mêmes, parce que seule la dialectique enseigne les lois pour juger de toutes choses. Et il n'est pas plus logique de dire : « La dialectique est la règle pour juger des tout, donc le dialecticien connaît tout »,

que de dire : “La grammaire est la règle pour parler correctement de tout, donc le grammairien connaît tout. (Couzinet, 2014, p. 96)

Dans ce passage, Talon fait allusion au raisonnement que Ramus a appliqué sur les arts libéraux notamment la grammaire, rhétorique, dialectique. Pour lui, la dialectique est un art comme les autres et il ne lui faut pas un traitement particulier. Par conséquent, il faut qu’il y ait, pour tous les arts, une sorte de dissociation entre ce qui leur est propre de leur fin ou de leur perfection. Si l’arithmétique, l’art de calculer de toutes choses, c’est au même titre que la dialectique est la règle pour juger de toutes choses, la grammaire est l’art de parler d’écrire et correctement de toutes choses, et la rhétorique l’art de bien parler de toutes choses. D’après les deux philosophes, la classification des arts se laisse faire en fonction de la nature des activités qui les caractérisent. Cependant, l’orateur ne produit pas son discours sans disposition de raison et d’argument, ce qui relève de la dialectique (Quintilianum, 1549 : 56). Si un orateur peut s’exprimer sans se servir de la raison, il peut également penser sans avoir besoin d’exprimer sa pensée par le biais de la parole.

En vertu de la présence de la raison postulée dans toutes les autres activités, la dialectique est l’art suprême. Or la raison ne se définit pas comme connaissance, mais comme jugement qui, comme toutes les autres actions réglées par un art, s’exerce exclusivement en fonction des règles qui lui sont propres. Instaurer, par exemple, la règle de la connaissance, ce serait instaurer une règle extérieure à l’art dialectique proprement dit. En d’autres termes, si la connaissance est peut-être la fin et la perfection de la dialectique, elle n’est pas le propre de l’art dialectique, selon Ramus. (Couzinet, 2014, p. 97)

Cette réduction de la rhétorique est donc due à Ramus et ce après avoir fait une nette séparation entre la dialectique qui se trouve liée à ce qui a trait au raisonnement, et la rhétorique, qui dès lors n’était considérée que comme un traité des figures de style. A vrai dire, Ramus s’est trouvé opposé à Quintilien notamment en ce qui concerne la définition que donne ce dernier au parfait orateur qui pour lui a toujours besoin de la philosophie. Pour Pierre de la Ramée, il est certain que la philosophie est importante pour l’orateur en ce sens qu’elle permet la perfection de la rhétorique mais elle ne lui est pas propre. En d’autres termes, bien parler, c’est respecter les règles de l’art du discours et non pas les préceptes de l’éthique. En toute état de cause, Ramus entend dire que tous discours est l’exemple où l’orateur fait appel à divers arts.

A son tour, Gérard Genette (1972), après avoir commenté les deux ouvrages de Dumarsais (*Des tropes* : 1730) et de Pierre Fontanier (*Les figures du discours* : 1821-1830), avait expliqué comment « *ce qui n'était déjà plus un art de la parole efficace s'est peu à peu rétréci jusqu'à devenir un traité de figures, puis une étude centrée sur la métaphore et la métonymie* » (Amossy, 2006, p. 12). Par conséquent, cette réduction de la rhétorique à « *l'élocution* » entraîne à des changements en termes de ses principes. D'après ce théoricien, la rhétorique devient un simple traité des figures, notamment la métaphore et la métonymie (Mihaila, 2014, p. 254).

2.3 La nouvelle rhétorique de Chaim Perelman

Après l'avènement de C. Perelman (1958), penseur du XX^e siècle, cette tradition aristotélicienne longtemps passée sous silence depuis Ramus (1515-1572) a été remise au goût du jour (cité par Amossy (2006, p. 13)). Ce dernier, présente sa vision particulière envers la rhétorique dans son « *traité d'argumentation, la nouvelle rhétorique* ». Pour lui il importe de mettre au goût du jour la rhétorique qui n'est plus considérée comme l'art de bien parler mais plutôt comme l'art de convaincre consistant à l'emploi de l'argumentation. Cette dernière se définit selon lui et Olbrechts-Tyteca (1970 : 5) comme étant « *les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment* » la rhétorique à son tour est considérée comme « *une philosophie du vraisemblable* » permettant d'évaluer l'ensemble des arguments apparaissant dans le discours et ce en fonction de leur potentiel à aller chercher l'approbation de ceux à qui il est adressé ce discours.

Avant de présenter et commenter la réflexion de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1970 : 6), il faut noter qu'il insiste sur la dimension communicationnelle de l'entreprise d'argumentation. Le locuteur qui ne prend pas en compte le profil de son interlocuteur ne peut guère emporter l'adhésion de ce dernier : « *l'orateur est obligé, s'il veut agir, de s'adapter à son auditoire* » Il est préconisé que ce locuteur accorde une certaine importance aux opinions qui semblent dominantes avant d'entreprendre son projet de persuasion et par la suite, il est invité à se baser sur les lieux communs dans son argumentation. Par conséquent, dans la nouvelle rhétorique, Perelman, insiste sur l'interrelation du locuteur et de l'interlocuteur dans les différentes situations de

communication à visée persuasive. (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 : 6). Dans un premier temps, Perelman commence par s'intéresser à l'objet de toute argumentation ainsi qu'aux types de différentes preuves que les locuteurs s'en servent dans leurs discours. Raison pour laquelle, il suit le raisonnement d'Aristote et ce en ce sens qu'il reprend la distinction entre ce qui évident et ce qui est vraisemblable sur lequel porte l'argumentation.

La nature même de la délibération et de l'argumentation s'oppose à la nécessité et à l'évidence, car on ne délibère pas là où la solution est nécessaire et l'on n'argumente pas contre l'évidence. Le domaine de l'argumentation est celui du vraisemblable, du plausible, du probable, dans la mesure où ce dernier échappe aux certitudes du calcul. » (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 2008 : 1)

En partageant certains principes sur lesquels Aristote s'est basé pour la construction de sa théorie de l'argumentation, Perelman critique sévèrement René Descartes en le considérant comme porteur d'une conception étriquée et limitée de la raison qui ne prend pas en considération le rôle des preuves et de l'argumentation ; en d'autres termes, il s'agit de changer la perception de la rhétorique qui n'est plus conçue comme l'art de convaincre.

Dans le même traité, Perelman fait une nette distinction entre les techniques d'association et de dissociation. D'après lui, il est des entreprises argumentatives qui laissent voir la nature des liens qui permettent le passage d'un élément à un autre comme il est des projets persuasifs qui « travaillent à distinguer ce qui tend à être confondu ou associé. »

L'argumentation par association est la plus riche dans la perspective perelmanienne. Elle comprend plusieurs grandes catégories : les arguments quasi logiques, qui établissent entre les éléments un lien qui ressemble sans s'y conformer à celui de la logique formelle (comme l'incompatibilité dérivée de la non-contradiction) ; les arguments basés sur la structure du réel qui associent un élément avec un autre perçu comme faisant partie de la réalité et déjà admis par l'auditoire (comme le rapport de cause à effet) ; et les liaisons qui fondent la structure du réel où l'association construit une image de la réalité (comme l'analogie). À l'intérieur de ces catégories générales, on dénombre des

techniques diverses qui en marquent les différentes modalités (cf. Partie II, chap. 4, cité par Amossy (2021, pp. 23-24)).

Perelman fait donc une nette distinction entre les techniques qui pourraient faire admettre et rendre vraisemblable tel ou tel raisonnement. Il « offre une typologie des techniques argumentatives conçues comme des procédés qui servent à une liaison (ou une déliaison) constitutive d'un raisonnement plausible. » (Amossy, *L'argumentation dans le discours*, 2006). Dans notre recherche nous jugeons cruciales les réflexions de Perelman en ce sens qu'elles ont mis en œuvre une méthode pour atteindre à des objectifs permettant de poser les premiers jalons pour d'autres réflexions portant sur l'analyse argumentative. Nous avons vu que Perelman a essayé de proposer une taxonomie valable pour les contextes discursifs où l'argumentation est dominante.. Après tout ce qui vient d'être dit, nous pouvons déduire que Perelman avec sa néo-rhétorique a apporté des éléments utiles nous permettant de faire la différence entre les figures que les l'instance discursive utilisent dans les discours pour argumenter en faveur de conclusion et les figure qu'elles mettent en œuvre pour donner à leurs discours un aspect esthétique.

Après tout ce qui vient d'être dit à propos de l'analyse argumentative et ses fondements, nous pouvons déduire à l'instar de certains théoriciens, que tous les principes que nous venons d'évoquer permettent de placer cette analyse en plein cœur de la réflexion aristotélicienne et perelmanienne, il est temps de faire allusion aux liens qui s'instaurent entre la logique et toute analyse argumentative. Nous avons dit que dans leurs réflexions, les deux théoriciens voient que tout projet argumentatif est censé porter sur le « vraisemblable » et non pas sur la « vérité », mais cela ne nous empêche pas de dire que toute entreprise argumentative comporte une certaine logique. L'analyser, c'est analyser les opérations formelles qui peuvent orienter les sujets vers la vérité. C'est-à-dire analyser de plus près les divers modes du raisonnement et voir la façon dont les agents structurent leur pensée afin d'élaborer une argumentation qui serait efficace.

3. Logique informelle vs logique naturelle

On doit à Aristote le premier ouvrage traitant de la logique : « *Réfutations sophistique* ». Dans ce manuscrit, ce philosophe fait allusion aux principaux modes de

raisonnement à savoir le *paralogisme* et le *sophisme*. Cette logique fut conçue comme un art de bien penser ou comme une technique permettant de transmettre à la conclusion la vérité des propositions initiales d'un syllogisme. Mais au XXe siècle cette théorie a connu une sorte d'essor après avoir fait l'objet des plusieurs débats et travaux provenant des membres des diverses écoles de logique pragmatique.

Dans cette perspective, on pourrait distinguer entre deux écoles, la première est celle de la logique informelle qui est apparue en Amérique du nord et ce dans les années 1970 (i.e. elle est d'inspiration anglo-saxonne). Comme l'indique son nom, c'est une discipline philosophique qui s'intéressait aux études des modes des constructions des arguments et ce en prenant pour objet le raisonnement qui se trouve exprimé dans des situations réelles dans les milieux informels. Il va sans dire qu'elle est normative en ce sens qu'elle s'intéresse à la description des arguments et leur fixant des critères qui assurent leur efficacité. Par surcroit, cette discipline parle de différents paralogismes afin de déterminer la façon qui permet de les identifier et les rend repérables.

Vu les objectifs que nous avons proposé au début de cette recherche, il est utile de signaler que cette discipline ne répond pas à nos aspirations. Etant donnée une discipline normative, cette logique dite formelle sert, selon Amossy (Amossy, L'argumentation dans le discours, 2006), à séparer le raisonnement valide et l'argumentation honnête des tentatives d'avoir cette influence sur les esprits par tous le moyens dont dispose les sujets. Mais, à vrai dire, cette méthode ne nous offre pas un modèle susceptible d'expliquer le fonctionnement de l'argumentation dans notre corpus.

La seconde école, à laquelle nous nous référons pour pouvoir analyser les discours formant notre corpus, est celle qui propose une approche descriptive en l'occurrence « la logique naturelle ». Dans son centre de recherche en sémiologie, J.B. Grize (1960) s'est attelé à étudier le lien qui unit la logique et l'argumentation et ce en mettant en œuvre une nouvelle théorie qui peut lui permettre de rendre compte de la place de la logique de toute argumentation en langue naturelle (Amossy, 2006). Dans cette théorie, Grize (1990 : 65), cité par Amossy, (2006, p. 19), ne se réclame pas de la logique formelle qui ne prend pas en considération la situation de communication et la dimension du sujet, mais il étudier parallèlement les opérations de la pensée et les activités discursives et parle « d'opérations logico-discursives » qui selon lui s'inscrivent dans un communicationnel.

L'argumentation pour Grize (1990 : 41), cité par Amossy, (2006, p. 19), se définit comme étant « *l'ensemble des stratégies discursives d'un orateur A qui s'adresse à un auditeur B en vue de modifier, dans un sens donné, le jugement de B sur une situation S* ». Il prend donc acte du rôle des deux acteurs de toute situation de communication qui s'inscrit dans un quelconque contexte social. D'après lui (1990 : 41), l'argumentation considère l'allocutaire comme un alter ego auquel il est nécessaire de faire partager sa conviction. Déteindre sur l'interlocuteur, c'est changer ou modifier les croyances et les représentations qui lui ont été données et ce en mettant en évidence certains aspects de choses, en occultant d'autres, en proposant de nouvelles (Amossy, 2006, p. 19). C'est passer donc d'une conception restreinte de l'argumentation, notamment celle de Ramus, (voir *infra*) à une conception large (qui ne se confond pas avec celle de Perelman), vue comme une opération par le biais de laquelle on modifie ou infléchi la vision des choses que cet interlocuteur se fait (Amossy, 2006, p. 20). Par conséquent pour analyser le processus d'argumentation, le même théoricien adopte un point de vue, qui sera partagé par Amossy (Amossy, 2008) dans sa définition de l'argumentation, centré sur les deux acteurs principaux de la situation de communication en dressant que pour que le discours argumentatif soit efficace, le locuteur se doit d'être en mesure pour empêcher cet alter ego (allocutaire) d'avancer un contre discours, qui peut être considéré comme un indice de son acceptation de ce qu'il lui propose, et au fur et à mesure l'orienter ou l'entraîner à produire un pro-discours qui peut s'agir d'un autre indice de son adhésion.

C'est pour cette raison que Grize (1990) a introduit la notion de schématisation (Amossy, 2006, p. 20). D'après lui, « *si dans une situation donnée un interlocuteur A adresse discours à un locuteur virtuel B (dans une langue naturelle), je dirai que A propose une schématisation à B qu'il construit un micro univers devant B, univers qui se veut vraisemblable pour B* » (cité par Adam (1999, p. 101)) . Schématiser c'est donc produire un énoncé véhiculant des attitudes ou des points de vue à l'égard de telle ou telle chose. Par conséquent, la finalité de toute schématisation peut être identifiée en fonction de celle de l'échange :

Parler de buts, de visée(s), d'intention(s) du schématiser et du co-schématiser, c'est considérer qu'à la source même de tout texte, il y a une interaction verbale. Un sujet cherche à agir verbalement sur un (ou plusieurs) autre (s). Ses intentions interactionnelles ne sont pas obligatoirement conscientes. Elles sont toujours plus ou moins avouées et avouables. Dans ces

conditions, on peut dire qu'une schématisation est le résultat et le moyen d'une intention d'(inter)action. il est très difficile de dresser une liste des grands types d'actions langagières que les sujets peuvent engager. Sans prétendre du tout à l'exhaustivité, nous pouvons énumérer quelques grandes actions certainement combinables (désignées ici par des noms ou des verbes à l'infinitif): informer (décrire, renseigner), enseigner (expliquer, instruire), persuader (argumenter, persuader). » (Adam, 1999, p. 106)

Il est plusieurs intentions que l'on peut attribuer au schématiser en fonction de la situation dans laquelle il se retrouve à savoir *informer, enseigner, persuader, démontrer, divertir, ordonner-instruire, évaluer, juger, plaire* et *émouvoir*. Donc, la notion de schématisation, qui permet d'expliquer la spécificité de l'argumentation, a mis à notre disposition un modèle applicable aux différentes situations d'interaction et a notamment transformé les schémas classiques de communication.

Pour ce qui de notre corpus, nous ne pouvons pas nier qu'il y ait certainement une sorte d'interaction entre les deux acteurs de l'échange en l'occurrence les producteurs (les différents instances énonciatives) et les récepteurs/interlocuteurs (l'ensemble des lecteurs) en ce sens que les premiers font des schématisations. Ce que les énonciateurs cherchent à faire c'est déteindre sur les lecteurs et infléchir leur vision des choses et modifier ce qu'ils possèdent comme représentations à l'égard d'un fait significatif qui s'agit dans notre travail des manifestations contre le projet du cinquième mandat.

4. La théorie d'Austin et ses liens avec l'argumentation

Certes, les réflexions de Perelman sur les études de l'argumentation ont remis à l'honneur de la rhétorique aristotélicienne dans le mesure où elles ont eu beaucoup d'influences particulièrement au milieu du XXe siècle notamment lorsque nous savons qu'elles ont permis la réintroduction de cette ancienne rhétorique. Cependant, tous ses travaux n'ont pas pu attirer l'attention des linguistes à cette époque et « *ont passé inaperçus dans les sciences du langage.* » (Amossy, 2006, p. 21). Cela s'explique par le fait que le véritable objet de la linguistique structurale était « la langue considérée en elle-même et pour elle-même »

A l'instar de Saussure, les structuraliste se sont penché sur l'étude des différents

systèmes linguistiques et ont marginalisé les études qui portent sur tout ce qui a trait à la parole du fait que cette dernière leur pose des difficultés liées à son immobilisme. Pour eux « *l'utilisation du langage en contexte ne pouvait pas se donner un objet de recherche légitime et la dimension rhétorique échappait nécessairement à leurs compétences* » (Amossy, 2006, p. 21). En d'autres termes, d'après eux, tous ces facteurs leur permettent d'affirmer que la parole n'est pas digne de faire un objet de leur analyse qui évite tout ce qui a trait à la rhétorique. En d'autres termes, les structuralistes ont mis à l'écart les éléments qui ont une relation avec les situations de communications, aux participants des échanges et les moyens dont disposent ses derniers pour s'en servir afin de convaincre ou de persuader l'autre, c'est-à-dire que toutes ces données n'étaient pas intégrées aux études sur le langage.

En tout état de cause, les états de choses ont changé notamment après l'apparition de J. Austin un des principaux théoriciens en études pragmatique dans les années 1970. Celui-ci part du principe que tout fragment linguistique a pour fonction d'accomplir un ou plusieurs actes, c'est-à-dire qu'il possède une force illocutoire ou perlocutoire. Le langage n'est donc, plus considéré comme un système mais il est devenu une force et un pouvoir par le biais desquels on peut infléchir les visions les représentations des sujets. Nous pouvons donc dire que cette nouvelle vision est venue affermir les rapports qui existent entre ces recherches et la rhétorique.

Raison pour laquelle nous jugeons incontournable de parler dans ce qui suit de la théorie d'Austin qui peut enrichir notre recherche et nous fournir des données importantes pour notre analyse argumentative. Dans toute recherche argumentative qui porte sur le linguistique des articles de presse pour étudier l'impact que ce type de discours est susceptible d'avoir sur l'ensemble des lecteurs et sur le contexte social auquel ils appartiennent, le chercheur doit faire appel à la théorie de la pragmatique afin d'avoir une idée claire sur la relation qui existe entre la réalité et le langage. L'essentiel pour nous et pour notre étude est d'analyser un certain nombre d'article tout en les considérant comme force ou comme un moyen qui pourrait permettre aux énonciateurs de déteindre sur les lecteurs.

Maingueneau (1991, p. 11), cité par Amossy (2021, pp. 33-34) définit la pragmatique comme étant un « *ensemble de recherches qui abordent le langage en plaçant au premier*

plan l'activité des sujets parlants, la dynamique énonciative, la relation à un contexte social ». Il va donc sans dire qu'elle avait un aspect similaire avec la rhétorique et l'analyse argumentative dans la mesure où elles permettent de résoudre les questions de l'efficacité de la parole et de sa dimension argumentative et persuasive. (Landolsi, 2012, p. 36). Il est utile de signaler que dans les travaux qui portent sur la pragmatique, les rhétoriciens ont été considérés comme des pragmaticiens dans la mesure où ils partent du principe que la parole est l'un des moyens les plus efficaces pour persuader dans la société. Par cela on entend dire que cette discipline est étroitement liée à la rhétorique qui étudiait le pouvoir persuasif du discours et ce faisant l'analyse argumentative est digne d'être admise dans des sciences du langage. Donc, de par leur objet d'étude à savoir les mécanismes du *discours social*, la pragmatique et l'argumentation se confondent largement (Lalaoui-Chiali, 2007 : 164)

5. La théorie de l'argumentation dans la langue

O. Ducrot et J.C. Anscombe étaient les deux théoriciens parmi d'autres qui, tout en s'inscrivant dans le domaine de la pragmatique, ont apporté du nouveau notamment à travers leur théorie ADL où ils affirment que l'argumentation constitue un fait de langue, pour l'analyse argumentative. Ils cherchent à imposer « une nouvelle conception de l'argumentation comprise comme l'étude des orientations sémantiques des enchaînements des énoncés. » (Amossy, 2006, p. 24). Dans leur ouvrage théorique, ils définissent l'analyse argumentative comme étant une étude approfondie des orientations sémantiques et des enchaînements des fragments linguistiques (énoncés). Avant de parler des fondements de leur théorie, ils commencent par proposer des nouvelles caractérisations de ses deux notions de base qui sont la « rhétorique » et « l'argumentation » qui ne ressemblent pas à celles que leur accordent la tradition aristotélicienne (Amossy, 2006, p. 24). Cette redéfinition a été faite en deux temps de recherche :

- Le premier consiste à introduire un composant dit « rhétorique » dans les modèles élaborés par la pragmatique
- le second a été marqué par une réappropriation et une redéfinition de la notion d'argumentation dans le champ de la pragmatique-sémantique.

Pour le dire autrement, Ducrot et Anscombe tout en soutenant qu'une linguistique de la langue est impossible sans une linguistique de la parole, ont commencé par distinguer deux niveaux sémantiques; un « composant linguistique » désignant le « sens » de l'énoncé A en situation. Ce dernier détermine, en dehors de tout contexte, une certaine signification A' à un énoncé A. Et un composant rhétorique qui permet de prévoir la signification effective de l'énoncé A dans la situation X (Ducrot, 1984 : 15, cité par Amossy, (2006, p. 25)). Outre signification littérale que l'énoncé aura dès qu'il est articulé, les autres données énonciatives ou encore circonstancielles interviennent immédiatement et ce pour attribuer à cet énoncé le sens réel d'une production particulière. Nous pouvons illustrer ces propos par l'énoncé « il fait très chaud » par exemple, tout dépend des locuteurs et des situations de communication dans lesquelles cet énoncé se trouve produit. Nous pouvons lui attribuer, en plus de la signification littérale, plusieurs significations différentes (un enfant demande à son père de l'emmener à la plage, un père qui interdit à ses enfant de sortir pour ne pas attraper un coup de soleil, etc.). Pour Ducrot, les lois du composant dit « rhétorique » relèvent du champ de la psychologie, de la logique et de la critique littéraire et non pas de la linguistique et ce contrairement au composant « sémantique ». D'après Ducrot la rhétorique est donc conçue comme synonyme de la pragmatique (Amossy, 2006, p. 25).

En second lieu, les deux théoriciens ont vu nécessaire redéfinir la notion d'argumentation. Contrairement à la définition d'Aristote de l'argumentation, Ducrot et Anscombe en proposent une autre selon laquelle l'argumentation est l'enchaînement reliant deux énoncés et menant à une conclusion : « *un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé E1 (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou ensemble d'autres) E2.* » (Ducrot et Anscombe, (1988, p. 8)) En d'autre terme, lorsqu'un locuteur donné entreprend une entreprise argumentative en avançant tel ou tel énoncé, c'est pour en faire admettre un autre.

Ce que Ducrot et Anscombe cherchent à prouver, c'est que l'argumentation est un fait de langue et non pas de discours, ils éliminent la conception logique de l'argumentation et voit que la pragmatique doit être intégrée et intervenir dès le départ. Par conséquent, contrairement à ce qui a été admis dans la rhétorique aristotélicienne, le composant « rhétorique » doit être considéré comme étant une partie intégrante du sens de l'énoncé. Ce qui lui permet de dire que l'argumentation n'est pas concevable en dehors de

la langue : « *le sens d'un énoncé comporte, comme partie intégrante, constitutive, cette forme d'influence que l'on appelle la force argumentative. Signifier, pour un énoncé, c'est orienter.* » (Ducrot et Anscombe, (1988))

Les énoncés que les acteurs de l'échange verbal avancent servent à orienter vers une quelconque conclusion. Cette orientation résulte principalement des sens que mes sujets collent aux énoncés. L'articulation d'un énoncé « *a un but au moins aussi essentiel que d'informer sur la réalisation de ses conditions de vérité, et ce but est d'orienter les destinataires vers certaines conclusion en le détournant des autres* » (Ducrot et Anscombe (1988, p. 113)). Nous empruntons à Ducrot et Anscombe l'exemple « cet Hôtel est cher ». cet énoncé se présente comme un argument pour « n'y aller pas » alors qu'un enchaînement d'ordre « allez-y » ou « je vous le recommande » semble contradiction avec le sens primitif qu'un peut attribuer à l'énoncé. Par conséquent la composante rhétorique est une constituante essentielle du sens de l'énoncé. Ce qui permet à Ducrot et Anscombe de considérer l'argumentation comme une partie « *intégrante de la langue* ».

Les deux théoriciens, tout en s'inscrivent dans le cadre de la pragmatique et travaillant sur les éléments permettant l'enchaînement des énoncés en reprenant la notion de *topoi* pour désigner les garants des enchaînement discursifs qui servent à étayer le passage de l'énoncé E1 à E2. Donc, dans certains contextes les sujets émettent des énoncés qui s'appuient sur des vérités générale ou lieux communs. D'où vient l'intégration de la dimension rhétorique dans le linguistique. Leur objet était de « *relier les possibilités d'enchaînements argumentatif à une étude de la langue et ne pas les abandonner à une rhétorique extralinguistique. Pour nous, elles sont déterminées au travers d'un acte de langage particulier, l'art d'argumenter.*» (Ducrot et Anscombe, (1988, p. 9)) la définition que Ducrot et Anscombe de l'argumentation diffère de celle proposée par Aristote. « L'argumentation dans la langue » se penche sur les « *topoi* » et les « connecteurs » qui servent à relier les énoncés.

D'après Amossy (2006, p. 28) la caractérisation que Anscombe et Ducrot donnent à l'argumentation « *paraît restrictive en ce sens qu'elle ne recouvre pas l'ensemble des tentatives effectuées pas la pragmatique d'aujourd'hui pour rendre compte de l'argumentation.* » Plantin et Moeschler par exemple étudient l'argumentation dans un cadre dialogale et ce contrairement à la conception de Ducrot selon laquelle les énoncés sont argumentativement enchaînés. Dans cette perspective, pour Moeschler, qui se penche

sur l'analyse des liens qui s'instaurent entre faits conversationnels et faits argumentatifs, « toute interaction définit un cadre de coaction et d'argumentation ». Selon lui les deux partenaires de l'échange verbal n'ont qu'à se confronter, de près ou de loin, pour pouvoir arriver à l'objectif tracé à savoir convaincre l'autre pour faire ou ne pas faire. Par conséquent l'approche de Moeschler consiste à donner à voir ou à expliquer comment les animateurs de la situation d'interaction puissent-ils agir l'un sur l'autre.

Dans cette perspective, Plantin (2005, p. 53) voit que l'interaction argumentative nécessite une confrontation dont les protagonistes sont un « locuteur » et un « interlocuteur » qui débattent d'un sujet. Plantin définit la situation argumentative comme étant un développement de confrontation d'opinions. Toute situation d'interaction réunissant deux acteurs principaux ; un locuteur appelé « proposant » et un allocataire nommé « opposant » en ce sens que le premier avance et défend une thèse et le second la reçoit et la remet en cause. A l'issue de cette confrontation, les deux acteurs sont censés retrouver une solution à ce problème opinatif. Par conséquent en prenant le tour de rôle, ils concrétisent leurs opinions en vue d'accomplir des tâches qui se rapportent aux quatre stades de la discussion critique ; la *confrontation*, c'est là où il est facile de remarquer le désaccord entre les deux ; *l'ouverture*, il s'agit du moment où ils commencent à s'identifier en tant qu'opposant/proposant ; *l'argumentation*, c'est l'étape la plus importante dans cet échange car c'est là où les participants apportent les arguments dont ils ont besoin ; la *conclusion (co-constructive)*, dans cette étape l'opposant et le proposant font le bilan de la tentative de résolution du désaccord.

6. L'argumentation dans le discours

En s'appuyant sur les réflexions de Ducrot et l'approche interactionnelle de Plantin, Amossy (2006) se propose travailler sur l'argumentation dans le discours et ce en faisant la distinction entre leur visée et leur dimension persuasive. D'après le même auteur, le discours argumentatif consiste à mettre à contribution les différents moyens langagiers dont dispose le locuteur pour rendre efficace son discours. Ce dernier ne peut pas être dissocié de la situation de communication où il est articulé afin d'entraîner l'autre à procéder de telle ou telle manière. Par conséquent, comme on le voit, ledit discours est appelé à s'adapter ce deuxième animateur de l'échange verbal.

6.1 Visée argumentative vs dimension argumentative

Comme nous venons le voir, la rhétorique classique s'intéresse au discours à visée argumentative avouée. Contrairement à cette ancienne conception, Amossy (2006) avance que tous les discours véhiculent une entreprise argumentative. D'ailleurs c'est le même constat fait par Maingueneau comme le montre le passage suivant : « *est-il possible de délimiter des énoncés proprement argumentatifs ? Est-ce que l'ensemble des énoncés ne possède pas une dimension argumentative ?* » Nous rejoignons Amossy, Maingueneau et Plantin dans leurs réflexions car nous pensons que tout discours, qu'il soit écrit ou oral, vise provoque une certaine réaction chez l'autre, même si projet argumentatif n'est explicitement avoué. Plantin (1996 : 18. Cité par Amossy, (2006, p. 33) note que « *toute parole est nécessairement argumentative [...] toute énoncé vise à agir sur son destinataire [...] tout énoncé oblige ou incite autrui à croire, à voir, à faire, autrement.* »

Utile de noter que tous les discours possèdent une dimension argumentative, mais la visée argumentative ne se rapporte qu'à un certain nombre d'entre eux (Amossy, 2006, p. 33). Cette différenciation se concrétise dans les articles d'information où le scripteur/locuteur joue très souvent le rôle d'un rapporteur des faits et avance parfois son attitude sur ces faits (son texte a donc une dimension argumentative). Mais cela ne ressemble pas à un éditorial où le éditorialiste/énonciateur révèle sa tentative d'une manière consciente avec le recours à de diverses stratégies argumentative pour emporter l'adhésion des lecteurs (son texte a donc une visée argumentative. certes, dès que le locuteur prend position, il y a argumentation, mais il n y a pas de dimension argumentative sauf s'il y a deux options envisageables dans une situation donnée.

A la fin de cette présentation et avant d'entamer une autre analyse, il est temps de proposer une définition opératoire à l'argumentation et ce en confrontant les diverses définitions que nous avons recueilli dans ce chapitre. Cette étape nous permettra de pouvoir repérer sa présence dans les articles.

7. L'argumentation ; tentative de caractérisation

Après avoir passé en revue les différentes définitions provenant de plusieurs écoles qui se distinguent en proposant des différentes démarches et des notions divergentes les

unes des autres, nous sommes maintenant invités à accomplir une tâche qui peut nous donner du fil à retordre. Il s'agit de proposer une définition qui rassemble les principes auxquels nous avons fait appel dans cette partie. L'argumentation est, selon nous, la mise en œuvre des différentes stratégies discursives en vue de rendre plausible un quelconque positionnement et au fur et à mesure emporter l'adhésion de celui à qui s'adresse le locuteur. Argumenter, c'est donc, se trouver face à un autre (présent ou virtuel). Il s'agit donc de s'inscrire dans une situation de communication du fait que l'acte même d'argumenter est, en terme d'acte discours, de même valeur que communiquer. De ce point de vue, il y aura certainement, au sein de ce processus communicationnel, la présence de certains facteurs dont nous parlerons plus tard. Il s'agit donc de raisonner ou de proposer à l'interlocuteur des opinions et ce en lui donnant des bonne raisons d'y adhérer. Ce qui est à argumenter, ce sont les opinions qui se trouvent opposées et désignant ce à quoi les agents sociaux croient, ce qui guide en amont leurs actions et qui nourrit en amont leurs pensées. Il est jugé très utile de signaler que les opinions ou encore les points de vue sont souvent divers, variés et même subjectifs en supposant d'autres.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, même si, l'argumentation est liée beaucoup plus au genre « implication-commentaire » du fait qu'ils sont manifestement opinatifs, il va sans dire que même ceux qui relèvent du pôle « distance-information » véhiculent des opinions portant sur les états de choses et cela se traduit notamment à travers l'emploi de certains termes reflétant les attitudes des énonciateurs (Emediato, 2011). Ce que nous pouvons dire à propos des deux journaux, c'est qu'ils constituent un lieu propice à l'analyse que nous ambitionnons réaliser et ce dans la mesure où ils ont participé à créer ce débat entre ceux qui voient en Bouteflika l'homme de la stabilité recherchée par une minorité d'Algériens et ceux qui revendiquent la rupture avec ce système représenté par cet homme qui ne répond pas aux aspirations sociales et économiques d'une majorité d'Algériens.

En tenant en compte de cette réalité, nous sommes invités impérativement à être avertis en termes d'analyse des articles. Effectivement, en fonction des problématiques que cette recherche se propose d'étudier, nous allons décrire la façon dont les énonciateurs présentent et défendent leurs point de vue pour que nous puissions identifier le rôle des modalités en tant que stratégie parmi d'autre et ce dans le but de déteindre sur les lecteurs.

7.1 Argumenter, c'est modaliser

Le locuteur/éditorialiste en tant qu'argumentateur s'inscrivant dans son discours, cherche à emporter l'adhésion de son interlocuteur/lecteur à ce qu'il lui présente comme thèse ou opinion. Argumenter en faveur d'une ou de plusieurs conclusion(s), nécessite du locuteur la mise en forme de ce qu'il possède comme opinion. Ce locuteur doit procéder à une évaluation sélective en termes de l'efficacité de ses opinions ou de ses idées. En d'autres termes, il est censé choisir avec soin celle qui lui sert d'un argument probant. Utile de noter que, selon Breton (Breton, 2003, p. 19), le locuteur peut argumenter pour lui-même ou même pour une autre personne. Ce qui est le cas pour locuteur/éditorialistes dans notre corpus, dans la mesure où ils avancent des arguments pour leur propre intérêt à savoir impliquer le lecteur dans leur raisonnement, comme ils peuvent devenir « porte-paroles » des protestataires ou se déguiser en « avocats » au service de ces Algériens qui protestent contre le cinquième mandat.

Pour convaincre l'autre, il faut, selon Amossy (2006, pp. 215-216), prendre place « à l'intérieur d'une sphère d'activité sociale [champ] dotée de sa logique propre. C'est elle qui assigne au discours ses objectifs et lui impose ses règles. Le fonctionnement d'un discours et son emprise dépendent donc de l'espace social et institutionnel dans lequel s'effectue l'interaction.» Le raisonnement auquel le locuteur invite l'interlocuteur à participer respecte des règles qui contribuent à ce que l'acte d'argumentation aboutisse. Par conséquent la mise en forme de l'opinion ou de la thèse, se traduit comme une prise de positionnement vis-à-vis de ce rapport qui lie la donnée et la conclusion [donnée < positionnement < conclusion]. C'est là où la modalité s'accapare une place pour révéler son « aspect argumentatif. » Pour le dire autrement, c'est ce positionnement, qui est bien entendu un ou des énoncé(s) porteur(s) de valeurs modales, qui étale le passage de la donnée à la conclusion. Nous allons essayer de prouver, dans les chapitres suivants, que la modalité est une stratégie discursive qui est très souvent mise à contribution par les locuteurs/journalistes dans leurs discours du fait qu'elle est pourvue d'une omnipotence argumentative

8. Conclusion

Les théories de l'argumentation ont pour but de répondre la question suivant ; comment pouvoir convaincre le destinataire à accepter ce qu'on lui présente comme thèse ou opinion en lui présentant bien entendu un ensemble d'arguments et de preuves. Nous admettons que le locuteur, pour arriver à ses fins persuasives, adopte un ensemble de de procédés et de stratégies qui contribuent à rendre plus fort son discours. Selon Phillip Breton, la persuasion est l'un des aspects essentiels de la communication, et pour l'incarner, on utilise des arguments probants. Le locuteur est invité à indiquer la justesse de la position qu'il adopte, selon des principes logiques et à partir des moyens de persuasion qui sont bel et bien linguistiques.

De tout ce que nous avons dit dans ce chapitre, il est devenu clair que l'argumentation est toujours associés à la preuve et à la persuasion. Le locuteur adopte un ensemble de stratégies afin de défendre ses opinions, et faire en sorte que le récepteur en adopte quelques-unes. Par conséquent et sur cette base nous pouvons dire que le locuteur s'efforce de convaincre l'interlocutoire. Il s'agit de changer sa position sur tel ou tel sujet significatif. Le locuteur essaie de contrôler l'esprit du destinataire et de le garder passif et ce, dans le but d'éviter toute position de sa part qui pourrait affecter négativement son discours, l'embarrasser d'une réaction contraire, et changer le déroulement du discours. Le locuteur essaie donc d'être prudent et intelligent pour attirer le destinataire et le convaincre aisément.

Partie II : La modalité au service de l'argumentation

Introduction

Cette partie sera consacrée entièrement à l'analyse des inscriptions des modalités. Dans le premier chapitre nous présenterons le modèle qui nous a servi beaucoup pour la réalisation de ce travail de recherche. Nous présenterons la notion de modalité dans la perspective de la théorie modulaire des modalités. Pour ce faire, nous avons eu recours aux travaux de Laurent Gosselin et notamment à son ouvrage (2010) « les modalités en français. La validation des représentation ». Utile de signaler que nous allons nous servir de notre corpus pour l'illustration de différents paramètres intervenant dans la définition de la notion de modalité.

Dans le deuxième chapitre, nous nous attelons à interroger les inscriptions des modalités appréciatives et leurs principaux marqueurs permettant les concrétisations des attitudes des instances discours par rapport au projet du cinquième mandat. Nous allons voir comment elles s'inscrivent linguistiquement et comment peuvent-elles être pragmatiquement inférées et contextuellement annulées. L'objectif de ce chapitre et du quatrième, est de confirmer ou d'infirmer la troisième hypothèse que nous émises au début de cette recherche.

Par la suite nous nous intéressons à une des stratégies argumentative que nous jugeons omniprésentes dans notre corpus. Il s'agit bien évidemment de la question rhétorique. Etant donné une figure de style, cette dernière semble pourvue d'une omnipotence argumentative permettant aux journalistes/locuteurs d'influer sur les citoyens lecteurs afin qu'ils partagent les thèses qui leurs sont présentées et les convaincre à sortir massivement protester contre la nouvelle candidature de Bouteflika.

Après avoir passé en revue les types de questions rhétorique dans le troisième chapitre de cette deuxième chapitre, nous focalisons notre attention sur les modalités axiologiques dans le but de voir comme elles s'inscrivent et identifier ses principaux marqueurs et voir comment elles servent à blâmer les actions de Bouteflika et ses hommes

et aussi à louer les comportements des citoyens/hirakistes pour les encourager à exprimer haut et fort leur rejet au cinquième mandat.

En dernière instance, dans le dernier chapitre, nous étudions la modalité en tant que phénomène dialogique. Dans ce dernier, nous allons mettre l'accent sur l'instance de validation de différents contenus propositionnels et les fonctions, contenus ou interpersonnels des différents modalisateurs épistémiques inscrites dans les articles constituant notre corpus.

**CHAPITRE I : La modalité dans la
perspective de la théorie modulaire des
modalités**

1. Introduction

La modalité représente une notion absconse, vague, ambiguë et difficile à délimiter. Le Querler (1996 :49), Munier (1981) parlent de « nébuleuse » que représentent les théories de la modalité et d'autres usent de l'expression « situation catastrophique » pour décrire le domaine de la modalité, pour ne pas citer d'autres. (Vold, 2008, p. 42). Après avoir fait quelques recherches, et la consultation de plusieurs ouvrages, nous n'avons pas pu dénicher une définition bien précise qui est unanimement acceptée, du fait que cette notion reste peu ou prou insaisissable. Cela se voit limpide dans l'un des ouvrages de Perkin (1983 ; 1.), cité par Vold (2008, p. 42) où il écrit « *il n'est pas du tout aisé de savoir ce qu'est la modalité* ». Herslund (1989 :7), cité par Vold (2008, p. 42), à cet égard, appelle la notion de la modalité « *une notion insaisissable* » en affirmant qu'« *il n'est pas facile de parler brièvement ce qu'est la modalité* ».

Face à cette difficulté de saisir ce qu'est la modalité, nous préférons tout d'abord mettre le holà à cette catégorie de la modalité dans l'intention de la voir d'une manière claire autant qu'il faut. Il importe donc, que nous nous référions encore aux différentes définitions données par les spécialistes dans ce domaine dans le dessein de la bien circonscrire et par la suite, pouvoir faire la différence entre les types de modalités à savoir la modalité épistémique, axiologique et appréciative, etc. Cela nous permettra au fur et à mesure de scruter à satiété plusieurs marqueurs modaux contribuant à la mise en œuvre de telle ou telle valeur modale. Avoir une idée si catégorique sur ces marqueurs est particulièrement nécessaire du fait qu'il y en a ceux qui ont un caractère polysémique dans la mesure où ils servent à exprimer plusieurs valeurs modales comme c'est le cas par exemple des deux coverbes modaux *pouvoir* et *devoir* qui sont ubiquistes dans notre corpus. Ce faisant, nous nous évertuons de nous rendre compte de différentes conceptions voyant en quoi elles convergent et divergent. Notre tâche ne consiste pas vraiment à exposer à profusion les définitions données par les diverses théories au fil des années, car un tel objet sera voué à l'échec, mais plutôt à fournir des conceptions qui sont plus ou moins admises par l'ensemble de linguistes et logiciens.

Les difficultés liées à la définition et la délimitation de la catégorie de la modalité sont d'au moins deux ordres. Premièrement, la modalité est conçue comme une catégorie sémantique voire même sémantico-pragmatique et ces catégories tendent à être trapues à définir que

les catégories morphosyntaxiques. Cela est expliqué par le caractère abstrait de ces niveaux linguistiques ; les fonctions et les sens ne sont ni audibles ni visibles que les éléments syntaxiques, phonologiques ou morphologiques. Quoiqu'elle soit une catégorie sémantique, la modalité a des rapports avec d'autres niveaux linguistiques, dans la mesure où elle se trouve exprimée à foison *via* plusieurs éléments linguistiques. (Vold, 2008, p. 47)

Deuxièmement, nous trouvons que plusieurs disciplines et orientations linguistiques possèdent depuis plusieurs années des conceptions divergentes de ce qu'est la modalité. Lyons (1994 : 787) constate que les termes ; nécessité, possibilité et les mondes possibles sont considérés comme des concepts centraux pour la logique modale et les conceptions linguistiques inspirées par les conceptions philosophico-logique. D'un autre côté, dans la conception linguistique, les termes centraux autour desquels gravite la définition de la modalité sont ; la prise de positionnement du locuteur, l'attitude et la subjectivité. Nous nous devons, au préalable, d'éclaircir la nature des liens qui s'instaurent entre les niveaux linguistiques et la catégorie de la modalité.

2. La modalité : une définition opératoire

Avant de mettre à notre disposition sa propre définition de la notion de « modalité », L. Gosselin (2010, p. 49) juge indispensable que cette dernière soit « *précise* » et « *explorable* ». En nous inscrivant dans la même perspective, nous pensons que si cette notion n'est pas précisément définie, ne peut pas attirer l'attention des analystes dans les domaines des sciences du langage. Par conséquent, Gosselin (2010, p. 50), définit la modalité comme étant la « *validation ou l'invalidation des représentations* ».

Utile de rappeler que dans le domaine de la linguistique, c'est à Charles Bally (Bally, 1932) que nous devons la première proposition de définition de cette notion qui est, selon lui, une incorporation d'un *modus* dans un *dictum*. Cette dichotomie « *dictum vs modus* », héritée de la scolastique médiévale, a été introduite en linguistique, principalement par Bally (1932). Selon lui, toute phrase explicite (énoncé) se caractérise par la présence d'un élément objectif dénommé « *dictum* » qui est, comme le définit ce linguiste, une sorte de « *représentation* » d'un aspect réel, et d'un élément subjectif appelé « *modus* » qui se traduit comme étant une sorte de « *réaction* » ou « *jugement* » intellectuel, affectif ou

volitif avancé par un locuteur donné à l'égard de cette « *représentation* ». Ces deux notions primordiales font la base de toute caractérisation de la modalité :

Logiquement, une phrase est la communication d'un *jugement*. Un jugement est une *représentation* virtuelle actualisée par une *assertion*. Une représentation est virtuelle tant qu'elle n'est pas conçue comme vraie, fausse ou possible par un sujet pensant. C'est alors une simple vue de l'esprit, qu'on peut figurer par un mot isolé : "la pluie, rouge, neiger, etc.". C'est l'assertion qui actualise la représentation en la localisant dans un sujet, qui devient ainsi le lieu du jugement, par le fait qu'il pose la représentation comme vraie, fausse ou possible : "J'affirme qu'il pleut. Je nie qu'il pleuve. Je ne sais s'il pleut", ou sous une forme implicite : "Il pleut. Il ne pleut pas. Pleut-il ?" » (Bally, 1932, pp. 31-32)

Selon le même auteur, cette manière de désosser la modalité s'inscrit dans une perspective cartésienne du jugement, car la « *réaction* » ou le « *jugement* » concerne, de prime abord, la « *volonté* » et l'« *entendement* » (où s'installe la représentation) du locuteur où la première est conçue comme élément actif (renvoyant au *modus*) alors que la seconde possède un caractère passif (renvoyant au *dictum*) (Gosselin L. , 2010, p. 51). Ce qui a entraîné Ducrot (1989 : 166-167) à s'interroger, d'une part, sur la relation qui s'instaure entre « *dictum*- passif » et « *modus*-subjectif » et, d'une autre part, en avançant : « *Je retiendrai de ceci que toute pensée se décompose en un élément actif, ou subjectif, la réaction, et en un élément passif, ou objectif, la représentation.* » Par conséquent, Ducrot (1993), cité par Gosselin, (2015, p. 6), a remis en cause cette dichotomie *dictum/modus* de l'énoncé qui met en opposition la modalité (en tant que composant subjectif) et le contenu propositionnel/représentationnel (en tant que composant objectif), qui est, pour ce dernier, n'est pas toujours valable. Car, il se peut que le contenu propositionnel porte un jugement de la part du locuteur tout dépend de son choix de certains items. Donc, pour lui, c'est illogique d'isoler les deux constituants d'un énoncé : d'une part, la modalité impliquant le positionnement du sujet parlant et pensant et d'autre part, le contenu propositionnel, dit neutre (Vion, 2001, p. 212). Comme nous l'avons déjà signalé, certaines théories définissent les modalités tout en faisant appel à cette dichotomie. Mais, Ducrot (1993), cité par Gosselin (2015, p. 6), voit que cette manière d'analyser les énoncés doit être entièrement esulée.

A quoi renvoie donc cette opposition ? J'essaierai de montrer qu'elle renvoie à l'opposition, traditionnelle dans la pensée occidentale, entre l'objectif et le subjectif, entre la description des choses et la prise de position vis-à-vis de ces choses (ou de la description qu'on en a donnée ...). » (p. 112

« Enfin j'indiquerai schématiquement pourquoi j'aimerais, sans en être vraiment capable pour l'instant, me passer de la notion générale de modalité : c'est que je crois les mots de la langue incapables, de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. Il s'agit seulement de montrer des prises de position vis-à-vis d'elles. (p. 128).

A l'issue de cette critique, nous pouvons dire qu'il devient illégitime et même déraisonnable de réduire la structuration *modus/dictum* à cette dichotomie entre subjectif/objectif. Car, il se peut que le jugement soit exprimé objectivement (en l'occurrence, la modalité aléthique) comme il se peut que nous voyons un contenu propositionnel entièrement subjectif. Mais il est utile de signaler que l'objectif de Bally était de donner à voir que pour qu'un jugement soit établi voire articulé, il suffit d'incorporer une modalité dans une quelconque représentation comme le montre la schématisation suivante :

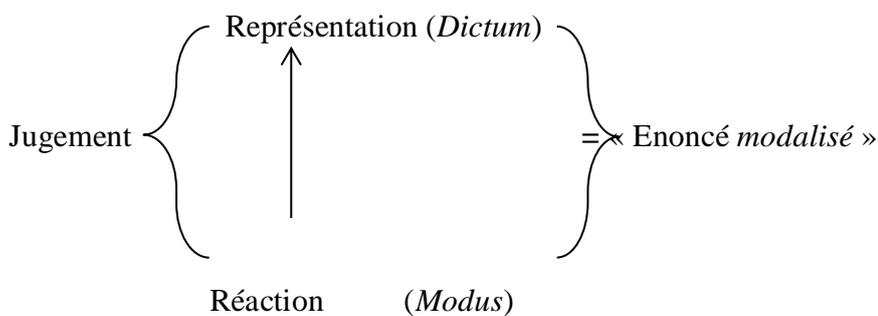


Figure 2 : l'incorporation du *modus* dans le *dictum*

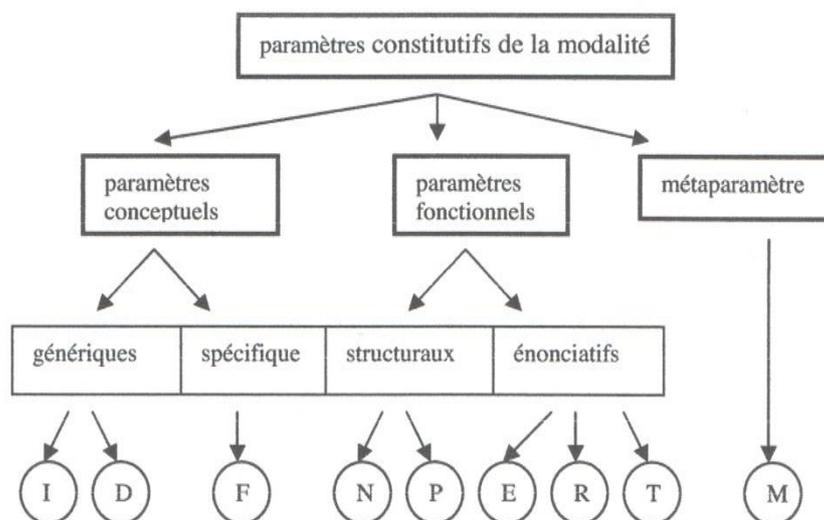
Dans sa définition de la notion de « modalité », Gosselin (2010) a eu une prédilection pour l'emploi du terme « validation », emprunté à Culioli ou Berrendonner, car les deux termes à savoir « assertion » et « réaction » ne lui semblent pas convenables, du fait que « le premier est trop restrictif et sert communément à désigner un acte illocutoire [alors que] le second parce qu'il induit l'antériorité de la représentation sur le

jugement, ce qui nécessite des hypothèses fortes et pour le moment indémontrables sur l'ordre des opérations de pensée.» (Gosselin L. , 2010, p. 53). Le terme de « validation » se laisse définir comme étant une opération au moyen de laquelle le locuteur extériorise « son accord ou son désaccord » (Gosselin L. , 2010, p. 53)

Dans le domaine de la linguistique, la « validation » se laisse définir comme étant une opération « *linguistico-cognitif* » au moyen de laquelle le locuteur avance une « représentation comme valide ». Tandis que le terme « validité » se rapporte beaucoup plus à la philosophie. Il s'agit d'une « propriété » que confèrent les sujets à un jugement. « *Cette propriété de validité est assignée par un jugement que l'on qualifiera de métamodal(...) sur la base d'un « critère de validité », défini par la théorie, l'institution, le système de croyances, etc. qui lui sert de cadre de référence. »* (Gosselin L. , 2010, p. 55)

3. Les paramètres constitutifs des modalités

Gosselin (2010) propose un modèle où il se base sur un ensemble des paramètres qui, selon lui, peuvent permettre de saisir la complexité voire l'hétérogénéité de la notion de modalité et rendre possible l'analyse des différents types de modalités. Du point de vue *Gosselinien*, toute modalité est porteuse de neuf paramètres représentés dans la schématisation ci-dessous ; Les paramètres « *conceptuels* » qui se rapportent de prime abord aux domaines modaux et à leurs valeurs modales ; les paramètres « *fonctionnels* », ceux-ci permettent de rendre compte de l'office de telle ou telle modalité inscrite à l'énoncé ; enfin le « *métaparamètre* » qui sert à indiquer si les valeurs modales exprimées a été obtenue par le « *décodage* » des marqueurs linguistiques ou plutôt par les « *inférences pragmatiques.*»



I : instance de validation

E : degré d'engagement du locuteur

D : direction d'ajustement

R : relativité de la modalité

F : force de la validation

T : relations temporelles¹⁴

N : niveau dans la structure syntaxique

M : type de marquage de la modalité

P¹⁵ : portée dans la structure logique

Figure 3 : les paramètres constitutifs de la modalité (Gosselin L. , 2010)

Comme le montre la schématisation ci-dessus, chaque classe de paramètres comporte d'autres sous-classes. La classe des paramètres *conceptuels* : elle comprend des paramètres *génériques* qui concernent l'instance de validation (I) par laquelle on entend les trois principales entités à savoir, objective, subjective ou institutionnelle, la direction d'ajustement (D) (modalité descriptive ≠ modalité injonctive) et des paramètres *spécifiques* en relation avec la force de validation (F) qui indique la valeur modale inscrite dans l'énoncé. Les paramètres *fonctionnels* ; elle (classe) comprend les paramètres *structuraux* qui se rapportent au niveau de la hiérarchie syntaxique (N) indiquant la place de la modalité dans la structure syntaxique, à la portée de la modalité pour préciser ce sur quoi elle porte et ce qui porte sur elle ; elle comprend aussi les paramètres *énonciatifs* ayant trait à l'engagement de l'instance discursive (la prise en charge), à la relativité (R) qui sert à indiquer la relation qui peut exister entre la modalité et les éléments contextuels,

¹⁴ Dans notre travail de recherche, nous ne nous intéressons pas à ce paramètre vu la complexité de cette tâche. Car cela nécessitera certainement une étude particulière qu'il serait trop long de développer ici.

¹⁵ Dans cette étude, nous nous sommes décidé à faire quasi abstraction à ce paramètre constitutif vu la complexité qu'il peut présenter. Par conséquent nous nous sommes contenté de n'aborder qu'un des deux paramètres structuraux

à la temporalité (T) qui recouvre le temps et l'aspect de la modalité. Finalement le *métaparamètre* (M) qui comme nous l'avons dit sert à rendre compte de la façon dont la modalité a été dégagée (Gosselin L. , 2010, pp. 57-60).

3.1 L'instance de validation (I)

Par instance de validation, Gosselin (2010) entend le « *sujet modal* » de Bally (1932). Comme nous l'avons déjà dit, le terme de « validation » a été emprunté à Berrendonner (1976, 1981. Cité par Gosselin, 2010 : 61) qui le définit comme étant cette relation unissant une proposition et une instance ou « agent vérificateur ». Ce dernier distingue trois types d'agents vérificateurs ; a) le locuteur et les autres participants de la conversation (JE, TU, IL), b) l'opinion commune, la *doxa* anonyme (ON) et, c) l'univers référentiel (considéré comme étant un « *énonciateur caché* »). Mais ce qui semble inconvenient, pour Gosselin, dans l'approche de Berrendonner, c'est le fait d'assimiler le concept d'instance de validation à celui d'énonciateur car « *la réalité, l'univers référentiel, peut très bien fonctionner comme instance de validation, i.e. comme ce qui confère sa validité au jugement, sans être aucunement conçue comme un énonciateur.* » Donc, d'un point de vue polyphonique, il faut dissocier le concept d'instance de validation en tant qu'élément constitutif de la modalité de celui d'énonciateur. C'est pour cette raison que Gosselin préfère distinguer à titre d'instance de validation, la *réalité* (univers référentiel), la *subjectivité* (collective/individuelle) et les *institutions*.

3.1.1 Réalité, subjectivité, institution

Selon Gosselin (2010, pp. 68-71) le concept de « *réalité* », se définit comme étant « le réel tel qu'il est appréhendé par l'intermédiaire des systèmes conceptuels. » Cette réalité, qui peut être de nature « conceptuel ou réelle », se manifeste au moyen des adverbes de point de vue permettant l'expression des vérités objectives. Ainsi le cas des adverbes ; *chimiquement, physiquement, historiquement*. Quant à la *subjectivité*, celle-ci se concrétise dans les énoncés qui expriment le désir ou la croyance. Certes une modalité épistémique, par exemple, sert, parfois, à exprimer un jugement de réalité, mais elle résulte d'un système d'évaluation subjective (c'est-à-dire un contenu d'estimation ou de croyance). La *subjectivité* est toujours relative soit à des participants de l'échange verbal, soit à l'opinion commune (par exemple des lieux communs). Finalement, les *institutions*,

ou les systèmes de conventions sociales, sont celles qui valent pour l'organisation de la vie sociale (la religion, la justice les tutelles, etc.)

3.2 La direction d'ajustement (D)

Nous avons coutume de faire la différence entre les énoncés ayant une valeur « descriptive », c'est-à-dire des énoncés qui s'ajustent au monde ($E \rightarrow M$), comme :

Ouyahia a peut-être veillé tard pour construire son discours.

Ce peuple, ces femmes magnifiques, ces hommes superbes qui ont donné vie au vendredi sont en train aussi d'aider l'humanité entière à avancer

et les énoncés qui sont simplement « *injonctifs* » ou « *prescriptifs* », c'est-à-dire des énoncés auxquels le monde doit s'ajuster ($M \rightarrow E$), ainsi le cas des énoncés :

Il faut bien se demander pourquoi il n'est pas rentré de Suisse.

Les Forces extérieures qui nous veulent du mal.

Dans le domaine des modalités, on admet que le locuteur en tant qu'instance de validation peut incorporer un ou plusieurs *modus* au même *dictum*. Par conséquent, Gosselin (2010, p. 73), juge nécessaire d'introduire un autre paramètre qui permet à l'analyste de rendre compte de différents types de modalités qui s'y inscrivent. Il s'agit de la « direction d'ajustement ». Ce concept a été emprunté à la théorie pragmatique des actes de langage. Searle (1982), distingue cinq types d'actes présentés dans le tableau suivant :

Direction d'ajustement		
Actes de langage	Direction	Exemples
Assertifs	$E \rightarrow M$	Je rédige un mercredi.
Directifs Promissifs	$M \rightarrow E$	Sortez-moi de là. Ouyahia invite les Algériens à s'exprimer librement.
Expressifs	ABS	Bravo les mecs.
Déclaratifs	$E \rightarrow M / M \rightarrow E$	Il est candidat déclaré à sa propre succession.

Tableaux 2 : les différentes directions d'ajustement

Comme nous venons de le constater, les « expressifs » sont, selon Searle, dépourvues d'une « direction d'ajustement ». Chose qui paraît inconséquente pour Vernant (1997 : 50. Cité par Gosselin, 2010) car s'il n'y a pas de relation entre les mots ou les propositions et le monde, « l'acte de discours perd tout sens, toute finalité. ». Par conséquent, il juge convenable de considérer ces actes comme des « sous assertifs. »

3.2.1 Les pôles de direction d'ajustement (↓) vs (↑)

Dans le domaine modal, Gosselin (2010) conserve les deux directions d'ajustement proposées par la théorie des actes de langage. Pour lui, il est des énoncés qui s'ajustent au monde ($D = \downarrow$) et ceux auxquels le monde s'ajuste ($D = \uparrow$). L'introduction de ce « paramètre conceptuel », permet également d'établir clairement ces frontières qui séparent les deux catégories modales ; a) une première qui regroupe les modalités aléthiques, épistémiques et appréciatives dont la direction d'ajustement est symbolisée ainsi: ($D = \downarrow$) et, b) une seconde rassemblant les modalités déontiques et bouliques dont la direction sera représenté : ($D = \uparrow$). Il n'est pas sans intérêt de signaler que la première catégorie d'énoncés ne concerne que le « futur » car, comme l'affirme Gosselin (2010 : 77), « le procès considéré est envisagé comme possible et comme ultérieur par rapport au moment de référence ». Illustrons ces propos par les exemples suivants :

Il faut qu'il soit sorti de là, hier (X)

Il veut qu'il soit sorti de là, hier (X)

Par contre, les énoncés auxquels le monde se doit de s'ajuster se rapportent aux différents espaces temporels ; le « passé », le « présent » et le « futur ». C'est-à-dire que le procès « peut être aussi bien antérieur, simultané ou postérieur au moment de référence. »

Heureusement qu'il est sorti de là (✓)

Heureusement qu'il en train de sortir de là. (✓)

Heureusement qu'il sortira de là. (✓)

Dans le domaine de la sémantique linguistique, on fait appel à ce « paramètre conceptuel » dans le but de savoir « si le monde est envisagé comme se conformant à

l'énoncé ou si c'est l'inverse, quel que soit le pouvoir réel des sujets sur le monde » (Gosselin L. , 2010, p. 77) :

C'est ainsi que l'on peut vouloir qu'il pleuve, même si personne n'y peut rien. De façon plus générale, les modalités bouliques sont compatibles avec les procès non intentionnels, alors que les actes directifs ne le sont pas. Il suit que ce n'est plus simplement l'intuition qui peut guider l'attribution d'une direction d'ajustement à un énoncé, mais que cette opération doit prendre appui sur un (des) test(s) linguistique(s).

Dans la perspective de la TMM, les différentes modalités se placent sur un axe vertical allant de celles qui sont purement descriptives « (D = *Négatif fort* ($[h^{\min}, h^-]$) (\downarrow) », comme c'est le cas des modalités aléthiques et épistémiques, à celles liées à l'impératif « (D= *Positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$) (\uparrow) », entre les quelles se trouvent celles pourvues de doubles valeurs. Pour le dire autrement, entre les deux pôles de directions, il est des modalités prioritairement descriptives (D = *Négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$), ou prioritairement injonctives (D= *Positif faible* ($[h^0, h^+]$), ($\uparrow(\downarrow)$). Pour faire la différence entre les différents types de directions, Gosselin (2010 : 78) propose de procéder à un test linguistique au moyen des deux expressions « *c'est vrai* » et « *c'est faux* ». Ledit test permet de savoir s'il y a possibilité de l'enchaînement sur les énoncés porteurs de valeurs modales. D'après lui s'il y a possibilité de l'enchaînement, cela permet d'affirmer « que l'énoncé est purement, prioritairement ou secondairement « descriptif » (\checkmark). Mais dans le cas inverse, l'énoncé est essentiellement injonctif (X).» Appliquons ce test à quelques énoncés tirés de notre corpus :

Enoncés	modalités	Test	D. d'ajustement
Il sort et il marche	aléthique	(\checkmark)	(\downarrow)
Une douce et belle résurrection nationale.	appréciative	(\checkmark)	($\downarrow(\uparrow)$)
Elle est incontestablement généreuse.	axiologique	(\checkmark)	($\downarrow(\uparrow)$)
Tu veux (le) déloger du Palais.	boulique	(\checkmark)	($\uparrow(\downarrow)$)
L'éthique politique exige qu'il se montre.	déon / boul	(\checkmark)	($\uparrow(\downarrow)$)
Imaginez qu'il commette dans quelques heures l'irréparable.	boulique	(X)	(\uparrow)

Sortez-moi de là.	déontique	(X)	(↑)
-------------------	-----------	-----	-----

Tableau3 : Illustration du paramètre « D »

3.2.2 Corrélation entre « I » et « D »

Etant donné la relation étroite entre les deux paramètres conceptuels « instance de validation » et « direction d’ajustement », il nous semble pertinent de procéder à quelques précisions en termes de la nature du lien qui les unit et voir les spécificités des mondes liés aux différents types de directions d’ajustements : {Énoncés → Monde/Monde → Énoncés}. Mais avant de présenter les différents types de mondes dont nous venons de parler, il est jugé utile de mettre l’accent sur la notion « d’ajustement ». Cette dernière se définit selon la conception aristotélicienne de la vérité comme étant une sorte de correspondance entre les mots et le monde. Ces deux notions « supposent un cadre référentialiste objectiviste ». De ce point de vue, tout énoncé est censé renvoyer à un monde objectif. Mais selon Gosselin (2010, p. 74) cette démarche analytique est erronée car il est des énoncés qui s’ajustent aux mondes « projetés » (monde de l’expérience vécue), à des réalités basées sur le théorique ou à des réalités subjectives. Par conséquent Gosselin distingue les trois mondes ; a) « *monde objectif* » si « I » correspond à la réalité, éventuellement spécifiée par un adverbial de point de vue faisant référence à une discipline/théorie particulières, dans ce cas la direction d’ajustement va de l’énoncé au monde ; b) « *monde subjectif* » quand c’est la subjectivité, individuelle ou collective, qui est à la source de la validation », c’est-à-dire que la direction va du monde à l’énoncé ; finalement, c) « *réalité institutionnelle* » lorsque telle ou telle institution vient valider le jugement ou l’injonction (« *juridiquement...* », « *moralement ...* », etc.) », dans ce cas la direction est très souvent orientée du monde à l’énoncé (Gosselin L. , 2010, p. 74).

3.3 La force de la validation (F)

Par force de validation, Gosselin (2010) entend la valeur modale liée à un quelconque type de modalité. Il faut signaler qu’Aristote fut le véritable pionnier de la première théorie des modalités, pour qui, celles-ci se rapportent à la vérité du contenu des propositions (*p*) et qui sont appelées modalités « *aléthiques* ». Ces propositions se trouvent affectées des deux modes qui constituent le registre de vérité à savoir le *possible* (◇) et le *nécessaire* (□) qui, à partir desquels se définissent les autres modes, en l’occurrence

l'impossible ($\sim \diamond$), et le *contingent* ($\sim \square$). (Cervoni, 1992, p. 75). Ces quatre modes constituent le carré logique aristotélicien présenté ainsi

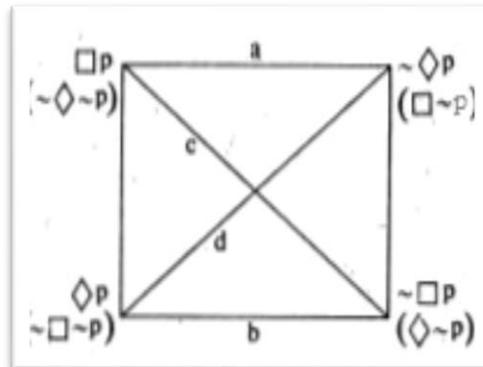


Figure 4 : carré logique d'Aristote (Cervoni, 1992, p. 75)

Dans ce carré logique, l'axe (a) a trait aux propositions contraires ; une proposition est vraie, l'autre est fausse ; elles ne peuvent pas être vraies en même temps, les axes (c) (d) sont ceux des contradictoires ; deux propositions ne peuvent être ni fausses ni vraies en même temps, l'axe (b) est celui des subcontraires ; une proposition est affirmative et l'autre est négative et elles ne peuvent pas être fausses ensembles. Dans le domaine de l'aléthique, « Nécessaire » est le contraire de « Impossible (p) », le contradictoire de « Contingent (p) », et le contradictoire du subcontraire de « Possible (p) » (Gosselin L. , 2010, p. 84)

L'expression de la possibilité est liée aux connaissances du locuteur qui l'exprime lorsqu'il n'est pas sûr de la chose dont il parle. Alors que pour l'expression de la nécessité, il y a toujours une confusion en termes de ce *qu'il faut faire ou être*. Par conséquent, les logiciens se sont trouvés censés appliquer ce concept de modalité sur les deux registres de *savoir* et *devoir*. Il s'agit, en d'autres termes, de l'appliquer aux modalités *épistémiques* et *déontiques* en formant deux autres carrés logiques dans lesquels les axes jouent les mêmes rôles que ceux du carré aristotélicien :

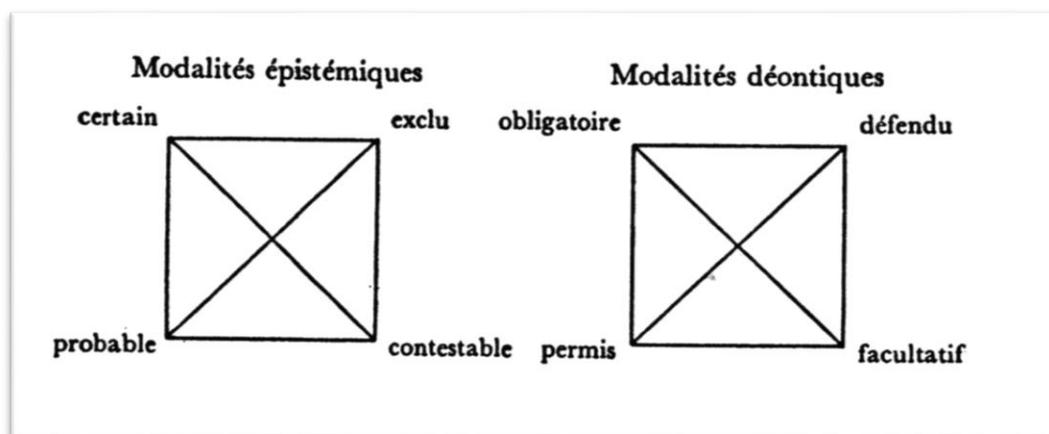


Figure 5 : Carrés logiques épistémiques et déontiques (Cervoni, 1992, p. 76)

Appliquons respectivement le système d'opposition proposé par Aristote aux modalités déontiques et épistémiques. Nous aurons donc ; « Obligatoire » est le contraire de « Défendu (p) », le contradictoire de « Facultatif (p) », et le contradictoire du subcontraire de « Permis (p) » ; « Certain » est le contraire de « Exclu (p) », le contradictoire de « Contestable (p) », et le contradictoire du subcontraire de « Probable (p) »

Ce système d'opposition, en termes des valeurs modales dites « discrètes », inapplicables à tous les domaines modaux (Gosselin, 2010 : 85), ne semble pas « satisfaisant » pour une analyse linguistique qui « demanderait des continuums, des gradations plus ou moins validé / invalidé. ». Par conséquent, Gosselin (2010) propose un modèle qui touche presque à toutes les valeurs modales (même celles de l'appréciatif, de l'axiologique et de boulique). Ce modèle, que nous allons reprendre sous peu, prend en considération les différents modalisateurs, ce qui permet d'attribuer à chacun d'eux le degré ou la force de validation qui est censé mettre en œuvre sans se passer de ceux qui révèlent plus ou moins le même degré de validation ou ceux qui servent à dénoter diverses valeurs modales. En d'autres termes, ce modèle « prend en compte le caractère « continu » et « gradable » de la validation ». De surcroît, au moyen de ce modèle, le linguiste aura donc l'opportunité de rendre compte du caractère intrinsèque et dynamique de gradation modale (validation absolue/invalidation totale). Selon le même auteur, ce modèle ne fait pas abstraction des relations de contrariété et de contradiction qui s'instaurent entre les valeurs modalité.

Mais avant de passer en revue les spécificités de ce modèle qui est inspiré principalement des travaux de Kant (1980), nous devons, tout d'abord, présenter les autres paramètres fonctionnels qui se rapportent à la construction de la modalité et aux liens qu'elle tisse avec les éléments constitutifs des énoncés car elle était, d'un point de vue logique, conçue comme étant une sorte de « foncteur propositionnel à une place » alors qu'en linguistique, cette notion se définit comme la concrétisation du positionnement (attitude) du locuteur à l'égard d'un contenu représentationnel de son énoncé. Ce faisant, l'analyste se doit de prendre en compte toutes les marques et les traces énonciatives laissées par sujet dans son discours. C'est-à-dire tous les phénomènes linguistiques mis en œuvre qui témoignent de la présence du locuteur dans son énoncé. Comme nous l'avons dit plus haut, cela implique l'opposition « *dictum/modus* ».

Dans le domaine de l'appréciatif et l'axiologique, les zones modales fonctionnent comme étant des valeurs qui prennent place sur un axe horizontal partant de la validation maximal à l'invalidation totale. Ce système nous permettra également d'attribuer le degré de validation convenable au jugement évaluatif porteur des modalisateurs. Il est des modalisateurs qui expriment des évaluations négatives, comme il y en a ceux auxquels nous accordant un statut négatif. Pour Gosselin « les évaluations négatives se divisent à leur tour en négatives fortes ($[h^{\min}, h^-]$) et faibles ($[h^-, h^0]$). On peut répartir de même les positives en fortes ($[h^+, h^{\max}]$) et faibles ($[h^0, h^+]$).

3.4 Les structures syntaxiques (N)

Il va sans dire que quand nous traitons de la modalité, nous nous trouvons face à deux structures ; syntaxique et logique. Ces dernières « traitent essentiellement de *relations*, envisagées d'un point de vue formel. Ces relations sont usuellement décrites en termes de « portée » : elles associent une modalité à un ou plusieurs éléments, sur lesquels elles « portent » » (Gosselin L. , 2010, p. 93). De ce point de vue, il faut distinguer entre les modalités marquées par un ensemble des modalisateurs et celles qui se trouvent exprimées au moyen d'un seul modalisateur ainsi le cas de quelques coverbes modaux à savoir le coverbe « devoir » qui peut appartenir à la fois au domaine déontique et au domaine épistémique dénotant diverses valeurs modales distinctes. Ainsi dans : « Le peuple algérien *a dû* boire le calice jusqu'à la lie, vingt années durant. » :

-Le peuple algérien [*était dans l'obligation / a été obligé*] de boire le calice jusqu'à la lie, vingt années durant. [lecture déontique]

-[*Il est probable que*] Le peuple algérien a [*probablement*] bu le calice jusqu'à la lie, vingt années durant. [lecture épistémique]

Dans son ouvrage « Les modalités en français. La validation des représentations », Laurent Gosselin (2010), tout en s'inscrivant dans la perspective de Bally et prenant en considération les propos de Ducrot (voir *supra*), pense nécessaire de dépasser cette conception dichotomique (*dictum/modus*). Sur le plan syntaxique, il est bon de noter que, selon le même auteur, l'analyste doit s'intéresser à une autre opposition qui se rapporte aux modalités *extrinsèques*, qui sont externes au contenu propositionnel, et les modalités *intrinsèques*, celle qui sont internes au *dictum*.

3.4.1 Les modalités extrinsèques

Le classement des modalités extrinsèque se fait en prenant en considération deux critères syntactico-logique : « a) ce sur quoi elles portent, et b) ce qui peut porter sur elles. » (Gosselin L. , 2015, p. 7). Ces deux critères nous mènent à opposer respectivement les modalités de *re* avec les modalités de *dicto* ainsi que les modalités véridicibles et les modalités non véridicibles.

3.4.1.1 Modalités de *re* vs modalités de *dicto*

La différence établie entre ces deux concepts s'explique comme suit ; il est des modalités « qui portent sur le prédicat pour constituer une sorte de prédicat complexe qui se trouve prédiqué sur le sujet de l'énoncé. Celles-ci sont appelées « modalités de *re* ». Alors que les modalités « qui portent sur la proposition prise en bloc » sont considérées comme étant des « modalités de *dicto* ». Ces dernières « caractérisent plutôt l'attitude du locuteur à son égard. » (Gosselin L. , 2010, p. 96). Pour rendre compte de ces deux caractérisations nous nous sommes servi des deux schématisations suivantes :

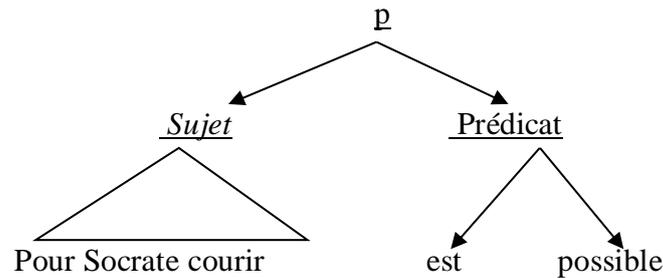


Figure 6 : modalité de *dicto* (E. Keshet et F. Schwarz : 2014 ; 3)

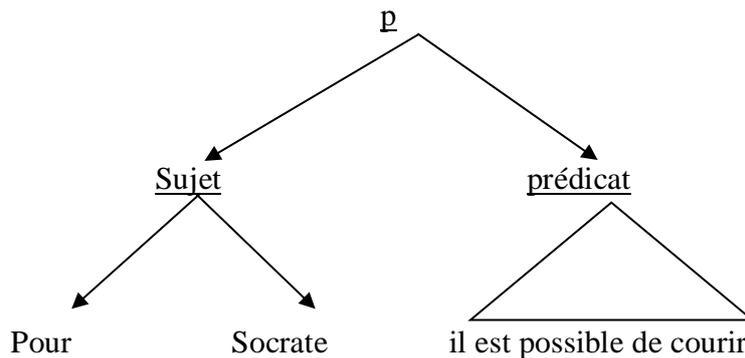


Figure 7 : modalité de *re* (E. Keshet et F. Schwarz : 2014 ; 3)

L'idée de base est de faire la différence entre les opérateurs modaux qui porte sur la proposition prise en bloc (ne pouvant pas être niés) et ceux qui portent sur la prédication (ceux-ci n'échappent pas de la négation). Ainsi le cas des énoncés suivants :

Sûrement que, avant qu'il ne décide de se rendre à Genève, il s'est informé auprès de ses médecins traitants du temps qu'il faudra pour son check-up. [Modalité épistémique de *dicto* liée au *certain*]

Abdelaziz Bouteflika, hospitalisé à Genève, à un moment où il est candidat déclaré à sa propre succession et qu'il ne *devrait* pas être absent de son pays, est totalement dans le déni de la réalité nationale. [Modalité déontique de *re* lié à *l'interdit*]

Il est à signaler qu'en fonction du contexte, le même marqueur modal peut être lu comme exprimant une modalité de *re* et de *dicto*. Pour faire la différence entre les deux, on doit se servir du deuxième critère susdit et qui se rapporte à ce que Kronning (1996, 2013a, b) appelait modalités *véridicibles* qui peuvent être niées et interrogées et celles non

véridicibles qui ne peuvent être ni niées ni interrogées. Ces deux oppositions entre, d'une part, les modalités de *re* et de *dicto* et d'autre part, les modalités véridicibles et non véridicibles ne se recouvrent pas du fait qu'on retrouve parfois des modalités de *dicto* qui sont véridicibles, c'est-à-dire, contrairement à ce qui est souvent admis, il est des modalités de *dicto* pouvant être niées voire interrogées

A cet effet, Gosselin (2010) a proposé une distinction entre les trois types de modalités extrinsèques. Celles-ci concernent les trois degrés d'engagement modal : « *Opérateur prédicatif* » : modalités de *re*, véridicibles. Celles-ci correspondent à des coverbes et à des expressions comme : *être adj de/à, avoir le N de*, comme dans l'énoncé :

De quel droit, en effet, reporte-t-il, tout chef de l'État qu'il est, une élection à laquelle sont inscrits d'autres candidats, qu'il ne consulte, au demeurant, pas ?
On **peut** nous rétorquer que sa décision est une réponse à une demande populaire.

les « *Opérateur propositionnel* » : modalités de *dicto*, non véridicibles ; celles-ci s'expriment à coupes des adverbes de phrase et les deux coverbes modaux *pouvoir* et *devoir*, elles ne peuvent être ni niées ni interrogées, comme dans ;

Ce n'est certainement pas faute d'avoir essayé, il n'a pas trouvé les mots pour une parade moins grotesque. Oui, grotesque. Le mot est **peut-être** fort. C'est pourtant celui qui sied le mieux en la circonstance

Enfin les « *Prédicat sémantique* » (ou « *métapredicat* ») : modalité de *dicto*, véridicible ; celles-ci se trouvent réalisées par les constructions impersonnelles {*Il est possible/probable, vrai, il semble, il paraît*, ainsi dans :

L'état de déliquescence et d'obsolescence de ce "grand corps malade", qui n'est pas étranger au soulèvement populaire en cours, est tel que le remplacement du chef de l'État lui-même n'y suffirait pas. Mais **il est vrai** que c'est par là que doit commencer l'œuvre de reconstruction : le renoncement au 5e mandat, le report de l'élection présidentielle et la démission du chef de l'État

par l'ensemble des verbes et locutions introducteurs de complétives conjuguées ou infinitives {*il veut/croit/est heureux que...*} ou même par certains verbes locutoires quand il s'agit du discours rapporté au style direct {*il dit/ exprime/ remarque...que,*} ainsi dans :

Pour Bouteflika, la mort politique a finalement devancé la mort biologique. Il ne voyait pas venir la première, **croquant que** son règne ne prendrait fin qu'à l'arrivée de la seconde

3.4.1.2 *Les modalités véridicible vs modalités non véridicible*

Tout en s'appuyant sur la distinction, établie par Wettgenstein, entre ce qui peut être asserté et ce qui peut être montré dans l'énoncé, Kronning (1996-2013) postule que les modalités qui peuvent être interrogées et niées sont qualifiées véridictibles, alors que celles qui échappent à la portée de l'interrogation et de la négation sont non-véridictibles. Cette opposition, qui concerne le second critère (*supra*). Il est bon de noter que ces deux oppositions entre d'une part les modalités de *re* et de *dicto* et d'autre part les modalités véridicibles et non véridicibles ne se recouvrent pas. Du fait qu'on trouve parfois des modalités de *dicto* qui sont véridicibles. Contrairement à ce qui est souvent admis, il est des modalités de *dicto* qui peuvent être niées voire interrogées

3.4.2 Les modalités intrinsèques

3.4.2.1 Les modalités dénotées

Certains lexèmes (noms, verbes, adjectif) expriment plusieurs valeurs modales et peuvent être utilisés comme éléments du contenu voire comme marqueurs des modalités extrinsèques (Gosselin L. , 2015, p. 12). Le tableau ci-dessous contient des lexèmes exprimant des modalités dénotées :

Lexèmes (substantifs)	Modalités dénotées
<i>nécessité, possibilité, impossibilité</i>	aléthique
<i>certitude, doute, vraisemblance</i>	épistémique
<i>plaisir, bonheur, malheur</i>	appréciative
<i>mérite, bassesse, infamie</i>	axiologique
<i>volonté, désir, souhait</i>	boulitique
<i>autorisation, obligation, interdiction</i>	déontique

Tableau 4 : Modalités dénotées par des substantifs (Gosselin L. , 2015, p. 12)

Selon Gosselin (2010, p. 102), il est des lexèmes qui dénotent des modalités intrinsèques comme il y a des modalités qui sont associées à ces lexèmes ; c'est-à-dire, a) certains substantifs et verbes ne peuvent exprimer qu'une valeur modale par leur emploi comme par exemple le nom « *permission* » et le verbe « *permettre* » ces deux mots expriment seulement une valeur modale celle de déontique. b) il y a des mots qui ne marquent pas une modalité mais sont porteurs de modalités comme par exemple « *assassiner* » et « *assassin* » ces deux mots portent une modalité axiologique (modalité associée). Pour Gosselin, dans le même ouvrage, parmi les lexèmes qui dénotent des modalités, il y a {croyance, certitude volonté, obligation...} ils sont considérés comme porteurs de modalités associées, même ceux qui expriment une vérité objectifs (modalisateurs aléthiques)

Von Wright et Lichtenberk, cité par Gosselin (2010, p. 103), considèrent ces modalités comme mixtes bien sûr dans le sens où elles présentent en même temps deux modalités dissociées comme par exemple le verbe « espérer » et le nom « espoir » ces deux mots peuvent exprimer à la fois une modalité épistémique (quand le locuteur présente sa croyance) et une modalité boulique (quand le locuteur présente un souhait). Pour Gosselin, il se peut qu'un marqueur modal exprime deux modalités distinctes liées par quelques connecteurs mais ce ne sont pas les modalités qui sont mixtes mais plutôt les marqueurs qui le sont.

3.4.2.2 Les modalités associées

Les modalités associées sont celles qui peuvent être marquées linguistiquement au moyen des lexèmes auxquels les sujets associent diverses modalités. Ainsi pour le terme « *assassin* » auquel est attachée une modalité *aléthique* et une autre *axiologique*. Ces modalités dites associées se trouvent aussi pragmatiquement inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype. Le stéréotype se définit, selon Amossy (2006, p. 48) comme étant « une image collective figée, qu'on peut décrire en attribuant un ensemble de prédicats à un thème ». Dans la théorie modulaire des modalités, la définition de ce concept s'apparente à celle proposée par Amossy dans la mesure où le stéréotype représente un ensemble d'associations « des éléments du noyau avec d'autres représentations, associations relativement stables et déterminées culturellement. » En d'autres termes, il s'agit d'un processus au moyen duquel, les sujets d'une communauté associent des éléments de la première strate (ou noyau) avec d'autres représentations que

ses derniers se font à chaque fois qu'on leur présente un quelconque mot ou lexème. Par conséquent, il s'agit d'une opération qui permet la constitution des blocs signifiants à statut argumentatif, internes à la signification du même mot. Seule cette deuxième catégorie de modalités dites inférées qui peuvent être, selon Gosselin (2010) contextuellement annulable.

3.5 L'engagement énonciatif (E)

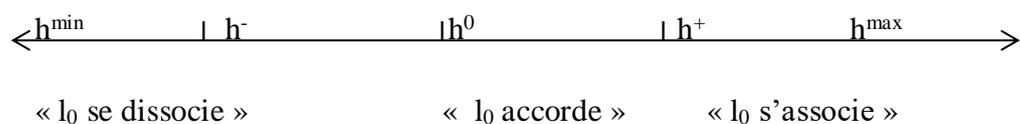
Dans le domaine de la linguistique, il y avait eu cette confusion en termes de la concrétisation de la prise en charge ou celle de la croyance dans la mesure où les deux concepts ont été traités de la même manière. Cependant, selon Gosselin, il est devenu obligatoire voire indispensable de les dissocier et les redéfinissant. Cela s'explique par le fait qu'il est possible qu'un locuteur avance une des croyances dont il dispose sans que cet acte soit considéré comme étant un engagement ou une prise en charge de ce sur quoi porte cette croyance. Eu égard de ce qui a été dit, il est à signaler que multiples sont les marqueurs qui permettent au locuteur de laisser visualiser une validation maximale ou un désengagement total.

D'un point de vue polyphonique, tout point de vue est porteur d'une ou de plusieurs modalités et un contenu propositionnel. Cela permet de retenir que l'engagement du sujet de l'énonciation (locuteur) se rapporte certainement à la modalité y inscrite. C'est-à-dire que le sujet est en train de valider ou invalider le contenu de son énoncé. Par conséquent, dans le domaine modal, on distingue diverse degré d'engagement du locuteur : « il se *dissocier* de la modalité : *Négatif large* ($[h^{\min}, h^0]$), il s'y *associe*, *Positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$), ou il l'*accorde*, *Positif faible* ($[h^0, h^+]$) ; de façon général le locuteur s'associe au *posé* et accorde le *présupposé* ». Outre cela, dans le cadre de la ScaPoLine Dendale et Coltier (2005 : 137), cité par Gosselin, (2010, p. 126) distinguent les degrés d'engagement suivants :

<u>Prise en charge</u>		<u>Non prise en charge</u>	
<u>Responsabilité</u>	<u>Accord</u>	<u>Neutre</u>	<u>Réfutation</u>
Le locuteur s'associe au <i>posé</i> .	Le locuteur <i>accorde</i> les <i>présupposés</i> .	Le locuteur ne prend pas explicitement position.	Un rejet du point de vue exprimé

Tableau 5 : la (non)prise en charge de la modalité

Après avoir passé en revue la notion de « *prise en charge énonciative* », Gosselin (2010 : 226) s'efforce d'en représenter ses différents degrés :



- a) le locuteur non seulement refuse de prendre en charge, mais récuse toute prise en charge de la modalité : *Négatif fort* ($[h^{\min}, h^-]$)
- b) le locuteur refuse de prendre en charge, sans pour autant récuser explicitement le point de vue : *Négatif faible* ($[h^-, h^0[$)
- c) le locuteur se dissocie de la modalité exprimée, sans prendre position : *Neutre strict* (h^0)
- d) le locuteur accorde la modalité, qui peut être présupposée : *Positif faible* ($[h^0, h^+[$)
- e) le locuteur s'associe au point de vue (qui correspond généralement au posé), sans pour autant éprouver le besoin de s'engager explicitement : *Positif moyen* (h^+)
- f) le locuteur s'engage explicitement en faveur de la modalité présentée : *Positif très fort* ($[h^+, h^{\max}]$)

Il n'est pas sans intérêt de signaler que dans le cadre sa théorie modulaire des modalités, Gosselin (2010) préconise qu'on fasse toujours cette nette distinction entre l'instance de prise en charge énonciative, qui peut être « L_0 » et l'instance de validation (pas forcément la personne qui prend en charge le contenu de l'énoncé). Par conséquent, nous jugeons indispensable de faire, dans le dernier chapitre de cette partie, la différence entre les trois instances discursives, *locuteur*, *énonciateur* et *instance de validation* du contenu propositionnel (sujet modal)

3.6 La relativité des modalités (R)

Dans le domaine modal, les différentes réflexions des chercheurs se basent principalement des travaux de Kratzer (1977, 1981) qui prennent comme objets d'analyse la sémantique des verbes allemands et anglais. Dans la perspective de la théorie modulaire de la modalité et en tant qu'un des paramètres constitutifs, la relativité, ayant une certaine force de relation, se définit comme étant les relations que les éléments des énoncés établissent entre eux. Elle concerne donc, non les propositions constituant le tout mais les modalités qui s'y inscrivent. C'est-à-dire qu'elle associe une valeur modale à d'autres valeurs.

3.7 Le métaparamètre (M)

Ce paramètre « caractérise la façon dont sont créées les modalités et/ou le mode d'attribution de valeurs à leurs paramètres constitutifs » ce paramètre ayant trait nous informe si la modalité, à analyser, a été linguistiquement marquée (*décodage*) ou a été principalement inférée (*les inférences pragmatiques*). Ce paramètre constitutif répond à la question liée à la sémantique et qui se rapporte à la manière dont le locuteur accorde à tel ou tel lexème une signification.

4. Les modalités appréciatives ;

Les modalités appréciatives, comme les modalités épistémiques, servent à porter des jugements subjectifs sur le monde. Le sujet n'est plus considéré comme source de croyance, mais plutôt de désirs. Ces modalités permettent au locuteur de dire ou d'exprimer le désirable ou l'indésirable, c'est-à-dire tout en se servant de son propre langage, ce locuteur est en mesure de supputer les procès et les objets sous l'angle d'aversion et de désirs, c'est *ipso facto* mettre les prix aux choses. Elles indiquent la subjectivité individuelle ou collective. En effet, le désirable peut porter sur l'inéluctable, le futur, le passé et le présent, alors que le désir porte exclusivement sur le possible. En d'autres termes, il se peut qu'un locuteur donné désire avoir une augmentation, mais il est illogique qu'il désire en avoir eu une. Il semble aussi incorrect qu'il désire que le soleil se lève le prochain jour car il s'agit d'un événement inéluctable ; le soleil se lèvera certainement demain. Par contre, il peut se réjouir d'avoir ou d'avoir eu une augmentation, ou même que le soleil se lève. Par conséquent, nous pouvons déduire que le verbe se réjouir marque une modalité appréciative exprimant ce qui est désirable pour le sujet (le sujet modal) et le verbe désirer exprime une modalité boulique. La formule ci-dessous peut représenter la structure du désirable :

Un objet ou un procès x est (in)désirable pour un sujet y .

Il est évident selon Gosselin de faire une dissociation entre l'instance qui construit l'évaluation et le bénéficiaire du procès du fait que ce dernier ne porte pas nécessairement

le même jugement évaluatif que l'évaluateur mis en scène par l'énoncé. Raison pour laquelle Gosselin (2010, p. 333) propose au désirable la structure suivante :

Un objet ou un procès *x* est (in)désirable pour un bénéficiaire *y* de l'avis d'un sujet *z*.

En tant que modalités intrinsèques aux lexèmes, ces modalités peuvent être exprimées, selon Gosselin (2010), par des lexèmes dénotant les deux valeurs modales appréciatives à savoir le *désirable* et l'*indésirable* (*plaisir, souffrance, bonheur, etc.*) Ces modalités peuvent être également associées au niveau lexical ou sublexical. Alors qu'à titre de modalités extrinsèques, ces modalités se trouvent exprimées comme « *opérateurs prédicatifs* » exprimées au moyen de certaines périphrases verbales comme « *risquer de* » ou « *réussir à* » ainsi dans « *en décalage par rapport à la société qui aspire à mieux et qui le dit si bien, il **risque de** conclure ses innombrables échecs par le chaos* » et « *En multipliant les gaffes à l'égard d'un peuple qu'il n'a cessé de brimer, le système politique **a réussi**, de façon formidablement prodigieuse, à faire l'unanimité contre lui auprès des Algériens* », Comme des « *opérateurs propositionnels* » marqués par le biais de quelques adverbes comme *heureusement, malheureusement, dommage (que)*. Par des locutions prépositives : *par chance, par malheur* ; ou des interjections : *ouf !, chouette !, hélas !, zut !, etc.* Enfin comme « *métaprédicats* » et ce par l'emploi de verbes d'attitude propositionnelle comme *se réjouir que/de, regretter que/de, se féliciter que/de...* comme dans l'énoncé « *elle s'était félicitée de l'attitude du peuple.* » Par des constructions adjectivales de valeur comparable (*être heureux / satisfait que/de, être déçu que/de, etc.*), et constructions impersonnelles (*il est heureux / regrettable que, etc.*).

5. Les modalités axiologiques

Comme l'indique leur nom, les modalités axiologiques se rapportent aux jugements de valeur ayant trait à ce qui est moral, idéologique ou légal. Par le biais desquelles le sujet peut louer voire blâmer les comportements des individus, ainsi dans : « *Ils **ont raison** de refuser l'offre, parce qu'elle ne constitue pas la réponse qu'ils ont réclamée* » et « *Lui qui disait faire cela pour **le bien** du pays, a fini, quatre mandats plus tard, par imposer aux*

Algériens un régime encore plus monstrueux que celui dont il péroré, à tout bout de champ, nous avoir définitivement affranchis. »

La différence que nous pouvons faire entre l'appréciatif et l'axiologique c'est que le jugement axiologique (positif/négatif) se présente lui-même comme *louable* alors que celui du domaine appréciatif n'est pas forcément désirable. Nous admettons que le *vol* est une action blâmable, donc le fait d'avoir ce jugement est louable, en d'autres termes, lorsque nous tenons le vol pour blâmable, nous pouvons alors considérer comme louable le fait de porter ce jugement, et comme blâmable le jugement contraire. C'est-à-dire qu'il est blâmable de voler, donc, il est louable de considérer qu'il est blâmable de voler.

Il est des substantifs dénotant des valeurs modales axiologiques liées au blâmable ainsi qu'au louable à savoir « le bien » et « le mal », comme il est des valeurs modales se trouvant associées à des termes tels que « *courageux* » et « *voleur* ». Ces derniers représentent le comportement affecté d'un jugement axiologique. Quant au niveau sublexical, certaines valeurs modales sont associées aux prédicats sublexicaux. En d'autres termes, elles sont comprises dans la signification des termes de genre « *punir* », « *punition* », « *récompense* » et « *récompenser* ». Il n'est pas sans intérêt de signaler qu'il est important de faire la différence entre un certain nombre de marqueurs (substantifs) qui sont intrinsèquement appréciatif mais au plan sublexical correspondent au jugement axiologique et c'est bien évidemment le cas du nom « *récompense* ».

Alors qu'en tant que modalités extrinsèques, ces modalités se manifestent sous formes « *d'opérateurs prédictifs* » marqués par des moyens de périphrases verbales telles que « *avoir le courage* », « *avoir raison de* », par le biais des constructions impersonnelles des métaprédicats à savoir comme « *il est juste/ injuste que/de* » et au moyen des verbes d'attitude à savoir le verbe « *condamner* », « *approuver* » et « *désapprouver* » (Gosselin, 2010). Or pour ce qui est des « *opérateurs propositionnels* » à valeur axiologique, on peut remarquer qu'il est des adverbes marquant les deux valeurs liées au blâmable et au louable, mais il est crucial de signaler que ces valeurs sont uniquement associées à des prédicats pour lesquelles ils précisent le statut institutionnel de l'instance de validation (sujet modal).

Quant au rôle de ces modalités, nous pouvons dire qu'elles permettent de justifier les faits et les orientations des individus. Si l'action est considérée bonne/correcte cela veut certainement dire que le sujet (l'auteur) aura une image positive alors que si elle est mauvaise ou condamnée, son responsable portera une image négative. Les genres qui

s'appuient principalement sur l'axiologique sont le *judiciaire*, et *l'épidictique* car ils portent sur la justification des actions.

6. Conclusion

Dans ce présent chapitre, nous avons présenté, en nous faisons référence à la théorie modulaire des modalités, les principaux paramètres qui permettent de saisir la complexité de la notion de « modalités ». Cette dernière, et comme en témoignent les différents théoriciens auxquels nous faisons très souvent appel pour la définir, est une notion « nébuleuse » dans la mesure où elle admet diverses caractérisations.

La définition qui nous semble opératoire pour nous acquitter de cette recherche est celle qui a été proposé par Gosselin (2010). Ce théoricien a défini la notion de modalité comme étant la validation ou l'invalidation d'un contenu propositionnel. Cette définition ressemble à bien des égards à celle proposé Nicole Le Querler (2004) qui, selon elle, cette notion est définie dans le domaine de la linguistique comme étant « l'expression d'une attitude par rapport au contenu propositionnel. »

Le modèle proposé par Laurent Gosselin (2010) nous semble très opératoire. Il nous permet de voir la manière dont les modalités, qui nous intéressent, s'inscrivent dans les énoncés qui portent sur les événements qui concernent la nouvelle candidature de Bouteflika aux présidentielles de avril 2019 et les manifestations qui ont eu lieu dans tout le pays pour faire barrage au ce projet massivement rejeté par le peuple algérien. Par conséquent, nous allons dans les chapitres qui suivent, nous focaliser sur les inscriptions des modalité appréciatives, axiologiques et épistémique et interroger leur rôle dans le discours argumentatif de la presse écrite sans nous passer du lien qui peut s'instaurer entre elles et les différentes stratégies argumentatives.

CHAPITRE II : Les inscriptions des modalités appréciatives

1. Introduction :

Dans ce présent chapitre nous allons montrer comment les choix offerts par le système linguistique permettent aux locuteurs de rendre leur discours argumentatif très efficace. Il s'agit dans ces ligne de mettre l'accent sur les modalisateurs liés au domaine de l'appréciatif. Par conséquent, nous allons procéder à une analyse argumentative nous permettant de déceler les inscriptions de ce genre de modalité. Selon Gosselin (2010) et Le Querler (2004) cette modalité permet à l'instance du discours d'exprimer ou de visualiser ses réactions affectives vis-à-vis de ce qui dit, vu ou fait. Comme nous l'avons déjà dit, une modalité appréciative se trouve inscrite dans les énoncés au moyen de diverses unités linguistique.

Dans ce deuxième chapitre de cette deuxième partie, nous nous attelons à analyser l'ensemble des articles constituant notre corpus afin de trouver des réponses à nos questionnements du départ et vérifier la validité ou l'invalidité des hypothèses que nous avons formulées et selon lesquelles, les journalistes mettent à contribution les différentes valeurs modales en vue d'argumenter en faveur des conclusions qui qualifient du « *désirable* » les comportements des hirakistes algériens et leur mouvement populaire qui a fait vraiment florès et d' « *indésirables* » tout ce qui proviennent de ceux qui veulent maintenir les *statu quo* par la réélection de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika. Nous ne nous contentons, donc pas d'interroger la manière dont ces modalités sont inscrite mais de déterminer son aspect argumentatif dans les différentes entreprises persuasives.

2. Spécificités du domaine appréciatif

Pour ce domaine modal, l'instance de validation est une subjectivité individuelle ou collective. Par cela nous entendons que le désirable peut être exprimé par une personne ou par un ensemble de personnes. Il faut signaler que cette deuxième catégorie de subjectivité s'articule à la convention.

3. L'appréciatif *absolu* et l'appréciatif *relatif*

Il est de jugement porteurs de lexème ayant des valeurs appréciatives (désirable/indésirable) *absolues* dans la mesure où la chose dont on parle est désirable ou

indésirable en soi. Comme il est des gloses véhiculant les mêmes valeurs en fonction des conséquences liées à la situation décrites, c'est-à-dire qu'elle n'est que relativement. Ainsi, comme nous allons le voir de notre analyse, le « cinquième mandat » n'est indésirable qu'en fonction de ce qui peut se produire après la réélection de Bouteflika.

4. Le rôle des modalités appréciatives dans le discours

Dans un article s'intitulant « *Le verdict du peuple* » traitant de la relation tendue entre Bouteflika, ses affidés et les animateurs des marches contre le cinquième mandat, le journaliste/locuteur « Sofiane Aït Iflis », sans trop s'attarder, se positionne par rapport à ce qui se passe dans le pays et s'en prend à Bouteflika qui, même en étant à l'article de la mort, compte partir en suisse pour faire son bilan de santé habituel. Il met en forme, donc et dès le départ, une « restriction » introduite par le connecteur « *cependant* ». Cette dernière sert à bloquer une conclusion antérieure :

Bouteflika part rassuré pour sa popularité.

Au plan syntaxique, cet énoncé restrictif est, comme nous le voyons, porteur de deux modalités *intrinsèques* se trouvant marquées par le lexème « *rassuré* » ; la première est épistémique du certain ayant les dimensions modales D= négatif fort [h^{\min} , h^-] (\downarrow), F= positif fort] h^+ , h^{\max}) et une autre modalité qui est, bel et bien, appréciative exprimant le désirable et pourvue d'une « D » = négatif faible] h^- , h^0], ($\downarrow(\uparrow)$), « F » = positif faible [h^0 , h^+]).

Mais la chose dont nous devons rendre compte, c'est la présence des opérateurs de négation que nous affirmons, tout en tenant compte des éléments circonstanciels, ou comme les appelle Gosselin « les conditions », qu'ils sont utilisés pour affecter ces modalités *intrinsèques* du fait que nous pouvons paraphraser cet énoncé par :

-Il part non rassuré pour sa popularité.

-Il n'est pas rassuré pour sa popularité.

Etant donné le cas, nous aurons les valeurs suivantes ; « certain \rightarrow non \rightarrow contestable », donc « F » = négatif faible (h^- , h^0]) ; « désirable \rightarrow non \rightarrow indésirable », et par conséquent la « F » = négatif faible (h^{\min} , h^0]). Utile de signaler qu'il s'agit d'une négation « *polémique* » et non pas « *descriptive* », dans la mesure où Gosselin (2010, 413)

définit la négation « *polémique* » comme un moyen, permettant d'inscrire ce genre d'énoncé dans une cadre polyphonique, qui consiste à faire allusion à une assertion antérieure positive pour le rejeter.

Ce positionnement est immédiatement justifié par le journaliste même et ce peut être confirmé notamment quand nous passons à l'analyse de l'énoncé qui suit. Pour nous, le journaliste/locuteur s'oppose à la thèse avancée antérieurement par les paillasson de Abdelaziz Bouteflika et en étayant ses propos par un argument, lui-même constitué d'un lexème dit « mixte » auquel sont liées deux autres modalités qui vont dans le même sens que celui inscrit dans la thèse:

Il *devrait* même en être sérieusement *inquiet* maintenant que le peuple, comme un seul homme, a exprimé, par l'action, son opposition au *5e mandat* auquel il postule ou pour lequel on tente de le représenter.

Dans cette bribe qui constitue le premier argument en faveur de la thèse qui se rapporte au mouvement de la rue, nous remarquons la présence de diverses modalités distinctes. La première – même si elle ne fait pas l'objet de ce présente chapitre mais qui peut renforcer le positionnement argumentatif du locuteur/scripteur – se trouve marquée par le biais du coverbe modal « *devoir* » conjugué au conditionnel présent. Il s'agit d'une modalité déontique extrinsèque de *re*, véridicible liée à la valeur d'obligation dont « F » = positif faible [h^0, h^+] et « D » = positif faible [h^0, h^+] (\uparrow), dans la mesure où cette première proposition de l'énoncé peut être paraphrasé ainsi :

Bouteflika serait dans l'obligation d'être inquiet...

Dans le même énoncé, il y deux autres modalités *intrinsèques* associées au lexème « *inquiet* » qui participe à la constitution du *dictum*. Celles-ci sont, cette fois-ci, appréciative liée à l'indésirable et dont « F » = négative faible, (h^-, h^0), « D » = négatif faible (h^-, h^0), ($\downarrow(\uparrow)$), et épistémique liée au douteux, « F » = négatif faible (h^-, h^0) et « D » = négatif fort (h^{\min}, h^0) (\downarrow).

Cette dernière modalité appréciative est congruente, *positif strict* (h^0, h^{\max}), avec celle exprimée par « *non rassuré* » et non congruente, *négatif strict* (h^{\min}, h^0), avec celle intrinsèquement inscrite dans la thèse réfutée. Quant à la relativité des modalités, nous pouvons dire, en nous référant à la théorie modulaire des modalités de Gosselin (2010) que

les appréciatives sont relatives et non absolues. La relativité est dans ce cas maximale, *néгатif très fort* ([v^{min}, v[]), du fait que le lecteur est censé repérer, après avoir poursuivi, sa lecture les conditions qui lui permettent de procéder à une telle interprétation. Pour le dire autrement nous devons prendre en considération les conditions où ces évaluations appréciatives sont produites pour pouvoir saisir et interpréter le positionnement argumentatif du locuteur portant, d'une part, sur l'état mental/psychique de Bouteflika et, d'une autre part, sur les événements qui caractérisent ces jours.

Dans le même énoncé susdit, nous pouvons aisément affirmer qu'il comporte une autre modalité appréciative qui est cette fois-ci pragmatiquement inférée. Le syntagme « *cinquième mandat* » peut être associé à un ensemble de stéréotype. Les énoncés que nous allons voir sont attribués à des personnes opposées à Bouteflika et à sa candidature. Ces mêmes énoncés peuvent véhiculer des valeurs modales *absolues* et *relatives*, qu'elles soient appréciatives ou axiologiques,

syntagme

stéréotypes

Cinquième mandat

- C. M donc une *crise sociopolitique*. [modalité appréciative négative relative]
- C. M donc le *chômage*. [modalité appréciatives négative absolue]
- C. M donc le *chaos*. [modalité appréciative absolue]
- C. M donc l'*injustice* sociale. [modalité appréciative/axiologique absolue]
- C. M donc le *danger*. [modalité appréciative absolue]
- C. M donc la *gabegie*. [modalité appréciative/axiologique absolue]

Au moyen de ces énoncés porteurs de plusieurs modalités et ayant certaine relativité avec d'autres modalités des différentes prémisses dans l'article, locuteur/journaliste, tout en tenant compte des éléments contextuels, cherche à renforcer son point de vue et interpellé la conscience de Bouteflika et ses opposants pour qu'il puisse par la suite les amener à admettre la conclusion finale se situant à la fin de l'article : « *Il [le peuple] a voté contre Bouteflika.* » Mais avant d'arriver à ce stade, le journaliste va plus loin dans la justification de son positionnement en faisant allusion aux revendications des protestataires qui sont sortis hier « *22 février 2019* » pour exprimer leur « *rejet* » au cinquième mandat comme le montre le passage suivant :

La *rue*, que le *Premier ministre* dit maîtriser, a parlé, et d'une voix très intelligible, pour dire le *rejet* massif du maintien du Président sortant pour un autre quinquennat à la tête de l'État. Elle l'a dit de manière massive, mais aussi et surtout *pacifique*, administrant par-là la preuve incontestable que la manifestation publique n'est pas forcément synonyme de *désordre* et de *danger*, comme la propagande officielle tente de le faire accroire.

Etant donné le lieu où les Algériens expriment leur « *rejet* » au projet du cinquième mandat, la « *rue* » devient porteur de valeur modale appréciative positive et que sa force de validation est *négatif strict* ([h^{min}, h⁰]) et sa direction reste toujours la même à savoir *négatif faible* ([] h⁻, h⁰): (↓(↑)). Il s'agit des modalités pragmatiquement inférées dépendantes d'activations de stéréotypes : elles sont axiologiques/appréciatives liées au *louable* et au *désirable*. Outre cette modalité, il y en a des autres qui sont toujours pragmatiquement inférées qui sont liées au *blâmable* axiologiques et à *l'indésirable* appréciatif. Celles-ci sont liée au syntagme « *premier ministre* ». Nous aurons donc des valeurs modales négatives.

Lexème

Stéréotypes

Rue (R)

R donc le « *Hirak* » [modalité appréciative positive, relative]
 R donc non au *cinquième mandat* [modalité appréciative relative]
 R donc *maturité* du peuple [modalités appréciative/axiologique positive absolue]
 R donc *manifestations pacifiques* [modalités appréciative/axiologique positive absolue]
 R donc le *civisme* des Algériens [modalités appréciative/axiologique positive absolue]
 R donc *solidarité* des Algériens [modalité axiologique/appréciative positive absolue]

Syntagme

Stéréotypes

P.M donc mandat de la *honte* [modalité appréciative négative absolue]

P.M donc fraude [modalités appréciative/axiologique négative absolue]

P.M donc corruption. [modalité appréciative/axiologique absolue]

P.M donc cinquième mandat [modalité appréciative/axiologique négative relative]

Dans le premier fragment de cet énoncé que nous venons d'analyser, nous pouvons dire que le lexème autour duquel gravitent les éléments constitutifs de tout l'article est bien entendu celui du « *rejet* ». A ce lexème sont associées plusieurs modalités y compris la modalité appréciative et la modalité axiologique dans la mesure où l'on ne rejette que l'indésirable et le ce qui peut constituer une source de blâme :

Appréciative [*cinquième mandat est inutile*] modalité négative relative

Axiologique [*le cinquième mandat est blâmable*]. Modalité négative relative

Mais ce qui nous intéresse le plus est plutôt la modalité appréciative qui semble être liée à la valeur de « *l'indésirable* » dont « D » = négatif faible] h^- , h^0 [, (\downarrow (\uparrow)) et « F » = négatif faible] h^- , h^0 [. Nous nous permettons de dire que dans cet énoncé, la signification argumentative du mot « *rejet* » est basée sur l'argumentation [*inutile, donc indésirable*], du fait qu'il est inepte de tenir à quelque chose qui n'est pas satisfaisant ou qui empêche de réussir ou d'être heureux, en l'occurrence le *cinquième mandat*. Du reste, le *cinquième mandat*, comme nous venons de le prouver est intrinsèquement appréciativement négatif, mais relativement à ses conséquences. le journaliste/scripteur a utilisé le mot « *rue* » et le substitut grammatical « *Elle* » qui sont, bien entendu, les équivalents du « *peuple algérien* » pour se distancier de ce qu'il vient de dire ou de rapporter.

Mais, dans ce chapitre, et pour de multiples raisons, nous allons faire quasi-abstraction aux paramètres « I » « E » qui pour nous semble devoir faire l'objet d'une analyse polyphonique nous permettant de repérer les différentes voix s'inscrivant dans les énoncés et de pouvoir, par la suite, passer à la notion de « *prise en charge énonciative* ».

La modalité liée au mot « *rejet* », est congruente, *positif fort* ($[h^+, h^{max}]$), avec celle liée au « *cinquième mandat* » et d'une relativité maximale *négatif très fort* ($[v^{min}, v]$) car, selon le locuteur/scripteur, le positionnement du peuple vis-à-vis de la candidature de Bouteflika résulte, bien entendu, de certaines conditions notamment la crise socio-politique prédominante ces derniers temps. La modalité appréciative liée au « *rejet* » est nécessairement congruente avec les autres modalités absolues, *positif large* ($[v0, v^{max}]$), du contexte à droite. C'est-à-dire qu'elle est dépendantes des modalités intrinsèquement indiquées par « *désordre* » et « *danger* » et ce, pour contredire ceux qui cherchent à calomnier le mouvement populaire et à discréditer ses représentants. Car comme nous le voyons, la négation mise en place produit une valeur contradictoire.

En poursuivant l'analyse de cet article, nous remarquons que l'éditorialiste est en train de formuler des arguments et des commentaires favorables sur les marches et les manifestations contre la candidature de Abdelaziz Bouteflika. Cela est à l'évidence confirmé dans la deuxième partie de l'énoncé ci-dessus notamment lorsqu'il les a qualifiées de « *pacifiques* ». Au niveau lexical, ce lexème est intrinsèquement marqué axiologiquement [*pacifique=louable*], donc « D » = négatif faible ($[h^-, h^0], (\downarrow(\uparrow))$), et « F » = positif fort ($[h^+, h^{max}]$), mais au niveau sublexical, c'est-à-dire en terme d'une analyse des prédicats en sous-prédicat, cet adjectif est attribué à ce genre de comportements, qui ont la *paix*, la *sérénité* et le *bonheur* comme objet, qui se passent dans le *calme*. Il en résulte donc [*pacifique= désirable*], donc « D » = négatif faible ($[h^-, h^0], (\downarrow(\uparrow))$), et « F » = positif fort ($[h^+, h^{max}]$).

Dans le même énoncé, le locuteur s'allie au peuple algérien contre le clan de Bouteflika pour réfuter une thèse antérieure selon laquelle, « *les manifestation représente un danger pour l'Algérie* ». Pour lui « *la manifestation publique [contre le cinquième mandat] n'est pas forcément synonyme de désordre et de danger* ».

Comme nous le voyons, les modalités appréciatives inscrites à cet énoncé se rapportent aux lexèmes « *désordre* » et « *danger* ». Ces modalités sont bel et bien sous l'effet d'une négation « *polémique* » car il s'agit dans cet énoncé de rejeter une assertion qui est dans ce cas une thèse antérieure :

La manifestation publique (ne) est (pas) forcément synonyme de désordre et de danger ».

La négation de l'appréciative désirable (négative) est bien évidemment le désirable (positive). Donc le contraire du « *désordre* » selon le Petit Robert (version 2016) est l' « *organisation* », la « *cohérence* », et pour le cas du mot « *danger* », selon le même dictionnaire, les contraires sont « *sécurité* », « *sureté* », et « *tranquillité* ». De tout cela, nous déduisons que la modalité exprimée par « *pacifiques* », dans le même énoncé, et et non congruente, incompatibilité *négatif maximal* (h^{\min}) avec celle de « *danger* » et « *désordre* »

Le journaliste n'a pas pu masquer son admiration à l'égard de l'attitude adoptée par le peuple algérien, pour sa sagesse en termes de l'organisation des marches. Et c'est ce que démontre la bribe suivante :

Les marches d'hier étaient *admirablement pacifiques*.

Dans ce fragment, nous signalons la présence d'une modalité appréciative exprimée par *les opérateurs propositionnels*. Il va sans dire qu'il s'agit d'une modalité intégrée au dictum « *les marches d'hier était pacifiques* ». Nous sommes face à un argument porteur de deux modalités appréciatives ; les deux sont de *dicto, non-véridicible* marquée par l'adverbe modal « *admirablement* » et l'adjectif « *pacifiques* » et sont liées à la valeur du désirable et dont « D » = *négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$), et « F » = *positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$). Cet adverbe est venu en vue de renforcer le jugement appréciatif que porte le journaliste sur les manifestations donc la modalité qu'il porte est congruente, implication *positif maximal* (h^{\max}), avec la deuxième. L'autre est appréciative associée au niveau sublexical au qualificatif « *pacifiques* » liée au désirable ayant les mêmes valeurs déjà vues.

Certes, nous pouvons nous demander pourquoi avons-nous préféré de considérer le terme « *pacifique* » comme marquant une modalité appréciative et axiologique à la fois? Notre propos est justifié par le fait que ce terme est utilisé par le locuteur/journaliste non pas seulement pour « *louer* » le comportement des sujets, (dans ce cas nous pouvons dire que nous sommes dans le domaine de l'axiologique, car il est juste de dire que toute institution cherche à présenter comme « *louable* » les actions « *légal et non punissables, donc non blâmable*») mais nous nous permettons d'apporter que pour le locuteur/journaliste, et dans un tel contexte, « *être pacifique* » désigne le fait d'accomplir des faits *désirables* par et pour les Algériens-lecteurs.

Il y a d'autres fragments porteurs de modalités appréciatives, mais nous pensons qu'il est inenvisageable de les citer tous, mais nous nous sommes cantonné à identifier l'attitude générale qui domine du locuteur/journaliste sur les marches et les mouvements qui résultent de l'annonce de la candidature de Bouteflika et voir comment il a glosé ces événements en faisant appel au domine appréciatif pour pouvoir entraîner le lecteur à adopter son attitude. Utile de noter que la conclusion finale que le locuteur veut que les lecteurs (les partisans du cinquième mandat et les *hirakistes*) admettent est une réponse à une *question rhétorique* qui s'agit, bien entendu d'une stratégie argumentative très intéressante et omniprésente dans les éditoriaux qui constituent notre corpus.

Dans un autre article publié un jour après l'article que nous venons de dépiater, l'éditorialiste Said Chekri s'est montré *hirakiste* et ce, à travers ses déclarations qui ont été mises en place pour argumenter en faveur d'une conclusion semblable à celle de l'article précédent. En d'autres termes, ce que nous avons remarqué, c'est que cet auteur a emprunté la même voie argumentative en reprenant presque les mêmes arguments et en partie la même conclusion :

La *rue*, elle, a déjà fait la démonstration de son sens des responsabilités et de son choix de l'expression *pacifique*.

Le mot-clé sur lequel les deux journalistes s'appesantissent est celui du « *rue* » qui a été utilisé pour référer à « *la catégorie d'Algériens* » qui sort dans les *rues* et qui ne veulent pas laisser passer le projet du cinquième mandat. Au début de cet article, qui s'intitule « *Rappel à l'ordre* » publié le 24 février 2019, S. Chekri commence par rapporter les propos de Louisa Hanoune, ancienne secrétaire général du parti des travailleurs (PT), qui s'égosille à convaincre les Algériens d'entraver ce projet dépourvu du but. Cette dernière, qui montre son opposition aux idées du système politique algérien, s'en est prise à ceux qui s'accrochent à ce projet présidentiel, notamment après que le peuple ait envahi les artères du pays, et les a qualifié de « *fous* » qui disent et font des énormités comme le montre l'extrait suivant :

Il faut décidément craindre que Louisa Hanoune n'ait eu raison de dire qu'"ils deviennent de plus en plus *fous*". Elle parlait ainsi de ceux qui s'accrochent *éperdument* au projet de *5e mandat* pour *Bouteflika*, car *terrorisés* par la fin d'un règne qui approche inexorablement.

Dans cet énoncé, le lexème « *fous* » est porteur d'une modalité intrinsèquement marquée appréciativement au niveau lexical. Mais au niveau sublexical, il est intrinsèquement axiologique dans la mesure où « *être fou* » permettra d'induire que le *fou* peut accomplir des actions *blâmables* ni par les sujets de la société ni par ses institutions. Car, nous admettons que toute personne atteinte de ce genre de trouble se comportera certainement d'une manière déraisonnable voire même extravagante. Cette modalité est une partie constitutive du contenu propositionnel « *dictum* ». Cette dernière, est appréciative au niveau lexical, et non pas axiologique du fait que « *être fou* » est au commencement *indésirable* en soi et il le sera, vu les conséquences qui y sont associées. Certes, on ne peut pas *blâmer* une personne « *folle* », mais, en revanche on peut qualifier de « *blâmable* » les actions qu'elle accomplisse.

Cette modalité appréciative a comme « F » = *Négatif Fort* ($[h^{\min}, h^-]$) et « D » = *Négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$). Donc d'après L. Hanoune le fait de réélire Bouteflika pour un autre quinquennat est un fait *irraisonnable*, *risqué* et par conséquent *indésirable*. Ce point de vue, repris par l'auteur, est justifié dans la deuxième partie du même énoncé, où L. Hanoune donne la cause pour laquelle les acolytes de Bouteflika espèrent la continuité. Cela veut dire que cet énoncé est en relation avec le précédent et donc leur modalité instaurent des liens de relativité causale que nous devons rendre compte.

Mais avant de passer en revue le type de relativité et le degré d'indépendance et la force de la relation, il nous semble incontournable de nous arrêter un peu sur le modalisateur « *éperdument* » qui sert à exprimer une modalité appréciative qui s'est trouvée incorporée dans le *dictum* {ils *s'accrochent au projet de 5e mandat pour Bouteflika*}. Elle est toujours négative et que sa force de la validation est *négatif Fort* ($[h^{\min}, h^-]$) et sa direction d'ajustement est = *négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$). Cette modalité est, bel est bien, extrinsèque de *dicto non véridicible*. Ce terme n'est utilisé que pour renforcer le degré de validation ayant lieu dans l'énoncé. La modalité intrinsèque au prédicat « *être fou* » est toujours absolue *positif large* ($[v^0, v^{\max}]$), et congruente, *positif maximal* (h^{\max}), pour celle marquée par « *éperdument* » et à celle qui est marquée par l'adjectif à valeur modal « *terrorisés* » de la subordonnée causale introduite par « *car* ».

La modalité se rapportant à l'adjectif « *terrorisés* » Elle est d'une relativité maximale, *négatif très fort* ($[v^{\min}, v^-]$) et que sa force de relativité est *positif stricte*

(congruence stricte) dans la mesure où, le public à qui s'adresse L. Hanoune ne peut pas procéder à une interprétation sans se référer à ce qui est antérieurement fait ou dit dans ce contexte à la fois politique et social . Au niveau lexical, la modalité associée est bien évidemment, appréciative liée à l'indésirable dont la direction d'ajustement est *négatif faible* ([h-, h⁰], (↓(↑))), et sa force de validation se présente comme *négatif fort* ([h^{min}, h⁻]). Donc d'après L. Hanoune « être terrorisé » entraîne à « être fou » ou « être terrorisé » fait arriver « être fou » et c'est ce qui est indésirable pour cette dernière ainsi que pour ceux qui continuent à protester contre un tel scénario pendant ces jours décisifs. Car cela peut amener le pays vers l'inconnu. Cela se traduit, donc, comme étant une glose sur l'attitude des *Boutelikiens*.

Par la suite, le journaliste/locuteur rejoint L. Hanoune dans ses idées, et se sert d'une *question rhétorique* pour avancer des propos *hostiles* aux représentants du pouvoir en place notamment, à « Mouad Bouchareb », ancien président de l'assemblée populaire nationale et ancien secrétaire générale du « FLN », et « Ammar Ghoul », ancien ministre des travaux publics et fondateur du parti politique dénommé « TAJ ». Ces deux personnes ont été présentées comme « *perfides* » et « *fous* » dans cet article et, à leurs noms propres, nous pouvons associer, par inférence, des modalités appréciatives négatives fortes et axiologiques négative forte. Le lecteur est dans ce cas « censé » inférer, sur la base de ce qui possède comme informations ayant trait au passé politique de ces hommes politiques algériens, ces modalités qui devraient être en relation directes avec celles inscrites aux premiers énoncés de ce discours. Prononcer les noms ces deux gouvernants devant un *hirakiste*, provoquera certainement des énoncés saturés de termes modalisateur appréciatives et même axiologiques négative. En tout état de cause, toute personnalité politique se montrant partant pour le cinquième mandat sera présentée comme indésirable. Dans le tableau des stéréotypes suivant, nous exposons les principaux énoncés qui reflèteraient traduisent nos propos :

Noms
propres

stéréotypes

(B) et (G) donc *ennemis* des hirakistes [modalité appréciative négative absolue]
 (B) et (G) donc *dictatures* [modalités appréciative/axiologique négative absolue]
 (B) et (G) donc partisans du *cinquième mandat* [modalités appréciative/axiologique négative relative]
 (B) et (G) donc *voleurs* [modalités appréciative/axiologique négative absolue]
 (B) et (G) donc *ennemis* de la liberté [modalités appréciative négative absolue]
 (B) et (G) donc *corrompus* [modalité appréciative négative absolue]
 (B) et (G) donc *risque* [modalité appréciative négative absolue]
 (B) et (G) donc des *criminels* [modalités appréciative/axiologique négative absolue]

C'est le même cas pour le nom de *Bouteflika*, *Ouyahia* ou les autres potentats qui deviennent tous porteurs des modalités appréciatives/axiologiques négatives aux yeux des opposants de la candidature de Bouteflika. Le « *cinquième mandat* » n'est devenu intrinsèquement indésirable que par l'activation d'un stéréotype, mais il est primordial de signaler que toute modalité inférée reste contextuellement annulables. Ainsi le cas pour le syntagme « *cinquième mandat* ». Nous nous permettons, sans que cela soit interdit, de reprendre les énoncés déjà cité auparavant pour illustrer l'annulabilité des modalités inférées :

	Stéréotypes	stéréotypes
<i>pour un hirakiste</i>	C.M donc l'injustice	C.M donc la justice
	C.M donc le chaumage	C.M donc la paix
	C.M donc le chaos	C.M donc la sécurité
	C.M donc l'esclavage	C.M donc la démocratie
	C.M donc Bouteflika	C.M donc la prospérité
	C.M donc la bureaucratie	C.M donc le bonheur
	<i>pour un membre du FLN</i>	

Etant donné le constat que nous avons fait, pour attirer l'attention de son lecteur et marquer son esprit et pour que son discours argumentatif soit relativement percutant, le journaliste/scripteur est parfois invitée à établir une sorte de combinaisons et met à l'œuvre

deux ou plusieurs stratégies discursives pour emporter l'adhésion de ce lecteur comme c'est le cas pour ce journaliste qui met contribution à la fois la « *question rhétorique* » et « *la modalité* » en ce sens où elles se présentent comme des stratégies précieuses d'argumentation et . Cette « *fausse question* » ayant la forme d'une simple interrogation, peut se traduire, comme nous allons essayer de le prouver dans ce qui suit, comme un énoncé ayant une valeur assertive. Par conséquent, l'énonciateur ne cherche pas à y avoir une réponse provenant de celui à qui il s'adresse, en l'occurrence le lecteur, car sa réponse y est déjà inhérente. En d'autres termes, la manière de poser cette question dicte sa réponse surtout quand elle est présentée sous forme de lieux communs, c'est-à-dire savoir partagé, d'opinion communément admise. Ainsi :

Comment ne pas déceler, en effet, un brin de *folie* dans les propos que tenaient, hier encore, au lendemain d'une telle mobilisation populaire, le nouveau chef parachuté du FLN et celui de TAJ, rescapé de la scabreuse affaire de l'autoroute Est-Ouest ?

Dans la première partie de cette question, le locuteur/journaliste, déguise une affirmation en question. Cette dernière est porteuse d'une modalité appréciative négative, « F » = *Négatif fort* ([h^{min}, h⁻]) et « D » = *Négatif faible* ([h⁻, h⁰]), (↓(↑)) se trouvant linguistiquement marquée par « *un brin de folie* ». Nous ne pouvons pas nous passer de la présence des opérateurs de négation qui s'accaparent une place dans cet énoncé. Cette négation est certainement utilisée pour dire le contraire à savoir ; *déceler un brin de folie...*}. Utile de rappeler que si la question est niée cela veut dire que son propriétaire cherche à affirmer son contraire. Certes et comme nous l'avons déjà dit, au niveau sublexical, il y a une modalité axiologique associée au lexème « *folie* » (absence de raison, manque de jugement) mais au niveau sublexical, nous nous permettons de dire qu'il peut se traduire comme un caractère attribué à une personne qui, à cause de ce trouble mental, peut être la source des faits *gênants* et même *risqués*. Tous ces commentaires et arguments que nous venons de déceler dans cet éditorial permettent, bien entendu, de qualifier de « *fous* » ce gens et *d'indésirable* le *cinquième mandat*. Notre propos est justifié dans la deuxième partie de la réponse proposée par le journaliste/scripteur Said Chekri :

Si ces gens-là ne sont pas *fous*, *c'est alors* une autre sentence qui, peut-être, conviendrait mieux à leur cas : celle, plus ancienne, qui dit que les citoyens ont

plusieurs longueurs d'*avance* sur les gouvernants et que l'on doit à *Saïd Sadi* qui avait établi ce "diagnostic" déjà au temps de Mouloud Hamrouche

Dans ce passage, l'éditorialiste reprend les propos d'un homme politique, ancien président du rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui était considéré, dans cet article, comme étant un opposant au pouvoir algérien. Si le lecteur-hirakiste procède à une activation de stéréotype, il verra que ce « nom propre » est porteur d'une modalité appréciative positive qui peut, en fonction du contexte, être annulées. Pour ceux qui se dressent contre Bouteflika, S. Sadi reste *appréciativement positif* et ses propos en témoignent. Alors que pour ceux qui applaudissent Bouteflika, le nom du président du RCD est toujours *appréciativement négatif*. Utile de noter que la modalité appréciative positive, que nous inférons après avoir évoqué ce nom reste, reste d'une relativité maximale en ce sens qu'il faut identifier ou circonscrire les attitudes attribuées à cette personne politique pour pouvoir inscrire, non perpétuellement, son nom dans un tel champ modal.

Nom propre

stéréotypes

Saïd Sadi	S.S donc <i>non au cinquième mandat</i> . [modalité appréciative positive relative]
	S.S donc <i>ami</i> des hirakistes. [modalité appréciative positive absolue]
	S.S donc <i>citoyen allié</i> . [modalité appréciative absolue]
	S.S donc <i>l'ennemi</i> de Bouteflika [modalité appréciative positive relative]
	S.S donc un <i>hirakiste</i> [modalité appréciative positive absolue]

Mais ce qui nous intéresse ici, est le point de vue de l'éditorialiste/locuteur, car nous pensons qu'il partage clairement la même attitude que celle des *hirakiste* et le fait d'invoquer les propos (diagnostic) de S. Sadi, sert à mentionner le même positionnement argumentatif adopté tout au long de cet article. Dans cet extrait, nous décelons une modalité intrinsèque dénotée par le lexème « *avance* ». Il s'agit d'un argument porteur d'une évaluation positive, « F » = *Positif fort* ([h⁺, h^{max}]), et « D » = *Négatif faible* ([h⁻, h⁰]), (↓(↑)), en ce sens que ce terme est utilisé pour apprécier l'attitude du peuple.

Comme il est clairement écrit, l'auteur avance une supposition ou plutôt une hypothèse, {*si ces gens ne sont pas fous*}, comportant les opérateurs d'une négation marquant cette fois-ci une négation *descriptive*. Ensuite, il se met à chercher un autre jugement (*sentence*) qui serait plus ou moins convenable à la situation décrite et ce pour (in)valider cette hypothèse. De ce fait, nous trouvons utile de dire que la proposition qui constitue ce prochain jugement doit être porteuse d'une ou de plusieurs modalité(s) relative ou absolue(s) non congruence avec celle s'inscrivant dans cette supposition (qui se rapportent à l'adjectif « *fou* ») et congruent avec celles liées au nom propre « Said, Sadi ».

Et c'est bien évidemment le cas. Car, nous pouvons dire que S. Sadi ne pense pas que les gouvernants sont « *fous* » que relativement à certain jugement, antérieurement avancé et sur la base de quelques motifs et croyances et se trouvant mentionnés dans la suite de l'article, qui lui permettent d'affirmer que le peuple est en « *avance* ». Cette modalité de nouvelle sentence est d'une relativité absolue, *positif large* ($[v^0, v^{\max}]$), et elle est congruente avec les modalités classées dans le tableau précédent. Cela s'explique par le fait que cette proposition (comportant la modalité liée au lexème « *avance* ») se présente comme un contre argument pour la modalité (sous l'effet de la négation) s'inscrivant dans l'hypothèse.

En s'en prenant aux tenants du pouvoir, le locuteur/journaliste continue à avancer des jugements défavorables sur le projet du « *cinquième mandat* », qui reçoit une interprétation négative de la part des animateurs de cet élan national, et explicite son attitude par rapport aux déroulements des manifestations et des sit-in dans le pays. Ainsi dans :

Depuis, l'écart a dû se creuser encore davantage et c'est sans doute ce qui explique cette irrémédiable incapacité du pouvoir politique et de ses clientèles à entendre les grondements de la rue. Ils ne peuvent donc voir dans ces *grandioses* manifestations ce rappel à *l'ordre*, *pourtant* clairement énoncé, que les citoyens ont lancé au pouvoir qui conduit le pays vers l'impasse, voire droit vers le *chaos*

Ce qui nous attire, c'est la deuxième partie de ce passage, car elle comporte une modalité purement appréciative liée à la valeur du désirable. Elle est linguistiquement marquée par l'adjectif « *grandioses* ». Le *dictum* sur lequel porte cette modalité est :

Voir dans ces manifestations ce rappel à l'ordre.

Ce contenu propositionnel est porteur d'une modalité intrinsèque appréciative associée au terme « *ordre* ». Pour la première exprimée par le biais de « *grandioses* », elle est extrinsèque *de dicto non véridicible*. Au moyen de ce qualificatif, l'instance du discours avance un jugement évaluatif positive, « F » = *positif fort* ($[h^+, h^{max}]$) et « D » = négatif faible ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$) sur les marches populaires qui, d'après elle, peuvent empêcher les ennemis d'entraîner le pays vers un tohu-bohu national ou vers le « *chaos* ». Cet énoncé, ou ce deuxième argument, vient compléter la réponse que propose l'éditorialiste/énonciateur à sa *question rhétorique*. D'une autre part, au niveau lexical, le terme « *ordre* » est marqué comme intrinsèquement *appréciatif positif*: « F » = *positif fort* ($[h^+, h^{max}]$) et « D » = négatif faible ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$). Donc, le positionnement argumentatif, sur les manifestations, du locuteur est sans aucun doute « *favorable* ». De l'autre côté, selon le Robert (2016) ce mot a comme contraire le terme « *chaos* » qui lui-même se trouve marqué comme intrinsèquement appréciative négatif.

Cela rend clair que le locuteur argumente pour que le citoyen/lecteur adopte l'attitude du peuple, dont il fait partie, et qui garde toujours ce positionnement favorable et positif (désirable), car il représente cet « appel à l'ordre » et ce, contrairement à Bouchareb et Ghoul qui veulent, d'après le même journaliste, détruire le pays ou l'entraîner vers « le *chaos* ». La deuxième modalité intrinsèque est absolue, *positif large* ($[v^0, v^{max}]$), dans la mesure où l'ordre est désirable est louable en soi. De surcroît, elle non congruente pour celle exprimé par « *chaos* » qui dénote une modalité appréciative absolument, *positif large* ($[v^0, v^{max}]$), négative : « F » = *négatif fort* ($[h^+, h^{max}]$) et « D » = négatif faible ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$). Cette non congruence est dû à l'emploi du connecteur « *pourtant* ». Nous devons rappeler que parmi les moyens qui permet de d'appréhender la (non) congruence d'une modalité avec une autre, nous pouvons citer les connecteurs, *pourtant, cependant, etc.* les le locuteur tend la perche au peuple. Autrement dit nous sommes donc face à un soutien absolu pour les *hirakistes* pour qui dame le pion aux partisans du cinquième mandat

L'analyse de cet article ne s'arrête pas là. Car nous avons repéré d'autres modalisateurs appartenant au domaine de l'appréciatif. Ainsi :

Se pose alors la question : jusqu'où iront-ils ? *Il ne faut sans doute pas se fier* totalement à ces réactions épidermiques et trop immédiates de Bouchareb et de Ghoul : ils ne sont pas les meneurs de la barque du système dont ils ne sont que des serviteurs obligés. Les vrais décideurs, eux, sont *groggy*.

Encore une fois le recours à la « *question rhétorique* ». La réponse proposée est le lieu d'inscription de plusieurs modalités, déontique extrinsèque à statut « *métaprédicat* » marquée par la tournure impersonnelle « *il faut* », une modalité épistémique extrinsèque à statut « *opérateur propositionnel* » indiquée par l'adverbe « *sans doute* » et une évaluation appréciative extrinsèque affichée au moyen de « *l'opérateur prédicatif* », *de re, véridicible* : « *se fier à* ». Ces dernières sont incorporées au *dictum* suivant :

Ces réactions de Bouchareb et de Ghoul

La modalité épistémique n'est mise à contribution que pour renforcer l'attitude modale avancée par la modalité déontique liée à l'interdit, du fait que la tournure impersonnelle est sous l'effet des opérateurs de négation, c'est une négation « descriptive ». Et par conséquent, la négation de l'obligatoire est l'interdit. Et cette dernière joue en faveur de la modalité appréciative négative. Oui négative, car la négation porte sur les deux modalités, déontique (*obligatoire* → *interdit*) exprimant une *interdiction faible* (*il est déconseillé de se fier à Bouchareb et Ghoul*) ; *négatif faible* ($[h^-, h^0]$), appréciative (désirable → indésirable) dans la mesure où le contraire de « *se fier à* » est « *se méfier à* ». À travers ces valeurs modales, le journaliste/locuteur incite les Algériens à être circonspects vis-à-vis des propos et des attitudes de ces deux politiciens dont les noms sont déjà porteurs de modalités appréciatives négatives. De ce fait, nous notons que l'appréciative est dans ce cas pourvue d'une relativité, *négatif faible* ($[v^-, v^0]$), et étroitement liée au déontique et par conséquent elle est congruente, *positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$).

Ce positionnement se trouve immédiatement justifié au moyen de l'explication introduite pas les deux points. Cette explication est présentée comme un argument renforçant l'attitude du locuteur scripteur qui avait comme ambition ; convaincre le lecteur pour qu'il dévalorise les attitudes de ces deux hommes qualifiés de « *serviteurs* ». Encore une fois un argument contre les hommes du pouvoir qui se refusent à admettre la réalité, une autre glose négative faite sur les gouvernants et ce, au moyen de l'adjectif « *groggy* » qui, en

fonction du contexte « gauche » veut dire, d'après la définition du même dictionnaire, que {les vrais décideurs dans ce pays sont étourdis « d'ivresse »}. Donc ce lexème est intrinsèquement marqué appréciativement au niveau sublexical en ce sens que celui qui est atteint d'ivresse ne peut accomplir que des actions désirables et même certainement blâmables.

A vrai dire, nous pensons que ce terme (*groggy*), vient juste pour remplacer l'adjectif « *fous* » car les deux adjectifs se définissent comme la perte, totale ou partielle, de la « *connaissance/de la raison* ». La modalité appréciative linguistiquement marquée par « *groggy* » est en relation avec les précédentes et même avec une autre inscrite dans une restriction introduite par le connecteur « *mais* ». Mais avant de procéder à l'analyse du dernier argument menant à la conclusion défendue par le journaliste/locuteur, nous devons présenter les valeurs qui s'associent à la modalité appréciative exprimée par « *groggy* ». Par conséquent, cela nous permet d'assigner présent modalisateur les valeurs modales suivantes : il s'agit d'une modalité absolue, *positif large* ([v0, vmax]) et que sa « F » = *négatif fort* ([h⁺, h^{max}]) et « D » = *négatif faible* ([h⁻, h⁰], (↓(↑))). Ces valeurs nous permet au locuteur/journaliste de transmettre le message suivant : il est illogique voire déconseillé de « *se fier* » à une personne « *indésirable* » et qui est en plus de ça « *groggy* »

En dernière instance, et comme nous l'avons dit, l'éditorialiste fait allusion à une *restriction* introduite par « *mais* ». Il s'agit d'une allusion au positionnement de ceux qui croient en ces hommes et qui soutiennent une autre conclusion qui doit être inférée. Cette conclusion inférée a été bientôt mise en cause par une autre comme le montre le passage suivant :

Mais ils n'ont pas dit leur dernier mot. Ils vont se donner un temps d'observation, histoire de cogiter dans une sorte de “conclave du *désespoir*”, en attendant que passe la bourrasque qu'ils *espèrent* brève et passagère. *Mais* la météo politique s'annonce plutôt *défavorable* à leur dessein et leur “*folie*”, même conjuguée à leur cécité politique, *risque de* ne pas suffire à sauver leur embarcation qui prend eau de toutes parts. Car la rue, elle aussi, n'a pas dit son dernier mot.

Certes, il a y plusieurs valeurs modales que celles liées au domaine de l’appréciatif, mais nous allons faire abstraction de leur présence et nous focalisons sur celles qui font l’objet de cette recherche. A titre d’exemple, il y a des modalités « *bouliques* » linguistiquement marquées par « *désespoir* » et « *espèrent* ». Dans la deuxième partie de cette bribe, nous constatons qu’il y a une autre *restriction* introduite par le même connecteur « *mais* ». Par le biais de cette dernière, le locuteur/éditorialiste s’efforce à contredire la conclusion (inférée) qui, dans ces circonstances, ne peut pas s’appliquer. Comme il est clairement exprimé, cette réfutation est porteur de trois modalités appréciatives liée à l’indésirable et linguistiquement marquées par « *défavorable* », « *folie* » et « *risquer de* ».

L’auteur s’appesantit sur l’emploi des termes ayant trait à la « *démence* ». La première modalité inscrite dans cet argument, au service de la conclusion évoquée au début de cette analyse –

La rue, elle, a déjà fait la démonstration de son sens des responsabilités et de son choix de l’expression pacifique.

– est appliquée au *dictum* suivant {*la météo politique s’annonce à leur dessein*}. Il s’agit d’une modalité extrinsèque de *re*, *véridicible* incorporée dans le contenu représentationnel sous la forme d’un adjectif appréciatif ayant une valeur négative, dans le sens où les choses ont été décrites *indésirablement* pour les sujets de l’énoncé (Bouchareb, Ghoul, les décideurs qui se trouvent en mauvaise posture) qui autour desquels gravitent les jugements antérieurs et postérieurs du locuteur/scripteur. Cette modalité négative, dont « D » = négatif faible] h^- , h^0], ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = négatif faible ($[h^{\min}, h^0]$), instaure un rapport très fort, *négatif très fort* ($[v^{\min}, v^-]$), avec la modalité appréciative négative intrinsèquement associée au terme « *folie* » et extrinsèquement marquée par « *risque de* ».

Dans cet article, nous constatons que S. Chekri s’est intéressé à la cohérence en terme des arguments qui étayent son positionnement dans la mesure où ils servent à qualifier de « *fous* » le clan présidentiel qui « *risquent de* » ne pas pouvoir s’enfuir pour échapper au danger. L’opérateur prédicatif « *risquer de* » sert à concrétiser une évaluation appréciativement négative : *négatif fort* ($[h^{\min}, h^-]$). Cet opérateur laissant affirmer que la modalité est de *re véridicible*. Et là, il devient clairement facile de rendre compte pourquoi la modalité liée à « *défavorable* » est d’une congruence forte avec la finale liée à « *risquer*

de » et que l'une est dépendante de l'autre : le *risque* est toujours *défavorable*. L'argument, {*Politiquement ces hommes politiques se trouvent dans une situation défavorable*} est justifié par la causale introduite par « *car* » *la rue n'a pas dit son dernier mot*. De ce fait, les trois modalités sont s'accaparent la place qu'il leur faut, et sont posées comme congruentes : même direction d'ajustement ($\downarrow(\uparrow)$), les forces de la validation sont (négatif fort ($[h^{\min}, h^-]$), négatif faible ($[h^-, h^0]$), et négatif fort ($[h^{\min}, h^-]$) et la force de la relativité s'inscrit dans le champ de la congruence à savoir : *Positif strict* ($[h^0, h^{\max}]$)

Comme l'affirme, Ducrot, l'emploi des modalisateurs n'est pas aléatoire, mais il s'agit d'un choix pertinent permettant à l'instance discursive d'amener son interlocuteur sur le terrain de la contrainte ou de la rouerie. Dans le discours de la presse, et comme nous sommes en train de le valider au moyen de notre analyse, la présence des modalisateurs manifestent une omnipotence argumentative en ce sens qu'ils contribuent à renforcer un point de vue au détriment d'un autre.

Les éditorialistes du quotidien « *Liberté* », en tant que compagnons d'infortune, se sont alignés sur la même attitude que celle adoptée par le peuple, à savoir de « *non au cinquième mandat* ». En d'autres termes, ces journalistes sont devenus « *représentants* » voire même « *avocats* » qui font parler leurs stylos pour rendre claire leur positionnement et concrétiser leur admiration pour le peuple qui continue à être présenté par le mot « *rue* ». Dans son article publié 27 février 2019, l'éditorialiste Hamid Saidani, débute par présenter la thèse suivante :

Aux chantres de la servilité qui diraient de lui qu'il était "immunisé" contre toute forme de révolte en raison de ce qu'il a dû endurer comme violences pendant la décennie rouge des années 90, ***le peuple algérien, comme un seul homme, s'est levé pour dire halte à un énième affront qu'on veut lui faire subir.***

Après avoir avancé sa thèse, le locuteur de l'article « *Quand le peuple s'éveille* », met en forme une concession introduite par « *certes* ». Cette proposition et celle qui la suit se trouvent liées au moyen des deux connecteurs « *certes* » et « *mais* ». Le connecteur « *certes* » permet d'attribuer à la proposition qui l'introduit un statut « *d'argument* » servant à contredire la thèse principale de l'article et à défendre une autre thèse explicitement marquée qui peut être paraphrasé par :

Que le peuple se réveille ou non, rien ne peut entraver le projet du cinquième mandat.

Il s'agit donc d'une conclusion à la négation de la deuxième proposition de la première phrase de cet article. Certes le journaliste/locuteur, se présente comme porte-parole des « *partisans* » de Bouteflika et a repris leur thèse, mais il ne s'est pas empêché de glisser des termes reflétant ses attitudes modales par rapport à cette thèse et vis-à-vis du comportement nauséabonds des tenants du pouvoir. Ces attitudes modales sont marquées par les termes modalisateur à valeurs appréciative « *feignant* », « *liberté* », « *autiste* » « *risque de* » et « *envenimer* » :

Certes, feignant de ne pas entendre les clameurs de la *liberté* provenant de la rue, les tenants du pouvoir continuent à se montrer *autistes* à ce qui se passe dans la société et semblent maintenir leur agenda politique *au risque d'envenimer* encore plus la situation dans le pays. *Mais* que peuvent-ils contre le mouvement de l'Histoire ?

Le participe présent « *feignant* » du verbe « *feindre* » signifie « *faire semblant de* ». C'est-à-dire ne pas « *être sincère* » ou plutôt « *mentir* ». Donc au niveau sublexical ce terme est intrinsèquement marqué appréciativement et axiologiquement. Malgré que le lexème « *feignant* » sert à dénoter une valeur axiologique et appréciative liée au blâmable et à l'indésirable (c'est-à-dire qu'il est parfois considéré comme élément constitutif du *dictum*), il est cette fois-ci conçu comme marqueurs d'une modalité extrinsèque. Cette modalité relative a été insérée dans le contenu propositionnel suivant { *entendre les clameurs de la liberté provenant de la rue* } et ayant les valeurs suivantes ; « D » = négatif faible] h⁻, h⁰[, (↓(↑)) et « F » = négatif faible ([h^{min}, h⁰]).

La deuxième modalité est associée au lexème « *liberté* ». Elle est, bel et bien, appréciativement positive. D'aucuns peuvent se demander est-il correcte considérer ce lexème comme appréciatif et non pas axiologique. Notre réponse s'inscrit, sans aucun doute dans la perspective de L. Gosselin (2010) qui selon lui, à tout ce qui est porteur d'une modalité axiologique, il y a une modalité appréciative qui s'y trouve associé. De surcroît, nous considérons comme *désirable*, tout ce qui est considéré comme source de « *bonheur* » de « *plaisir* », de « *sérénité* » et de « *joie* ». Cela nous permet donc de

considérer « *liberté* » comme prioritairement appréciative dont « D » = négatif faible] h⁻, h⁰[, (↓(↑)) et « F » = positif fort]h⁰, h⁺]

Le journaliste qualifie les hommes du gouvernement « *d'autistes* ». À ce qualificatif se sont associées deux modalités. En psychologie, cette maladie (*autisme*) se définit comme étant un « *trouble du développement qui se manifeste par une altération de la communication et des interactions sociales.* » Donc, la première modalité associée au niveau lexical est à l'évidence aléthique. Tandis qu'au niveau sublexical, nous devons signaler la présence de diverses modalités y compris, la modalité *dépréciative* (*appréciation négative*) liée au terme « *altération* » ayant comme « D » = négatif faible]h⁻, h⁰[, et « F » = négatif fort]h⁰, h⁺]. Car nous pouvons assigner à ce terme la signification : « *un changement en mal par rapport à l'état normal* ». « *Altération* » veut, donc, dire « *dégradation* » et « *détérioration* ». Par conséquent les trois termes révèlent des liens d'appartenance avec le domaine « *appréciatif* ». Ils servent à évaluer négativement un procès. De ce fait, pour le locuteur/éditorialiste « *être autiste* » n'est favorable voire absolument *indésirable* véhiculant la valeur *positif large* ([v₀, v_{max}]),

L'analyse des inscriptions des modalités appréciative ne s'arrête pas là. Dans un éditorial, cette orientation journalistique vers l'appréciatif ou vers l'axiologique n'est absolument pas interdite. Car, l'éditorial est, au préalable, un genre journalistique relevant du pôle « *implication-commentaire* » (Adam, 1997). Cet genre journalistique est conçu comme étant le représentatif de la tendance économique-politique d'un journal, dans la mesure où le journaliste/éditorialiste responsable de la rédaction d'un éditorial ne se contente pas uniquement de présenter sa vision des choses mais d'exhiber aussi celle du journal tout entier (Agnès, 2008, p. 319). Et c'est pour cette raison que l'ensemble des citoyens-lecteurs lui accordent une grande importance afin de circonscrire le positionnement du journal à l'égard de tel ou tel fait d'actualité. Lagardette (1994, 2009) et Agnès (2008) qui voient en « l'éditorial » est un article qui permet à celui à qui on en confie la rédaction de se sentir libre et avancer ses points de vue sans aucune entrave.

En poursuivant notre analyse de l'énoncé susdit, nous pouvons affirmer que la modalité marquée appréciative associée à « *autiste* » est relative aux deux précédentes. Mais en termes de congruence, elle n'est congruente que pour celle exprimée par « *feignant de* » et elle ne l'est pas pour celle de « *liberté* ». Le fait de ne pas entendre les cris de « *liberté* » n'est qu'un signe d' « *autisme* » ; un autiste n'aime ni entendre ni parler

avec les autres. De tout cela nous disons du qu'il est indésirable de devenir *autiste* et « *se replier* » sur soi-même et de « *faire semblant* » de ne pas voir ce qui se passe dans la scène socio-politique.

Dans le deuxième segment de ce passage, nous signalons la présence d'autres modalités appréciatives, « D » = négatif faible]h⁻, h⁰[, (↓(↑)) et « F » = négatif fort]h⁰, h⁺], linguistiquement marquées par « *au risque de* » et « *envenimer* ». Ces deux modalités à valeur négative ont une relativité indiquée, *négatif moyen* (v-), car le locuteur après avoir mettre à contribution les modalisateurs appréciatives, a exprimé son degré de certitude au moyen du verbe modal lié au domaine épistémique « *sembler* ». Il croit que, en fonction des circonstances, de quelques indices et des propos déjà cités, le pouvoir expose le pays à divers dangers et il contribue à aggraver la situation. Cela peut évidemment être paraphrasé par { *il semble que les tenants du pouvoir veulent maintenir leur agenda politique...* }

La modalité appréciative est extrinsèque, se présentant comme « *opérateurs propositionnel* », et exprimée par la locution prépositives « *au risque de* ». Cette modalité de *dicto non véridicible* porte sur le contenu propositionnel :

Ils maintiennent leur agenda politique et enveniment encore plus la situation dans le pays.

Ce dernier s'articule en termes eux-mêmes porteurs de modalités. Ainsi le cas du verbe « *envenimer* » qui sert à dénoter une évaluation appréciative négative dont « D » = négatif faible]h⁻, h⁰[, et « F » = négatif fort]h⁰, h⁺]) (↓(↑)). Les deux modalités (intrinsèque/extrinsèque) se trouvent côte à côte afin que la première soutienne et renforce la valeur déclarée par l'autre et cela permet de dire que la première s'applique bien à la deuxième.

Nous déduisons aussi qu'elles sont d'une relativité maximal, *négatif très fort* ([v^{min}, v[]). De tout cela, nous pouvons retenir que, le connecteur « *certes* » introduit un argument, qui devrait être utilisé pour permettre de défendre une thèse, de dégager une conclusion et contredire une proposition antérieurement exprimée (thèse antérieure). Cet argument est porteur de marqueurs modaux jouant contre la conclusion soutenue par les paillason de Bouteflika. Ce connecteur déclenche un mouvement d'adhésion suivant : { *certes p > donc >conclusion (inférée)* }. Juste après, une « *question rhétorique* » de type « *subjection* »

s'accapare une place sous forme d'une « *restriction* » introduite par « *mais* » qui a tout renversé.

Dans sa réponse, nous nous apercevons qu'il y a une sorte d'incitation de la part du locuteur/scripteur. Cette réponse ou plutôt cet argument probant, est porteur d'un modalisateur appréciative à valeur négative à savoir le substantif « *peur* ».

Les marches du 22 février dernier resteront en tout cas longtemps comme le déclic qui *a permis* à la population de briser le mur de *la peur* et d'aller de l'avant pour imposer le changement tant *espéré* depuis des lustres.

Il va sans dire que nous ne pouvons pas nous passer de la présence de la modalité déontique car elle est congruente et relative à celle exprimée par « *peur* ». Par conséquent, nous avons une déontique intrinsèque dénotée par le verbe modal « *permettre* » qui est bien évidemment liée à la valeur de permission. Notre propos est justifié comme suit : dans la première partie de cet argument, le locuteur se sert du futur simple « *resterons* » qui est un modalisateur grammatical permettant l'instance du discours d'exprimer une *certitude épistémique*. Une telle attitude ne résulte pas d'une simple constatation mais d'une analyse de certains événements et conditions qui marquent l'histoire du pays.

Nous pouvons nous demander ; « *pourquoi les marches du 22 février resterons-elles en tout cas longtemps comme déclic* ». La réponse est certainement proposée dans ce même passage ; « *parce que elles ont permis de briser le mur de la peur* ». La modalité exprimée par le futur simple est relative à la déontique s'inscrivant dans la [proposition causale] qui est pourvue d'un statut de condition pour la modalité épistémique. C'est-à-dire que le lecteur est invité à procéder à une recherche des termes constituant cette « condition ». Donc, pour ce qui de cet argument, la modalité appréciative en partenariat avec la déontique peuvent remplir cette office : « *a permis* » et « *briser le mur de la peur* ».

Nous admettons que le nom « *peur* » n'est ni la source de motivation ni de dépassement, mais une source de « *lâcheté* », notamment dans ces circonstances. Au niveau lexical une modalité intrinsèque axiologiquement liée à la valeur du « *blâmable* » ; {il est blâmable d'avoir peur/ d'être lâche} et ce, dans la mesure où « *avoir peur* » est le

contraire de « *avoir le courage* ». Et au niveau sublexical est intrinsèquement associé à celle de « *l'indésirable* » ; { *il est indésirable d'être habité par la peur/d'avoir peur* }.

Mais ce qui est évident de dire qu'il ne faut pas l'analyser indépendamment du son contexte, car ce terme n'est pas utilisé pour avancer un jugement négatif ou faire une glose défavorable sur le peuple qui s'oppose au projet du cinquième mandat. De ce fait, dire que le peuple « *a brisé le mur de la peur* », signifie que le syntagme « *briser la peur* » correspond à « *avoir le courage* » ou à « *être courageux* ». Et par conséquent le peuple peut accomplir des actions « *louables* » voir même « *désirables* », à savoir « *se réveiller pour protester dans, le calme et la sérénité, contre le la candidature de Bouteflika* ». Il est bon de noter que ces propos ne sont pas les nôtres mais ceux du locuteur/éditorialiste, notamment en ce qui concerne les deux modalisateurs que nous avons empruntés, en l'occurrence « *calme* » et « *sérénité* » qui se trouvent ultérieurement utilisés dans un autre argument. Nous nous permettons donc de dire que le syntagme « *briser le mur de la peur* » peut être associé à des stéréotypes comme le montre le tableau suivant :

syntagme	stéréotypes
Briser le mur de la peur	B. M. P donc <i>avoir le courage</i> [appréciative/axiologique positive relative]
	B. M. P donc accomplir des <i>actions désirable</i> [appréciative positive absolues]
	B. M. P donc <i>faire barrage au cinquième mandat</i> [appréciative/axiologique positive relative]
	B. M. P donc <i>être conscient</i> [appréciative/axiologique positive absolue]
	B. M. P donc <i>se révolter</i> contre le cinquième mandat [appréciative positive relative]
	B. M. P donc <i>ne pas être opprimé</i> [appréciative/axiologique positive absolue]

Les Algériens sont sorties en masse non seulement pour faire barrage au « *mandat de honte* », mais aussi pour mettre fin à toute politique de mépris adoptée par le pouvoir en place depuis une longue date. Dans cette perspective, le locuteur/journaliste s'est

déguisé en « *hirakiste* » et commence à laisser voir ses désappointements par rapport à cette politique condamnable qui commence à prendre l'eau. Ainsi dans :

C'est le petit peuple qui a donné le "la" et montré le chemin aux élites nationales, jusque-là *brimées*, *marginalisées* ou carrément *poussées à l'exil*. Le peuple algérien a dû boire le calice jusqu'à la lie, vingt années durant. Tous les stratagèmes et tous les moyens possibles et imaginables ont été employés par le pouvoir politique pour le dompter.

Cet énoncé révèle un jugement évaluatif négatif. Il s'agit d'un énoncé expliquant encore une fois l'attitude du peuple. En d'autres termes, ce sont des étayages renforçant le positionnement argumentatif du peuple ou se sont porte-parole en l'occurrence le locuteur/scripteur. La modalité axiologique négative se trouve inscrite au moyen des adjectifs « *brimées* », « *marginalisées* » et par « *poussées à l'exil* ». Dans un premier temps, il nous faut de nous arrêter un peu sur le premier adjectif qui, au niveau lexical, est intrinsèquement axiologique dans la mesure où « *soumettre quelqu'un à des brimades* » est un comportement « *blâmable* ». Mais au niveau sublexical, une modalité appréciative, se trouve associée à cet adjectif ; *toute brimade est indésirable* ; c'est-à-dire que personne n'aime *brimer* les autres/personne n'aime être soumise à des *brimades*. Par conséquent, nous avons les valeurs suivantes : « D » = *Négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = *négatif fort* ($[h^+, h^{\max}]$) et pour ce qui est du degré d'indépendance la valeur de relativité, nous y reviendrons sous peu après l'analyse des deux autres marqueurs.

Le deuxième adjectif « *marginalisé* », est pourvu presque des mêmes qualités modales en ce sens que le fait de « *marginaliser une élite* » est « *blâmable* ». Du reste, le nom « *élite* » est considéré, au niveau lexical, comme intrinsèquement axiologiquement positif, et au niveau sublexical, une modalité appréciatif positive s'y trouve attachée et dont « F » = *Positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$). Car une « *élite* » se définit, selon le petit robert (2016), comme étant « *une personne, par ses valeurs, occupe le premier rang* ». C'est-à-dire qu'elle est considérée comme une personne qui aurait tendance à réaliser des actions « *désirables* » et par conséquent, elle est restée perpétuellement une source de « *bonheur* ». Nous remarquons que cet énoncé constitue, sans aucun doute, un argument qui joue en faveur de la thèse du départ menant à la conclusion finale suivante :

Ces jeunes, qui constitueront *l'élite* de demain, ne pouvaient rester sourds à l'appel de leur patrie, *meurtrie* par une gouvernance *désastreuse*, et dont les effets ne se sont pas encore tous révélés.

Eu égard de ces interprétation, le modalisateur « *marginalisées* » est intrinsèquement appréciatif du fait qu'il est indésirable de « *marginaliser les élites et que personne n'aime être marginalisée ou exclue* ». Au moyen de cet adjectif, auquel nous attribuons les valeurs : D » = *Négatif faible* ($[h^-, h^0]$, ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = *négatif fort* ($[h^+, h^{max}]$), sert à avancer un jugement défavorable sur les tenants du pouvoir. Les trois modalités exprimées par « *brimées* », « *marginalisées* » et « *exil* » (ce dernier lexème marque une modalité aléthique et déontique) sont non congruentes (incompatibilité ; *Négatif maximal* (h^{min})) pour celle exprimée par « *élite* ». Pour ce qui est de la relativité des ces modalité elle présenté ainsi :

- Elite : modalité absolue ; *négatif très fort* ($[v^{min}, v^-]$)
- Marginalisé : modalité absolue ; *négatif très fort* ($[v^{min}, v^-]$)
- Poussé à l'exil : modalité d'une relativité relative ; *négatif faible* ($[v^-, v^0]$).
- Brimée : modalité absolue ; *négatif très fort* ($[v^{min}, v^-]$)

En dernière instance, le jugement évaluatif qui permet aux lecteurs de poser que le locuteur/journaliste est, coûte que coûte, avec le positionnement du peuple et la manière dont il visualise son rejet, est celui qui été employé avant la conclusion que le citoyen lecteur est invité à admettre. Il s'agit d'une évaluation positive exprimée par le biais de l'adjectif « *belle* ». Cet adjectif modalisateur marque une modalité appréciative de *dicto non véridicible* :

Il n'en faudra pas plus pour que les masques tombent et que la rue reprenne ses droits. Les étudiants, dans leur écrasante majorité, ont vite compris le message. Hier, ils ont donné de la voix et répondu, à l'unisson et de la plus *belle* des manières, à ceux qui veulent pérenniser leur mainmise sur le pays. Ils ont démontré leur maturité en exprimant leurs revendications dans le *calme* et la *sérénité*.

Cette modalité porte sur le *dictum* {*Hier, ils ont répondu à l'unisson à ceux qui pérennisent leur mainmise sur le pays*}. Le jugement positif n'est pas avancé aléatoirement mais il s'appuie sur une autre donnée décrivant le *bon* déroulement des marches. Le locuteur/scripteur, comme nous l'avons dit, se sert des deux noms modalisateurs « *calme* » et « *sérénité* ». Ces derniers, qui sont plus ou moins des synonymes, marquent des modalités appréciatives positives (désirables). Par conséquent, les trois modalités sont congruente ; comptabilité : *Positif maximal* (h^{\max}), et d'une relativité maximale ; *Négatif très fort* ($[v^{\min}, v^-]$).

Ces éditoriaux étaient donc un lieu qui se caractérise par une forte implication de différents locuteurs/scripteurs. Ces derniers ont pu présenter et développer leurs thèses et argumenter en faveur de plusieurs conclusions plus ou moins similaires ; « *ne pas voter pour Bouteflika/ continuer à sortir protester contre le cinquième mandat* ». Pour ce faire, les éditorialistes ont opté pour l'utilisation des différents modalisateurs et notamment ceux qui se rapportent à l'appréciatif. Divers sont les adjectif appréciatives des deux valeurs « positive et négative » qui traduisent les attitudes modales positives envers vis-à-vis de cet évènement fatidique « *Hirak* » et négatives à l'égard de l'entêtement des partisans du cinquième mandat qui bien entendu a fini par leur coûter cher.

La modalité en tant que stratégie argumentative se trouve unie avec d'autres stratégies pour renforcer les différents points de vue inscrits dans les articles. Ainsi le cas de la question dite « *rhétorique* ». Nous avons remarqué une omniprésence de cette dernière. Etant donné le cas, nous nous sommes décidé à consacrer le troisième chapitre de cette partie « d'analyse » à l'étude de différentes facettes de figure de style et interroger ses inscriptions et son rôle dans le discours argumentatif pour pouvoir voir de plus près le lien qui s'instaure entre elle et la modalité.

5. Conclusion

Dans ce présent chapitre, nous nous sommes intéressés aux inscriptions des modalités appréciatives et leur rôle dans le discours argumentatif. Après avoir passé en revue dans le chapitre précédent le domaine modal appréciatif et les différents moyens par lesquels le sujet avance une évaluation appréciative, nous avons vu comment pouvoir argumenter en faveur de plusieurs conclusions qui traitent de la question de la candidature de Bouteflika et la mobilisation nationale contre ce projet.

Nous avons pu affirmer que les différentes instances du discours favorisent l'emploi de ces unités linguistiques appartenant, au domaine appréciatif, pourvues d'une omnipotence argumentative. Cela s'est clairement et amplement vu dans les différents fragments qui constituent des arguments témoignant d'une omniprésence des modalisateurs appréciative au moyen desquels, les journalistes locuteur laissent visualiser sans leur soutien au peuple. Grâce à l'approche de Gosselin (2010), nous avons pu faire la différence entre les modalités extrinsèques de *dicto*, de *re* et les modalités intrinsèques qui font partie constituant du *dictum*. Dans le but de définir le rôle de et le fonctionnement de ces modalités et de justifier tel ou tel choix linguistique que le locuteur effectue, il nous paraît utile de signaler que tout mise sur les propriétés sémantiques voire même pragmatiques des unités mise en place.

CHAPITRE III : Modalités et questions rhétoriques

1. Introduction

Dans ce chapitre, qui s'effectue sur les inscriptions des questions rhétoriques dans le discours argumentatif de la presse écrite, nous allons devoir, au préalable, donner une caractérisation plus claire de cette notion et ce, en nous référons aux différents travaux qui traitent de cette « *figure de style* » et ce, dans le but de pouvoir reconnaître son vrai rôle dans les deux éditoriaux, ceux de « Liberté » et de « Le Soir d'Algérie ».

Cette interrogation rhétorique consiste comme nous allons le voir, à avancer une affirmation sous forme de question. Par conséquent, l'objectif de celui qui la construit n'est pas de d'y trouver une réponse mais surtout de partager avec celui à il s'adresse une information qui lui semble nécessaire. Cette stratégie employée, à outrance, permet tout dépend des éléments contextuels, à persuader l'autre.

L'éditorial est donc un lieu qui se caractérise par une implication du scripteur qui doit développer sa pensée et argumenter en faveur d'une conclusion. Donc il se permet de prendre position sur un sujet plus ou moins significatif. Il est des stratégies discursives pouvant rendre clair la visée argumentative de cette catégorie générique à savoir la *question rhétorique* que nous visons à étudier et voir de plus près son rôle dans le discours argumentatif qui porte sur les marches populaire opposée à la candidature de Bouteflika.

Dans les articles que nous avons analysés, nous avons constaté que les questions sont omniprésentes. Un constat qui nous a poussés de voir de plus près le rôle qu'elles peuvent jouer dans le discours de la presse. Celles-ci, qui pourraient être présentées sous plusieurs formes, auraient plutôt un rôle très important dans certaines situations discursives dont la visée est persuasive. Il peut s'agir d'un interrogatoire qui peut se traduire comme une attaque contre une personne dans le but de lui causer une sorte de déstabilisation comme il peut s'agir d'un énoncé ironique se déguisant en question ou encore une question rhétorique, appelée parfois « *fausse question* ».

2. Question rhétoriques et modalités

A vrai dire, les « *questions rhétoriques* » pourraient être présentées sous différentes formes. Elles auraient plutôt un rôle très important dans certaines situations discursives dont la visée est persuasive. Il peut s'agir d'un interrogatoire qui se traduit comme une

« attaque » contre une personne dont le nom est déjà porteur d'une modalité négative, ainsi le cas des gouverneurs algériens et ce, dans le but de lui causer une sorte de déstabilisation. Il peut s'agir d'un énoncé ironique se déguisant en question ou encore une question rhétorique, appelée parfois « *fausse question* » (Souesme, 2001).

Dans un éditorial, le locuteur/scripteur s'efforce d'amener les lecteurs sur le terrain de la contrainte ou de la rouerie et ce, en mettant à contribution les divers procédés discursifs dont il dispose. Eu égard de sa valeur en terme d'argumentation, les questions rhétoriques, à l'instar de diverses valeurs et des lieux communs, servent à persuader et emporter son adhésion. Depuis l'antiquité, on distingue diverses formes de questionnements et ce, tout dépend du degré manipulateur, à savoir la *subjection*, la question *dialectique* et *éristique* (Robrieux, 2021, 254). Il est utile de signaler que dans ce qui suit, nous aurons tendance à concevoir ces trois formes de questionnements comme étant des *questions rhétoriques* du fait qu'elles visent le même objectif à savoir persuader l'autre. Avant d'entamer notre analyse, nous jugeons indispensable de donner quelques caractérisations à la notion « question rhétorique ». Cette figure de style se trouve utilisée par un locuteur donné pour donner corps à ses intentions persuasives.

Pour attirer l'attention de ces lecteur, l'éditorialiste/scripteur s'est invité à mettre à contribution des stratégies discursives dont il dispose permettant de rendre efficient son discours et au fur et à mesure pourvoir convaincre son lecteur. Il met en formes ses opinions sous forme de « constructions interrogatives ». Lesdites construction ou questions rhétoriques, qui ont une valeur assertive, se présente comme un atout permettant à celui qui prend la parole de modifier ou de renforcer les représentations ou les croyances de ses interlocuteurs. Dans son discours argumentatif, le locuteur avance une question non pas dans le but de solliciter une repartie de son interlocuteur car elle y déjà inscrite. En d'autres termes, la manière de structurer ce questionnement dicte sa réponse surtout quand elle est présentée sous forme de lieux communs¹⁶, c'est-à-dire des valeurs partagées et des opinions communément admises. En conférant à la *question rhétorique* un statut de non question, Ch. Plantin (1991, 75) pense que :

¹⁶ Par lieux communs, nous entendons les valeurs sociales que les individus d'une communauté partagent. Ce qui fait d'eux des arguments utilisé, dans une question, en faveur de telle ou telle conclusion. C'est-à-dire, asserter ce qui admis sous forme de questions.

Lorsqu'il est pris en charge par le même énonciateur, le jeu question-réponse expulse l'interlocuteur en phagocytant sa parole et le contraint à assumer soit le discours de la question, soit celui de la réponse, soit les deux. La manœuvre a pour but de faire du destinataire l'énonciateur d'un discours dont il n'est pas locuteur, donc de le déposséder de sa voix. Le produit de ce type de tactique énonciative est analysé comme figure de phrase par la rhétorique, qui y voit une tactique de camouflage de l'assertion sous un voile interrogatif.

D'après cet auteur, ce jeu de question-réponse invite celui qui reçoit la question à adopter soit la question de l'énonciateur, soit sa réponse soit les deux parties à la fois. Cela nous entraîne de dire que la question rhétorique permet de situer les instances discursives dans un cadre dialogique dans la mesure où l'interlocuteur, une fois adopté les parties en question, il devient énonciateur et responsable du point de vue qui lui a été présenté par une autre instance. Mais il est utile de signaler qu'il n'est légitime de qualifier toutes les questions comme « rhétorique ». Sont rhétoriques seules qui sont pourvues d'un pouvoir argumentatif et permettent au locuteur de convaincre l'interlocuteur et d'arriver à ses fins persuasives :

D'une façon générale, dire d'une question qu'elle est « rhétorique », c'est signifier qu'elle est fallacieuse en tant que question. L'adjectif « rhétorique » sert à discréditer la question en tant que telle. On parlerait aussi bien d'une « exclamation rhétorique » pour signifier qu'elle feint la surprise, ou d'une « passion rhétorique » pour signifier qu'elle n'en est pas une. Comme dans bien d'autres cas, le terme de « rhétorique » se trouve ainsi utilisé argumentativement pour invalider un type de discours. D'une façon générale, le processus de monologisation du jeu question/ réponse permet au locuteur de s'avancer sous divers masques discursifs. (Plantin, 1991, 75)

Du point de vue de Ducrot (1977, 28), le journaliste/éditorialiste avance ses assertions sous formes de question rhétorique et ce dans le but de laisser apercevoir son jugement ou son évaluation d'une manière plus ou moins douce et dans ce cas le lecteur ne se sent pas agressé. Cette stratégie permet au journaliste de créer ce climat d'entente entre lui et l'instance de réception. par conséquent, nous pouvons dire que cette figure de style

permet d'établir cette relation basée sur le partage d'opinions entre les deux instances (même s'elles sont virtuelles) de l'échange verbal.

Ces constructions interrogatives ont invité donc par celui qui prend la parole pour rendre dynamique la situation discursive. À cet effet, nous pouvons dire que « ce dynamisme, qui caractérise telle ou telle situation permet, au fur et à mesure, de créer une illusion de participation et d'impliquer l'interlocuteur à ce que l'énonciateur lui présente et ce dans le but de le convaincre et emporter son adhésion ». Pourvue d'une valeur illocutoire parfois d'incitation, la question rhétorique sert à faire réagir celui à qui elle a été adressée. Par cela nous entendons qu'elle mise en œuvre pour des fins pragmatiques (Beysade et Marandin (2006).

2.1 La subjection :

En tant qu'une des formes de la question rhétorique, la *subjection* est, selon Robrieux (2021, p. 148), une interrogation qui « consiste à présenter une affirmation sous la forme question-réponse, dans un simulacre de dialogue entièrement pris en charge par l'énonciateur ». C'est-à-dire qu'elle a un lien direct avec la polyphonie. Après une lecture approfondie de notre corpus nous avons constaté que ce figure de style a été utilisée à outrance, au moyen de laquelle le journaliste/éditorialiste avance une question avant de se placer à la place du lecteur et répond à sa place.

Nous admettons que, dans une argumentation, le sujet argumentant connecte son positionnement (thèse) à un ou des arguments qui lui semblent probants. Aussi, nous avons coutume de dire que les sujets argumentent soit pour démontrer une thèse ou réfuter une autre. Par conséquent, ils avancent des prémisses ou des données indispensables pour entraîner l'autre admettre non seulement ces prémisses mas aussi la conclusion à laquelle elles conduisent. Celle-ci étant soit la thèse à démontrer, soit la négation (le contraire) de celle qui provient de l'interlocuteur. Ainsi :

Le candidat Abdelaziz Bouteflika n'était pas à Alger, hier. Aucune voix officielle n'a annoncé son retour de Genève où il se soigne depuis le dimanche 24 février. Ce n'est donc pas lui qui s'est rendu au Conseil constitutionnel pour déposer son dossier de candidature, *mais* son directeur de campagne, désigné moins de 24 heures auparavant.

Dans cet article qui a comme intitulé « *Malade ou fugitif* », le journaliste « Sofiane Aït Iflis », avance une thèse selon laquelle, Bouteflika n'est pas en Algérie et ce n'est pas lui qui a remis son dossier de candidature à la présidentielle au président du conseil constitutionnel « T. Belaïz ». Cette thèse a été étayée par le biais des deux arguments servant aussi à contredire ceux qui disent que c'est lui qui s'est présenté devant les responsables de ce conseil. Vers la fin de cet article, l'éditorialiste pose un certain nombre de questionnements ayant trait à cette thèse comme le montre le passage suivant :

Cela ne s'est produit nulle part ailleurs de par le monde. Son attitude pose des questions : a-t-il fait exprès de se trouver ailleurs pour *s'éviter* un déplacement *pénible* au Conseil constitutionnel, sachant que l'image, dans laquelle il était apparu en 2014, l'a plus desservi que servi ? *Ou* s'est-il offert cette *escapade* pour *fuir* la pression de la rue qu'il aurait pressentie, tant est que le déclin de sa popularité est devenu si évident ? Mais il *se peut* aussi que Bouteflika ne se soit pas déplacé en Suisse pour des contrôles médicaux, comme annoncé officiellement par la présidence de la République. Une *aggravation* de son état de santé pourrait, en effet, en être la cause. Cette hypothèse est aussi plausible.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, par ambition d'impliquer son lecteur dans son raisonnement et rendre plus dynamique cette situation discursive, le journaliste/locuteur construit ses question-réponses non pas dans le but de faire parler son lecteur mais plutôt pour l'entraîner à adopter la réponse qui lui a été proposée. Dans le passage ci-dessus, le scripteur/locuteur discute avec lui, d'une part, l'acte « *illégitime* » de Bouteflika ou de son représentant qui, malgré que la loi est bien claire et préconise la présence de celui qui compte être candidat à la présidentielle qui ont préféré de se considérer non concernés par ce décret administratif appliqué depuis une longue date. Ce qui nous a permis de confirmer nos propos, est la conjonction qui joint les deux questions « *ou* ». Pour le dire autrement, le locuteur met à la disposition de son lecteur deux questions afin qu'il choisisse celle qui lui convient. Mais ce qui est à signaler, c'est que le lecteur se sera contenté de l'adoption de l'une ou de l'autre puis y admettra la réponse adéquate proposée par le journaliste.

Dans la deuxième question, nous constatons la présence de deux modalisateurs servant à argumenter en défaveur de Bouteflika. Il est facile d'établir une distinction entre

une situation présentée, au moyen de certains termes, comme étant in/désirable pour Bouteflika (*le sujet de l'énoncé*) et celle qui l'est pour le sujet de l'énonciation (*sujet de l'énonciation*). Pour ce qui est de ce cas, nous sommes face à une situation décrite comme désirable pour Bouteflika. Les deux modalisateurs dont nous parlons sont « *escapade* » et « *fuir* ». En tant qu'éléments constitutifs du *dictum*, ces marqueurs sont porteurs de modalités appréciatives négatives dans la mesure où le premier signifie « *le fait d'échapper aux obligations* ». Il est donc *indésirable* de procéder ainsi ni pour les *institutions* ni pour les *sujets* de la société algériennes. Car à ces termes se trouvent associées des modalités du domaine appréciatif (modalités appréciative négative) ayant les valeurs suivantes : « D » = *Négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($(\downarrow(\uparrow))$) et, « F » = *négatif faible* ($[h^{\min}, h^0]$).

Ces deux modalités sont en relation étroite avec celle portée par le contenu propositionnel de la première question. Par cela nous entendons la modalité associée au verbe « *s'éviter* » qui sert à marquer une appréciative positive, « D » = *négatif faible* ($[h^-, h^0]$), ($(\downarrow(\uparrow))$) et, « F » = *négatif faible* ($[h^{\min}, h^0]$), en ce sens que pour le sujet de l'énoncé, Bouteflika en l'occurrence, il vaut mieux de ne pas faire aucun pas vers ce qui est « *pénible* » à savoir se trouver devant les portes du conseil constitutionnel. auquel cas, la modalité de « *s'éviter* » est congruente, *positif très fort* ($[h^+, h^{\max}]$), et d'une relativité maximale *négatif très fort* ($[v^{\min}, v]$) dans la mesure où celle-ci impose la recherche des informations qui servent à procéder à une interprétation correcte de cette attitude

En termes de réponse, le locuteur/journaliste avance une hypothèse qui lui paraît vraisemblable. Dans cette hypothèse, il se sert du coverbe modal « *se pouvoir* » qui, conjuguée au présent de l'indicatif, se présente comme un marqueur typiquement épistémique (voir le dernier chapitre de cette partie). Ce dernier lui permet d'avancer son degré de « *certitude* » à l'égard de son contenu propositionnel. Après cela, nous décelons une évaluation appréciative négative liée au terme « *aggravation* » à qui se trouvent attachées les valeurs suivantes ; « D » = $[h^{\min}, h^-]$, ($(\downarrow(\uparrow))$) et « F » = *négatif strict* ($[h^{\min}, h^0]$). D'après l'énonciateur/journaliste, l'ancien président a décidé d'aller en Suisse à cause d'une sorte de recrudescence. Ce qui fait de ce point de vue, un argument contre le vouloir de Bouteflika voire même contre celui des partisans du cinquième mandat qui sont à la débandade et qui monte une cabale contre le peuple. Sinon comment expliquer qu'un « *mourant/moribond* » puisse gouverner un pays comme l'Algérie en son état actuel et ce, contrairement à ce qui était explicitement déclaré par les clientèles du pouvoir (voir infra).

Le substantif qui fait l'objet de ces dire est porteur d'une modalité aléthique et appréciative négative. La deuxième est d'une relativité suggérée, *négatif faible* ([v, v⁰]), car il est inenvisageable, pour le journaliste, de dire que Bouteflika est gravement malade sans avoir quelques motifs ou croyances.

Toujours avec les articles traitant de la question de *l'état de santé* de l'ancien président qui devait handicaper sa candidature, le journaliste S. Chekri, dans son article ayant comme titre « *la mort politique, il est temps d'y croire* », continue, comme l'avait fait le précédent, à prendre à partie le désireux du cinquième mandat et ses compagnons :

Il y a à peine quelques semaines, l'état de santé déclinant de *Bouteflika* était considéré comme le seul facteur pouvant handicaper sa candidature (et sa "réélection", naturellement) à un cinquième mandat. Les partis de l'Alliance présidentielle et les autres clientèles du régime s'égosillaient alors à convaincre que le chef de l'État avait encore les capacités de diriger le pays. On oubliait alors l'autre grand malade : le système politique qui, *moribond* depuis longtemps, était désormais à *l'article de la mort*

Ce qui nous intéresse dans ce passage est la présence des deux termes porteurs de modalité relatives et congruentes à la fois aléthique et appréciative négative, en l'occurrence « *moribond* » et « *mort* ». À ces deux termes sont donc attachées deux modalités aléthique : « *moribond* » = *être près de mourir/être à l'article de la mort*, et « *mort* » = *cessation de la vie* (le petit robert 2016). Au syntagme « être à l'article de la mort » et au nom/adjectif « *moribond* » peut être associés des stéréotypes transportant des valeurs modales appréciativement négatives en ce sens que la mort reste quelque chose *d'indésirable* et qu'il est même indésirable d'avoir un président ne pouvant ni parler ni s'adresser à son peuple

Nom

Stéréotypes

-Candidat

Moribond/

à D. B. G. I. A. J. C.

- C. M donc il est certainement *incapable* [appréciative négative absolue]
- C. M donc il est malade [appréciative négative relative]
- C. M donc *médiocre* [appréciative négative absolu]
- C. M donc il est *incompétent* [appréciative négative absolue]

- C. M donc *épuisé* [appréciative négative relative]
- C. M donc *mauvais* [appréciative négative absolue]
- C. M donc *inconscient* [appréciative négative absolue]

Vers la fin de cet article, nous retrouvons un autre ensemble de questions (*subjections*). Celles-ci ont été utilisées pour être interprétées comme étant un appel au peuple algérien, précisément les *hirakistes*, et même aux *bouteflikiens*, et mettre par la suite à leur disposition les réponses idoines :

Mais, cette fois, c'est *la rue* qui ne veut rien entendre. Car elle ne veut pas risquer de gâcher l'espérance retrouvée. *Bouteflika* et son *régime* peuvent-ils tenir jusqu'au 18 avril, alors même que la rue gronde ? à la détermination de ces millions de manifestants attendus dans trois jours, à travers tout le pays, pour le troisième vendredi de *mobilisation nationale* contre le cinquième mandat ? Et comment contenir cette contestation estudiantine, devenue permanente et désormais inscrite dans la durée ? Le pari est intenable. Tout comme l'Algérie, *Bouteflika* et son entourage gagneraient à croire à leur mort. Et à consacrer leurs ultimes forces, non pas à s'imposer plus en avant à un peuple qui a rendu son verdict, mais à se trouver une porte sortie. La moins petite possible. Pour ne pas devoir s'en aller par la fenêtre. Car la porte rétrécit désormais chaque jour un peu plus

Dans cet extrait, nous pouvons constater que plusieurs modalités s'y inscrivent. Ces dernières sont majoritairement pragmatiquement inférées, c'est à dire sur la base d'activations de stéréotypes : *rue*, *Bouteflika*, *régime*, *manifestation*, *mobilisation nationale* et *cinquième mandat*. Ainsi

Mobilisation	M. N donc <i>souveraineté</i> populaire [appréciative/axiologique positive absolue]
	M. N donc <i>belles</i> images [appréciative positive relative]
	M. N donc mobilisation <i>formidable</i> [appréciative positive absolue]
	M. N donc <i>manifestations pacifiques</i> [appréciative/axiologique positive absolue]
	M. N donc <i>agir avec discernement</i> [appréciative/axiologique absolue]
	M. N donc <i>maturité sociopolitique</i> [appréciative/axiologique positive absolue]
Bouteflika	B donc <i>l'ennemi</i> du peuple [appréciative/axiologique négative absolue]
	B donc le <i>dictateur</i> [appréciative/axiologique négative absolue]
	B donc le <i>corrompu</i> [appréciative axiologique négative absolue]
	B donc le <i>cinquième mandat</i> [appréciative/axiologique négative relative]
Régime	R donc <i>illégitime</i> [appréciative/axiologique négative absolue]
	R donc <i>corrompu</i> [appréciative/axiologique absolue]
5^e mandat	C. M donc la <i>fraude</i> [axiologique/appréciative négative absolue]
	C. M donc le <i>danger</i> [appréciative négative absolue]
	C. M donc <i>Ouyahia et Ghoul...</i> [appréciative/axiologique négative relative]

Dans ce même passage, l'éditorialiste s'interroge sur l'endurance du régime en place et l'approche qu'il adoptera pour faire face à cet afflux des *hirakistes* qui revendiquent depuis le 16 février son renoncement au cinquième mandat et qu'il fasse défection . La réponse ne s'est pas attardée mais s'accapare une place juste après la dernière question. Il s'agit d'une réponse en défaveur du voulu du président sortant. Sur le plan dialogique, le lecteur, que ce soit de la partie de Bouteflika ou du *Hirak*, serait contraint d'acquiescer le point de vue du journaliste qui paraît plus ou moins bien fondé. Cela est confirmé juste après la réponse dans la mesure où le journaliste/locuteur, s'est montré en position de supériorité en commence à donner des conseils à Bouteflika et son entourage pour qu'il puisse trouver une issue et sortir avec un minimum de dégâts.

Dans une publication que le journaliste, Djilali Benyoub, a intitulé « *Panique et provocation* », le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Taher Hadjar, s'est décidé à cadénasser les universités et d'évacuer les résidences universitaires du territoire algérien. Ce ministre a révélé aujourd'hui, que qu'il est des personnes qui nous veulent du mal et essayant de de faire bouger l'université algérienne.

Ce dernier a ajouté que cette tentative nuisible à notre pays a été repoussée et il souligne l'importance du dialogue loin du fanatisme, dans lequel les participants recourent à la raison et non pas à la violence afin de contrecarrer toute tentative de provocation.

Dans cet article, le journaliste est totalement impliqué où il construit des commentaires défavorable sur l'option que ce ministre choisi à savoir fermes les campus du pays. Au début et comme nous allons le voir, l'éditorialiste/locuteur a exprimer son étonnement à l'égard de la déclaration de ce ministre qui pense qu'il n'est pas important qu'un algérien remporte le prix noble. Hadjar a fait sensation en Algérie, et provoqué un état de mécontentement dans la communauté universitaire et scientifique, après avoir sous-estimé la valeur de l'obtention du prix Nobel et la valeur qu'il apporterait à l'université algérienne. Ainsi dans :

On aura finalement compris l'aversion de Tahar Hadjar pour le prix Nobel. Il doit avoir un insondable mépris pour le savoir.

Utile de signaler que, comme c'est le cas pour les autres noms propres des personnalités représentantes du pouvoir, ce nom (Taher Hadjar) est présenté tout au long de cet écrit comme étant une personne indésirable. Par conséquent, il véhicule des valeurs liées à l'indésirable appréciatif et même au domaine du blâmable axiologique. Ces valeurs modales se trouvent construites une fois les sujets sociales procèdent à une actualisation des stéréotypes. Comme nous le voyons dans le tableau suivant :

Nom	Stéréotypes
<i>Taher Hadjar</i>	T.H donc <i>Bouteflika</i> [appréciative/axiologique négative relative]
	T.H donc <i>destructeur</i> de l'université algérienne [appréciative/axiologique négative absolue]
	T.H donc <i>cinquième mandat</i> [appréciative/axiologique négative relative]
	T.H donc <i>ami des ennemis</i> du peuple [appréciative négative absolue]

Après cela, le scripteur/locuteur s'est servi d'une *question rhétorique* de type *subjection* pour qu'il puisse par la suite nous donner une série d'explication et de justifications que nous pouvons traduire comme des réponses jouant en défaveur de Hadjar. Comme le montre le passage suivant :

Sinon, comment expliquer sa soudaine décision d'évacuer les campus universitaires ? Outre que sa trouvaille constitue un précédent dans l'histoire de l'Université algérienne, elle est perçue comme une provocation.

Certes, l'éditorialiste a donné une partie d'une réponse à cette question, mais celle sur laquelle se base est la réponse qui se trouve en relation avec le mouvement populaire contre le projet de Bouteflika. Le premier commentaire qui constitue l'une des éléments conduisant à réponse finale, est porteur d'un terme qui dénote une modalité axiologique liée au blâmable et dont « D » = [h^{min}, h⁻, (↓(↑)) et « F » = *négatif strict* ([h^{min}, h⁰]). car provoquer une personne, c'est l'inciter à la violence et par conséquent un comportement blâmable par toutes les institutions. Ces propos sont, bien entendu, justifiés dans le passage suivant :

Aussi, devrait-on comprendre par "l'ordre" d'évacuation des résidences universitaires, que sur ordre venu d'en haut, quelque chose de plus *violent* se prépare pour *réprimer* les *manifestations*. Ces résidences devraient servir à héberger les renforts des services de sécurité. Parce que rien n'est à écarter avec un système qui s'est maintenu depuis l'indépendance par le recours quasi exclusif à la *violence*.

Comme nous le voyons, comprend trois termes dénotant des modalités axiologiques exprimant le *blâmable*. Nous avons dans un premier temps, l'adjectif « *violent* » ayant les valeurs « D » = [h^{min}, h⁻, (↓(↑)) et « F » = *négatif strict* ([h^{min}, h⁰]). Nous admettons que tous ce se rapporte à la violence est *blâmable*. La violence dans cet énoncé se représente, selon l'auteur, comme étant un atout qui permettra au système de « *réprimer* » les animateurs des « *manifestations* ». Auquel cas, le verbe « *réprimer* » dénote une valeur axiologique du *blâmable* dans la mesure l'organisation des manifestations est une chose garantie par les lois de la constituions. Le nom « manifestation » qui peut recevoir diverses interprétations est ici considéré comme un élément de déclenchement d'une série de stéréotypes semblable à ceux de « mobilisation nationales »

- M. donc *souveraineté* populaire [appréciative/axiologique positive absolue]
 M donc *belles images* [appréciative positive relative]
 M donc mobilisation *formidable* [appréciative positive absolue]
 M donc *manifestations pacifiques* [appréciative/axiologique positive absolue]
 M donc *agir avec discernement* [appréciative/axiologique absolue]
 M donc *maturité sociopolitique* [appréciative/axiologique positive absolue]

En dernière instance, nous avons affaire à une autre sentence constituée d'un terme dénotant une modalité axiologique. Cette dernière est négative et que ses valeur sont « D » = $[h^{\min}, h^{-}]$, ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = *négatif strict* ($[h^{\min}, h^0]$). Le journaliste/locuteur, qui n'est pas l'instance de validation s'amuse d'avancer des commentaires où il s'en prend à Taher Hadjar et aux hommes politiques qui étaient, depuis l'indépendance, à la tête de ce pays. Le substantif « *violence* » dont l'analyse s'inscrit dans la même perspective que celle de l'adjectif « *violent* ». Nous savons très bien que parmi les pratiques classables dans la catégorie des « *blâmable* », nous pouvons retrouver les comportements ayant trait à la « *violence* ». par conséquent et en terme de relativité modale, nous pouvons affirmer sans aucune difficulté que la relativité liée à ce nom est absolue : *positif large* ($[v0, v_{\max}]$) et elle est congruente avec les trois autre modalités : *positif maximal* (h^{\max})

Comme nous l'avons vu, les propositions qui ont trait à la question rhétorique dans cet article sont porteuses des unités linguistiques marquant des modalités axiologiques au moyen desquelles le journalistes/locuteur cherche à dévaloriser Taher Hadjar, Bouteflika et son système. Ce que nous pouvons dire après cette brève analyse que l'objectif principal des journalistes – que nous qualifions de « *Hirakistes* » car ils manifestent leur soutien au peuple – est de convaincre les Algériens en se référant à la constitution algérienne qui comme toutes les institutions du monde condamnent les comportements entraînant le « *mal* ».

Nous savons très bien que Bouteflika a tenté une ruse avec le peuple. Il a voulu prolonger sa mandature et organiser par la suite élections présidentielles où il n'y sera pas candidat. Cette proposition a été contestée par un grand nombre de journaliste y compris ceux du périodique « *Liberté* ». Puisqu'il n'a pas réussi apaiser les esprits des *Hirakiste*, il procède autrement. Il a proposé d'ajourner les élections. Il n'est pas sans intérêt de signaler que nous nous sommes permis de reprendre les passage qui conviennent à l'analyse que nous voulons effectuer. Dans l'énoncé suivant, le journaliste/locuteur « Sofiane Aït Iflis » a

mis en œuvre une *subjection* pour pouvoir au fur et à mesure concrétiser son attitude par rapport la décision de Bouteflika :

De quel droit, en effet, reporte-t-il, tout chef de l'État qu'il est, une élection à laquelle sont inscrits d'autres candidats, qu'il ne consulte, au demeurant, pas ? On peut nous rétorquer que sa décision est une réponse à une demande populaire. Certains peuvent le concéder, quoique ce soit difficilement défendable. Mais la grande *violation* de la Constitution que Bouteflika commet, c'est de décider seul et de manière régaliennne qu'il reste chef de l'État, après l'expiration de son mandat actuel. C'est dangereux, car cela ouvre la voie à toutes les dérives et met en péril l'État et ses institutions.

Dans cet extrait, la chose qui nous intéresse est la « restriction » introduite par le connecteur « *mais* ». Cette dernière sert à bloquer ou à débouter la thèse qui selon laquelle Bouteflika a répondu aux revendications du peuple Algérien notamment de ses partisans qui veulent qu'il reste au pouvoir. Cette restriction porte un terme manifestant une valeur axiologique. L'éditorialiste se permet de dire que même si une tranche du peuple veut de Bouteflika, il n'a pas le droit de se permettre de reporter les élections auxquelles se sont présentées plusieurs personnes. Par cela il entend que Bouteflika a commis une grave erreur en transgressant ou *violant* les lois d'une chose sacrée à savoir la constitution. La valeur dont nous parlons est du *blâmable*. Par le biais de ce commentaire, il s'avère que Sofiane Aït Iflis se monte défendeur des lois de la constitution en inculpant Bouteflika et mettre le citoyen lecteur dans situation il se doit d'adopter la même attitude car il est *louable* de *blâmer* le *blâmable*. Le terme « violation » marque donc une modalité axiologique du blâmable ayant comme valeur « D » = $[h^{\min}, h^{-}]$, $(\downarrow(\uparrow))$ et « F » = *négatif strict* ($[h^{\min}, h^0]$). Elle est absolue, *positif large* ($[v0, v_{\max}]$), et *neutre strict* ($h0$)

Après lecture, nous avons recensé plus de soixante questions. Mais il faut avouer que leur analyse n'est pas une chose aisée. Par conséquent, nous nous contentons d'en prendre quelques-unes dans le but d'éviter de rendre répétitive notre analyse. D'ores et déjà et après présenter la première forme interrogative à savoir la *subjection*, nous passons en revue les deux autres constructions interrogatoires. Il s'agit donc dans ce qui suit d'analyser les inscriptions des questions éristiques et dialectiques.

2.2 Les questions dialectiques

Ce sont des questions qui ont le pouvoir de manipuler et persuader sans agresser l'autre. Elles sont perlocutoires car elles produisent un effet psychologique sur celui qui les reçoit (Robrieux, 2021, 254). Cela veut dire que leur caractère signifiant demeure dans la situation de communication où elles sont prononcées. Elles servent à forcer l'opinion de l'autre et ce, en le mettant dans une situation où il n'a qu'accepter ce que l'on propose et estime être évidence. Celle-là est conçue donc comme étant un gimmick phatique servant à rendre vivant un monologue. Ainsi dans :

En plus de la pression de la *rue*, ont-ils perçu que l'embarcation commence à *prendre eau* de partout, pour la quitter avant le naufrage ? Plus qu'un signe d'une fissure au sein du clan présidentiel, il est symptomatique de la débandade ; prélude à l'effondrement du système. D'autant que ce surprenant retournement de situation intervient à quelques heures de la fin du délai de dépôt des dossiers de candidature. Faut-il à ce rythme s'attendre à d'autres défections, pour que s'achève le processus inverse vers la fin d'un cycle ? Parce qu'il n'est pas sûr que cet épisode soit la fin biologique du système qui a pu se régénérer et régner pendant plus d'un demi-siècle sans partage. Les fissures apparues aujourd'hui ne sont qu'un début des effets du temps sur un régime que tout le monde considère, historiquement, fini. Faudra-t-il alors écouter ceux qui suggèrent de l'aider pour négocier sa *fin* ?

Dans ce passage qui traite des derniers jours du prélude de fin du système de Bouteflika, le journaliste/locuteur, Djilali Benyoub, nous propose une série de signes avant-coureurs de la fin du système politique qui règne depuis une longue date. Dans la question posée au début, le locuteur procède à une comparaison. Il compare le clan présidentiel à une embarcation « *dégradée* ». Ce qui nous intéresse dans cette construction interrogative, c'est le syntagme « *prendre l'eau* » qui peut être associé à divers stéréotypes servant à marquer des modalités appréciatives liée à l'indésirable ; « D » = [h^{min}, h⁻], (↓(↑)) et « F » = *négatif strict* ([h^{min}, h⁰]). À vrai dire la situation décrite est présentée comme indésirable pour le sujet de l'énoncé dans la mesure où « *prendre l'eau* » signifie « *perdre ses solidité* ». Cette modalité est d'une relativité maximale, *négatif très fort* ([v^{min}, v⁻]), car il est indispensable de trouver les conditions qui jouent en faveur de l'interprétation

correcte de ces énoncés précédents et ultérieurs. Cette modalité appréciative indésirable est en relation directe avec celle qui est pragmatiquement inféré. Par cela nous entendons la modalité appréciative positive que le mot « *rue* » laisse dégager. Ce terme est associé à des stéréotypes comme le montre le tableau suivant :

substantif	Stéréotype
Rue	R donc <i>liberté</i> [modalité appréciative relative] R donc <i>révolution</i> contre <i>l'injustice</i> [modalité appréciative/axiologique positive absolue] R donc <i>mettre fin à un système inique</i> [modalité axiologique positive relative] R donc <i>souveraineté</i> du peuple [modalité appréciative positive absolue]

Gosselin (2010) a dit, à mainte reprise, que tout lexème est porteur d'une modalité qu'elle soit *relative* ou *absolue*. Par conséquent et comme nous le voyons, vers la fin du passage ci-dessus, nous avons une autre question de type dialectique où nous pouvons déceler la présence d'une modalité appréciative relativement positive. Celle-ci est liée au terme « *fin* ». Par le biais de cette question, et après avoir fait allusion à un grand nombre de raisons qui lui servent à argumenter en faveur de la conclusion : « *la fin biologique du système Bouteflikien* », D. Benyoub en tant que responsable du point de vue laisse entendre qu'il ne faut pas écouter ceux qui suggèrent aider ce système. Revenons à la question de modalité, pour le journaliste ainsi que pour le citoyens-hirakistes, la fin d'un système est une chose désirable vue les conséquences que cette fin peut entraîner. La relativité est dans ce cas suggérée, *Négatif faible* (]v⁻, v⁰[). Nous récapitulons ainsi :

Syntagme	Stéréotypes
Fin du système	F.S donc la <i>joie</i> [modalité appréciative positive absolue] F.S donc le <i>bonheur</i> [modalité appréciative positive absolue] F.S donc le peuple <i>a réussi</i> à faire entendre sa voix [modalité appréciative positive absolue]

F.S donc *non au cinquième mandat* [modalité appréciative positive relative]

F.S donc fin des pratiques *injustes*. [modalité appréciative positive relative]

Suite à notre lecture des deux éditoriaux de « *Liberté* » et de « *Le Soir d'Algérie* », nous avons pu constater que les éditorialistes ont très souvent tendance à utiliser les deux formes grammaticales d'une fausse interrogation : affirmative et négative. Pour nier une chose, le locuteur peut poser une question à la forme affirmative ainsi dans l'énoncé ci-dessus, où l'énonciateur, au moyen d'une question, cherche à partager un point de vue avec son interlocuteur. En tant que question suggestive incite l'autre à proposer, dans certains cas, des réponses communes. Ce type de question est très souvent en relation avec d'autres. Comme nous venons de le voir, le journaliste/locuteur formule trois questions « *dialectique* ». Celles-là sont toutes en relation du fait qu'elles visent la même cible à savoir la « *dissension au sein du clan présidentiel* ». Selon l'éditorialiste, il y a anguille sous roche derrière les propos des partisans du cinquième mandat, il ne faut surtout pas se fier à ces gens qui cherchent à entraver le mouvement populaire. L'objectif du journaliste était très clair ; *inciter les citoyens/lecteur à épouser la cause du peuple*.

Autre forme de la question dialectique est la question à *présupposition* ou la question *multiple*. Quand l'interlocuteur opte pour une réponse à la question « *majeur* », il répond indépendamment mais il se doit de prendre en considération la présence d'une autre question cette fois présupposée. La question multiple entraîne l'interlocuteur à donner une seule réponse à ces questions. Comme nous le voyons dans le passage suivant :

Et maintenant, vous allez faire quoi ? Analysez-vous les vidéos pour identifier ceux qui ont manifesté et les arrêter ? ***Mais ils étaient des millions*** ! Répertoriez-vous ceux qui ont distinctement scandé des slogans contre le 5e Mandat ? ***Mais ils étaient des millions*** d'une seule voix ! Repérez-vous ceux qui ont arraché cadres et portraits ? ***Mais ils étaient des millions*** d'une seule main ! Traquez-vous sous leurs semelles les adresses IP des « *ennemis de la stabilité* » ? ***Mais ils étaient des millions*** sortis dehors, laissant leurs ordinateurs à la maison. Fouillez-vous les sacs pour y confisquer les téléphones portables ?

Avant d'analyser l'inscription de la question rhétorique, nous nous focalisons un peu sur une des figures de répétition. Comme le montre le passage, le journaliste/locuteur insiste sur la reprise de la même restriction introduite par « *mais* ». Cette figure est appelée « *épiphore* » et se définit comme étant une répétition d'un mot ou d'un groupe de mots à la fin de deux ou plusieurs propositions. Nous avons constaté que cette figure se combine avec une autre à savoir « *l'hypozeux* ». Cette dernière, qui constitue un outil de structuration de l'argumentation, se définit comme la reprise fidèle de la même structure syntaxique. Comme c'est bien évidemment le cas dans l'énoncé plus haut où le locuteur insiste sur la même structure {*mais, sujet, verbes, préposition, noms*}. C'est-à-dire qu'elle a été volontairement reprise. L'auteur en s'adressant aux représentants du pouvoir (*policiers, gendarmes, etc.*) sous-entend qu'ils ne peuvent rien faire face à ce grand nombre de manifestants.

Outre cela, l'éditorialiste/locuteur se sert de cet ensemble de questions dans le but de causer une certaine gêne à ceux qui comptent enquêter sur les dernières manifestations pour enfin mettre en prison leurs animateurs. Ceux doivent tout simplement répondre à la question présupposée ; *est-il possible d'identifier tous ceux qui ont participé à ces manifestations ?* A vrai dire, il n'y a pas mieux que cette stratégie discursive car il reste impossible de pouvoir identifier tous les manifestants et les arrêter en masse. Outre cela, l'instance énonciative se sert d'une figure de pensée pour faire entendre le contraire de ce qu'on dit à savoir « *l'ironie* ».

L'énoncé ironique dont nous parlons est porteur de deux modalisateurs appréciatifs, « *ennemis* » et « *stabilité* », au moyen desquels, le locuteur semble reprendre les propos des hommes de l'ordre qui veulent attraper les opposés au candidat. Cet énoncé s'inscrit dans le champ de la polyphonie dans la mesure où il y a une superposition de diverses voix. Le premier modalisateur appréciativement négatif et puisque la construction énonciative, où il s'inscrit, est *ironique*, nous déduisons que le locuteur laisse entendre que ceux qui protestent contre le cinquième mandat sont « *amis* » de la stabilité qui, elle-même marque une modalité appréciative positive, est en congruence avec une modalité marquée par « *amis* » dans la mesure où le fait d'être « *amis de la stabilité* » est désirable.

Pour l'interprétation de ces énoncés, le citoyen/lecteur n'est pas censé fouiller tout l'article pour pouvoir décrypter le tout. Il lui suffit juste d'être algérien pour pouvoir saisir le voulu de l'éditorialiste/locuteur. Par conséquent, nous pouvons affirmer que la modalité

que le terme « *amis* » peut porter est d'une relativité indiquée dont la valeur est *Négatif moyen* (v). Quant à la deuxième, nous admettons que la « stabilité » est une chose recherchée, c'est-à-dire qu'elle appréciaitivement positive en soi et dans ce cas la modalité est absolue et que sa valeur est ($[v^0, v^{\max}]$)

2.3 Les questions éristiques

Contrairement aux précédentes, ce genre de constructions interrogatives provoque et s'en prend à l'instance de réception (l'interlocuteur). Multiples sont les questions qui sont éristiques ou polémiques à savoir les questions *pièges*, *provocatrices*, *controverses* et *culpabilisatrices*.

2.3.1 Questions pièges

La « *question piège* » qui est utilisée dans le but d'embarrasser l'autre. Au moyen de cette question, le locuteur s'efforce de réduire son interlocuteur au silence en le plaçant devant son ignorance. D'après Robrieux (2021, 257) « *C'est, en quelque sorte, une forme à la fois interrogative et polémique de l'argument ad ignorantiam* ». Ainsi dans :

Comment se fait-il qu'un *Grand Corps Malade* que l'on disait cloué sur son siège se mette soudain à marcher ? Quel est ce processus incroyable qu'un corps qualifié *d'inerte* par tous les spécialistes des Corps et Matières Associés puisse à nouveau se mouvoir, et pas qu'un peu ?

Comme nous le voyons, ces questions ont été adressées à ceux qui ne cessent pas de déclarer lors des meetings présentiels que « *le cerveau de Bouteflika bien alors qu'il ne peut parler pour le prouver ou écrire pour le montrer* ». Le locuteur/journaliste, en tenant en compte des informations liées à l'état de santé de l'ancien président, est presque dans la certitude que les partisans du cinquième mandat ne pourront donner des éclaircissements et ne pas répondre à ces questions.

Dans la première question, l'éditorialiste/locuteur, feignant de faire allusion au poète et slameur français Fabien Marsaud, avance des commentaires négatifs, *négatif strict* ($[h^{\min}, h^0]$), sur l'état de Bouteflika. La première question est porteuse d'un lexème appelé mixte dans la mesure où il sert à exprimer deux modalités. La première est aléthique et

l'autre est appréciative négative : une personne *malade* est une personne *souffrante* et de ce fait, pour les algériens, il est *indésirable* d'être gouverné par une « *président souffrant* ». Ce positionnement, lié à l'état de santé de Bouteflika, est repris dans la deuxième question où le journaliste/locuteur opte pour l'utilisation d'un mot qui peut être considéré comme un synonyme du terme « *malade* » à savoir « *inerte* ». Ce dernier peut faire l'objet d'une lecture aléthique est une autre appréciative. L'aléthique est linguistiquement marquée et l'appréciative est pragmatiquement inférée. Et par conséquent, le lexème « *inerte* » présenté dans un syntagme comme « *président inerte* » peut être à des stéréotypes suivant : comme « *tohu-bohu, désordre, danger, instabilité, etc.* ».

Syntagme

stéréotypes

Président Inerte

- P. I donc *tohu-bohu* [modalité appréciative négative absolue]
- P. I donc *désordre*, [modalité appréciative négative absolue]
- P. I donc *danger* modalité appréciative négative absolue]
- P. I donc *instabilité* [modalité appréciative négative absolue]

2.3.2 Questions controverses et provocatrices

Pour ce qui est de la question *controverse*, qui a presque la même valeur et office que la question *provocatrice*, cette dernière sert à entraîner celui à qui on s'adresse à procéder à des comportements irresponsables voire insensés. Selon Robrieux (2021, 259), elle permet d'inciter celui à qui est adressée à se découvrir. Par le biais de l'interrogation *controversee* le locuteur n'en cherche pas moins irriter et d'exaspérer son interlocuteur. Les deux formes interrogatives servent, selon le même auteur, à déclencher une réaction chez un adversaire piqué au vif. Elles ont pour but est d'obtenir, dans le cas de la question *provocatrice*, qu'il révèle ses intentions ou sa vraie personnalité, pour ce qui est de la question *controverse*, qu'il se mette en colère et qu'il prenne des risques. Ainsi dans l'extrait suivant :

Mais où enfermer 40 millions ? Où embastiller le PEUPLE?

Nous avons vu plus haut, qu'au moyen des questions, le locuteur/scripteur s'est adressé aux forces de l'ordre en leur demandant comment allez-vous procéder pour pouvoir arrêter tout un peuple qui revendique une indépendance politique. Par conséquent cette question est formulée ne serait-ce que pour amener l'instance de réception, ceux qui veulent entamer ces enquêtes, à découvrir. Le dictum des deux questions est constitué des verbes, qui sont des synonymes, liés au domaine de l'appréciatif {*enfermer* 40 millions} et {*embastiller* le peuple}. Les modalités appréciatives négatives, *négatif strict* ([hmin, h0]), sont pragmatiquement inférées en ce sens qu'il est indésirable que les forces de l'ordre arrêtent le peuple ce qui bien évidemment entraînera des résultats qui jouent certainement en défaveur du *hirak*.

2.3.3 Question culpabilisatrice

Cette figure de style se trouve définie comme étant « une question de conscience, dont le but est de forcer l'autre à se justifier d'une attitude ou d'une pensée jugées déraisonnables, ou même indignes » (Robrieux 2021, 259). Il est bon de noter qu'un même article peut comporter plusieurs types de constructions interrogatives. Dans le passage ci-dessous, nous avons affaire à un ensemble de question ou l'éditorialiste/locuteur, Hakim Laâlam en l'occurrence, s'interroge pour inculper les tenants du pouvoir :

Il n'y a même plus assez d'argent pour construire fissa de nouvelles prisons, les faire ériger par les Chinois et les Turcs ! Couplez-vous les *coupures* de l'internet à celles de l'eau, du gaz, de l'électricité, de la nourriture et de l'air ? Murer les portes de millions de foyers, comme pour faire la nique à toutes ces vingt dernières années d'APC fermées, soudées et de routes barrées ? Ou alors, le faire ! Oui, le faire ! **Tuez** le PEUPLE ! Et conclure par la voix du Conseil constitutionnel à la vacance du PEUPLE ! Cherchez mon Dieu ! Il y va de vos derniers instants ! Je ne voudrais pas être à votre place ce soir. Mais qui voudrait-il être à votre place, ce soir et demain ?

Dans la première question, qui est bel et bien, une question culpabilisatrice, le locuteur s'en prend aux agents du pouvoir qui ont adopté une nouvelle stratégie pour empêcher les Algériens de partager les belles images des Hirakistes. Il a opté pour

l'emploi du terme « *coupures* ». Ce dernier véhicule une valeur modale appréciativement négative en ce sens que « *coupure* » équivaut à « *interruption* ». il s'agit d'une modalité intrinsèque dont la dimension est *relative*, relativité indiquée *Négatif moyen* (v-), et non pas *absolue* car la coupure d'électricité et d'internet est un indésirable dans ce contexte vue les conséquences qui peuvent en résulter notamment lorsqu'on sait que la technologie a eu un impact très important dans la réussite de ce mouvement populaire.

Outre la présence de cette stratégie argumentative, l'auteur a mis à contribution un autre procédé que semble pourvue d'une sorte d'efficience en termes d'argumentation. Il s'agit de la « *contrefision* ». Cette figure de style se définit, selon Robrieux (2021, 116), comme étant une exclamation ironique, que le locuteur propose à son interlocuteur, sous forme de conseil et qu'il l'invite implicitement à ne pas respecter, comme c'est le cas dans l'énoncé qui suit la première question :

-Murer les portes de millions de foyers, comme pour faire la nique à toutes ces vingt dernières années d'APC fermées, soudées et de routes barrées

-Tuer le peuple !

Les deux conseils qui suivent la première question servent d'arguments toujours contre les hommes de Bouteflika qui ont l'habitude d'avoir recours à des procédés de manipulations et de terreur pour avoir ce qu'ils cherchent. Dans les deux propositions, le locuteur/journaliste fait référence à la décennie noire où les Algériens ont été massacrés et où le couvre-feu a été imposé.

3. Conclusion

En guise de conclusion pour ce présent chapitre, nous pouvons dire que la question rhétorique et modalités sont étroitement liées dans la mesure où les éléments qui interviennent dans la constitution des constructions interrogatives sont porteurs d'une multitude de valeurs modales. Le locuteur fait très souvent appel à cette stratégie car, comme nous l'avons vu, elle se présente comme un moyen très fort de persuasion. Après avoir analysé les articles constituant notre corpus, nous avons pu affirmer cette figure de

style est utilisé pour s'en prendre à Bouteflika, son régime et ses représentants. Nous avons déduit que les journalistes/locuteur utilisent à outrance ces stratégies discursives pour s'impliquer et laisser paraître son point de vue par rapport au cinquième mandat, au mouvement populaire à savoir le Hirak. Ils visent donc interpellé soit les partisans de Bouteflika et ceux qui manifestent leur rejet à ce projet présidentiel.

A vrai dire l'ensemble des questions mises en place ne cherchent pas des réponses de la part des citoyens lecteurs car les réponses sont soit inscrites dans le contexte à droite soit elles sont communément admises. Par conséquent elles permettent aux journalistes/locuteur de modifier ou de renforcer les représentations et les positionnements des lecteurs. Etant donné un moyen permettant d'instaurer ou de créer cet espace de débat, cette question oratoire est conçue comme étant une stratégie qui sert à rendre clair le positionnement du locuteur et amener l'interlocuteur à adopter les réponses qui lui sont proposées.

Certes, multiples sont les procédés discursifs permettant d'arriver à des fins persuasives, mais nous avons vu que les journalistes/locuteur ont tendance à se servir de la question rhétorique qui leur permet d'influencer l'autre. Ces procédés, questions rhétoriques sous ses diverses formes et les modalités appréciatives, s'inscrivant dans le discours de la presse écrite, permettent à la fois d'informer de discuter et surtout de convaincre les Algériens/lecteurs. Nous avons comme objectif de voir comment cette dernière a été exploitée pour permettre d'amener l'autre à la même conclusion à savoir celle du journaliste/locuteur.

CHAPITRE IV : les inscriptions des modalités axiologiques

1. Introduction

Dans ce présent chapitre, et après avoir passé en revue, dans le précédent chapitre, les inscriptions des modalités appréciatives dans les énoncés-thèse et les énoncés-argument, nous visons d'ores et déjà à interroger les différentes inscriptions de celles appartenant au domaine axiologique. Notre tâche consiste à analyser les propos porteurs de ce genre de modalités et voir s'ils sont émis pour encourager ou louer les comportements de l'ensemble des *Hirakistes* ou pour décourager et blâmer ces gens qui visent détruire le pays par la réélection d'un président à l'article de la mort, Abdelaziz Bouteflika en l'occurrence.

2. Spécificités du domaine « axiologique »

Généralement les instances de validation des contenus sont bel et bien les institutions comme la constitution la justice par exemple. Selon Gosselin (2010, 345) « une prédication pourra ainsi se trouver affectée simultanément d'évaluations axiologiques opposées, dès lors que celles-ci se rapportent à des sources distinctes : une même action peut être présentée comme moralement justifiée, quoique légalement condamnable, juste pour telle idéologie mais non pour telle autre, etc. »

3. L'axiologique *absolu* et l'axiologique *relatif*

Comme nous allons le voir dans ce qui suit, il faut faire la différence entre l'axiologique (néгатif ou positif) absolu et l'axiologique (positif ou négatif) relatif. Il est des actions qui sont blâmable en soi et relativement louable, c'est-à-dire en fonction du but de ces dernières. Comme il est des actions qui sont louable en soi et relativement blâmable. Un locuteur peut se permettre de mentir pour sauver la vie d'une personne. Il faut signaler aussi l'existence des actions qui sont absolument/relativement louables et celle qui sont absolument/relativement blâmables.

4. L'axiologique et la proximité avec le déontique et l'appréciatif

Dans sa théorie modulaire des modalités Gosselin (2010) avance que tout ce qui axiologique instaure un lien avec l'apprécatif et le déontique. La proximité avec l'apprécatif se trouve en relation avec la direction d'ajustement dans la mesure où ils partagent valeurs. Tandis que celle avec le déontique pose un certain nombre de problème dans en ce sens que, selon Malebranche, il est constaté qu'il y a toujours une sorte de confusion entre ce qui est défini comme étant un devoir et ce qui doit être conçu comme étant une vertu.

Pour ne plus confondre les domaine modaux, Gosselin reprend l'opposition que Ricoeur a établie entre d'une part *l'éthique* ce qui est jugé comme bon et, d'une autre part, la *morale* c'est-à-dire ce qui est obligatoirement imposé. Donc il faut qu'on retrouve une réponse bien claire à la question suivant ; c'est l'axiologique qui fonde le déontique ou c'est l'inverse.

Déontique—————*Axiologique*

Une action est *obligatoire* parce qu'elle *juste*

Axiologique—————*déontique*

Une action est *juste* que relativement a son caractère *obligatoire*

Cette première proposition est défendu par Ricœur qui pense que ce sont les lois de la société qui permettent de juger ce qui est *bon* et ce qui est *mal*, ce qui correcte est ce qui est faux, ce qui est bon ou méchant. Sur le plan linguistico-discursif, une personne qui fait ce qu'on lui interdit de faire entendra certainement des jugements foncièrement blâmable tandis que si elle fait son devoir ne recevra forcément des commentaires de caractère louable.

5. Les inscriptions des modalités axiologiques

Said Chekri, un des journalistes qui, au moyen de ses articles, apporte un soutien total aux *Hirakistes*. Dans son éditorial « *La rue, à défaut d'urne* », ce journaliste commence son entreprise argumentative par la reprise des propos de Ouyahia qui veut faire passer un message aux Algériens selon lequel ses derniers ont toute la liberté de manifester d'une manière démocratique contre la candidature de Bouteflika. Sachant que

le selon les lois de la constitution le peuple Algérien a le droit de manifester pour exprimer son refus vis-à-vis de tel ou tel fait ou évènement. Ainsi :

Surréal : *Ahmed Ouyahia* invite les Algériens à s'exprimer librement et en toute *démocratie* en exerçant leur droit de *vote* le 18 avril prochain

Ce passage, qui commence par « *surréal* » marquant l'étonnement et l'ébahissement du journaliste/éditorialiste, se représente comme étant une thèse antérieure porteuse de diverses modalités axiologiques. Cette thèse a été, juste après, réfutée par l'auteur. La première modalité est pragmatiquement inférée. Celle-ci est liée au nom propre « *Ahmed Ouyahia* » qui se voit associer, par inférence, des modalités axiologiques et appréciatives. Par cela nous entendons qu'après l'activation de stéréotypes, le citoyen/lecteur peut construire des énoncés reflétant des attitudes modalement axiologiquement négatives vis-à-vis de ce nom :

Nom	stéréotypes
Ahmed Ouyahia (A.O)	A.O donc <i>cinquième mandat</i> . [axiologique/appréciative négative relative]
	A.O donc <i>fraude</i> [axiologique négative absolue]
	A.O donc <i>vol</i> [axiologique négative absolue]
	A.O donc <i>suborneur</i> [axiologique négative absolue]
	A.O donc <i>dictature</i> [axiologique négative absolue]
	A.O donc <i>supercherie</i> [axiologique négative absolue]

Car cette personne était très souvent considérée comme une personne qui agit contre la justice et la vertu. Nous notons donc que les valeurs qui y sont liées : « D » = négatif faible] h^-, h^0 [($\downarrow(\uparrow)$), « F » = *Négatif fort* ($[h^{min}, h^-]$). Cette modalité est d'une relativité indiquée, *négatif moyen* (v^-), et non pas maximale du fait qu'il n'est pas indispensable d'aller chercher les circonstances où cet énoncé modalisé est produit afin de pouvoir lui assigner l'interprétation adéquate. Cette modalité est congruente avec une autre qui va dans le même sens. Il s'agit d'une modalité associée au terme « *vote* ». En fonction du contexte et de la situation sociopolitique en Algérie, pour le locuteur/scripteur et même pour l'ensemble des lecteurs, ce terme reçoit forcément une interprétation axiologiquement négative en ce sens que plusieurs constructions s'y trouvent attachées comme, *fraude*

électorale, processus frauduleux, par exemple. Utile de signaler que la modalité associée à ce terme n'est certainement pas absolue mais elle est plutôt relative suggérée, *négatif faible* ($[v^-, v^0]$), et aura donc les valeurs suivantes : D= négatif faible] h^-, h^0], ($\downarrow(\uparrow)$), F= *Négatif fort* ($[h^{\min}, h^-]$).

Le terme vote est au départ une unité linguistique qui s'inscrit dans le champ modal de l'axiologique positive. Du fait que vote est moyen servant à concrétiser la démocratie. Mais en prenant en considération les conditions de production de ce article, nous ne pouvons pas nier qu'il est intrinsèquement axiologique se trouve aussi associée à des stéréotypes comme le montre le tableau ci-dessous. Les termes constitutifs des énoncés sont porteur des valeurs axiologiques négatives. Ainsi le cas dans le premier énoncé où le terme « *fraude* » reçoit toujours une évaluation axiologiquement négative. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une modalité absolue, *positif large* ($[v^0, v^{\max}]$), car ce procédé illégal, voire interdit par mes lois de de la constitution, algérienne est toujours et dans toutes les communautés sociales comme étant blâmable et dont les valeurs sont : « D » = négatif faible] h^-, h^0], ($\downarrow(\uparrow)$), « F » = négatif fort ($[h^{\min}, h^-]$).

Nom	Stéréotypes
Vote	V donc la <i>fraude</i> [axiologique négative absolue]
	V donc <i>cinquième mandat</i> [appréciative/axiologique négative relative]
	V donc <i>corruption</i> [axiologique négative absolue]
	V donc <i>supercherie</i> [axiologique négative absolue]
	V donc un <i>régime corrompu</i> [axiologique négative absolue]
	V donc <i>l'injustice</i> . [axiologique négative absolue]

Pour ce qui est de la troisième modalité, qui se rapporte à l'emploi d'un terme qui peut avoir une lecture modale comme étant intrinsèquement axiologiquement positive, « D » = négatif faible] h^-, h^0], ($\downarrow(\uparrow)$), « F » = positif fort ($[h^{\min}, h^-]$) et dont la relativité est absolue, *positif large* ($[v^0, v^{\max}]$). Nous parlons ici du substantif « *démocratie* ». Dans son discours, Ouyahia s'efforce à amener les Algériens à aller voter même s'il le faut contre Bouteflika. Se servir d'un argument comme « *voter en toute démocratie* » se traduit comme étant une déclaration fondée sur une vérité institutionnelle mais qui peut être

considéré comme un acte répréhensible. Dans ce cas l'acte de voter est un comportement *blâmable*.

Ce positionnement est bien évidemment affirmé dans la suite de l'article. Par conséquent, nous déduisons que la deuxième modalité est congruente, *positif strict* ($[h^0, h^{\max}]$), avec la précédente. Cette thèse a été étayée par deux arguments qui mènent à une conclusion implicitement exprimée que l'éditorialiste a saisie et transmise dans ce passage introduit par la locution « *laisse entendre* » :

Il *laisse entendre*, ainsi, que ceux qui *manifestent* dans la rue pour rejeter le 5e mandat pourraient empêcher Bouteflika de rempiler simplement en glissant un bulletin dans l'urne.

D'après le locuteur/journaliste, le premier ministre *A. Ouyahia* et pour inciter les Algériens à choisir leur propre président et faire barrage au cinquième mandat, il s'efforce de les encourager à aller aux urnes pour voter contre Bouteflika. Ainsi :

Et, comme pour les *encourager* à adopter ce procédé, il *a consenti* à faire l'effort de reconnaître qu'ils étaient "nombreux" à envahir la rue dans plusieurs villes du pays. Et que, *par conséquent*, le pari *en vaut la chandelle*.

Dans cet énoncé le verbe « *encourager* » sert à dénoter une modalité axiologique à valeur positive : « D » = négatif faible ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = positif fort ($[h^+, h^{\max}]$). Nous considérons que le verbe *encourager* dénote la valeur modale axiologique du louable au sens où ils n'expriment rien d'autre que cette valeur modale. La première proposition de cet énoncé peut être paraphrasé par {*Ouyahia les [les Algériens] encourage à adopter ce procédé*}. Cette modalité est non congruente, *Positif maximal* (h^{\max}), avec celles liées au terme « vote » et qui sont pragmatiquement inférées.

Dans le même énoncé nous avons une autre modalité linguistiquement marquée par le verbe à valeurs modale « consentir » Nous avons donc une modalité de *dicto véridicible*. Cette dernière modalité porte sur {*ils étaient "nombreux" à envahir la rue dans plusieurs villes du pays*}. Ces deux modalités sont en congruence avec celle exprimée au moyen de l'expression « *le pari en valoir la chandelle* » qui a été utilisée pour signaler que ce projet populaire mérite des sacrifices dans la mesure où nous pouvons paraphraser cette phrase par {*empêcher Bouteflika d'être président, mérite que les Algériens, qui sont nombreux,*

sortent dans les rues.}. étant donné le cas et après avoir paraphrasé l'énoncé en question, nous pouvons dire que le verbe « *mériter* » véhicule une valeur modale axiologiquement positive et sa direction d'ajustement est négativement faible ($[h^-, h^0]$, ($\downarrow(\uparrow)$) et sa force de validation sera positivement forte ($[h^+, h^{\max}]$). Les deux modalités inscrites dans la première proposition de ce fragment modalités sont congruentes, *positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$), d'une relativité maximale, indiquée par le connecteur « *par conséquent* ».

Il est utile de noter que cet article est porteur de deux thèses. La première, celle de Ouyahia, est, comme nous venons de le voir, antérieure et qui a été considérée, ainsi que tous ses propos comme étant une « *parade grotesque* ». Alors que la seconde est celle de l'éditorialiste/locuteur est présentée comme suit :

- Les Algériens savent depuis longtemps que les élections dans leur pays ne servent qu'à formaliser un choix convenu et entériné loin d'eux, le plus souvent contre eux.

Donc selon S. Chekri, les Algériens ne sont dupes de rien et ils ont choisi de s'orienter vers la « *rue* » et non pas vers « *l'urne* ». Car ils sont certains que même s'ils votent contre Bouteflika, les résultats électoraux les choqueront. Cela a été justifié par un argument au moyen duquel le locuteur/journaliste avance un jugement défavorable sur le déroulement de l'opération électorale en Algérie :

La fraude électorale est une réalité intangible dont personne ne doute.

Cet argument comporte, comme nous le voyons, un lexème dénotant une modalité axiologique de valeur négative « *D* » = négatif faible] h^-, h^0 , ($\downarrow(\uparrow)$), « *F* » = *Négatif fort* ($[h^{\min}, h^-]$). Nous sommes, donc, face à une modalité absolue, *positif large* ($[v^0, v^{\max}]$), liée à la valeur du « *blâmable* » exprimée par « *la fraude* ». Nous admettons que ce processus se définit comme étant « *une tromperie ou une falsification des résultats punie par la loi* ». Ce positionnement argumentatif est renforcé par un autre argument. D'après le scripteur de cet article, même le premier ministre A. Ouyahia qui avait invité les Algériens à aller voter contre Bouteflika, s'est trouvé dans une situation confuse. Il semble qu'il est un peu contradictoire d'appeler les autres au vote et en même temps en se plaint des pratiques illégales qui y sont liées, « *la fraude* », ainsi dans le passage suivant reformulé par le locuteur/journaliste :

Pas même Ouyahia qui, tout récemment, à l'occasion des dernières sénatoriales, se plaignait de “dépassements qui ne servent ni la *loi* ni la *démocratie*” dont aurait été victime son parti.

Par conséquent, « *la fraude* » est acte *blâmable* par la loi et qui n'a rien avoir avec la démocratie. Elle est interdite par les institutions étatiques dans tous les coins du monde. Les deux énoncés sont manifestement paradoxaux. D'une part les termes « *loi* » et « *démocratie* » sont conçue comme des mots dénotant des modalités axiologiques absolue, *positif large* ($[v^0, v^{\max}]$), ayant trait au « *louable* », dont « D » = négatif faible ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = positif fort ($[h^+, h^{\max}]$). Le premier se définit comme l'ensemble des règles les membres de la société se doivent de respecter et que ceux qui la transgresse est possible de poursuivre. Alors que le second est une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté appartient au peuple et que les démocrates sont protégés par la loi. De ce fait les deux modalités, dénotées par « *loi* » et « *démocratie* » sont non congruentes, *négatif maximal* (h^{\min}), avec celle dénotée par « *la fraude* ». et c'est pour cette raison que nous nous permettons de nous poser encore une fois la question « *comme aller aux urnes alors que la fraude est toujours présente ?* ». Il est donc impossible d'admettre toutes ces prémisses ou arguments sans admettre la conclusion présentée à la fin de cet écrit « ... à défaut d'urne, ils se sont donné la rue ». Le citoyen/lecteur doit saisir que la journaliste/locuteur s'efforce de lui faire envahir les rues pour faire face à la candidature de Bouteflika.

Les insultes voire les injures dont les citoyens *hirakistes* ont été l'objet, sont traduites comme des actes « *honteux* » qui reflètent à quel point les hommes du pouvoir sont responsables et complices dans cette situation où se trouve l'Algérie. Hamid Saidani dans son article « *Une leçon d'histoire* » fait allusion à ce genre de comportements qui contribuent évidemment à aggraver la situation mais qui encourage les Algérien à s'unir et aller de l'avant. Anis dans :

A ceux qui l'ont *infantilisé, méprisé, sous-estimé*, le peuple algérien a donné hier et à travers tout le pays, pour le deuxième vendredi consécutif, une leçon de *maturité* et de *responsabilité*. D'Est en Ouest, du Nord au Sud, il a investi la rue pour répliquer de la manière la plus cinglante aux pontes du système qui n'ont eu de cesse, ces derniers jours, de lancer à sa face les *provocations* les plus *exécrables*.

Au début de cet article, l'éditorialiste a fait allusion à une thèse antérieure pour la réfuter par la suite : *les fontes du système infantilisent, méprisent et sous-estiment le peuple*. Le *dictum* de celle-ci est constitué des termes dénotant des modalités axiologiques négatives, « D » = négatif faible ([h⁻, h⁰], (↓(↑))) et « F » = négatif fort ([h⁺, h^{max}]). Par cela nous entendons les verbes « *infantiliser* », « *mépriser* » et « *sous-estimer* ». Comme nous l'avons déjà dit dans le premier chapitre de cette deuxième partie, les modalités axiologiques sont très souvent liées aux termes qui servent à évaluer le caractère *louable* ou *blâmable* de comportements, d'actions des sujets de la société. Ces trois verbes servent à construire un jugement défavorable sur le comportement du peuple algérien dans la mesure où le premier se définit comme le fait de donner aux Algériens un comportement, *infantiles*. Le deuxième à son tour est défini comme le fait de considérer une personne comme *indigne* d'estime ou comme moralement *condamnabile*. Le troisième se définit comme estimer une personne *au-dessous* de sa valeur et de son importance. Le positionnement du journaliste/locuteur est à l'évidence opposé à tous ces propos. Car selon lui, les Algériens ont montré qu'ils sont pourvus d'une sagesse et qu'ils sont conscients vis-à-vis de différents devoirs qu'ils doivent accomplir.

Eu égard des circonstances, l'antithèse avancée est la suivante : *le peuple algérien a donné hier et à travers tout le pays, pour le deuxième vendredi consécutif, une leçon de maturité et de responsabilité*. Il va sans dire que le *dictum* de cet énoncé est porteur des unités linguistiques attestant de la présence des modalités axiologiques liées au « *louable* ». Dans ce cas nous parlons du nom « *maturité* » et « *responsabilité* ». Nous sommes face à un jugement de valeur de nature morale du fait que la *maturité mentale*, c'est quand quelqu'un se montre capable de contrôler son comportement dans une situation qui semble être difficile. et c'est pareil pour le deuxième terme qui indique la présence d'une modalité axiologique intrinsèque du louable. De ce fait, il paraît clairement que le jugement du journaliste s'interprète comme un commentaire favorable sur le comportement et l'attitude du peuple.

La deuxième partie de cet énoncé constitue une sentence à l'encontre des tenants du pouvoir. Cela s'explique par le fait que l'attitude des opposés au cinquième mandat vient en réponse à des « *provocations exécrables* » provenant ceux qui les appellent à voter pour la continuité. Par conséquent, deux modalités sont respectivement liées à l'axiologique et à l'appréciatif. La première est intrinsèque négative exprimée par « *provocations* », alors que la seconde est extrinsèque *de dicto non véridicible*. Cette dernière est introduite dans le

dictum suivant {*les pontes du système lancent des provocations*}. Il faut ajouter une précisions importante : l'interlocuteur, peu importe le courant auquel il appartient, qu'il soit « *hirakiste* » ou non, peut distinguer entre ce qui est *louable*, « *maturité* » et « *responsabilité* » et ce qui *blâmable*, « *provocations* ». Par conséquent, l'éditorialiste s'efforce de préparer l'instance de réception à recevoir et admettre une conclusion qui est explicitement exprimée dans cet article :

Hommes, femmes, jeunes, vieux, enfants... étaient au rendez-vous avec l'Histoire pour dire que ce sont eux, et personne d'autre, les dépositaires de l'avenir de la nation.

Les Algériens se sont montré intrépide et se sont imposé et ils ne veulent pas laisser les hommes de Bouteflika décider à leur place où ils continuent à sortir chanter des slogans tonitruante et hostiles au président de la république :

On lui a ressorti la rengaine de l'insécurité vécue par le pays dans les années 90, on a brandi le spectre des guerres syrienne et libyenne, on l'a mis en garde contre toute velléité d'exprimer dans la rue ses opinions..., mais il **a bravé** toutes les *menaces* et *intimidations* pour reprendre un droit qu'on lui a *confisqué* depuis tant d'années, celui de décider de son avenir.

La première partie de cet extrait se représente comme étant une prémisse menant à la conclusion inférentielle. Mais comme nous le voyons le connecteur « *mais* » sert à bloquer ce raisonnement en introduisant une proposition qui sert d'argument en faveur de la conclusion déjà présentée. Cet argument, comporte diverses modalités relevant du domaine axiologiques. La première est intrinsèque dénotée au moyen par le verbe « *braver* ». L'auteur de ce texte cherche à attribuer un caractère *louable* au comportement des Algériens dans la mesure où ce verbe signifie « *se comporter sans crainte devant quelque chose* ». Cela qui peut se traduire comme étant un signe du *courage*. Donc, l'éditorialiste sous-entend que les manifestants se sont montrés courageux face à ces « *menaces* » et « *intimidations* » provenant des partisans du cinquième mandat. Ces deux modalités intrinsèques sont absolues et congruentes avec la modalité que le verbe « *confisquer* » dénote. De ce fait, cette dernière a le statut de condition pour la première dans la mesure où les Algérien ont bravé les « *risque* » parce qu'ils veulent reprendre ce droit que les autorités *ont volé*. Il importe de noter que ce dernier verbe, « *confisquer* », est conçu

comme dénotant d'une modalité axiologique du blâmable en ce sens que personne ne se permet de louer cet acte punie par la loi.

Cet article comporte aussi d'autres énoncés porteurs d'un grand nombre de modalités qui servent à renforcer l'attitude générale de l'éditorialiste/locuteur. Mais nous ne pouvons les analyser tous. Car ce qui importe pour nous est, comme nous l'avons dit, d'identifier celles qui prédominent, en l'occurrence celles relevant du domaine de l'axiologique, et voir comment ces modalités sont inscrites pour louer le comportement des hirakistes et blâmer celui des gouvernants algériens.

Cette maturité politique du peuple fait l'un des objets d'un autre article qui s'intitule « *Irrecevable compromis* ». Nous savons qu'après le commencement du soulèvement populaire contre le cinquième mandat, Bouteflika, en collaboration avec ses affidés, propose aux Algériens d'organiser, après le scrutin de 18 avril 2019, des élections présidentielles anticipées. Ce qui semble inconvenants pour les algériens qui, selon l'éditorialiste, montre un rejet total de tout ce qui a trait au cinquième mandat. Ainsi :

Les Algériens n'entendent pas accorder un sursis à Bouteflika. Ils le lui ont clairement signifié dans la nuit de dimanche à lundi, à travers des marches nocturnes dans plusieurs villes du pays.

Les algériens ont jugé illégal le comportement du directeur de campagne électorale, Abdelghani Zaâlane, que Bouteflika a désigné à la place de l'ancien premier ministre Abdelmalek Sellal. Ce nouveau directeur s'est permis de « bafouer » les lois de la constitution en se permettant d'aller déposer le dossier de candidature de Bouteflika auprès du conseil constitutionnel. Par conséquent le nom de « Abdelghani Zaâlane » se voit associer, par inférence, des modalités axiologiques négative et une autre appréciative négative dont « D » = négatif faible ($[h^-, h^0]$), ($\downarrow(\uparrow)$) et « F » = négatif fort ($[h^+, h^{\max}]$). Car il est « *blâmable* » de ne pas respecter les décrets de la constitution qui obligent le candidat à déposer son dossier lui-même. Ce comportement illégal incite les Algériens à continuer à exprimer leur refus vis-à-vis de cette nouvelle candidature et à protester contre tous ceux qui transgressent la « *loi* » pour faire passer ce projet. Comme le montre la bribe suivante :

Ces manifestations, qui ont éclaté après que son directeur de campagne, ***Abdelghani Zaâlane***, a déposé le dossier de candidature, se veulent à la fois une réaffirmation du rejet du 5e mandat, mais aussi des nouveaux

engagements électoraux exprimés, principalement l'organisation d'une *élection présidentielle anticipée*

Cet argument comporte aussi une autre modalité qui est pragmatiquement inférée. Celle-ci est liée au syntagme « *élections présidentielles anticipées* » dans la mesure où, après l'activation d'un stéréotype, l'interlocuteur peut construire des énoncés où il « *blâme* » le fait d'organiser des présidentielles anticipées après l'élection d'un homme qui n'a même pas le droit de s'y porter candidat car elle est gravement malade et qu'elle doit présenter auprès du conseil constitutionnel, un certificat médical qui attestant qu'elle ne souffre pas d'une maladie qui l'empêche d'accomplir ses devoirs.

Nom

Stéréotypes

A. Zaïlane,

- A.Z donc *Bouteflika* [appréciative/axiologique négative relative]
- A.Z donc *Ouyahia* [appréciative/axiologique négative relative]
- A.Z donc *cinquième mandat* [appréciative/axiologique négative relative]
- A.Z donc la *fraude* [axiologique négative absolue]
- A.Z donc *Amara Ben Younes* [appréciative/axiologique négative relative]
- A.Z donc *l'injustice* [axiologique négative absolue]
- A.Z donc la *corruption* [axiologique négative absolue]
- A.Z donc *illégitimité* [axiologique négative absolue]
- A.Z donc *illégalité* [axiologique négative absolue]

syntagme

Elections présidentielles anticipées

Stéréotypes

- E.P.A donc *transgression* des lois [axiologique négative absolue]
- E.P.A donc *profanation* des conventions [axiologique/appréciative négative relative]
- E.P.A donc *Bouteflika* [axiologique/appréciative négative relative]
- E.P.A donc *cinquième mandat* [axiologique/appréciative négative relative]

D'une autre part, selon l'article 102¹⁷ de la constitution algérienne :

Lorsque le Président de la République, pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous moyens appropriés, propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement. Le Parlement siégeant en chambres réunies déclare l'état d'empêchement du Président de la République, à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres et charge de l'intérim du Chef de l'Etat, pour une période maximale de quarante-cinq (45) jours, le Président du Conseil de la Nation, qui exerce ses prérogatives dans le respect des dispositions de l'article 104 de la Constitution.

Si les Algériens sont contre Bouteflika, pourquoi ne pas attendre le vote et choisir une autre personne à sa place ? La réponse est claire et nette, quand Bouteflika est candidat, ses fidèles vont s'évertuer à le faire passer au moyen des pratiques punies par la loi. Et c'est pour cette raison que les *hirakistes* se sont montrés vigilants par rapport à un tel scénario comme le montre le passage suivant :

Cinglante, cette réponse prompte de la rue dénote non seulement une *conscience*, mais aussi une *lucidité* politique insoupçonnée. Les Algériens ont tout de suite vu dans la déclaration de Zaâlane attribuée au candidat Bouteflika — car rien ne dit que c'est lui en personne qui s'exprime et que ce ne sont pas d'autres qui le font à sa place — un *marché de dupes*, une *manœuvre*, voire une *supercherie*.

Dans ce passage, l'éditorialiste cherche à avancer un commentaire favorable sur l'attitude du peuple. C'est pour cette raison qu'il a utilisé les deux termes « *conscience* » et « *lucidité* » qui dénotent des modalités axiologiques liée au domaine du louable, « D » = négatif faible ([h⁻, h⁰]), (↓(↑)) et « F » = positif fort ([h⁺, h^{max}]), du fait que la personne consciente et lucide est celle qui comprend et qui exprime ses idées d'une manière claire voire perspicace à l'égard de tel ou tel fait ou évènement. La locution nominale « *un marché de dupes* » et les deux noms « *manœuvre* » et « *supercherie* » vient justifier

¹⁷ D'après le site <https://www.joradp.dz/hfr/consti.htm>. Consulté le 15 avril 2022.

l'attitude que le peuple a adoptée. « *Un marché de dupes* » est une expression qui signifie un marché où l'on abuse ou trompe et de ce fait, nous pouvons dire qu'au niveau sublexical, une modalité axiologique négative est associée au verbe « *tromper* ». Il est donc blâmable de tromper le peuple en lui vendant l'illusoire. D'une autre part, le nom « *manœuvre* » dénote une modalité axiologique négative dans la mesure où il est illégal de manipuler le peuple pour atteindre ses buts. En dernière instance, les termes « *supercherie* » qui signifie « *fraude* » dénote une modalité axiologique qui relève du « *blâmable*. » les Algériens ont tout à fait raison de s'opposer à un à un projet qui ne leur apporte pas du nouveau et qui ne répond pas à leurs aspirations sociales :

Ils *ont raison* de refuser l'offre, parce qu'elle ne constitue pas la réponse qu'ils ont réclamée.

La modalité axiologique positive est extrinsèque de *dicto véridicible* marquée par la périphrase verbale « *avoir raison* ». Cette modalité porte sur les dictum {*refuser l'offre*}. Tous ces arguments mis en place par l'éditorialiste/locuteur pour argumenter en faveur de la conclusion exprimée dans la dernière partie de l'article, à savoir, les Algériens n'attendent qu'une chose : que ces gouvernants partent au plus vite :

Bouteflika ou ceux qui espèrent pouvoir négocier la prolongation de son bail à El-Mouradia d'une année ou deux savent ce qu'il leur reste à faire : partir ! Le mouvement de l'histoire est implacable.

L'omniprésence des modalités axiologiques, qu'elles soient linguistiquement marquées ou liées à certains (c'est-à-dire pragmatiquement inférées), n'est pas aléatoire, car toutes les instances du discours, inscrites dans les énoncés porteurs des attitudes modales, laissent entendre que tout positionnement qui va à l'encontre de celui du peuple et des lois de la constitution est blâmable. Il faut noter que tout système axiologique sert à noter un jugement certainement positif car si nous tenons la violation des lois de la constitution pour blâmable (modalités axiologique négative), nous considérons donc comme louable, (axiologique positif), le fait de porter ce jugement.

Dans un autre article qui traite de la nouvelle décision de Bouteflika en réponse aux animateurs de la rue, l'éditorialiste Sofiane Aït Iflis, avance ;

Nous l'avons craint, maintenant, nous le notons avec amertume : le président Abdelaziz Bouteflika tente une nouvelle ruse avec le peuple. La décision qu'il a prise, en guise de réponse à la rue qui s'est mobilisée contre le 5e mandat qu'il brigait et, donc, contre la prolongation de son magistère à la tête de l'État algérien, n'est rien d'autre qu'une *grossière manœuvre* à travers laquelle, il espère se maintenir au pouvoir sans avoir à passer par l'épreuve des urnes. Car, à bien y regarder, entre la proposition qu'il a faite la veille du troisième *vendredi* de colère et celle annoncée ce lundi soir, il n'y a qu'une petite, mais très significative différence : l'une et l'autre lui permettent de *prolonger son mandat actuel*.

Cette bribe, qui véhicule le positionnement du journaliste à l'égard de la décision de Bouteflika, est porteuse de plusieurs modalités axiologiques. Nous commençons par celle qui est extrinsèque de négative marquée par l'adjectif « *grossière* » qui précède un nom lui aussi servant à marquer une axiologique négative. L'axiologique négative liée à cet adjectif est de *dicto non veridicible* portant sur le dictum suivant {*la décision prise*}. D'après le journaliste locuteur, le candidat du pouvoir, s'autorise à prendre des mesures, même si elles ne sont pas légales et incorrectes, afin d'atteindre son objectif à savoir *tromper* le peuple et rester à El Mouradia. Dans ce contexte, le terme « *manœuvre* » qui signifie, comme nous l'avons déjà vu, celui de *tromperie*. Par conséquent, il est à l'évidence de dire que ce terme dénote une modalité axiologique négative du blâmable et donc elles auront les même valeur modales « D » = négatif faible ($[h^+, h^0]$, $(\downarrow(\uparrow))$) et « F » = négatif fort ($[h^+, h^{\max}]$). En termes de relativité, elles sont d'une relativité maximale et non pas absolue pourvue de la valeur : *négatif très fort* ($[v^{\min}, v^-]$)

Dans le même passage, nous décelons une autre modalité totalement indépendante, qui est, cette fois-ci pragmatiquement inférée. Le « *vendredi* » est un des jours que s'associe au mouvement algérien le « *Hirak* ». Car il est considéré comme étant le symbole du lancement effectif de ce soulèvement populaire. Nous notons donc que le jour permet, après l'activation de stéréotypes, de construire un grand nombre d'énoncés qui, au niveau lexical et sublexical, comportent des valeurs modales de l'appréciatif et de l'axiologique :

Nom

stéréotypes

V donc le *Hirak* [axiologique/appréciative positive relative]

V donc le jour où les Algériens montrent leur *fraternité* et *solidarité* [axiologique positive absolue]

V donc *union* des Algériens contre le *gang* [axiologique positive absolue]

V donc *non* au *cinquième mandat* [appréciative/axiologique positive relative]

V donc la *souveraineté* populaire [axiologique/appréciative absolue]

Vers la fin du passage nous remarquons la présence d'une autre modalité qui est à la fois appréciative de l'indésirable et axiologique du blâmable. Celle-ci est, bel et bien, liée au syntagme « *prolonger son mandat actuel* ». Le terme « *mandat* » présenté dans ce syntagme peut être associée à des stéréotypes comme : *chaos, corruption, misère, violation des lois, Ahmed Ouyahia, Bouchareb*, etc. Selon le journaliste/locuteur, les Algériens, par leur mouvement, ambitionnent de faire partir le pouvoir, lui mettre fin et surtout de ne pas permettre l'organisation des élections présidentielles qui conduisent à la réélection de Bouteflika grâce à la violation des de la constitution. Cette attitude modale se trouvent justifiée dans :

Au plan de la *légalité*, la décision de Bouteflika est une *violation* flagrante de la Constitution. De quel droit, en effet, reporte-t-il, tout chef de l'État qu'il est, une élection à laquelle sont inscrits d'autres candidats, qu'il ne consulte, au demeurant, pas ? On peut nous rétorquer que sa décision est une réponse à une demande populaire. Certains peuvent le concéder, quoique ce soit difficilement défendable. Mais la grande *violation* de la Constitution que Bouteflika commet, c'est de décider seul et de manière régaliennne qu'il reste chef de l'État, après l'expiration de son mandat actuel

Il est aisé de constater les inscriptions des modalités intrinsèquement axiologiques dans ce passage. Les termes qui dénotent tantôt la valeur du blâmable, tantôt celle du louable, sont « *légalité* », et « *violation* ». D'après l'auteur de cet article, ce qui est *légal* et *légitime* comme acte, est de ne pas transgresser les lois de la constitution. Mais Bouteflika, après l'échéance de son mandat, a commet une grave erreur à savoir ne pas prendre en considération les revendications légitimes du peuple et se décide à rester à El Mouradia. Par conséquent, selon le locuteur/journaliste, il aurait dû renoncer à cette nouvelle candidature pour contenir la colère du peuple et ne pas en péril l'État et ses

institutions, ainsi dans le passage : « c'est dangereux, car cela ouvre la voie à toutes les dérives et *met en péril l'État et ses institutions* ». Avant de parler de la modalité exprimée par « *violation* », nous pouvons nous attarder un peu et parler de celle associée au syntagme « *mettre en péril l'État et ses institutions* » le mot « *péril* » se plaçant dans ce syntagme peut être associée à divers stéréotype, qui portent des modalités axiologiques appartenant au domaine du blâmable, comme par exemple ;

Syntagme

Séréotypes

Mettre en péril l'état (P)

P. donc *criminalité* [axiologique négative absolue]

P. donc *terrorisme* [axiologique négative absolue]

P. donc *décennie noire* [appréciative/axiologique négative absolue]

P. donc *violence* [axiologique/appréciative négative absolue]

P. donc *agressivité* [axiologique négative absolue]

Nous admettons que la violation de la constitution est un crime condamné par la communauté internationale et quiconque ignore les décrets et les lois publics et privés doit être soumis à des sanctions sévères et dissuasives, mais d'après l'auteur, malheureusement, Bouteflika a publiquement et délibérément bafoué ces lois pour briguer un autre mandat. En d'autres termes cette personne a violé la constitution. Les lexèmes « *violier* » et « *violation* » s'utilisent pour dénoter des modalités axiologiques négatives.

L'attitude de Bouteflika se traduit comme le dit Said Chekri, comme étant un « coup d'état » contre le peuple :

Bouteflika, lui, vient de nous apprendre qu'il en va de l'amour du pouvoir comme de l'amour tout court : il n'a pas d'âge. Le voilà donc perpétrer un *coup d'État*, à l'entame de sa 83e année. Un dernier *coup d'État* pour la route, devrait-on dire, l'homme étant connu pour avoir inauguré son

parcours politique par le putsch contre le GPRA, pour avoir pris une part active dans le renversement de Ben Bella en 1965 et pour avoir *violé* la Constitution en 2008 pour s'offrir un 3e mandat et s'ouvrir la voie de la Présidence à vie

Comme nous l'avons dit, le nom de Bouteflika est présenté dans tous les articles qui constituent notre corpus comme porteur de modalité axiologique du blâmable et appréciative liée l'indésirable. Ces attitudes modales adoptées par les journalistes/locuteur et tous les Algériens, se trouve confirmée dans le passage au-dessus. Comme nous le voyons clairement, Said Chekri parle de ce « *coup d'état* » dont Bouteflika est l'auteur principal. Un coup d'état contre le peuple algérien. Le locuteur/journaliste fait appel à l'histoire en invoquant les événements ayant trait à ce coup d'état qui a eu lieu en 1965 contre le GPRA (le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne dont Ben Belle était le chef).

Ce qui nous intéresse dans tout cela est la valeur modale que transmise par le syntagme « *coup d'état* ». Dans ce cas nous sommes face à une modalité axiologiques du blâmable qui plus est pragmatiquement inférée : « D » = négatif faible ([h⁻, h⁰]), (↓(↑)) et « F » = négatif fort ([h⁺, h^{max}]). Un renversement ne peut être représenté comme une action que les agents qualifient de « *blâmable* ». Dans cet article, l'éditorialiste insiste sur la reprise du syntagme « *coup d'état* ». Par conséquent, nous pouvons dire que le journaliste/locuteur veut faire admettre aux lecteurs que Bouteflika n'a pas respecté la constitution en voulant se faire réélire une autre fois.

La dernière proposition de ce passage tiré de l'article de Said Chekri qui s'intitule « *Un parfait coup d'État à l'africaine* » elle-même, porte un lexème dénotant une modalité axiologique. Il s'agit du participe passé du verbe « *violé* » qui marque une axiologique absolue, *positif large* ([v⁰, v^{max}]), et congruente, *positif fort* ([h⁺, h^{max}]) avec celle exprimée au moyen au syntagme « *coup d'état* ». Ce verbe modalisateur est donc utilisé pour la construction d'un commentaire défavorable sur le comportement de Bouteflika qui a procédé à de modifications illégales, selon le locuteur, au niveau de la constitution afin de se permettre de briguer un nouveau mandat. Mais après l'avènement du mouvement national, Bouteflika tente une nouvelle ruse avec le peuple à savoir prolonger son mandature comme le montre le passage ci-dessous qui comporte des modalisateurs

toujours liée au blâmable de l'axiologique comme le nom « *fraude* » et le syntagme « *prolonger son mandat actuel* »

Empêché par une mobilisation populaire sans précédent de se faire réélire à l'algérienne, c'est-à-dire par la *fraude*, et de se donner un cinquième mandat d'affilée, il décide, unilatéralement et sans consultation aucune, d'annuler le scrutin et, comme si cela devait aller de soi, *de prolonger son mandat actuel*

Il est des stéréotypes se trouvant liés au syntagme « *prolonger son mandat actuel* ». ces derniers portent certainement des modalisateurs indiquant la présence des modalités axiologiques négatives. Ainsi :

Syntagme	Stéréotypes
<i>Prolonger son Mandat actuel</i>	P.M donc la <i>violation</i> des lois des institutions [axiologique négative absolue]
	P.M donc un <i>crime</i> contre le peuple [axiologique négative absolue]
	P.M donc <i>injustice</i> sociale [appréciative/axiologique négative absolue]
	P.M donc <i>destruction</i> du pays [axiologique/appréciative négative absolue]
	P.M donc <i>irrespect</i> pour le peuple [axiologique/appréciative négative absolue]
	P.M donc <i>corruption</i> à tous les niveaux [axiologique/appréciative négative absolue]
	P.M donc la <i>mafia</i> politique [axiologique négative absolue]

Comme nous le voyons ces stéréotypes sont porteurs des ternes qui sont intrinsèquement axiologiquement négatifs. Cependant il faut signaler que selon Gosselin, tout système axiologique comporte une sentence qui certainement positive. Car, si le citoyens algérien considère la violation des lois de la constitution comme blâmable, il est certainement « louable » pour lui ainsi que pour les Algériens/Hirakistes de se faire cette idée ou ce commentaire. De surcroit il est considéré comme blâmable le jugement contraire.

6. Conclusion

Nous avons pu tout au long de ce chapitre que le recours aux modalisateurs axiologiques n'est futile. L'ensemble de journalistes/locuteurs s'orientent vers ce domaine modal car il se présente comme étant catégorie leur permettant d'argumenter en faveur des conclusions que les sujets de la société peuvent partager sans une aucune hésitation. Cela s'explique par le fait que tout ce qui est conçu comme ressource du louage ou du blâme gardera, au sein de la société, cette même valeur.

Dans leurs articles, les journalistes ont mis à contribution ce système modal pour la construction des énoncés au moyen desquels, ils encouragent le peuple et le félicite de son attitude à l'égard du projet du cinquième mandat. Nous avons vu, dans ce chapitre qu'ils invitent, par des énoncés comportant des termes modalisateurs, ceux qui veulent maintenir le *statu quo* à respecter les lois de la constitution.

CHAPITRE V : La modalité, un phénomène dialogique

1. Introduction

Dans le troisième chapitre, nous essayerons de voir la relation qui peut exister entre l'argumentation, la modalité et le dialogisme. Dans ces lignes, et comme nous envisageons la prise en charge de la modalité dans un cadre dialogique, nous jugeons nécessaire de définir les concepts de dialogisme et polyphonie, pour qu'après avoir repéré les mécanismes de modalisation, nous pouvons procéder à une analyse dialogique des énoncés dans lesquels s'inscrivent les différentes voix y compris celles des sujets modaux. Nous nous penchons également sur les modalités épistémiques qui se définissent comme étant une stratégie d'atténuation permettant aux instances discursives d'exprimer leurs degrés de certitude à l'égard des événements ayant trait à les élections présidentielles et au mouvement populaire en Algérie.

2. Les modalités épistémiques

Par « modalités épistémiques », on entend des « vérités subjectives ». Ces modalités, qui relèvent de la modalité d'énoncé, servent à porter des jugements fondamentalement descriptifs, qui ne constituent pas des « jugements de valeur », renvoyant non pas à une réalité des sujets qui la considèrent, mais à l'évaluation subjective de cette réalité. Les modalités épistémiques relèvent de deux catégories principales à savoir la *modalité* et *l'épistémicité* qui réfère aux moyens langagiers dont dispose le locuteur lui permettant de s'exprimer sur ses connaissances. *L'épistémicité* vient du terme grec « *épistème* » qui veut dire connaissance. Elle est une catégorie linguistique qui comprend les différents moyens langagiers permettant à un locuteur donné de s'exprimer sur ses connaissances. (Vold, 2008, p. 41). Pour ce faire, le locuteur fait appel à deux stratégies majeures ; le locuteur a la possibilité de laisser transparaître son degré de certitude par l'ajout de certains modalisateurs épistémiques. Ce même locuteur a aussi une autre possibilité de s'exprimer sur ses connaissances et cela se fait quand il indique, en utilisant son propre langage, la source de l'information qu'il compte transmettre par son énoncé [*évidentialité*] (de Saussure, 2012 : 4). De ce fait, *l'épistémicité* comprend deux principales composantes ; la *modalité épistémique* qui est utilisée de la part du locuteur pour exprimer un degré de certitude et *l'évidentialité* par laquelle le locuteur indique d'où l'information est tirée.

Les modalités épistémiques intrinsèques sont celles marquées soit par des lexèmes dénotant les différentes valeurs modales de son domaine (*croyance, certitude, doute*), soit à titre de modalité associées aux lexèmes (aux niveaux lexical et sublexical) et même par des substantifs à référence variable. En ce qui concerne les modalités extrinsèques, elles peuvent être réalisées à coup des « *opérateurs propositionnels* » et ce par le biais des deux coverbes modaux « *devoir/pouvoir* » dans leur lecteur épistémique, par des adverbes ayant des valeurs épistémiques liées au probable ou au certain.

Ces modalités apparaissent aussi sous forme des « *métaprédicats* » comme « *je croyais que* », des constructions impersonnelles « *il est vraisemblable / probable / douteux que, il (me) semble que* ». Il est à signaler que contrairement à ce qui est admis, ces modalités apparaissent aussi sous forme d'*opérateurs prédicatifs* et ce par l'emploi des verbes tels « *sembler/paraître* » ou au moyen des périphrases comme « *être censé + verbe à l'infinif* » (Gosselin L. , 2010, p. 329).

Correspondant à la croyance, la modalité épistémique est très souvent appelée à jouer un rôle crucial dans le discours argumentatif, c'est-à-dire dans le discours qui vise à la conviction (Gosselin L. , 2010, p. 332). Donc le locuteur utilise la modalité épistémique pour expliciter ses convictions et entraîner l'autre à faire une action voire le pousser à y réfléchir. En outre, le locuteur se sert des modalisateurs épistémiques pour atténuer son engagement ; il faut signaler que l'atténuation est considérée comme une stratégie rhétorique à travers laquelle le locuteur négocie quelque chose avec son interlocuteur pour finalement le convaincre. En atténuant son engagement, le locuteur s'engage à dire ce qu'il croit et non pas ce qu'il sait.

3. Les modalités épistémique : une stratégie d'atténuation

Nous admettons que nul texte ou production langagière ne peut être objectif à part entière. Les textes journalistiques, quels que soient le genre auquel ils appartiennent n'échappent pas à cette règle. Le journaliste ne peut pas transmettre l'information sans laisser ses empreintes, ses marques ainsi que son attitude par rapport à l'information. Il peut manifester un degré très élevé de certitude par les modalisateurs épistémiques ou pour atténuer son engagement par d'autres modalisateurs relevant du même champ modal, c'est-à-dire pour rendre moins intense cette certitude pouvant lui causer des attaques de la part du lecteur. Il va sans dire que le processus d'atténuation, qui se concrétise au

moyen des modalisateur épistémique, se traduit comme étant une des pratiques très souvent liée au discours journalistique.

3.1 Fonction contenu vs fonction interpersonnelle

Dans le domaine modal, on oppose couramment les modalisateurs qui sont liés contenu et ceux qui sont orienté vers le destinataire. Les premiers accomplissent une fonction « contenu », tandis que les seconds sont appelés pour accomplir une fonction « interpersonnelle ». Mais, comment pouvons-nous faire la distinction entre ces deux aspects liés au fonctionnement des ce genre de modalisateurs ? Le locuteur, en tant qu'instance discursive, met en œuvre les moyens langagiers (modalisateurs épistémiques) dont il dispose pour partager, avec une personne et d'une manière exacte, une quelconque information à laquelle se trouve attaché un degré de certitude : dans ce cas, nous parlons de modalisateurs orienté vers le contenu. Mettre à la disposition d'un interlocuteur donné une information introduite par un modalisateur dénotant une in/certitude, sert, sans doute, à le convaincre et à le persuader. Dans le présent chapitre, nous considérons que les modalisateurs qui expriment une les valeurs de *l'exclu*, *l'indécis* et le *certain* comme étant des moyens assumant une *fonction contenu*.

Pour le deuxième cas, à savoir les modalisateurs orientés vers l'interlocuteur, nous disons que le rôle que nous assignons aux modalisateurs est de permettre à celui qui émet un énoncé modalisé de prendre en considération les réactions qui proviennent de celui à qui il s'adresse, qu'il soit présent ou virtuel. Dans ce cas le modalisateur accompli une fonction interpersonnelle. Utile de noter que par le biais de cette deuxième catégorie des modalisateurs épistémiques, le locuteur peut présenter ses différentes informations et ses remarques d'une manière « douce », comme il aura le potentiel de procéder à une anticipation en terme des critiques que l'interlocuteur peut avancer. Par conséquent, les modalisateurs qui assument une *fonction interpersonnelle* sont ceux qui sert à marquer le *probable* et le *douteux*.

Comme nous l'avons déjà dit dans le deuxième chapitre de cette deuxième partie, nous nous focalisons dans ce chapitre sur les deux paramètres modaux, en l'occurrence, l'instance de validation « I » (ou sujet modal) et le degré d'engagement liée à l'attitude modale « E ». Puisque nous étudions la prise en charge de la modalité dans un cadre dialogique, nous sommes, donc, censés faire la différence entre, d'une part, la notion de « dialogisme » celle de « polyphonie » et d'une autre part procéder à une disjonction

« locuteur/énonciateur/sujet modal ».

4. Dialogisme et polyphonie

Selon Bakhtine le concept du dialogisme se définit par la nature des liens que les énoncés d'une époque instaurent avec celles qui les précèdent, celle du passé, et avec ceux du futur. Selon le même auteur, certes il est des discours qui sont monologiques par leurs formes extérieurs mais ils ne le sont pas sur le plan sémantique et stylistique et ils sont donc dialogiques. Par conséquent, selon le linguiste russe, tout discours est foncièrement dialogique dans la mesure « où le discours rencontre le discours des autres sur tous les plans qui mènent à son objet et ne peut pas ne pas entrer avec en interaction vive et intenses. »

Pour ce qui est de la définition de la notion de polyphonie, est très souvent dépendante de la notion de point de vue. Toujours selon Bakhtine, qui l'avait utilisée dans son ouvrage sur Dostoïevski (1929), l'auteur peut faire parler plusieurs personnages dans le même texte. Cette notion a été introduite en linguistique par le linguiste français O. Ducrot dans les années 1980. Ce dernier, l'étudie au niveau de l'énoncé contrairement à Bakhtine qui le fait au niveau du texte littéraire.

4.1 Les dimensions du dialogisme :

D. Interdiscursif	D. Interlocutif	D. Constitutif	D. Montré
un discours produit en vue de traiter d'une problématique, se rencontre avec d'autres discours tenus par d'autres sur cette problématique (Vion : 2009 : 3)	tout discours est déterminé par le discours de cette personne à qui on s'adresse. Il s'agit d'un discours anticipatoire (Vion : 2009 : 4)	les sujets ne font que reprendre les discours des autres (Robert Vion : 2009 : 3)	On peut, au niveau du discours identifier la présence d'une pluralité de voix. Cette présence est explicitée par les différentes unités linguistiques.

Avant d'entamer cette analyse dialogique, nous devons préciser la notion de « source de modalité. Cette dernière est conçue comme l'instance qui présente son attitude ou son jugement dans un énoncé, donc c'est l'instance responsable de la modalisation. Pour pouvoir attribuer une telle attitude à une telle instance énonciative on doit clarifier les différentes notions : énonciateur, locuteur et sujet modal.

A vrai dire ces notions posent un sérieux problème car plusieurs spécialistes les considèrent comme synonymes alors que d'autres les considèrent comme des notions totalement différentes et c'est bien évidemment le cas lorsqu'on voit que Meunier (1974) a défini le locuteur comme l'instance qui produit un énoncé. Alors que Mounin (1974) voit que le locuteur, et énonciateur comme étant des synonymes. Nous allons présenter ces différentes notions en affirmant que ces dernières désignent différents instances énonciatives.

4.2 La source de l'attitude modale

Le concept de « source de l'attitude modale » se définit comme étant l'instance discursive qui laisse voire, dans son énoncé, son attitude vis-à-vis d'un fait ou d'un fait. Elle devient donc responsable du point de vue exprimé et par conséquent est conçue comme l'instance responsable de la modalisation. Pour pouvoir attribuer une telle attitude à une telle instance énonciative on doit clarifier les différentes notions : *énonciateur, locuteur et sujet modal (ou instance de validation)*

Dans le domaine de la polyphonie, ces notions posent un problème épineux car plusieurs spécialistes les considèrent comme étant des synonymes alors que d'autres ont tendances à les concevoir t comme des notions totalement différentes et c'est bien évidemment le cas lorsqu'on voit que Meunier (1974) qui a défini le locuteur comme l'instance qui produit un énoncé. Alors que Mounin (1974) voit que le locuteur, et énonciateur comme des synonymes. Raison pour laquelle et afin d'éviter toute sorte de confusion, nous avons jugé utile de procéder à une présentation – qui ne serait pas certainement exhaustive, mais qui avait été amplement partagée dans les différents domaines en sciences du langage – de ces différentes notions en affirmant que ces dernières désignent différents instances énonciatives.

4.3 Le locuteur

Un locuteur est l'instance qui profère un énoncé dans ses dimensions phonétiques et phatiques ou scripturales, selon un repérage déictique ou selon un repérage indépendant d'ego, hic et nunc (Rabatel, 2004, p. 8). Pour le dire autrement, le locuteur est l'instance responsable de l'articulation orale ou écrite d'un ou plusieurs énoncé(s). Multiples sont les moyens permettant la manifestation de cette instance discursive à savoir le pronom personnel « je ». Le locuteur est donc, selon Meunier (1990, p. 384), un « être de discours, ayant la compétence d'un code et à partir duquel se construisent les valeurs référentielles, et les repères de la déixis ». Le locuteur peut se présenter d'une manière explicite dans les énoncés à travers l'emploi des moyens grammaticaux comme c'est le cas des pronoms personnels dans les exemples suivants :

Je ne voudrais pas être à votre place ce soir

Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue...

Nous remarquons dans ces énoncés que les locuteurs se sont servi du pronom personnel « je ». ce qui signifie qu'ils sont les responsables des deux points de vue exprimés. A cela nous ajoutons qu'il est des contextes où le locuteur préfère de s'effacer comme c'est le cas des énoncés historiques qui ont des énonciateurs. Il devient un simple metteur en scène. Sa mission est donc consistée à mettre en scène de différents personnages (Bauvarine Mounga : 2007 : 25). Cette conception de la mise en scène énonciative « fait du locuteur, sinon une instance vide, du moins l'organisateur abstrait et quasi fantasmagorique des relations avec les énonciateurs qui traversent son discours, sans que le locuteur soit aisément saisissable » (Rabatel : 2005 : 11). Nous déduisons donc à le droit de se présenter dans l'énoncé sans être dans l'obligation de se manifester explicitement comme c'est le cas des énoncés où cette instance discursive s'efforce de se distancier par rapport à ce qu'il vient d'apporter.. Dans ce cas « il est partout, à travers sa mise en scène des énonciateurs, et nulle part, pour son propre compte, tellement la relation du locuteur à l'énonciateur est floue au regard des mécanismes de prise en charge » (Bauvarine Mounga : 2007 : 26). Parfois le locuteur se contente de ce rôle d « organisateur de discours ». par cela nous entendons qu'il donne existence à des énonciateurs dont il organise les attitudes et présente les points de vue, donc c'est le porte-parole des énonciateurs

4.4 L'énonciateur

Le concept « énonciateur » est présenté comme étant l'instance qui accomplit l'acte illocutoire. Pour le dire autrement, l'être de discours se présentant comme la personne qui assume la responsabilité de l'intention présentée par cet acte. Du reste, Ducrot (1984, p 204) présente les énonciateurs comme des « êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme leurs paroles. » (1984, 204). D'après le même autre cette définition met en relation directe les deux notions qui se définissent l'une par rapport à l'autre, à savoir la notion de « *point de vue* » et celle d « *énonciateur* ». il est bon de noter qu'un énonciateur n'est pas obligatoirement un locuteur : « tout énonciateur n'est pas nécessairement locuteur : ainsi des points de vue véhiculés dans un énoncé doxique, ou un point de vue narratif dans un récit hétérodiégétique. » (Maingueneau, 2002, p. 226).

Le locuteur peut se permettre d'adopter un point de vue qui n'est pas le sien cela met en scène automatiquement un énonciateur. En revanche, quand ce locuteur se présente comme responsable d'un contenu propositionnel cela veut dire qu'il se place en même temps comme énonciateur. Selon Rabatel (2004), l'énonciateur est « *à l'origine d'un point de vue, défini ici comme contenu propositionnel dont le dit, comme le dire, dépend des choix de référenciation pris en charge par l'énonciateur* » (Rabatel : 2004 : 8). Par conséquent, l'énonciateur est une instance qui prend un positionnement à l'égard des objets du discours auxquels il réfère.

Ce qui nous intéresse dans ce chapitre est l'instance responsable de la modalité. C'est-à-dire l'être de discours auquel on attribue telle ou telle attitude ou positionnement par rapport à la candidature de Abdelaziz Bouteflika et au Hirak. De ce fait on doit obligatoirement définir le « *sujet modal* » ou « *l'instance de validation* » (Gosselin, 2010) pour pouvoir savoir qui est l'instance responsable de l'inscription de la modalité dans les énoncés et pour pouvoir aussi dégager le degré d'engagement de ces différentes instances discursives.

4.5 Sujet modal/instance de validation

Ce qui nous intéresse dans ce présent chapitre, est de pouvoir repérer l'instance responsable de la modalisation ou le sujet modal qui se définit selon Bally (1932, p. 37) comme étant une « image intérieure au sens. Ce dernier n'est pas celui qui parle et pense effectivement, le responsable empirique de la parole, mais celui que le langage présente, dans son sens même, comme celui qui parle et pense ce qui est dit ». Le sujet modal ou l'instance de validation est, comme nous allons le voir, la personne, physique ou morale (*comme c'est le cas des institutions avec les modalités axiologiques*) qui prend en charge la modalité marqué dans l'énoncé. Dans l'une de ces publications, Munier (1990), à son tour, a défini ce concept comme « la source des opérations de modalisation, responsable des jugements épistémiques et déontiques, des évaluations (sujet axiologique). [...] il exprime (ou on exprime à sa place) un point de vue sans qu'il y ait nécessairement parole de sa part. (Cité par Bauvarine Mouna, Meunier (1990 :385).

D'après tout ce qui vient d'être dit, nous déduisons que le locuteur d'un énoncé, où il a une inscription de modalité, jouer le rôle d'un « sujet modal ». Pour le dire autrement, il est possible que ces deux êtres de discours puissent coïncider dans le même énoncé. En ce qui concerne la mise en scène dans notre analyse nous allons considérer le sujet modal comme synonyme d'énonciateur car comme ce dernier, le sujet modal peut être différent du locuteur et il est mis en scène par ce même locuteur. .

5. Les inscriptions des modalités épistémiques

L'ensemble des journalistes ont montré leur soutien total aux citoyens. Ils le font soit en avançant des commentaires qui les encouragent soit en adoptant ces positionnements positifs de certaines personnalités politiques. Et ce, en rapportant des propos véhiculant des attitudes favorable sur les le « hirak » et la possibilité de pouvoir empêcher Bouteflika de se présenter aux élections d'avril 2019. Ainsi dans :

- Surréal : Ahmed Ouyahia invite les Algériens à s'exprimer librement et en toute démocratie en exerçant leur droit de vote le 18 avril prochain. Il laisse entendre, ainsi, que ceux qui manifestent dans la rue pour rejeter le 5e mandat *pourraient* empêcher Bouteflika de rempiler simplement en glissant un bulletin dans l'urne

Contenu propositionnel

ceux qui manifestent dans la rue pour rejeter le 5e mandat empêchent Bouteflika de remplir simplement en glissant un bulletin dans l'urne.

La modalité	Marqueur	Sujet modal
		Pouvoir
	Force de validation	
	Probabilité <i>Positif faible</i> ($[h^0, h^+]$)	
	Statuts	
	O. Propositionnel Extrinsèque <i>de dicto</i> non véridicibles	Le journaliste /locuteur a opté pour cet énoncé car il y adhère. C'est-à-dire qu'il s'associe au point de vue de Ahmed Ouyahia. Dans ce cas l'instance de validation est une subjectivité individuelle « <i>Positif fort</i> ($[h^+, h^{max}]$) »
	Direction d'ajustement	Engagement énonciatif
	<i>Négatif fort</i> ($[h^{min}, h^-]$)	<i>Positif moyen</i> (h^+)

Fonction pragmatique

Comme nous le voyons, le verbe modalisateur « *pouvoir* » est conjugué au conditionnel présent. Ce mode de temps s'utilise pour transmettre un énoncé hypothétique. Par cela nous entendons que le sujet de l'énonciation n'est pas sûr de la chose dont il parle ; il ne fait qu'associer un degré de certitude à une des parties de la proposition porteuse de valeur modale. Dans ce cas le modalisateur est orienté vers le contenu. Et par conséquent il assume une fonction contenu.

Dans les énoncés qui suivent, nous avons deux modalités épistémiques marquées par « peut-être » et « certainement ». Ce que nous devons rendre compte, c'est la présence de la négation. Cette dernière ne porte pas sur la valeur modale liée à l'adverbe « certainement ».

- Ouyahia a *peut-être* veillé tard pour construire son discours, mais il n'a pu trouver mieux.
- Ce n'est *certainement* pas faute d'avoir essayé, il n'a pas trouvé les mots pour une parade moins grotesque.
- Oui, grotesque. Le mot est *peut-être* fort

Contenu propositionnel 1

Ouyahia a veillé tard pour construire son discours

Contenu propositionnel 2

Ce n'est pas faute d'avoir essayé, il n'a pas trouvé les mots pour une parade moins grotesque.

Contenu propositionnel 3

Le mot est fort

	Marqueur 1	Marqueur 2	Marqueur 3	Sujet modal
Les modalités	Peut-être	Certainement	Peut-être	L'instance de validation des trois contenus est bel et bien le journaliste/locuteur qui se place en même temps en tant qu'énonciateur il s'agit donc d'une subjectivité individuelle dont la valeur est <i>positif fort</i> ($[h^+, h^{\max}]$)
	Force de validation			
	Probabilité	Certain	Probabilité	
	Statuts			
	Opérateurs propositionnels Extrinsèque <i>de dicto</i> non véridicibles			
	Direction d'ajustement			Engagement énonciatif
	<i>Négatif fort</i> ($[h^{\min}, h^-]$)			<i>Positif très fort</i> ($[h^+, h^{\max}]$)

Fonctions pragmatiques

Les deux marqueurs n'assument pas la même fonction pragmatique dans la mesure où l'adverbe modal « *peut-être* » est utilisé non seulement pour marquer une probabilité mais pour ouvrir une sorte de débat entre lui et le citoyen lecteur pour que ce dernier puisse se faire une idée et prendre une position vis-à-vis des attitudes avancées traitant le discours de Ouyahia. Tandis que le second, « certainement », marque une certitude et dans ce cas il assume une fonction contenu.

Dans les deux énoncés suivants, nous avons repéré deux modalités épistémiques extrinsèques marquées par le verbe modal « savoir » et l'adjectif épistémique « probable ». L'auteur de l'article avance un jugement épistémique lié au *Hirak* algérien :

- Et quand *on sait que* la “désobéissance civile” est déjà évoquée comme une *probable* suite à donner au mouvement, si nécessaire, l'on peut affirmer que l'on assiste à une douce et belle résurrection nationale que rien n'arrêtera. Pas même un 5e mandat que l'on oserait concrétiser par un passage en force, un fait accompli, ou quelque autre folie dont le système serait encore capable. Non, ce peuple ne reculera pas. Pas maintenant qu'il a recouvré sa dignité. Plus désormais car il a retrouvé la voie de l'espérance dont il ne se départira pas. Il ne servirait donc à rien, pour le régime en place, de persévérer dans ses tentatives de contourner une réalité dont il a saisi pleinement la profondeur.
- Le pouvoir est, *semble-t-il*, tenté d'y répondre en faisant sauter quelques “fusibles”, le temps que passe la surtension

Contenu propositionnel

La “désobéissance civile” est déjà évoquée comme une suite à donner au mouvement

Contenu propositionnel 2

Le pouvoir est tenté d'y répondre en faisant sauter quelques “fusibles”, le temps que passe la surtension.

	Marqueur 1	Marqueur 2	Marqueur 3	Sujet modal
La modalité	« savoir »	« probable »	Il semble	Dans cet énoncé, nous constatons la présence du pronom caméléon « on ». après lecture nous avons pu affirmer que ce dernier renvoie au journaliste, S. Chekri, qui se présente en tant que locuteur/énonciateur qui prend en charge les deux modalités inscrite dans cette bribe tirée de son article « <i>Le peuple, maître d'ouvrage et maître d'œuvre</i> ».
	Force de la validation « F »			
	Certitude <i>Positif fort</i> ([h ⁺ , h ^{max}])	Probabilité <i>Positif faible</i> ([h ⁰ , h ⁺])	Probabilité <i>Positif faible</i> ([h ⁰ , h ⁺])	
	Statuts			
	<i>Métaprédicat</i>	<i>O.</i>		
	Extrinsèque, <i>de dicto</i> , Véridicible	Extrinsèque <i>de dicto</i> non véridicible		L'instance de validation est donc une subjectivité individuelle dont la valeur est <i>positif fort</i> ([h ⁺ , h ^{max}])
	D. d'ajustement « D »			
	<i>Négatif fort</i> ([h ^{min} , h ⁻])			
	E. énonciatif « E »			
	<i>Positif très fort</i> ([h ⁺ , h ^{max}])			Fonctions pragmatiques

Le premier modalisateurs est orienté beaucoup plus vers le contenu alors qu'au moyen du deuxième, le locuteur journaliste veut se montre prudent vis-à-vis de ce qu'il énoncé. Par conséquent : M1 assume une *fonction contenu* alors que M2 assume une *fonction interpersonnelle*.

Le modalisateur épistémique « *sembler* » est en relation directe avec le contenu et il véhicule une incertitude qui a été déclarée par le journaliste/locuteur. Donc, il assume une

Aux premiers jours du mouvement populaire « HIRAK », les chaînes algériennes, qu'elles soient privées ou publiques, se sont abstenues de rapporter les événements ayant relation à toutes les manifestations et les sit-in que les opposés au cinquième mandat ont organisés à travers le pays. Cela a eu lieu bien évidemment pour saper le moral et faire barrage à cette initiative nationale qui a réussi à ses débuts. C'est pour cette raison que l'ensemble des journalistes se sont permis d'apporter des commentaires défavorables sur cette démarche adoptée par ses chaînes. Ainsi dans :

- Bref ! Un vrai bonheur pour [ma] potache qui a fait du copier-coller TV-Cahiers ! A quoi correspond cette soudaine flambée des [documents] animaliers sur ces TV-là ? ***Je n'en sais rien*** ! Fichtrement rien !
- ***Peut-être*** une vaste opération de jumelage entre ces chaînes et la SPA locale. Ou une saine tentative des patrons de ces médias pour aider aux réformes de l'éducation menées par Benghabrit.
- ***Sérieusement, je n'en sais rien*** ! Ce que ***je sais***, par contre, c'est que grâce à cette prolifération d'émissions sur le règne animal, ma fille ayant finalement opté pour un exposé sur les «chenilles processionnaires» va pouvoir compenser un peu ses notes catastrophiques en maths.

Dans ces passages, la première modalité épistémique est exprimée au moyen du verbe lié au domaine épistémique, en l'occurrence le verbe « savoir ». Comme nous le voyons la valeur modale qu'il véhicule est sous l'effet de la négation. Il s'agit d'une négation « descriptive ». Car la modalité est dans la portée de l'opérateur de négation. Dans ce cas nous pouvons affirmer que le contradictoire de la valeur du certain est bel et bien celle du « contestable ». « *Je n'en sais rien* » ne peut pas être pris et analysé indépendamment de ce qui précède dans le mesure où éditorialiste/locuteur, qui s'est impliqué dans ces dires et dont témoigne le pronom personnel « ***je*** », veut dire : *je ne sais pas à quoi correspond cette soudaine flambée des [documents] animaliers sur ces TV-là.* Alors que la deuxième modalité épistémique est linguistiquement marquée par l'adverbe modal « peut-être ».

Contenu propositionnel « 1 »

A quoi correspond cette soudaine flambée des [documents] animaliers sur ces TV-là

Contenu propositionnel « 2 »

une vaste opération de jumelage entre ces chaînes et la SPA locale

	Marqueur 1	Marqueur 2	Sujet modal
Les modalités	Savoir « Sous l'effet de négation »	Peut-être	Dans cet article, nous affirmons que l'ensemble des attitudes modales est prise en charge par l'éditorialiste/locuteur. Cette affirmation n'est pas aléatoire, mais elle basée sur le constat suivant : l'emploi du pronom personnel « je » renvoyant au journaliste Hakim Laâlam qui est, de ce fait, le sujet modal ou l'instance responsable de la validation du dictum. Par cela nous entendons que le paramètre « I » est la subjectivité individuelle dont la valeur est <i>positif fort</i> ($[h^+, h^{\max}]$)
	Force de la validation		
	Contestable <i>Négatif faible</i> ($[h^-, h^0]$)	Probable <i>Positif faible</i> ($[h^0, h^+]$)	
	Statuts		
	Métaprédicat Extrinsèque, <i>de dicto</i> , véridicible	O. Propositionnel Extrinsèque <i>de dicto</i> non véridicibles	
	Direction d'ajustement		
	<i>Négatif fort</i> ($[h^{\min}, h^-]$)		Fonctions pragmatiques
	Engagement énonciatif		Le premier marqueur, est utilisé dans cet énoncé ne serait-ce que pour manifester le degré de
	<i>Positif très fort</i> ($[h^+, h^{\max}]$)		

Remarques

Dans cet article, le locuteur/scripteur s'est servi du même modalisateur épistémique, en l'occurrence le verbe « savoir ». comme le montre le passage ci-dessus.

certitude du H. Laâlam. Il s'oriente vers le contenu et assumant une *fonction contenu*. Tandis que le second sert créer une sorte de débat dont les protagonistes sont le journaliste/locuteur et le citoyen lecteur. Par conséquent, le modalisateur a une fonction interpersonnelle.

Dans notre corpus, nous avons constaté une sorte d'omniprésence de certains verbes conçus comme polysémique dans le domaine modal. C'est-à-dire des marqueurs mixtes. Ces derniers servent à mettre à contribution diverses valeurs modales appartenant à plusieurs domaines modaux. Comme c'est le cas des deux verbes « devoir » et « pouvoir » qui expriment à la fois le déontique et l'épistémique.

Quand je les ai vus, je dois bien l'avouer, j'ai eu peur ! La frousse de ma vie. Premier réflexe, j'ai fermé portes et fenêtres et me suis placé derrière les rideaux, à guetter le danger, tout en me tenant le ventre. Ben ! Vous auriez fait quoi, vous ? D'abord, les images, vous les avez vues ? Ah ! Vous comprenez maintenant que je *puisse* avoir les chocottes! Voir débarquer en plein mois de «FÉVRIER MOUBAREK» une forte délégation du Congrès américain, laquelle est aussitôt reçue par H'mimed [Ouyahia], ça te fout les foins ! Je me suis dit «aw ! Quoi ? Déjà ? »

Contenu propositionnel

Avoir les chocottes		
	Marqueur	Sujet modal
La modalité	Pouvoir	Le responsable du jugement épistémiques est, bel et bien, le

Force de la validation	journaliste/locuteur Hakim Laâlam. Comme nous le voyons clairement, la présence du pronom personnel « je » nous facilite la tâche en termes de l'identification de l'instance de validation du contenu représentationnel. Ce locuteur scripteur se présente aussi en tant que premier responsable du point de vue exprimé dans cet énoncé, donc il en devient énonciateur. L'instance de validation est une subjectivité individuelle dont la valeur est <i>positif fort</i> ($[h^+, h^{\max}]$)
Faible probabilité <i>Positif faible</i> ($[h^0, h^+]$)	
Statut	
Opérateur propositionnel Extrinsèque <i>de dicto</i> , non véridicible	
Direction d'ajustement	
<i>Négatif fort</i> ($[h^{\min}, h^-]$)	Fonction pragmatique

Dans cet énoncé, on voit que le modalisateur épistémique « pouvoir » est orienté vers le contenu. Car à travers son emploi, le journaliste a manifesté le désir de transmettre son degré de certitude qu'il veut attacher à la proposition {*Avoir les chocottes*}, donc il s'agit d'un modalisateur ayant une fonction contenu.

La modalité en tant que stratégie se combine avec plusieurs figures pour rendre plus efficace ce discours où elles s'inscrivent. Dans l'énoncé ci-dessous, nous avons une sorte de combinaison qui a eu lieu entre la modalité épistémique, marquée par le verbe propositionnel « s'égarer », et l'une des figures de répétition à savoir « la réduplication ». Cette dernière se définit selon Robrieux comme une stratégie qui marque bien souvent, sous forme d'exclamations réitérées, le désarroi, ou l'affolement. Ainsi le cas dans les passages tirés de l'article « *Débarquements !* » de Hakim Laâlam :

- Mon Dieu ! Ça m'a aussitôt rappelé certaines scènes iraqiennes. Mais bon, je *m'égare* sur ma carte, *je m'égare* !

- *Peut-être* que cette visite du Congrès était programmée de longue date. De longue vue, aussi. Va savoir !
- *Peut-être*, plus bêtement, que nous leur manquions un peu, qu'ils avaient besoin de se sortir un peu de la routine avec le Nord-coréen, varier les rencontres et les plaisirs. Ben oui ! Et comme la rue, chez nous était maîtrisée, vachement maîtrisée, superbement maîtrisée, maîtrisée à la Ouyahia, pourquoi ne pas les recevoir, que diable ! Ça donne même un petit air de «tout va bien, les affaires continuent, et ce n'est pas un chahut de gamins qui va nous faire dévier de notre trajectoire continue dans la continuité du continuum!». A la vérité, vaut mieux se dire ça. Sinon, je *vais devoir* télécharger fissa l'application qui te montre en temps réel le trafic aérien et t'indique les avions sur le point d'atterrir sur ton tarmac et leur nationalité

Contenu propositionnel 1

Mais bon, je *m'égare* sur ma carte, *je m'égare*.

Contenu propositionnel 2

cette visite du Congrès était programmée de longue date

Contenu propositionnel 3

ils avaient besoin de se sortir un peu de la routine avec le Nord-coréen, varier les rencontres et les plaisirs

	Marqueur 1	Marqueur 2 et 3	Sujet modal
La modalité	S'égarer	Peut-être	La première attitude modal exprimé par le biais du verbe « s'égarer » est attribuée au sujet responsable de l'énonciation à savoir celui qui est représenté par « je », Hakim Laâlam en l'occurrence. Ce dernier assume presque toute la responsabilité de tous les énoncés où s'inscrivent les
	Force de la validation		
	Indécis <i>Neutre strict</i> (h ⁰)	Probabilité <i>Positif faible</i> ([h ⁰ , h ⁺])	

Statut	modalités épistémiques. Notre propos est justifié par l'omniprésence du pronom « je »
Modalité intrinsèque	qui renvoie à cet éditorialiste. Du reste, cette instance est bien évidemment le responsable de l'ensemble des points de vue véhiculés par cet article. Il est par conséquent, le premier et la seule instance de validation des contenus propositionnels. Par conséquent il devient claire que l'instance de validation est une subjectivité individuelle dont la valeur est <i>positif fort</i> ($[h^+, h^{\max}]$)
O. Propositionnel	
Extrinsèque <i>de dicto</i> non véridicibles	
Direction d'ajustement	
<i>Négatif fort</i> ($[h^{\min}, h^-]$)	
Fonctions pragmatiques	
<p>Au moyen du premier modalisateur « s'égarer », le locuteur/scripteur montre une sorte d'incertitude totale vis-à-vis de ce qui se passe. De ce fait, ce verbe joue le rôle d'un modalisateur assumant une fonction contenu. Pour ce qui du deuxième modalisateur, à savoir l'adverbe modal « peut-être », nous pouvons dire, en tenant en compte les éléments contextuels, que ce modalisateur est utilisé pour permettre au journaliste de discuter quelque chose avec ses lecteurs, donc le journaliste essaye d'établir une interaction avec ces lecteurs, ce qui permet de conclure que ce modalisateur est orienté vers l'interlocuteur et assumant une fonction interpersonnelle.</p>	

Pour ce qui est de la fonction pragmatique des modalisateurs épistémiques, nous devons signaler qu'il y en a ceux qui peuvent assumer les deux fonctions et ce, tout dépend du contexte. Comme c'est le cas de l'adverbe modal « peut-être ». Ce dernier assumant une fonction contenu lorsqu'il est uniquement utilisé pour manifester le degré de certitude exprimé par rapport à ce que l'énoncé comporte. Ce même modalisateurs sert à accomplir une fonction interpersonnelle lorsqu'il est mis en place pour l'instauration de cette interaction virtuelle entre les deux instances, de production et de réception. Ainsi dans :

- Moi, je suis désolé, mais un cas pareil, je suis d'abord mû envers lui par des sentiments de compassion. S'il a «osé» comparer Abdekka à un prophète, c'est *peut-être* que Moad n'est pas bien.
- Ne se sent pas à sa place, voire est mal à l'aise dans sa peau. Quand on dit ça, lorsqu'on fait ce genre de parallèles, de comparaisons, le mal *doit* être profond. La détresse humaine sans fond.
- Haya sidi ! Imaginez qu'il commette dans quelques heures l'irréparable, parce que pas compris, parce que nous n'aurons pas saisi son SOS ? Eh oui ! Quand on va jusqu'à comparer Dekka à un «Mersoul», ça *peut* s'assimiler à un SOS, une bouteille à la mer, un appel à sauvetage urgent.

Contenu propositionnel 1

Mouad est bien

Contenu propositionnel 2

Le mal est profond

Contenu propositionnel 3

Ça s'assimiler à un SOS

	Marqueur 1	Marqueur 2	Marqueur 3	Sujet modal
	Peut-être	Devoir	Pouvoir	Hakim Laâlam, le locuteur scripteur de cet article, est la personne qui prend en charge les attitudes modales qui y manifestent. Certes, il rapporte les propos de M. Bouchareb qui compare Bouteflika «Abdekka/Dekka » à un prophète, mais c'est lui, l'instance de validation des contenus présentés
	Force de validation			
	Probabilité	Probabilité	Probabilité	
	<i>Positif faible</i> (Jh ⁰ , h ⁺)			
	Statuts			
	O.Propositionnel	O.Propositionnel	O.Propositionnel	
	Extrinsèque de dicto non véridicibles	Extrinsèque de dicto non véridicibles	Extrinsèque de dicto non véridicibles	
	Direction d'ajustement			
La modalité				

Négatif fort ([h^{min}, h⁻])

Engagement énonciatif

Positif très fort ([h⁺, h^{max}])

dans ce passage. Il est utile de noter que le paramètre « I » est une subjectivité individuelle dont la valeur est *positif fort* ([h⁺, h^{max}])

Fonction pragmatique

Le premier modalisateur « peut-être » ne sert pas uniquement à marquer une probabilité épistémique mais il permet aussi de créer cet espace discursif entre le locuteur (journaliste) et l'interlocuteur (lecteur) et ce pour l'amener à adopter la même attitude et valider le contenu en question. Les deux autres modalisateurs « devoir » et « pouvoir » dans leur lecture modale, se sont orientés vers le contenu car ils servent à transmettre un degré de certitude qu'elle veut attacher à la proposition.

Le verbe « pouvoir » ne sert pas uniquement à marquer une modalité épistémique et déontique, mais il peut être utilisé permettant à l'instance de validation d'avancer un jugement aléthique. C'est-à-dire qu'il est lié aussi au domaine de l'aléthique comme nous allons le voir dans la brève ci-dessous. Nous allons voir aussi comment un modalisateur épistémique peut marquer une modalité extrinsèque et intrinsèque à la fois. Voici des énoncés modalisés tirés du même article :

- Je rédige un mercredi. Pour être publié le jeudi. Le vendredi 1^{er} mars, c'est demain. Je ne *sais* pas comment va se dérouler la manifestation. Je *ne peux* pas le *savoir*.
- J'entends ici ou là que cette journée du vendredi sera déterminante pour la suite. C'est là, justement, où j'ai un avis différent. Perso, je n'ai presque plus besoin d'attendre le 2^e vendredi. Presque pas, wallah ! Parce que, dans mes oreilles, le vacarme formidablement emplissant du mur de la peur qui s'est effondré le vendredi 22 m'emplit encore les oreilles et le cœur et les jambes. Même si les jambes ne suivent plus, forcément. Il est désormais

écrit dans l'Histoire toute fraîche de la 2^e République dézédienne qu'il y aura un avant et un après 22 !

- Sauf à vouloir un bain de sang, rien ne **pourra** être comme avant. Sauf à souhaiter le chaos pour le pays, celui ou ceux qui dirigent encore cette contrée ne peuvent pas faire comme si le cours tranquille de leur nongouvernance n'avait pas été détourné. *Le Fleuve détourné* !
- Je **suis sûr** que Rachid Mimouni aurait aimé voir les foules récupérer les bras détournés de ce fleuve, détournés dès l'aube de l'indépendance et leur imprimer de nouveaux cours, des bras neufs, des voies inexplorées et impétueuses de créativité.
- **Il pourrait** ne rien se passer demain, que tous nous soyons frappés d'interdiction de sortir et de respirer que le battement de la rue reconquise continuera !

Contenu propositionnel 1

comment va se dérouler la manifestation

Contenu propositionnel 2

savoir

Contenu propositionnel 3

Sauf à vouloir un bain de sang, rien ne [est] comme avant

Contenu propositionnel 4

Rachid Mimouni aurait aimé voir les foules récupérer les bras détournés de ce fleuve, détournés dès l'aube de l'indépendance et leur imprimer de nouveaux cours, des bras neufs, des voies inexplorées et impétueuses de créativité.

Contenu propositionnel 5

ne rien se passer demain, que tous nous soyons frappés d'interdiction de sortir et de respirer que le battement de la rue reconquise continuera

Les modalités

Marqueur 1 et 2

Marqueur 3

Marqueur 4

Marqueur 5

Savoir

pouvoir

Etre sûr

Il pourrait

Force de validation

Indécis

Probabilité

Certain

Probabilité

<i>Neutre strict</i> (h^0)	<i>Positif faible</i> ($[h^0, h+]$)	<i>Positif fort</i> ($[h^+, h^{max}]$)	<i>Positif faible</i> ($[h^0, h+]$)
--------------------------------	---------------------------------------	--	---------------------------------------

statuts

Métaprédicat Extrinsèque, <i>de dicto</i> , véridicible	O. Propositionnel Extrinsèque <i>de dicto</i> non véridicibles	Métaprédicat Extrinsèque, <i>de dicto</i> , véridicible	Métaprédicat Extrinsèque, <i>de dicto</i> , véridicible
--	--	--	--

Direction d'ajustement

Négatif fort ($[h^{min}, h^-]$)

Engagement énonciatif

Positif très fort ($[h^+, h^{max}]$)

Fonctions pragmatiques

Sujet modal

<p>Comme nous l'avons déjà vu, le modalisateurs « savoir » sert à signaler le degré de certitude que le locuteur veut attacher à la proposition. Par conséquent, il assume une fonction contenu. Le deuxième, à savoir le verbe « pouvoir » conjugué au futur simple, sert aussi à transmettre un degré de certitude et assumant une fonction contenu. La construction impersonnelle « il pourrait » dont le verbe « pouvoir » est conjugué au conditionnel présent. En français, ce mode de temps sert à exprimer une hypothèse et par son emploi, l'instance discursive se montre incertaine de la chose dont elle parle. Etant donné le cas, cette construction a pour but de jouer le rôle d'un modalisateurs ayant une fonction contenu. En dernière instance, le prédicat « être sûr », qui est</p>	<p>L'instance de validation des dictum est bien évidemment les journaliste/locuteur qui se présente aussi en tant qu'énonciateur à qui nous devons le point de vue transporté. Notre propos est justifié comme suit ; l'article contient des empreintes d'articulations déictiques, ainsi le cas pour « ici », « là » et notamment le pronom personnel « je » qui renvoie à Hakim Laâlam.</p>
---	---

orienté vers le contenu, marque une certitude totale qui émane du journaliste qui cherche à laisser voir son degré de certitude.

Ce dernier est l'instance qui prend en charge les attitudes modales inscrites dans cet article. il s'agit, bien entendu d'une subjectivité individuelle dont la valeur est *positif fort* ($[h^+, h^{\max}]$)

6. Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons étudié les inscriptions des modalités épistémiques dans le discours de la presse écrite francophone algérienne. Nous nous sommes intéressés aux articles appartenant au genre éditorial des deux quotidiens algériens « Liberté » et « Le Soir d'Algérie ». Nous avons procédé à une telle analyse afin de déceler les inscriptions des modalisateurs épistémiques. Étant donné des moyens permettant aux instances discursives de donner à voir leurs degrés de certitude par rapport au événement traités, les modalisateurs épistémiques se trouvent utilisés pour exprimer très souvent des probabilités épistémiques et ce, pour impliquer l'interlocuteur dans son raisonnement et lui permettre de discuter avec lui des thèmes ayant trait au cinquième mandat, au hirak et à l'état de santé de Abdelaziz Bouteflika.

Nous avons retenu que les modalités épistémiques s'inscrivent sous plusieurs formes, soit par l'emploi des verbes, des adverbes ou des adjectifs. Ces derniers peuvent être polysémiques susceptibles d'exprimer une probabilité ou une certitude épistémique et ce, tout dépend du fragment linguistique où il s'inscrivent. Pour ce qui est de la prise en charge de ces modalités, nous avons constaté que la modalité est très souvent attribuée au journaliste/scripteur car, dans un éditorial, il se sent libre en termes de la construction et l'adoption des points de vue traitant, soit de la candidature de Bouteflika, soit les manifestations populaires qui ont eu lieu en ces temps.

Conclusion générale

Dans son entreprise argumentative, le locuteur, pour pouvoir convaincre celui à qui il s'adresse, se doit au préalable de se faire une opinion à l'égard du sujet de la conversation et par la suite l'avancer. Le processus argumentatif ne s'arrête pas là mais nécessite une bonne organisation des meilleurs arguments pour pouvoir défendre sa propre opinion et au fur et à mesure réfuter la thèse adverse.

Etant donné le cas, le journaliste en tant que locuteur/scripteur débattrait certainement des sujets significatifs d'actualité qui s'inscrivent dans une sphère sociale dont les éléments (personnes) font des idées ou opinions et partagent parfois les mêmes convictions unanimement admises. Cela permet de donner lieu à une relation virtuelle qui unit le journaliste en tant qu'instance de production et le citoyen/lecteur en tant qu'instance de réception leur permettant de le faire sentir responsable par rapport au sujet traité dans les différents articles et l'orientant pour qu'il prenne la décision qui sera certainement adéquate.

Dans un écrit journalistique, le locuteur journaliste est invité à procéder à une sélection en termes des unités linguistiques qu'il doit utiliser pour rendre claire son positionnement à l'égard de la question qu'il vise à traiter et la conclusion qu'il désire faire partager. En d'autres termes il est censé prendre position. Par conséquent, la modalité est l'un des moyens qui permet, comme nous l'avons vu, de concrétiser les opinions et les rendent plus solides et jouant au service de l'argumentation.

Comme nous l'avons dit dans l'introduction générale de ce travail de recherche, tout discours journalistique a pour but d'accomplir deux fonctions majeures ; informer l'autre et mettre à sa disposition le contenu informationnel qui semble attirer son attention et convaincre l'autre et le faire adhérer au point de vue véhiculé par ce discours même. Il s'agit donc de présenter sa propre thèse à son citoyen/lecteur en y collant des arguments très probants. Du reste d'après Charaudeau (1992) il n'existe pas une thèse sans présence des énoncés reflétant le positionnement du locuteur par rapport à un sujet.

En dernière instance et pour conclure ce travail de recherche, étant donné les résultats que nous avons eu tout au long de notre analyse, nous pouvons dire et sans doute qu'on ne peut pas commenter et argumenter sans modaliser. L'approche que nous avons adoptée a permis de donner des interprétations significatives des résultats et a permis aussi d'interroger ce rôle décisif que jouent les différentes modalités, appréciatives, axiologiques

et épistémiques dans le discours argumentatif de la presse écrite. Comme il a été signalé à mainte reprise, nous avons choisi de travailler sur les éditoriaux des deux quotidiens algériens d'expression française, « El Watan » et « Le Quotidien d'Oran ». car il se représentent comme un terrain propice à notre analyse.

Nous avons vu que ces modalités ne s'inscrivent pas de la même manière. Nous avons les modalités qui sont intrinsèquement appréciative/axiologiques comme il y en a celles que se trouvent marquées par des termes qui les qualifient d'extrinsèques. Au départ nous avons émis les hypothèses suivant : a) l'ensemble des journalistes cherchent par les biais de leurs écrit à convaincre les Algériens pour qu'ils fassent barrage au projet présidentiel de Abdelaziz Bouteflika, b) qu'ils se servent de l'une des stratégies ayant une omnipotence argumentative, la question rhétorique en l'occurrence, c) qu'ils s'orientent vers les deux domaines modaux à savoir l'appréciatif et l'axiologiques pour construire des commentaires favorables sur la mobilisation nationale contre le cinquième mandat et faire aussi des gloses défavorables sur l'attitude de Bouteflika qui a compté rester à la tête du système politique algérien.

En nous basant sur le modèle proposé par L. Gosselin, nous avons pu procéder à des analyses sémantico-argumentative des modalités appréciative, axiologiques et épistémiques. Ces dernières, pourvues des différentes valeurs de directions d'ajustement constituent une ressource permettant aux différentes instances discursives de valider les contenus propositionnel et laisser transparaître leurs attitudes à l'égard des deux événements auparavant cités. En d'autres termes nous avons eu tendance à chercher les significations des termes modalisateurs et les effets de leurs existences dans les discours analysés.

Cette approche, où la modalité se définit en fonction d'un ensemble de paramètres permettant à mettre à l'écart toute sorte de confusion liée à la définition de la notion de modalité, nous semble convenable pour mener à bien cette recherche. Dans sa théorie modulaire des modalités, Gosselin (2010) ne s'intéresse pas uniquement aux unités linguistiques qui manifestent un lien direct avec les différents domaines modaux servant à rendre claire le positionnement du locuteur, mais aussi aux marqueurs grammaticaux, qui n'ont pas fait l'objet de cette recherche scientifique. Par conséquent la modalité est dans cette conception à trait à toute forme de (in)validation des dictum.

A vrai dire avant d'entreprendre cette aventure de recherches scientifiques, nous avons eu cette idée que rien ne pourrait nous entraver de réaliser hâtivement ce travail. Mais après avoir plongé dans ce vaste monde lié à la pratique journalistique dans le contexte algérien et celui de la modalité, nous avons eu des difficultés liées au choix de l'approche à adopter et du corpus.

Nous nous sommes décidé à consacrer, dans le premier chapitre de la première partie, à l'histoire de la presse écrite algérienne. Cette phase nous a permis d'appréhender les spécificités et le fonctionnement de la presse Algérienne d'expression française dans le contexte algérien. Certes, il peut sembler que ce chapitre est superfétatoire, mais il est évident de dire que dans un travail de recherche, on accorde une certaine importance à la présentation de son corpus qui est, bel et bien, le discours journalistique pour pouvoir donner des caractérisation plus limpides sur ces conditions de productions.

Comme nous l'avons pu voir, la presse algérienne se représente comme terrain propice à l'analyse des phénomènes linguistique dans la mesure où l'ensemble des journalistes savent comment agencer rationnellement ces arguments constitués des stratégies argumentatives. La presse écrite algérienne a connu une sorte d'évolution remarquable après les événements d'octobre 1988 où il y a eu la création d'un grand nombre de tire notamment d'expression française. Tous les événements que nous avons relatés dans le premier chapitre peuvent se traduire comme étant une vraie naissance pour la presse privée.

Dans cette recherche, nous avons disséqué un ensemble d'articles afin de trouver des réponses à nos questionnements de départ qui sont liés aux inscriptions des modalités appréciatives, axiologiques et épistémiques et leurs relations avec certaines stratégies argumentative comme la « *question rhétorique* » par exemple. Nous avons opté pour les discours qui portent sur les événements ayant trait à la candidature de Bouteflika car nous avons constaté que leurs propriétaires tend vers les différents domaines modaux pour pouvoir infléchir les attitudes des citoyens algériens qu'ils soient partisans du cinquième mandat ou ceux qui manifestent sans crainte leurs rejet de ce projet.

notre thèse s'articulait en trois parties. Dans le premier chapitre de la première partie, nous avons répondu à quelques interrogations ayant trait aux grands moments qui ont marqué l'histoire de la presse écrite algérienne d'expression française. Il nous a semblé important de nous pencher sur quelques repères que nous jugeons incontournables pouvant

nous ouvrir certaines pistes pour notre analyse et fournir des explications concernant le fonctionnement de la presse écrite dans le contexte algérien. Raison pour laquelle nous avons donné quelques éléments d'éclaircissement portant sur l'histoire de la presse écrite en Algérie. Cette étape, a permis de voir de plus près les différents stades de développement par lesquels est passée cette presse algérienne et ce avant l'apparition de ce qu'on prétend appeler la presse *indépendante* ou *privée*. A travers cet aperçu historique, nous ne visons pas à représenter ce que nous pouvons appeler « l'histoire de la presse écrite en Algérie ». Pour nous, et pour des raisons objectives, cette entreprise est à écarter. Nous nous sommes dit qu'il serait utile d'entamer cette partie par ce petit rappel dans le but de donner des explications sur l'importance de la situation actuelle que nous avons prise comme repères pour bien constituer notre corpus et expliquer aussi le fonctionnement des journaux auxquels appartiennent les articles à dépiauter.

Dans ce même chapitre, nous avons circonscrit notre corpus en passant en revue nos différents choix que nous présenterons tout au long de cette partie pour pouvoir constituer un tel corpus. Il s'agit d'expliquer pourquoi la presse écrite est, pour nous, le lieu idéal pour l'étude des faits sociaux. A travers cette présentation, nous avons donné des explications sur les interactions entre les écrits journalistiques et les circonstances marquées par le mouvement populaire (*hirak*) en Algérie. Par conséquent, il était utile de présenter notre corpus dans le but de justifier nos choix.

Dans le deuxième chapitre, nous avons passé en revue la notion de « genre ». Dans un premier temps, nous avons examiné les notions, texte, discours, pour arriver enfin à la notion de séquence. Ensuite, nous avons parlé de la notion qui a fait l'objet de ce chapitre en l'occurrence la notion de « genre » et ce en nous basant sur les réflexions de Bakhtine. Nous avons présenté les différents genres journalistiques et ce après avoir présenté les principales recherches portant sur les catégorisations de ces genres, à savoir les travaux de J.M. Adam, de P. Charaudeau.

Cette étape est fondamentale dans la mesure où elle nous a permis de définir notre objet de recherche. En d'autres termes, il s'agit d'étudier de plus près les genres journalistiques auxquels appartiennent les articles formant notre corpus en l'occurrence, « l'éditorial ». Se servir de l'approche de J.M. Adam, nous permettra de rendre compte au fur et à mesure des caractéristiques de certains genres journalistiques. Ce linguiste français (1997 : 04) a avoué qu'il a tenté, à travers son approche, de remettre un peu d'ordre dans

les différentes définitions de certaines unités rédactionnelles ou catégorie de la presse écrite. C'est pourquoi nous avons jugé crucial de présenter cette approche qui semble constituer une base solide pouvant nous permettre de rendre compte des spécificités de notre corpus. Cela nous a permis, tout en nous servant de notre corpus, de voir et comprendre comment les journalistes, du genre « éditorial » mettent en œuvre les critères définitoires de ce dernier et les investissent dans des stratégies discursives afin d'optimiser son fonctionnement argumentatif.

Il s'agit, dans le même chapitre, de définir le genre « éditorial » pour avoir une idée si claire sur ses principales caractéristiques et savoir pourquoi les lecteurs lui accordent une grande importance et pourquoi il est très souvent confié aux rédacteurs en chef ou à des plumes d'illustres journalistes.

Dans le troisième chapitre, nous avons focalisé notre attention sur la notion de « l'argumentation ». Nous suggérons de répondre à un certain nombre de questions gravitant autour du fonctionnement de l'argumentation dans le discours de la presse écrite algérienne. Notre objectif ne consistait pas à caractériser cette notion mais de proposer une définition qui serait opératoire et qui nous a permis au fur et à mesure d'exposer d'une façon si claire la structure argumentative, en termes d'inscriptions modales, des articles constituant notre corpus et ce dans le but d'appréhender leur fonctionnement argumentatif. En d'autres termes, il s'agit d'explorer les différentes facettes de cette notion.

Pour nous et pour des diverses raisons, ces éclaircissements nous étaient très utiles pour la suite de notre étude en ce sens où ils ont facilité notre analyse, puisqu'il n'est pas évident de procéder à une analyse quelconque sans avoir défini, préalablement, la notion de l'argumentation. Par conséquent, parmi les tâches que nous devons prendre en considération dans ce chapitre, c'est de donner une définition de l'argumentation en étudiant l'évolution de ses acceptions depuis Aristote jusqu'aux nouvelles recherches. Cette phase nous a permis donc de rendre compte de certains concepts ayant trait à cette notion et que nous jugeons indispensables dans l'analyse de l'argumentativité dans les articles qui constituent notre corpus.

Dans la deuxième partie de ce travail, nous avons commencé par un chapitre que nous nous avons consacré à la notion de « modalité ». Dans cette partie, nous avons essayé de voir de plus près la complexité voire la spécificité de la notion de « modalité » qui est

une notion problématique notamment en linguistique. Nous avons préféré d'adopter le modèle proposé par Gosselin car il nous a semblé très opératoire

Cette phase a relevé les aspects problématiques caractérisant toutes définitions et qui empêchent la compréhension du fonctionnement de la notion de modalité. Pour cette raison, nous avons fait appel à plusieurs références théoriques à savoir, L. Gosselin, N. Le Querler, C. Bally qui, en suivant leurs approches et méthodes, nous pourrions procéder à des analyses des énoncés modalisés. Après avoir relevé les aspects problématiques qui gravitent autour de la notion de la modalité, nous nous sommes servi de notre corpus pour pouvoir définir les différents domaines modaux (épistémique, axiologique et appréciatif), c'est, *ipso facto*, parler des différents modalisateurs omniprésents dans notre corpus.

Dans le deuxième chapitre où nous nous sommes décidé à travailler sur les modalités appréciative, nous avons pu retenir que tous les modalisateurs appartenant à ce domaine modaux ont été utilisé pour déprécier l'attitude de l'ancien président en l'occurrence Abdelaziz Bouteflika et apprécier celle du peuple qui manifeste son rejet à sa candidature.

Pour ce qui est du troisième chapitre de la même partie, nous avons pu confirmer que l'une des stratégies à laquelle les journaliste locuteur font très souvent appel est bien entendu la « question rhétorique ». Etant donné un lieu de construction et de partage des points de vue et de débat, l'éditorial semble constitué un espace permettant d'établir ce lien interaction entre l'éditorialiste et le citoyens-lecteur pour discuter des sujet ayant trait à la même thématique à savoir la candidature de Bouteflika. Par le biais de la question rhétorique, le locuteur/scripteur avance des affirmation comportant des valeurs modales liée au désirable/louable, quand elles se penchent sur le mouvement populaire, et comportent des valeurs indésirable/blâmable lorsqu'elles traitent du cinquième mandat de Bouteflika..

Après tout cela, nous somme arrivé au chapitré où nous avons interrogé le rôle des modalités axiologiques dans le discours argumentatif. En prenant en considération la problématique et les hypothèse de départ, notre objectif était de voir si ce domaine modal a été au service de peuple algérien et c'est l'inverse, au service de la candidature de Bouteflika et à son encontre. Les résultats que nous avons eu nous ont permis de dire que les modalisateurs appartenant à ce domaine modal sont mis en place pour louer les action du peuple et de blâmer ceux du clan Bouteflikien.

Dans le dernier chapitre, nous avons essayé de voir la relation qui peut exister entre l'argumentation, la modalité et le dialogisme. Dans ce chapitre, et comme nous envisageons la prise en charge de la modalité dans un cadre dialogique, nous avons jugé nécessaire de définir les concepts de dialogisme et polyphonie, pour qu'après avoir repéré les mécanismes de modalisation, nous pouvons procéder à une analyse (dialogique) des énoncés dans lesquels s'inscrivent les différentes voix y compris celles des sujets modaux ou des instances de validation. Nous avons retenu que la majorité des modalités ont été prise en charge par le journaliste/locuteur. cela reflète le degré d'engagement de ce dernier.

Notre étude certainement apporté des éclaircissements en terme du fonctionnement de différents types de modalités dans le discours argumentatif de la presse écrite. Mais nous pouvons avancer, sans aucune hésitation et sans que cela soit considéré comme un inconvénient pour notre travail de recherche, qu'il vaut mieux cette recherche soit accompli par une autre enquête pour avoir des réponses vives sur l'impact du discours journalistique sur les citoyens lecteurs en ce temps où le soulèvement populaire a pris un grand essor même à l'extérieur du pays.

Bibliographie

- Adam, J.-M. (1987). Types de séquences élémentaires. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, pp. 54-79.
- Adam, J.-M. (1992). *Les texte types et prototypes*. Paris: Nathan.
- Adam, J.-M. (1997). Genres, textes, discours: pour une reconception linguistique du concept de genre. *Revue belge de philologie et d'histoire*, pp. 665-681.
- Adam, J.-M. (1997). Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, pp. 3-18.
- Adam, J.-M. (1999). Entre énoncé et énonciation : la schématisation. Dans J.-M. Adam, *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes* (pp. 101-118). Paris: Nathan/HER.
- Adam, J.-M. (1999). *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris: Nathan.
- Adam, J.-M. (2001). Genres de la presse écrite et analyse de discours. *Semen*, pp. 4-14.
- Adam, J.-M. (2014). Texte et intra-texte : retour sur un rendez-vous manqué de l'analyse de discours et de la linguistique textuelle. *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2014* (p. 22). Lausanne: EDP Sciences.
- Agnès, Y. (2008). *Manuel de journalisme*. Constantine: Média-Plus .
- Aït-Aoudia, M. (2015, 4). Des émeutes à une crise politique : Les ressorts de la politisation des. *Politix*, pp. 59-82.
- Amossy, R. (2006). *L'argumentation dans le discours*. Paris: Armand Colin.
- Amossy, R. (2008). Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires. *Argumentation et Analyse du Discours*, pp. 1-18.
- Amossy, R. (2021). *L'argumentation dans le discours*. Malakoff: Armand Colin.
- Anne Croll, Nacer Ould Tayeb. (1998, 12). Presse gouvernementale et presse dite « indépendante » en Algérie : quelles différences ? *Mots*, pp. 72-89.
- Bakhtine, M. (1984). *Esthétique de la création verbale*. Paris: Gallimard.
- Bally, C. (1932). *Linguistique générale et linguistique française*. Paris: Leroux.
- Barry, A. O. (2002). Les bases théoriques en analyse du discours. *Les texte de méthodologie*, pp. 1-35.
- Barthes, R. (1974). Théories du texte. *Psychoanalyse*, 1-11.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris: Gallimard.
- Benveniste, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, pp. 12-18.
- Benziane, A. (2008). *L'Algérie de demain. Relever les défis pour gagner l'avenir*. Alger.

- Boumendil, B. S. (2016). *L'argumentation dans l'éditorial du quotidien d'Oran : mise en scène persuasive entre dispositif matériel & scénographies énonciatives*. Oran: Université d'Oran.
- Branca-Rosoff, S. (2007). Normes et genres de discours. Le cas des émissions de libre antenne sur les radios jeunes. *Langage et société*, pp. 111-128.
- Breton, P. (2003). *L'argumentation dans la communication*. Paris: La Découverte.
- Bronckart, J.-P. (1996). *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*. Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Bronckart, J.-P. (2004). Les genres de textes et leur contribution au développement psychologique. *Languages* , pp. 98-108.
- Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue*. Paris: Masson.
- Canvat, K. (2008). Espace des possibles Mémoire du littéraire. *Québec français*, pp. 80-82.
- Carlotti, A. (2011). *Phrase, énoncé, texte, discours. De la linguistique universitaire à la grammaire scolaire*. Limoges: Lambert-Lucas,.
- Cervoni, J. (1992). *L'énonciation*. Paris: Presses universitaires de France.
- Charaudeau, P. (1988). *La presse : produit, production, réception*. Paris: Didier-Erudition.
- Charaudeau, P. (1997). Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information. *Réseaux*, pp. 79-101.
- Charaudeau, P. (2000). Entretien avec Patrick Charaudeau. *Médiatiques* .
- Charaudeau, P. (2006). Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérivés. *Semen*.
- Charaudeau, P. (2009, 11 15). Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique. *Corpus*, pp. 37-66.
- Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles: De Boeck Université .
- Charron, J. (2006). Journalisme, politique et discours rapporté. Évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec : 1945-1995. *Politiques et Sociétés*, pp. 147-181.
- Christian, P. (2005). *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*. Paris: PUF.
- Courtine, J.-J. (1981). Analyse du discours politique ». *Langages* n° 62, Paris, Larousse. *Languages*.
- Coutinho, A. (2004). *Schématization (discursive) et disposition (textuelle)*.
- Couzinet, D. (2014). Cicéron Academicus selon Pierre de la Ramée et Omer Talon. *Sképsis*, pp. 86-107.

- Dainville, J. (2016). *Logos*. Récupéré sur Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics.: <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/logos/>.
- Danblon, E. (2010). La rhétorique : art de la preuve ou art de la persuasion ? *Revue de métaphysique et de morale*, pp. 213-221.
- Dominique Maingueneau et Jousiane Boutet . (2005). Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire. *Langages et société* , pp. 15-47.
- Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau . (2002). *Dictionnaire d'Analyse du Discours*. Paris: Editions du Seuil .
- Dris, C. (2017, 12 31). La presse algérienne : une dérégulation sous contraintes. Les nouvelles formes de contrôle ou la « main invisible » de l'État. *Questions de communication*, pp. 261-286.
- Ducrot, J.-C. A. (1988). *L'argumentation dans la langue*. Liège : Mardaga.
- Ducrot, O. (1993). *Modalité et acquisition des langues*. Berlin: De Gruyter.
- Duois, J. (1978). Analyse linguistique du discours Jaurésien. *Langages*, pp. 3-4.
- Elslande, J.-P. v. (2003). Récupéré sur Méthodes et problèmes: <https://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/srhetorique/rdintegr.html>
- Emediato, W. (2011, 10 15). L'argumentation dans le discours d'information médiatique. *Argumentation et Analyse du Discours*, pp. 1-20.
- Floreal, L. S. (2009). Nouveaux regards sur les genres de la presse écrite. Critères pour une typologie opérationnelle. *Dacoromania*,, pp. 1-12.
- Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard .
- Genette, G. (1972). *Figures III (Discours du récit: Essai de méthode)*. Paris : Seuil.
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français. La validation des représentations*. Rodopi B.V: New York.
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français. la validation des représentations*. New York: Editions Rodopi B.V.
- Gosselin, L. (2015). *hal.archives-ouvertes*. Récupéré sur De l'opposition modus / dictum à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02310043/document>
- Grawitz, M. (1990). *Méthodes des sciences sociales*. Paris: Dalloz.
- Grize, J.-B. (1990). *Logique et langage (Paris : Ophrys)*. Paris : Ophrys.
- Grosse, E.-U. (2001). Evolution et typologie des genres journalistiques. Essai d'une vue d'ensemble. *Semen*, pp. 15-36.
- Guespin, L. (1971). Problématique des travaux sur le discours politique. *Langages*, pp. 3-24.

- Guillaume, T. (2015). *Les commentaires sportifs télévisés en anglais : caractérisation d'un genre de discours spécialisé*. Lyon: Université Lumière Lyon 2.
- Hussein, H. (2018). *Etude argumentative du discours religieux extrémiste*. Récupéré sur SHS Web of Conferences: <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184601009>
- Jakobson, R. O. (s.d.).
- Jakobson, R. O. (1963). *Linguistique et poétique. Essais de linguistique générale*. Paris: Minuit.
- Jean-Jaques, C. (1981). Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens. *Languages*, pp. 9-128.
- Kerbrat-Orecchioni, K. (2009). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin .
- Kettab, F. G. (2004). *Tribunal permanent des peuples : Les violations des droits de l'homme en Algérie*. Récupéré sur algerie-tpp.org: https://www.algerie-tpp.org/tpp/pdf/dossier_7_presse.pdf
- Laidouni, N. (2019). *Littérature et presse : une étude de compréhension des textes (en contexte libanais)*. Nice : Université Côte d'Azur.
- Landolsi, H. (2012). *Le verbe d'Ève : parole féminine, manipulation et pouvoir dans la religieuse de Denis Diderot* . Paris : Université Sorbonne Nouvelle.
- Le Bart, C. (2014). Les conditions de production du discours politique. *Recherches en communication*, pp. 35-46.
- Leperlier, T. (2016). *Journaliste dans la guerre civile algérienne : Une profession intellectuelle entre littérature et politique*. Récupéré sur Open Editions Journal: <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/2810?lang=en>
- Lochard, G. (1996). Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique. Vers un déclin des « modes configurants » ? *Réseaux*, pp. 83-102.
- Lorda, C.-U. (2001). Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques . *Semen*, pp. 119-134.
- Lugrin, G. (2000). Critères de typologisation des genres de la presse écrite ». *Etudes de lettres*, pp. 13-72.
- Lundquist, L. (1980). *La cohérence textuelle, syntaxe, sémantique, pragmatique*. Copenhagen: Erhvervsøkonomisk Forlag S/I.
- Lundquist, L. (1990-1980). *L'analyse textuelle: méthode, exercices- La cohérence textuelle, syntaxe, sémantique, pragmatique*. Copenhagen: Erhvervsøkonomisk Forlage S/I.
- Mainguenau, D. (2004). *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Paris: Arman Colin .
- Maingueneau, D. (1984). *Genèses du discours* . Liège: Mardaga .

- Maingueneau, D. (1991). *L'Analyse du discours*. Paris: Hachette.
- Maingueneau, D. (1996). *les termes Clés de l'analyse du discours* . Paris : Seuil.
- Maingueneau, D. (2002). *Analyser les textes de communication*. Paris : Nathan-université.
- Maingueneau, D. (2007). Genres de discours et modes de généricité. *Le français aujourd'hui*, pp. 29-35.
- Malrieu, D. (2004). Linguistique de corpus, genres textuels, temps et personnes. *Languages*, pp. 73-85.
- Marcellesi Jean-Baptiste. (1976). Analyse de discours à entrée lexicale. *Languages*, pp. 79-124.
- Martin-Lagardette, J.-L. (1994). *1994 : Guide de l'écriture journalistique. Écrire, informer, convaincre.* . Paris : Syros.
- Mateva, E. (2001). Le discours électoral à travers le prisme de la presse bulgare. *Le discours rapporté dans tous ses états*. Bruxelles: L'Harmattan.
- Maurice, A. (2000). Le point de vue de l'usager sur les genres. *Études de Lettres*, pp. 10-100.
- Meunier, A. (1981). Grammaires du français et modalités. Matériaux pour l 'histoire d'une nébuleuse. *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, 119-144.
- Mihaila, E. (2014). Considérations diachroniques sur le discours argumentatif. *La francopolyphonie*, pp. 249-261.
- Moeschler Jacques et Reboul Anne. (1998). *Pragmatique du discours, De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours* . Paris: Armand Colin.
- Moirand, S. (2003). Quelles catégories descriptives pour la mise au jour des. *les genres de l'ora* (p. 24). Paris : Université Paris III – Sorbonne nouvelle.
- Moirand, S. (2007). Le modèle du Cercle de Bakhtine à l'épreuve des. *Linguistique des genres*, pp. 91-108.
- Montant, H. (1994). *1994 : Commentaires et humeurs, CFPJ, Paris. 1995 : L'interview écrite et le portrait, CFPJ, Paris*. Paris : CFPJ.
- Motulsky-Falardeau, A. (2018). *La rhétorique d'aujourd'hui* . Québec: Presses de l'Université Laval.
- Moussaoui, F. Z. (2016). Le développement de la presse électronique en Algérie : Des dispositifs aux pratiques journalistiques. pp. 61-76.
- Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer. (1995). *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris: Seuil.
- Oswald, D. (1980). *Les Mots du discours*. Paris: Minuit.
- Oswald, D. (1984). *Le Dire et le Dit*. Paris: Minuit.

- Oularbi, S. (2009). *Les réponses de l'Algérie et de la. Lyon.*
- Oumiloud, Mounira Daoud et Mustapha. (1979). *LA PRESSE QUOTIDIENNE ACTUELLE.*
- Pêcheux, M. (1969). *Analyse automatique du discours.* Paris : Dunod.
- Perelman Chaïm et Olbrechts-Tyteca Lucie. (1970). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique.* Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Querler, N. L. (2004). les modalités en français . *Revue belge de philologie et d'histoire*, 643-656 .
- Rastier, F. (2004). Poétique et textualité. *Langages* , pp. 120-126.
- Richaudeau, F. (1970). En lisant Roland Barthes : écriture, lecture, relecture et lisibilité. *Communication et langages*, pp. 15-26.
- Ringoot, Roselyne et Robert-Demontrond, Philippe. (2004). *L'analyse de discours* . Rennes : Éditions Apogée- Ireimar.
- Rink, F. (2006). *L'article de recherche en Sciences du langage et en Lettres. Figure de l'auteur et identité disciplinaire du genre.* Saint-Martin-d'Hères: UNIVERSITE GRENOBLE III.
- Robrieux, J.-J. (2021). *Rhétorique et argumentation* . Malakoff: Armand Colin .
- Rochard, R. R. (2005). Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques. *Mots. Les langages du politique*, pp. 73-90.
- Roselyne Ringoot et Jean-Michel Utard. (2009). *Le genre : une catégorisation peu catégorique.* Paris : L'Harmattan.
- Saoudi, A. (2013, 10 5). *Octobre 1988- Témoignages et documents.* Récupéré sur Socialgérie: <https://www.socialgerie.net/spip.php?article1275>
- Sarfati, G.-E. (2001). *Eléments d'analyse du discours.* Paris : Nathan.
- Sayad, A. (2011). *LES STRATEGIES ARGUMENTATIVES DANS LA PRESSE ALGERIENNE.*
- Sheila Vieira de Camargo Grillo. (2007). Épistémologie et genres du discours dans le cercle. *Linguistique des genres*, pp. 19-36.
- Sinclair, J. M. (1996). *preliminary recomendation in corpus tipology (y).* Bruxelles.
- Vion, R. (2001). Modalités, modalisations et activités langagières. *Marges Linguistiques*, 209-231.
- Vold, E. T. (2008). Modalité épistémique et discours scientifique. Une étude contrastive des modalisateurs épistémiques dans des articles de recherche français, norvégiens et anglais, en linguistique et médecine. Université de Bergen.
- Zellig Sabbettai Harris. (1969). Analyse du discours . *Languages*, pp. 8-45.

Zessin, P. (2011, 3). PRESSE ET JOURNALISTES « INDIGÈNES » EN ALGÉRIE COLONIALE. *La Découverte*, pp. 35 - 46.

Annexes

Quotidien I : La liberté

Articles :

Le verdict du peuple

Par Sofiane AÏT IFLIS

23-02-2019

Le candidat Bouteflika se rendra demain dimanche en Suisse pour un check-up que le jargon officiel a pris l'habitude de désigner par "contrôles médicaux périodiques". Cependant, il ne part pas pour ce "court" séjour helvétique rassuré {lexical} pour sa popularité. Il devrait même en être sérieusement inquiet {lexical} maintenant que le peuple, comme un seul homme, a exprimé, par l'action, son opposition au 5e mandat auquel il postule ou pour lequel on tente de le représenter. La rue, que le Premier ministre dit maîtriser, a parlé, et d'une voix très intelligible, pour dire le rejet massif du maintien du Président sortant pour un autre quinquennat à la tête de l'État. Elle l'a dit de manière massive, mais aussi et surtout pacifique, administrant par là la preuve incontestable que la manifestation publique n'est pas forcément synonyme de désordre et de danger, comme la propagande officielle tente de le faire accroire.

Les marches d'hier étaient admirablement pacifiques. Les citoyens ont fait preuve d'une grande maturité politique et d'un sens aigu de l'organisation, malgré les manœuvres dilatoires du pouvoir qui a chahuté la connexion internet, ciblant plus particulièrement les communications sur les réseaux sociaux. Censure inutile : le rejet du 5e mandat et du système qui veut l'imposer est désormais un leitmotiv que la majorité des Algériens a fait sien. Des Algériens qui viennent de montrer qu'ils ne sont dupes de rien. Ils savent que Bouteflika ne peut pas réaliser en cinq années ce qu'il a manqué de réussir durant près d'un quart de siècle de gouvernance, surtout aujourd'hui que son état de santé a décliné. Aussi, sa candidature est vécue comme une provocation, voire une insulte à leur intelligence. Car ils savent, en écoutant et en regardant ce qui se fait ailleurs, que l'alternance au pouvoir n'est pas un mal, mais un bien. Ils en ont la preuve avec tous ces jeunes présidents qui font deux mandats, voire un seul, et s'en vont sans que leurs pays en pâtissent. L'alternance n'a pas été nocive pour les USA, la France et pour d'autres pays encore. La non-alternance, que les affidés du régime ici appellent "la continuité", l'est souvent en revanche. Les partisans du 5e mandat saisiront-ils le message que la rue vient de leur délivrer ? Le peuple a rendu son verdict. Il a voté contre Bouteflika.

Les marches d'hier étaient admirablement pacifiques

Rappel à l'ordre

Par Said CHEKRI

24-02-2019

Il faut décidément craindre que Louisa Hanoune n'ait eu raison de dire qu'"ils deviennent de plus en plus fous". Elle parlait ainsi de ceux qui s'accrochent éperdument au projet de 5e mandat pour Bouteflika, car terrorisés par la fin d'un règne qui approche inexorablement. Comment ne pas déceler, en effet, un brin de folie dans les propos que tenaient, hier encore, au lendemain d'une telle mobilisation populaire, le nouveau chef parachuté du FLN et celui de TAJ, rescapé de la scabreuse affaire de l'autoroute Est-Ouest ? C'est à croire qu'ils n'ont rien vu de tout ce qui s'est passé vendredi à travers le pays et rien entendu de ce que des centaines de milliers d'Algériens ont scandé à tue-tête. Si ces gens-là ne sont pas fous, c'est alors une autre sentence qui, peut-être, conviendrait mieux à leur cas : celle, plus ancienne, qui dit que les citoyens ont plusieurs longueurs d'avance sur les gouvernants et que l'on doit à Saïd Sadi qui avait établi ce "diagnostic" déjà au temps de

Mouloud

Hamrouche.

Depuis, l'écart a dû se creuser encore davantage et c'est sans doute ce qui explique cette irrémédiable incapacité du pouvoir politique et de ses clientèles à entendre les grondements de la rue. Ils ne peuvent donc voir dans ces grandioses manifestations ce rappel à l'ordre, pourtant clairement énoncé, que les citoyens ont lancé au pouvoir qui conduit le pays vers l'impasse, voire droit vers le chaos. Se pose alors la question : jusqu'où iront-ils ? Il ne faut sans doute pas se fier totalement à ces réactions épidermiques et trop immédiates de Bouchareb et de Ghoul : ils ne sont pas les meneurs de la barque du système dont ils ne sont que des serviteurs obligés. Les vrais décideurs, eux, sont groggy. Mais ils n'ont pas dit leur dernier mot. Ils vont se donner un temps d'observation, histoire de cogiter dans une sorte de "conclave du désespoir", en attendant que passe la bourrasque qu'ils espèrent brève et passagère. Mais la météo politique s'annonce plutôt défavorable à leur dessein et leur "folie", même conjuguée à leur cécité politique, risque de ne pas suffire à sauver leur embarcation qui prend eau de toutes parts. Car la rue, elle aussi, n'a pas dit son dernier mot. D'ici au 18 avril, il va se passer des choses sous le ciel d'Algérie. La rue, elle, a déjà fait la démonstration de son sens des responsabilités et de son choix de l'expression pacifique.

L'autisme est incurable

Par Djilali BENYOUB

25-02-2019

Faut-il un ORL au régime pour lui rendre la faculté auditive pour qu'il puisse enfin entendre la rue qui gronde ? Parce qu'il présente tous les symptômes de la surdité. Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, dit l'adage que confirme largement le système algérien obsédé par son pouvoir qu'il craint de perdre. Pouvoir, non de gérer le pays, mais simplement de l'exercer, comme il le démontre encore une fois, sur les Algériens.

Personne d'ailleurs n'a été étonné d'entendre un Ouyahia, un antidémocrate assumé, se vêtir de l'uniforme des CRS pour répondre à l'opposition et aux anti-5e mandat ou cet autre thuriféraire de Bouteflika défendre mordicus ce mandat de trop, parce que le système

n'a pas d'autre choix. C'est, en réalité, reconnaître la fin biologique du système bâti à l'indépendance, assis par un coup de force que l'on voudrait par tous les moyens (de l'État), y compris en mobilisant ses appareils, répressifs et de propagande, financés par le contribuable, pour imposer son choix à quarante millions d'Algériens, maintenus depuis 1962 dans la soif de liberté. Assiste-t-on d'ailleurs ces jours-ci, non pas à une écoute — une vertu dont doit se prévaloir un pouvoir — mais à un déchaînement sordide contre tout ce qui peut être soupçonné d'être opposé à "leurs" desseins. La matraque, outil de gestion privilégié du pouvoir, n'ayant pas suffi, l'on détourne même la littérature (française) qui a accompagné la révolution de Novembre pour stigmatiser cette opposition, et ce peuple, bruyant... à la nausée ! Parce que, compte tenu de ces réactions pour le moins épidermiques, indignes de gouvernants, disproportionnées pour une telle revendication, somme toute, légitime, il n'est pas besoin d'être grand clerc ou sortir de Saint-Cyr pour deviner "leurs" intentions. Les slogans scandés par la nouvelle génération que l'on croyait "apolitique" apportent aujourd'hui la preuve d'une réelle prise de conscience qui a balayé les clivages créés et cultivés par le système. La greffe n'a pas pris, parce que ce système, en plus d'être autiste et sourd, n'a rien compris à la greffe.

La rue, à défaut d'urne

Par Said CHEKRI

26-02-2019

Surréal : Ahmed Ouyahia invite les Algériens à s'exprimer librement et en toute démocratie en exerçant leur droit de vote le 18 avril prochain. Il laisse entendre, ainsi, que ceux qui manifestent dans la rue pour rejeter le 5e mandat pourraient empêcher Bouteflika de remplir simplement en glissant un bulletin dans l'urne. Et, comme pour les **encourager** à adopter ce procédé, il a consenti à faire l'effort de reconnaître qu'ils étaient "nombreux" à envahir la rue dans plusieurs villes du pays. Et que, par conséquent, le pari en vaut la chandelle. Ouyahia a peut-être veillé tard pour construire son discours, mais il n'a pu trouver mieux. Ce n'est certainement pas faute d'avoir essayé, il n'a pas trouvé les mots pour une parade moins grotesque. Oui, grotesque. Le mot est peut-être fort. C'est pourtant celui qui sied le mieux en la circonstance. C'est bien parce que les Algériens savent depuis longtemps que les élections dans leur pays ne servent qu'à formaliser un choix convenu et entériné loin d'eux, le plus souvent contre eux. La fraude électorale est une réalité intangible dont personne ne doute. Pas même Ouyahia qui, tout récemment, à l'occasion des dernières sénatoriales, se plaignait de "dépassements qui ne servent ni la loi ni la démocratie" dont aurait été victime son parti. Il a même trouvé incompréhensible que le RND ait été traité, à l'occasion, "comme un parti d'opposition". En définitive, le discours tenu hier par le Premier ministre devant les députés est à mettre au compte de ces soubresauts convulsifs d'un régime à l'agonie. À sa décharge, on n'a pas entendu meilleur argumentaire des autres partisans de la "continuité". Pas même de Sellal qui — il y a de quoi — semble avoir perdu jusqu'à son humour... approximatif. On a eu droit à pire, en revanche. Et l'on entendra des propos encore cocasses plus surréels dans les jours et semaines à venir. Car, en politique, vous avez beau tourner le dos à la réalité, elle finit toujours par vous rattraper. Vous avez alors le choix de vous y adapter ou de vous réfugier dans un monde parallèle. Pour l'heure, Ouyahia s'est mis volontairement dans cette Algérie parallèle, jamais connue jusqu'ici : celle où les Algériens élisent leur Président. Mais les Algériens savent qu'ils n'y sont pas encore. Sinon, ils n'auraient pas attendu qu'Ouyahia les invite à se rendre aux urnes. Et ils n'auraient surtout pas pris d'assaut les

rues de leurs villes, d'Est en Ouest et du Nord au Sud. Car à défaut d'urne, ils se sont donné la rue.

Quand le peuple s'éveille

Par Hamid SAIDANI

27-02-2019

Aux chantres de la servilité qui diraient de lui qu'il était "immunisé" contre toute forme de révolte en raison de ce qu'il a dû endurer comme violences pendant la décennie rouge des années 90, le peuple algérien, comme un seul homme, s'est levé pour dire halte à un énième affront qu'on veut lui faire subir. Certes, feignant de ne pas entendre les clameurs de la liberté provenant de la rue, les tenants du pouvoir continuent à se montrer autistes à ce qui se passe dans la société et semblent maintenir leur agenda politique au risque d'envenimer encore plus la situation dans le pays. Mais que peuvent-ils contre le mouvement de l'Histoire ? Les marches du 22 février dernier resteront en tout cas longtemps comme le déclic qui a permis à la population de briser le mur de la peur et d'aller de l'avant pour imposer le changement tant espéré depuis des lustres. C'est le petit peuple qui a donné le "la" et montré le chemin aux élites nationales, jusque-là brimées, marginalisées ou carrément poussées à l'exil. Le peuple algérien a dû boire le calice jusqu'à la lie, vingt années durant. Tous les stratagèmes et tous les moyens possibles et imaginables ont été employés par le pouvoir politique pour le dompter. La rente pétrolière qui devait servir à reconstruire une économie nationale exsangue, après une décennie de terrorisme des plus destructeurs, a surtout été utilisée pour acheter la paix sociale et, avec, les consciences. Mais il a ainsi suffi d'une baisse des recettes pétrolières qui maintenaient sous perfusion un système gangrené par d'innombrables maux, pour que la vérité éclate au grand jour : le roi est nu. La "continuité" brandie par le pouvoir en place et ses valets, pour tenter de durer, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, en ce sens qu'elle a été ressentie par le commun des Algériens comme une atteinte à sa dignité. Il n'en faudra pas plus pour que les masques tombent et que la rue reprenne ses droits. Les étudiants, dans leur écrasante majorité, ont vite compris le message. Hier, ils ont donné de la voix et répondu, à l'unisson et de la plus belle des manières, à ceux qui veulent pérenniser leur mainmise sur le pays. Ils ont démontré leur maturité en exprimant leurs revendications dans le calme et la sérénité. Ces jeunes, qui constitueront l'élite de demain, ne pouvaient rester sourds à l'appel de leur patrie, meurtrie par une gouvernance désastreuse, et dont les effets ne se sont pas encore tous révélés.

Le divorce est irrémédiable

Par Sofiane AÏT IFLIS

28-02-2019

Maintenir la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à l'élection présidentielle du 18 avril prochain, malgré la franche opposition exprimée par les Algériens, à travers les actions de rue et en même temps que la campagne active qu'ils mènent inlassablement sur les réseaux sociaux, c'est courir indéniablement le risque de pousser le pays au chaos. Car, il est désormais établi — et il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir — que le 5e mandat est un mandat contre l'Algérie et son peuple. Et les marches du vendredi 22 février dans toutes les régions du pays, l'ébullition des campus et l'implication de plus en plus assumée des élites et des corporations socioprofessionnelles dans la protestation contre la prolongation du règne du Président sortant **en sont la preuve irréfutable**. La rue, réceptacle des colères trop longtemps réprimées ou contenues, a parlé dans un langage clair qui ne peut prêter à aucune interprétation. Si clair d'ailleurs, que vaines sont demeurées les

tentatives des partisans de la “continuité” de dénaturer le message, le seul que la grande mobilisation populaire a délivré, à savoir le rejet du 5e mandat et du système... et des promesses qu’ils osent encore faire. S’il est vrai que les Algériens réclament, dans leur écrasante majorité, pour ne pas dire unanimement, des réformes politiques et économiques, ils refusent en même temps — c’est même une exigence, à présent — que leur demande soit prise en charge par le pouvoir sortant, de crainte d’être dupés de nouveau. La confiance entre le peuple et l’équipe qui a dirigé le pays pendant vingt ans sans discontinuer est rompue, si tant est qu’elle ait existé pour de vrai jusque-là. Ce divorce irrémédiable entre les gouvernants et les gouvernés se lit dans la réponse que les Algériens ont réservée aux ultimes engagements-promesses de Bouteflika : la révolte. Laquelle, d’ailleurs, a semé le désarroi au sommet de l’État d’où proviennent des messages contradictoires trahissant une stratégie de riposte confuse. Si, face à la rue qui gronde, le pouvoir s’est gardé jusqu’ici de recourir au tout-répressif, l’envie ne lui en manquerait pas pour autant. Le jour même où le directeur de campagne de Bouteflika opposait un niet provocant aux manifestants contre le 5e mandat, le chef d’état-major de l’ANP s’est laissé aller à une appréciation de la situation qui prévaut dans le pays et qui sonne comme un avertissement. Ce qu’il ne fallait pas qu’il fasse, visiblement, sinon qu’on ne voulait pas qu’il dise. Alors, pourquoi censurer son discours immédiatement après sa diffusion ?

Une leçon d’histoire

Par Hamid SAIDANI

02-03-2019

à ceux qui l’ont infantilisé, méprisé, sous-estimé, le peuple algérien a donné hier et à travers tout le pays, pour le deuxième vendredi consécutif, une leçon de maturité et de responsabilité. D’Est en Ouest, du Nord au Sud, il a investi la rue pour répliquer de la manière la plus cinglante aux pontes du système qui n’ont eu de cesse, ces derniers jours, de lancer à sa face les provocations les plus exécrables. On lui a ressorti la rengaine de l’insécurité vécue par le pays dans les années 90, on a brandi le spectre des guerres syrienne et libyenne, on l’a mis en garde contre toute velléité d’exprimer dans la rue ses opinions..., mais il a bravé toutes les menaces et intimidations pour reprendre un droit qu’on lui a confisqué depuis tant d’années, celui de décider de son avenir. Les images qu’il a renvoyées de toutes les contrées de ce vaste territoire à ses détracteurs nous rappellent celles vécues par nos aînés à l’indépendance du pays. Le fait que les dizaines de marches qui ont rassemblé hier des millions de citoyens se soient déroulées dans le calme et une ambiance festive constitue une nouvelle gifle pour le pouvoir en place, lui qui est plutôt habitué à user de tous les moyens répressifs pour tordre le cou à la parole libre. Cette reconquête de la rue par le peuple a charrié des images que l’on voudrait voir tous les jours, tant les Algériens ont manifesté dans une ambiance familiale, joyeuse et colorée, où se sont mêlées toutes les franges de la société. Hommes, femmes, jeunes, vieux, enfants... étaient au rendez-vous avec l’Histoire pour dire que ce sont eux, et personne d’autre, les dépositaires de l’avenir de la nation. Les personnalités politiques, toutes tendances confondues, se sont fondues dans la masse des manifestants, évacuant, pour la circonstance, leurs engagements partisans. La véritable réconciliation entre Algériens était là sous nos yeux, éblouissant par tant de fraternité, d’harmonie et de générosité. Les citoyens n’avaient pas besoin de beaux discours, ni de mots d’ordre soufflés par quelques officines ou organisations pour le faire. En multipliant les gaffes à l’égard d’un peuple qu’il n’a cessé de brimer, le système politique a réussi, de façon formidablement prodigieuse, à faire

l'unanimité contre lui auprès des Algériens. à ceux qui tablaient sur l'essoufflement de leur révolte, ils ont répondu de la plus éclatante des manières. Pour l'Histoire.

Lézardes fatales

Par Djilali BENYOUB

03-03-2019

L'édifice, dans le style américain, bâti pour accompagner le président Bouteflika est arrivé à ses limites. Plus que des lézardes, outre l'erreur de casting de la direction de campagne, toute la charpente qui a tenu pendant deux décennies chancelle et menace de s'effondrer. Les marches populaires semblent avoir eu raison de la fausse détermination des partisans du 5e mandat. La preuve de cette fracture est dans cette cascade de démissions du bras financier du postulant à un mandat de plus dont le rejet fait l'unanimité du peuple. Au peuple qui a brisé le mur de la peur, des opérateurs économiques enrôlés dans le FCE transformé, à force de manipulation et de pression, en puissance de soutien et en machine à sous au service exclusif du maître d'El-Mouradia, ont finalement choisi de se rendre à l'évidence en épousant la cause de la majorité des Algériens. Quand bien même leur geste serait tardif, leur courage renseigne sur la fragilité de l'architecture élaborée en 1999, qu'ils ont supportée depuis, sans réelle conviction. En plus de la pression de la rue, ont-ils perçu que l'embarcation commence à prendre eau de partout, pour la quitter avant le naufrage ?

Plus qu'un signe d'une fissure au sein du clan présidentiel, il est symptomatique de la débandade ; prélude à l'effondrement du système. D'autant que ce surprenant retournement de situation intervient à quelques heures de la fin du délai de dépôt des dossiers de candidature.

Faut-il à ce rythme s'attendre à d'autres défections, pour que s'achève le processus inverse vers la fin d'un cycle ? Parce qu'il n'est pas sûr que cet épisode soit la fin biologique du système qui a pu se régénérer et régner pendant plus d'un demi-siècle sans partage. Les fissures apparues aujourd'hui ne sont qu'un début des effets du temps sur un régime que tout le monde considère, historiquement, fini. Faudra-t-il alors écouter ceux qui suggèrent de l'aider pour négocier sa fin ?

Malade ou fugitif ?

Par Sofiane AÏT IFLIS

04-03-2019

Le candidat Abdelaziz Bouteflika n'était pas à Alger, hier. Aucune voix officielle n'a annoncé son retour de Genève où il se soigne depuis le dimanche 24 février. Ce n'est donc pas lui qui s'est rendu au Conseil constitutionnel pour déposer son dossier de candidature, mais son directeur de campagne, désigné moins de 24 heures auparavant. Il y a incontestablement quelque chose de surréaliste dans cette candidature. Si l'on peut, à l'extrême limite, admettre qu'il ne fasse pas le déplacement chez Belaïz, en revanche, on ne peut raisonnablement concevoir qu'un prétendant à la haute fonction de l'État soit carrément absent du pays le jour où sa candidature doit être formalisée et actée. D'ailleurs, il faut bien se demander pourquoi il n'est pas rentré de Suisse. Ce n'est certainement pas à cause de contrôles médicaux qu'il n'aurait pas fini d'effectuer. La durée de ces derniers ne saurait être aléatoire. Sûrement que, avant qu'il ne décide de se rendre à Genève, il s'est informé auprès de ses médecins traitants du temps qu'il faudra pour son check-up. Aussi, s'il a choisi de se faire hospitaliser une semaine avant la date limite de dépôt des candidatures — tout en sachant que ces examens médicaux dureront plus d'une semaine —, il est permis de conclure à une absence du pays calculée et dont il restera à déterminer le

pourquoi. Car Bouteflika aurait bien pu choisir un tout autre moment pour faire ses contrôles médicaux, de sorte à se trouver dans le pays le jour du dépôt de son dossier de candidature au Conseil constitutionnel. D'autant que c'est lui-même, en tant que chef de l'État, qui a arrêté et fixé le calendrier électoral. L'éthique politique exige qu'il se montre, du fait que l'on ne peut solliciter les suffrages d'un peuple pour lequel on se rend invisible et à qui on ne parle pas. Cela ne s'est produit nulle part ailleurs de par le monde. Son attitude pose des questions : a-t-il fait exprès de se trouver ailleurs pour s'éviter un déplacement pénible au Conseil constitutionnel, sachant que l'image, dans laquelle il était apparu en 2014, l'a plus desservi que servi ? Ou s'est-il offert cette escapade pour fuir la pression de la rue qu'il aurait pressentie, tant est que le déclin de sa popularité est devenu si évident ? Mais il se peut aussi que Bouteflika ne se soit pas déplacé en Suisse pour des contrôles médicaux, comme annoncé officiellement par la présidence de la République. Une aggravation de son état de santé pourrait, en effet, en être la cause. Cette hypothèse est aussi plausible.

Irrecevable compromis

Par Sofiane AÏT IFLIS

05-03-2019

Les Algériens n'entendent pas accorder un sursis à Bouteflika. Ils le lui ont clairement signifié dans la nuit de dimanche à lundi, à travers des marches nocturnes dans plusieurs villes du pays. Ces manifestations, qui ont éclaté après que son directeur de campagne, Abdelghani Zaâlane, a déposé le dossier de candidature, se veulent à la fois une réaffirmation du rejet du 5e mandat, mais aussi des nouveaux engagements électoraux exprimés, principalement l'organisation d'une élection présidentielle anticipée. Cinglante, cette réponse prompte de la rue dénote non seulement une conscience, mais aussi une lucidité politique insoupçonnée. Les Algériens ont tout de suite vu dans la déclaration de Zaâlane attribuée au candidat Bouteflika — car rien ne dit que c'est lui en personne qui s'exprime et que ce ne sont pas d'autres qui le font à sa place — un marché de dupes, une manœuvre, voire une supercherie. Ils ont raison de refuser l'offre, parce qu'elle ne constitue pas la réponse qu'ils ont réclamée. En effet, alors que le peuple exige de lui de renoncer à briguer un nouveau mandat présidentiel, Bouteflika n'entend que d'une oreille en proposant un compromis : plutôt qu'un 5e mandat intégral, il demande à en faire juste une tranche (qu'il ne définit pas) au bout de laquelle il organiserait une élection présidentielle anticipée, promettant que lui-même ne se porterait pas candidat. Cet engagement peut paraître une concession raisonnable de la part d'un chef d'État qui a toujours rêvé d'une Présidence à vie, mais qui vit une triste fin de règne. Elle l'aurait été certainement si celui qui la concède pouvait encore bénéficier ne serait-ce que d'une confiance minime auprès du citoyen. Or, ce n'est pas le cas de Bouteflika dont la crédibilité s'est totalement érodée à force d'avoir usé et abusé de promesses non tenues. Aussi, le verdict rendu par le peuple à son encontre est sans appel. Il l'est davantage, vu que l'opposition politique, à laquelle la crise suggère naturellement le rôle d'intermédiation, n'est pas emballée par le projet proposé. Elle n'y croit pas, et elle a raison de ne pas y croire. Elle a été leurrée plusieurs fois pour se laisser prendre au piège de nouveau. Bouteflika ou ceux qui espèrent pouvoir négocier la prolongation de son bail à El-Mouradia d'une année ou deux savent ce qu'il leur reste à faire : partir ! Le mouvement de l'histoire est implacable.

la mort politique, il est temps d'y croire

Par Said CHEKRI

06-03-2019

Il y a à peine quelques semaines, l'état de santé déclinant de Bouteflika était considéré comme le seul facteur pouvant handicaper sa candidature (et sa "réélection", naturellement) à un cinquième mandat. Les partis de l'Alliance présidentielle et les autres clientèles du régime s'égosillaient alors à convaincre que le chef de l'État avait encore les capacités de diriger le pays. On oubliait alors l'autre grand malade : le système politique qui, moribond depuis longtemps, était désormais à l'article de la mort. Le coup de grâce lui sera donné en ce jour fatidique du 10 février 2019, lorsque Bouteflika annonçait officiellement, dans un message lu en son nom, "sa" décision de postuler à un nouveau mandat. C'est ce jour-là que fut signé l'arrêt de mort du système. Pour Bouteflika, la mort politique a finalement devancé la mort biologique. Il ne voyait pas venir la première, croyant que son règne ne prendrait fin qu'à l'arrivée de la seconde. Il en a toujours été ainsi : les autocrates ignorent leur déclin. Ils refusent d'y croire même lorsqu'il se fait voir et entendre dans la rue. C'est ainsi que, de son lit d'hôpital genevois, et le jour même où il entame sa 83e année, Bouteflika refait une nouvelle déclaration de candidature. Et, parce que la révolte s'était, entre-temps, emparée de la rue algérienne, de nouvelles promesses sont faites, et des engagements sont pris et solennellement énoncés, "devant Dieu et le peuple". En contrepartie d'"un dernier mini-mandat pour la route", Bouteflika fait tout bonnement siennes les revendications de l'opposition, celles-là mêmes qu'il se refusait catégoriquement à entendre pendant des années. Mais, cette fois, c'est la rue qui ne veut rien entendre. Car elle ne veut pas risquer de gâcher l'espérance retrouvée. Bouteflika et son régime peuvent-ils tenir jusqu'au 18 avril, alors même que la rue gronde ? Résisteront-ils à la détermination de ces millions de manifestants attendus dans trois jours, à travers tout le pays, pour le troisième vendredi de mobilisation nationale contre le cinquième mandat ? Et comment contenir cette contestation estudiantine, devenue permanente et désormais inscrite dans la durée ? Le pari est intenable. Tout comme l'Algérie, Bouteflika et son entourage gagneraient à croire à leur mort. Et à consacrer leurs ultimes forces, non pas à s'imposer plus en avant à un peuple qui a rendu son verdict, mais à se trouver une porte sortie. La moins petite possible. Pour ne pas devoir s'en aller par la fenêtre. Car la porte rétrécit désormais chaque jour un peu plus.

Inéluctable

par Hamid SAIDANI

07-03-2019

Le président Bouteflika s'est attelé, depuis son arrivée au pouvoir en 1999, à déstructurer le système en place pour, se vantait-il publiquement, construire sur ses ruines ce qui devait être "l'État civil", censé être en complète rupture avec l'ancien régime dominé par les militaires qui faisaient et défaisaient y compris les présidents de la République. Cet "État civil" qu'il nous promettait, il n'a eu de cesse de l'exalter, amenant les Algériens à croire que le nouveau messie allait réaliser leur rêve d'une Algérie profondément démocratique, débarrassée des nuisances de la police politique sur la société. Mais avec le recul, celui qui s'est rapidement mis dans la peau d'un monarque a fini par montrer son vrai visage d'homme que le pouvoir a rendu malade. Ce qui, visiblement, importait le plus pour lui, ce n'est pas tant la construction d'un État fort et stable, mais l'accaparement des différents pouvoirs dans le but de mettre en place un régime politique centré autour de sa personne. Se débarrasser d'un système pour le remplacer par un autre, c'était presque une obsession pour celui qui se vantait de ne pas se contenter d'être un trois quarts de Président. Lui qui disait faire cela pour le bien du pays, a fini, quatre mandats plus tard, par imposer aux Algériens un régime encore plus monstrueux que celui dont il pérorait, à tout bout de

champ, nous avoir définitivement affranchis. La nature boiteuse, insensée et extravagante de ce machin que les Algériens vomissent aujourd'hui en allant massivement à la reconquête de la rue dont ils ont été privés, fait qu'il était voué à l'effondrement à tout moment. La candidature de Bouteflika à un irrationnel cinquième mandat a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Ce qui apparaît, en effet, comme une évidence c'est que ce système, qui est, en réalité, le prolongement du régime postindépendance qui a confisqué une indépendance arrachée de haute lutte par le peuple algérien, a montré toutes ses limites. On découvre ébahi toutes ces déclarations les unes plus surprenantes que les autres d'organisations, d'associations, d'hommes politiques, de syndicalistes, tous connus pour graviter autour du pouvoir, où les concernés n'hésitent plus à appeler, clairement et publiquement, au changement de système. Le ver était dans le fruit. Mais aujourd'hui, le fruit est tellement pourri qu'il ne va pas tarder à tomber.

La petite porte de l'Histoire

Par Sofiane AÏT IFLIS

09-03-2019

La rue a, une nouvelle fois, montré sa détermination inébranlable à empêcher le 5e mandat pour Bouteflika et à faire dégager le système. La mobilisation en ce vendredi 8 mars était admirable. Grandiose et riche en couleurs. Elle est incontestablement belle et généreuse dans son engagement, cette Algérie qui a organisé sa grande délibération et condamné Bouteflika à sortir par la petite porte de l'Histoire. Et plus il s'entête et tente de s'accrocher au pouvoir, plus cette porte de sortie se rétrécit. Elle l'y pousse d'ailleurs inexorablement. Quelque manœuvre qu'il entreprendrait encore, il ne pourra leurrer ce peuple extraordinairement fraternel et extrêmement lucide et vigilant. La déferlante de ce vendredi l'a définitivement disqualifié ainsi que ses partisans. Mais, comme ils ne semblent pas avoir tiré les enseignements des événements survenus dans le monde dit arabe en 2011 et 2012, on les voit mal s'avouer facilement vaincus. Ils tenteraient de garder le pouvoir avec l'énergie du désespoir. C'est le propre des potentats qui ne savent pas quitter le fauteuil quand la confiance de leur peuple est perdue. Souvent, ils ne le réalisent même pas, et quand ils sont devant la réalité, ils se refusent à l'admettre. Ce refus de concéder à leur peuple ne serait-ce que la possibilité de concevoir leur bonheur et leur émancipation sans et en dehors d'eux a été fatal pour les dirigeants arabes balayés par les révoltes populaires d'il y a six ans.

Abdelaziz Bouteflika, hospitalisé à Genève, à un moment où il est candidat déclaré à sa propre succession et qu'il ne devrait pas être absent de son pays, est totalement dans le déni de la réalité nationale. Il continue à écrire — à supposer que c'est lui qui le fait — au peuple comme si ce dernier s'en remettait à lui pour réaliser ses aspirations au changement. Provocant, il refuse ou fait mine de ne pas entendre le peuple qui se révolte comme un seul homme et lui demande de s'en aller. En décalage par rapport à la société qui aspire à mieux et qui le dit si bien, il risque de conclure ses innombrables échecs par le chaos.

Panique et provocation

Par Djilali BENYOUB

110-03-2019

On aura finalement compris l'aversion de Tahar Hadjar pour le prix Nobel. Il doit avoir un insondable mépris pour le savoir. Sinon, comment expliquer sa soudaine décision d'évacuer les campus universitaires ? Outre que sa trouvaille constitue un précédent dans l'histoire de l'Université algérienne, elle est perçue comme une provocation. On aura

également compris, comme ces étudiants et leurs enseignants qui ont immédiatement réagi par une mobilisation générale, que le ministre manœuvre pour éloigner l'avant-garde du terrain de la contestation.

Mais celui qui a visiblement échoué dans sa stratégie de domestiquer l'université par l'achèvement de l'œuvre d'abrutissement du peuple veut continuer à détruire son élite. Aussi, devrait-on comprendre par "l'ordre" d'évacuation des résidences universitaires, que sur ordre venu d'en haut, quelque chose de plus violent se prépare pour réprimer les manifestations. Ces résidences devraient servir à héberger les renforts des services de sécurité. Parce que rien n'est à écarter avec un système qui s'est maintenu depuis l'indépendance par le recours quasi exclusif à la violence. La communauté universitaire, qui démontre encore une fois qu'elle est en avance sur ses responsables, a d'ores et déjà pris les devants, en maintenant inchangé le calendrier initial de l'année. D'autres ont pris le sens inverse de leurs précédentes actions en décidant d'ouvrir les campus qu'ils ont bloqués pendant des semaines, voire des mois. Et cette mobilisation spontanée des universitaires a vite porté ses fruits puisque dans la soirée même, Tahar Hadjar s'est déjugé en opérant une belle reculade. Sans donner aucune explication, il a retiré sa décision d'évacuer les cités U, exactement comme il l'a prise le jour même. C'est, sans doute aucun, un signe de panique. Mais il a perdu la partie. Que lui reste-t-il donc à faire ? Devant l'improbabilité qu'il démissionne, continuera-t-il avec sa politique, tant que ce gouvernement n'est pas tombé, à glaner pour l'Université algérienne un point en queue des classements mondiaux des universités.

Le peuple, maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Par Said CHEKRI

11-03-2019

Après un premier cycle de contestation, fait de manifestations populaires grandioses, pacifiques et riches en couleurs et en humour, les Algériens ont entamé, hier, une nouvelle phase de leur mobilisation contre le 5e mandat et pour le départ du système. L'appel à la grève générale a suscité, partout dans le pays, la même adhésion et le même enthousiasme qu'ont connus toutes ces marches organisées depuis le 22 février. Et quand on sait que la "désobéissance civile" est déjà évoquée comme une probable suite à donner au mouvement, si nécessaire, l'on peut affirmer que l'on assiste à une douce et belle résurrection nationale que rien n'arrêtera. Pas même un 5e mandat que l'on oserait concrétiser par un passage en force, un fait accompli, ou quelque autre folie dont le système serait encore capable. Non, ce peuple ne reculera pas. Pas maintenant qu'il a recouvré sa dignité. Plus désormais car il a retrouvé la voie de l'espérance dont il ne se départira pas. Il ne servirait donc à rien, pour le régime en place, de persévérer dans ses tentatives de contourner une réalité dont il a saisi pleinement la profondeur. Le pouvoir est, semble-t-il, tenté d'y répondre en faisant sauter quelques "fusibles", le temps que passe la surtension. L'on parle ici du Premier ministre et du gouvernement. C'est pourtant toute "l'installation électrique" qui a cramé, soit tout l'attelage institutionnel qui ne peut survivre à un système qu'il a fabriqué, et dont il a usé et abusé. L'état de déliquescence et d'obsolescence de ce "grand corps malade", qui n'est pas étranger au soulèvement populaire en cours, est tel que le remplacement du chef de l'État lui-même n'y suffirait pas. Mais il est vrai que c'est par là que doit commencer l'œuvre de reconstruction : le renoncement au 5e mandat, le report de l'élection présidentielle et la démission du chef de l'État. C'est l'énoncé de la "commande" du maître de l'ouvrage de ce projet, le peuple qui en est aussi le maître d'œuvre. Il devra exercer ce pouvoir par le biais de ses élites, toutes ses élites, dont ces figures et partis d'opposition qui font l'objet d'une diabolisation aux

desseins inavoués. Car si la résurrection nationale en cours est due, pour beaucoup, aux échecs et à l'incurie du pouvoir, elle résulte aussi de toutes ces luttes de militants, politiques ou syndicaux, d'intellectuels, de lanceurs d'alertes et de toutes ces résistances multiformes qui n'ont jamais faibli, encore moins abdiqué face aux pressions, aux répressions et aux intimidations

La grande supercherie

Par Sofiane AÏT IFLIS

12-03-2019

Nous l'avons crain, maintenant, nous le notons avec amertume : le président Abdelaziz Bouteflika tente une nouvelle ruse avec le peuple. La décision qu'il a prise, en guise de réponse à la rue qui s'est mobilisée contre le 5e mandat qu'il brigait et, donc, contre la prolongation de son magistère à la tête de l'État algérien, n'est rien d'autre qu'une grossière manœuvre à travers laquelle, il espère se maintenir au pouvoir sans avoir à passer par l'épreuve des urnes. Car, à bien y regarder, entre la proposition qu'il a faite la veille du troisième vendredi de colère et celle annoncée ce lundi soir, il n'y a qu'une petite, mais très significative différence : l'une et l'autre lui permettent de prolonger son mandat actuel. La première était une promesse d'écourter son 5e mandat, s'il venait à être élu le 18 avril, et d'organiser une élection présidentielle anticipée dans des délais qu'il ne fixe pas précisément. La seconde n'est qu'une reformulation de la première, tant elle procède du même agenda politique et se projette par conséquent vers la même perspective. Autrement dit, dans l'histoire, il n'y a que le procédé qui change, la finalité reste la même : demeurer Président.

Or, les Algériens qui sont sortis par milliers dans les rues de toutes les villes du pays ne se sont pas mobilisés pour l'interruption du processus électoral. Le leitmotiv, le principal, qui a cimenté leur formidable mobilisation, se confine en le rejet du 5e mandat, c'est-à-dire contre la prolongation de la présidence de Bouteflika. Ce dernier fait mine de ne l'avoir pas compris ainsi, puisqu'il se contente d'annuler le scrutin présidentiel tout en se maintenant dans ses fonctions de Président. Cela pour l'aspect politique. Au plan de la légalité, la décision de Bouteflika est une violation flagrante de la Constitution. De quel droit, en effet, reporte-t-il, tout chef de l'État qu'il est, une élection à laquelle sont inscrits d'autres candidats, qu'il ne consulte, au demeurant, pas ? On peut nous rétorquer que sa décision est une réponse à une demande populaire. Certains peuvent le concéder, quoique ce soit difficilement défendable. Mais la grande violation de la Constitution que Bouteflika commet, c'est de décider seul et de manière régaliennne qu'il reste chef de l'État, après l'expiration de son mandat actuel. C'est dangereux, car cela ouvre la voie à toutes les dérives et met en péril l'État et ses institutions. Ce n'est pas irréversible, cependant. Le peuple peut toujours exercer sa souveraineté.

Un parfait coup d'État à l'africaine

Par Said CHEKRI

13-03-2019

“Croit-on qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de *dictateur* ?”, s'écriait en mai 1958 le général De Gaulle que les Algériens ont toutes les raisons de ne pas aimer. Bouteflika, lui, vient de nous apprendre qu'il en va de l'amour du pouvoir comme de l'amour tout court : il n'a pas d'âge. Le voilà donc perpétrer un coup d'État, à l'entame de sa 83e année. Un dernier coup d'État pour la route, devrait-on dire, l'homme étant connu pour avoir inauguré son parcours politique par le putsch contre le GPRA, pour avoir pris une part active dans le renversement de Ben Bella en 1965 et pour avoir violé la

Constitution en 2008 pour s'offrir un 3^e mandat et s'ouvrir la voie de la Présidence à vie. Depuis ce 11 mars 2019, le compte est bon : l'homme aura fait autant de mandats qu'il a commis de coups d'État ! Car nous assistons à un coup de force qui présente toutes les caractéristiques politiques, juridiques, diplomatiques et militaires d'un coup d'État à l'africaine. Empêché par une mobilisation populaire sans précédent de se faire réélire à l'algérienne, c'est-à-dire par la fraude, et de se donner un cinquième mandat d'affilée, il décide, unilatéralement et sans consultation aucune, d'annuler le scrutin et, comme si cela devait aller de soi, de prolonger son mandat actuel. Une prolongation qui va non seulement au-delà de la date de péremption légale de sa légitimité supposée, mais dont nul ne connaît la fin. Mieux, Bouteflika a déjà entamé le cinquième mandat en engageant l'installation d'un gouvernement qui aura à exécuter une feuille de route déjà arrêtée de plein droit, par lui-même, par lui seul. Lui seul ? Pas tout à fait, à vrai dire. En recevant le chef d'état-major de l'ANP à sa résidence médicalisée de Zéralda, le jour même où il a annoncé sa décision de prolonger son règne sans passer par les urnes, Bouteflika a, de fait, engagé l'Armée algérienne dans ce passage en force. L'image de Bouteflika recevant Gaïd Salah était visiblement destinée à "mouiller" l'Armée. C'est chose faite. Et, jusqu'à preuve du contraire, on peut considérer que le coup d'État est sponsorisé par le commandement de l'ANP. Mais, pour un parfait coup d'État à l'africaine, il fallait aussi la touche de Paris. Elle y est : les réactions immédiates et non moins enthousiastes de Jean-Yves Le Drian et d'Emmanuel Macron en attestent. Et le voyage éclair de Ramtane Lamamra dimanche à Paris achève d'en faire la démonstration.

Mais pour que l'opération soit couronnée de succès, la résignation du peuple et de ses élites est indispensable. Le pari est encore loin d'être gagné.

Quotidien II : Le Soir d'Algérie

Articles :

Candidat unique ? La bonne blague !

Par Hakim Laâlam

23/02/2019

Est-ce que les mecs et les nanas de l'opposition sont sérieux ? Du moins l'opposition invitée par Djaballah. Un conclave pour un candidat unique ? Face à l'Unique ? De qui se fout-on ? Il nous prend pour qui Djaballah, l'homme qui se fait tirer ses partis plus vite que son ombre barbue ? Allah yerham babakoum, qu'est-ce qui peut réunir un intégriste et un gauchiste déguisé autour de la même table ? Et qui plus est, autour d'un plat aussi lourd pour l'estomac,

une tchektchouka-candidat-unique pour le 18 ? C'est comme si demain, en France, Lutte Ouvrière, le NPA de Besancenot et le Rassemblement Républicain de Marine Le Pen désignaient d'un commun accord, en se tombant dans les bras les uns les autres d'amour et de pâmoison, un seul et même candidat censé les représenter à l'Elysée. C'est pas sérieux, khouya ! Soit t'es en mesure de présenter ton candidat qui correspond à tes idées, à ton programme et aux attentes de tes «très très très nombreux électeurs». Soit, tu reprends le travail politique à zéro. D'abord, en arrachant, s'il le faut par la force, ton droit politique à l'expression dans la rue. Ah ! La rue t'est interdite ? Ah ! Les flics sont lâchés sur toi dès que tu pointes le museau dehors ?

D'accord ! Ben... faut juste faire ce qu'ont fait tous les partis à travers le monde et l'histoire des luttes syndicales et partisans : intégrer le risque vital et d'intégrité physique dans ta marge de progression. Oui ! Te faire tabasser ou tuer fait partie du risque professionnel et t'inscrira enfin dans la légitimité de terrain. Car personne n'est là à t'attendre au bas de ton siège, sourire large et les clefs de la rue offertes sur un coussin en velours. Plus que cela, de moins en moins de gens, de parents sont encore aujourd'hui prêts à te prêter leurs enfants pour que tu puisses édifier sur leurs corps, sans risque aucun pour toi, ta stature et ta légende. Ça, c'était avant. Alors va ! Descends ! La rue est devant toi. Si tu tombes, il doit y avoir derrière toi assez de tes adhérents pour reprendre le drapeau et le mégaphone. Sinon, s'il n'y a personne, c'est que t'es aphone ! Aussi aphone que celui que tu veux déloger du Palais ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

La rue, ce blog géant aux 40 millions d'administrateurs EUX !

Par Hakim Laâlam

24/02/2019

Et maintenant ? Vous allez faire quoi ? Analyser les vidéos pour identifier ceux qui ont manifesté et les arrêter ? Mais ils étaient des millions ! Répertorier ceux qui ont distinctement scandé des slogans contre le 5e Mandat ? Mais ils étaient des millions d'une seule voix ! Repérer ceux qui ont arraché cadres et portraits ? Mais ils étaient des millions d'une seule main ! Traquer sous leurs semelles les adresses IP des «ennemis de la stabilité» ? Mais ils étaient des millions sortis dehors, laissant leurs ordinateurs à la maison. Fouiller les sacs pour y confisquer les téléphones portables ?

Ils sont plus de 100 millions d'appareils et autant sinon le double de connexions VPN ! Plus, bien plus que vos réserves de change ! Je ne vois alors qu'une seule «solution». Arrêter ces millions de dangereux activistes ! Ces millions de la route enfin mise en blog ! Une rafle géante du PEUPLE HURLANT PACIFIQUEMENT ! Mais où enfermer 40 millions ? Où embastiller le PEUPLE, Ya Bouguelb ? Il n'y a même plus assez d'argent pour construire fissa de nouvelles prisons, les faire ériger par les Chinois et les Turcs ! Coupler les coupures de l'internet à celles de l'eau, du gaz, de l'électricité, de la nourriture et de l'air ? Murer les portes de millions de foyers, comme pour faire la nique à toutes ces vingt dernières années d'APC fermées, soudées et de routes barrées ? Ou alors, le faire ! Oui, le faire ! Tuer le PEUPLE ! Et conclure par la voix du Conseil constitutionnel à la vacance du PEUPLE ! Cherchez mon Dieu ! Il y va de vos derniers instants ! Je ne voudrais pas être à votre place ce soir. Mais qui voudrait y être, à votre place, ce soir et demain ? Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Le fabuleux règne animal !

Par Hakim Laâlam

25/02/2019

Ça tombe bien ! Ça tombe même très bien. Ma gamine est aux anges ! Elle est en pleine période de devoirs et de compos, et sur les bras, elle s'était aussi retrouvée avec des devoirs-maison. Essentiellement des exposés sur les espèces animales. On aurait dit que tous ses profs se sont donné le mot pour faire composer leurs élèves autour des bestioles en tous genres. Et là, alors qu'elle était vachement empêtrée dans des fiches sans fin sur le mulot à museau allongé et sur le bouquetin des versants est de l'Himalaya, ne voilà-t-il pas que la providence lui envoie un signe ! Un signal ! Des chaînes de télévision offshores se sont soudainement mises à diffuser en boucle des documentaires animaliers ! Les éléphants en transhumance. Les derniers bisons d'Amérique du temps de David Crockett et la façon dont leur population a pu être reconstituée et sauvée de l'extinction. Les périodes d'accouplement chez les pigeons ramiers.

Bref ! Un vrai bonheur pour ma potache qui a fait du copier-coller TV-Cahiers ! A quoi correspond cette soudaine flambée des docus animaliers sur ces TV-là ? Je n'en sais rien ! Fichtrement rien ! Peut-être une vaste opération de jumelage entre ces chaînes et la SPA locale. Ou une saine tentative des patrons de ces médias pour aider aux réformes de l'éducation menées par Benghabrit. Sérieusement, je n'en sais rien ! Ce que je sais, par

contre, c'est que grâce à cette prolifération d'émissions sur le règne animal, ma fille ayant finalement opté pour un exposé sur les «chenilles processionnaires» va pouvoir compenser un peu ses notes catastrophiques en maths. D'ailleurs, à ce sujet, j'ai une ch'tite demande à faire à mes confrères de ces TV off-shores. Trois fois rien, en fait ! Si vous pouviez, après les docs animaliers, nous diffuser aussi des cours de mathématiques, qu'est-ce qu'on serait contents à la maison ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Débarquements !

Par Hakim Laâlam

26/02/2019

Bravo les mecs !

Quand je les ai vus, je dois bien l'avouer, j'ai eu peur ! La frousse de ma vie. Premier réflexe, j'ai fermé portes et fenêtres et me suis placé derrière les rideaux, à guetter le danger, tout en me tenant le ventre. Ben ! Vous auriez fait quoi, vous ? D'abord, les images, vous les avez vues ? Ah ! Vous comprenez maintenant que je puisse avoir les chocottes! Voir débarquer en plein mois de «FÉVRIER MOUBAREK» une forte délégation du Congrès américain, laquelle est aussitôt reçue par H'mimed, ça te fout les foins ! Je me suis dit «aw ! Quoi ? Déjà ? »

Je les sais rapides et hyper-connectés, mais de là à se pointer alors que les gaz lacrymogènes ne se sont même pas dissipés au-dessus de la place Audin, c'est fort. Et puis, leur tenue ! On voit tout de suite que les nanas et les mecs ne sont pas venus parader. Jeans, bras de chemise et poignée de main expéditive. Mon Dieu ! Ça m'a aussitôt rappelé certaines scènes irakiennes. Mais bon, je m'é gare sur ma carte, je m'é gare ! Peut-être que cette visite du Congrès était programmée de longue date. De longue vue, aussi. Va savoir ! Peut-être, plus bêtement, que nous leur manquions un peu, qu'ils avaient besoin de se sortir un peu de la routine avec le Nord-coréen, varier les rencontres et les plaisirs. Ben oui ! Et comme la rue, chez nous était maîtrisée, vachement maîtrisée, superbement maîtrisée, maîtrisée à la Ouyahia, pourquoi ne pas les recevoir, que diable ! Ça donne même un petit air de «tout va bien, les affaires continuent, et ce n'est pas un chahut de gamins qui va nous faire dévier de notre trajectoire continue dans la continuité du continuum!». A la vérité, vaut mieux se dire ça. Sinon, je vais devoir télécharger fissa l'application qui te montre en temps réel le trafic aérien et t'indique les avions sur le point d'atterrir sur ton tarmac et leur nationalité. Mon petit doigt jamais taché d'encre me dit que ça va se bousculer ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Aidez-le au lieu de le crucifier !

Par Hakim Laâlam

27/02/2019

VCP ! Vendredi, c'est permis !

Doucement ! Doucement, camarades ! Avant de foncer bille en tête et de lui rentrer dans le lard, interrogez-vous ! J'ai ouï dire que dans son propre parti, le FLN, des notabilités comptent engager une procédure contre lui et ses gaffes à répétition. Je le répète, t'slaâkel ! Calmos ! Doucement ! Un mec, relativement jeune qui dit que «Bouteflika nous a été envoyé par Dieu», faut pas tout de suite penser à le crucifier, à le clouer sur l'étoile aux cinq branches ou à le pendre au croissant lunaire. Et votre humanité, bordel ?

Moi, je suis désolé, mais un cas pareil, je suis d'abord mû envers lui par des sentiments de compassion. S'il a «osé» comparer Abdekka à un prophète, c'est peut-être que Moad n'est pas bien. Ne se sent pas à sa place, voire est mal à l'aise dans sa peau. Quand on dit ça, lorsqu'on fait ce genre de parallèles, de comparaisons, le mal doit être profond. La détresse humaine sans fond. Haya sidi ! Imaginez qu'il commette dans quelques heures l'irréparable, parce que pas compris, parce que nous n'aurons pas saisi son SOS ? Eh oui ! Quand on va jusqu'à comparer Dekka à un «Mersoul», ça peut s'assimiler à un SOS, une bouteille à la mer, un appel à sauvetage urgent. Voilà ! Soyons humains et voyons la déclaration de Bouchareb comme un messagepouvant se résumer ainsi : «Vite ! Je n'en peux plus ! Encore une ou deux vanes comme ça, et je craque ! Intervenez avant ! Sortez-moi de là ! » Et il faut le sortir de là. Le faire suivre par une cellule de soutien psychologique. Lui apporter toute l'aide humaine possible. Alors ? Vous voyez bien que je ne suis pas juste ce monstre sans coeur. Je peux être, moi aussi, animé de bons sentiments envers mon prochain ! Tout en fumant du thé pour rester éveillé à ce cauchemar qui continue.

Retourner le fleuve détourné !

Par Hakim Laâlam

28/02/19

Je rédige un mercredi. Pour être publié le jeudi. Le vendredi 1er mars, c'est demain. Je ne sais pas comment va se dérouler la manifestation. Je ne peux pas le savoir. J'entends ici ou là que cette journée du vendredi sera déterminante pour la suite. C'est là, justement, où j'ai un avis différent. Perso, je n'ai presque plus besoin d'attendre le 2e vendredi. Presque pas, wallah ! Parce que, dans mes oreilles, le vacarme formidablement emplissant du mur de la peur qui s'est effondré le vendredi 22 m'emplit encore les oreilles et le coeur et les jambes. Même si les jambes ne suivent plus, forcément. Il est désormais écrit dans l'Histoire toute fraîche de la 2^e République dézédienne qu'il y aura un avant et un après 22 ! Sauf à vouloir un bain de sang, rien ne pourra être comme avant. Sauf à souhaiter le chaos pour le pays, celui ou ceux qui dirigent encore cette contrée ne peuvent pas faire comme si le cours tranquille de leur nongouvernance n'avait pas été détourné. *Le Fleuve détourné* ! Je suis sûr que Rachid Mimouni aurait aimé voir les foules récupérer les bras détournés de ce

fleuve, détournés dès l'aube de l'indépendance et leur imprimer de nouveaux cours, des bras neufs, des voies inexplorées et impétueuses de créativité. Rachid aurait aimé ! Alors, oui ! L'histoire du nouveau fleuve est déjà écrite. Il pourrait ne rien se passer demain, que tous nous soyons frappés d'interdiction de sortir et de respirer que le battement de la rue reconquise continuera ! Il ne sert à rien, comme ils le font à tour de postillons, de nous menacer du haut de leurs estrades et promontoires d'opérette et de «m'ssamriïâtes». «Alli yederbak may'goulek ! » Celui qui veut te frapper, ne te prévient pas, traduit grossièrement dans le parler de bladi. J'écris mercredi. Pour être publié jeudi. Mais déjà, avant même d'ouvrir les yeux vendredi, je puis vous jurer deux choses : je n'ai plus peur de la suite ni ne craint pour le battement lourd du coeur de la rue. Et samedi, ensemble, nous fumerons encore du thé pour rester éveillés à ce cauchemar qui continue.

En marches !

Par Hakim Laâlam

03/03/2019

Comment se fait-il qu'un Grand Corps Malade que l'on disait cloué sur son siège se mette soudain à marcher ? Quel est ce processus incroyable qu'un corps qualifié d'inerte par tous les spécialistes des Corps et Matières Associés puisse à nouveau se mouvoir, et pas qu'un peu ? Qu'il se lève. Qu'il ne prenne même pas la peine de tapoter son survêtement de la poussière qui s'y est accumulée. Qu'il ne daigne pas enfiler des baskets pourtant à proximité et qu'il quitte la moiteur de son antre pour sortir marcher ? Et pas que pour sortir ! Car il aurait pu juste sortir quelques mètres et s'adosser au mur de sa maison de Grand Corps Malade. Non ! Il sort et il marche. Il marche comme s'il n'avait jamais été malade. Il sort comme s'il n'avait jamais été cloué au lit. Et il marche comme s'il n'avait jamais été aussi longtemps immobilisé. Les médecins en sont là dans leur perplexité. Ils se sont consultés entre eux. Ils ont consulté. Ils ont été consultés. Et... rien ! Ils ne trouvent pas d'explications logiques, scientifiques à ce

réveil, à cette sortie d'un immobilisme qui ressemblait plus à une hibernation qu'à une crampe aux mollets. En même temps, le Grand Corps Malade s'en fout un peu des interrogations des médecins. Lui est dehors. Il marche ! Il marche ! Il marche comme un dératé. Quand t'as pas marché pendant vingt ans, c'est sûr que t'as qu'une seule envie, bouffer du bitume pour rattraper le temps perdu, cloué à ta chaise. Va-t-il pouvoir marcher encore, une fois par semaine ?

Va-t-il accélérer le rythme de sa marche en rajoutant un jour à son programme de marche intensive ? Ou alors, soudain rattrapé par son mal d'antan, va-t-il revenir à la maison et se rasseoir vingt autres années sur son fauteuil ? Je ne sais pas ! Je ne suis pas médecin. Juste amateur de randonnées pédestres. Et c'est beau, tous ces Grands Corps Malades qui retrouvent enfin l'usage de leurs jambes. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Les rats quittent le navire

Par Hakim Laâlam

04/03/2019

D'où vient l'expression «Les rats quittent le navire» ? De sources concordantes et salines, elle

est d'origine marine. Ce sont les marins qui l'ont utilisée les premiers. A bord de leurs rafiots, et depuis que la navigation existe, ils disposent d'une série d'indices, d'éléments probants qui les renseignent sur la sécurité de leur embarcation. Et le rat en fait partie ! Vous et moi ne pouvons supporter l'idée de la présence de rats dans nos maisons. Evidemment ! Les marins, c'est l'absence de ce rongeur du bateau qui aurait plutôt tendance à les inquiéter. Dans les temps glorieux des «courses» et autres traversées de la flibuste et de la piraterie, les mousses se devaient de signaler sur-le-champ au second les départs soudains de rats du navire. Dans la grille de lecture des gens de la mer, cela voulait dire que des problèmes sérieux se profilent à l'horizon, soudain incertain, de leur voyage. Epidémie à bord. Anomalie dans la coque pouvant entraîner des voies d'eau et des avaries sérieuses. Ou tout autre grain pouvant mettre en péril l'équilibre de l'embarcation. C'est comme ça ! Ça a toujours été comme ça ! Lorsque les rats commencent à quitter un navire, le second et son capitaine, s'ils n'ont pas été touchés par l'épidémie, doivent trouver vite une solution. Sinon, interviendra alors une autre interjection elle aussi fort célèbre chez les marins : «Sauve qui peut». Les marins, décidément très bavards, contrairement à la légende qui en fait des êtres taciturnes, renfermés et taiseux, par la force de leur solitude du grand large, ont inventé cette autre expression géniale. Figurez-vous que si le navire coule, mais coule vraiment, là, ils lancent leur dernière tirade, elle aussi entrée au Triangle des Bermudes, l'équivalent du Panthéon chez les gens de mer : les femmes et les enfants d'abord ! Du coup, et en faisant les comptes, je suis étonné qu'il n'existât pas un dictionnaire du jargon marin. Ça peut toujours servir. Même sur la terre ferme ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Chaâb Mentouj Bladi !

Par Hakim Laâlam

7/03/2019

Les «Forces extérieures qui nous veulent du mal» ! Encore et encore des warnings que l'on nous envoie à la figure, comme si nous étions des débilés incapables de distinguer le bien du mal, ce qui nous convient et ce qui nous tuera. Comme si nous étions condamnés depuis 1962 à un statut d'éternels mineurs placés sous tutelle éternelle. Allez ! Je vais tout de même faire un effort professionnel, froid et disséquant. El Marikan, l'Union européenne et

tous ceux qui vont y venir – parce qu’ils vont y venir – nous veulent du mal ? D’accord ! Et ceux qui sont ici, ni à Washington, ni à Bruxelles ni au Vanuatu, ici et nous dirigent, ils nous veulent du... bien ?

Je repose la question encore plus froidement, comme shooté au Rivotril : ceux qui nous dirigent d’ici ou des hôpitaux étrangers, ils nous veulent du bien ? Où ça, ce bien, si vouplé ? Parce que ça saurait s’ils nous voulaient du bien depuis le temps qu’on se connaît eux et nous ! «Maâch’ra k’dima » ! C’est un long compagnonnage forcé entre eux et nous. Et nous, nous cherchons encore et encore ce bien immense que leur gouvernance nous aurait fait ! Même le bonheur, ya bouguelb, ils l’ont décrété pour nous ! N’a-t-on pas entendu H’mimed lancer sa désormais phrase culte «le peuple est heureux » ? Le bonheur en kits précommandés ! L’extase en livraison express à domicile. T’es chez toi et on frappe à ta porte pour te remettre un colis plein de bonheur à consommer tout de suite, bessif, sinon, y a pas que sur ta porte qu’ils vont frapper. Alors ? Ils nous veulent du bien ceux qui, en 2019, sont tout fiers d’aller dans une bourgade abaisser la manette d’un poste électrique et gueuler aux oreilles des zawaliya «vous voyez ! On vient de vous faire entrer l’électricité chez vous ! ». Mon Dieu, le bien fou que ça fait de vivre ça dans un pays de gaz et de pétrole ! Mais au fond, le peuple n’est déjà plus là ! A écouter les Max-La-Menace qui lui prédisent le chaos arrivant en vagues «tsunamiques» de Washington, de Bruxelles ou de Berlin. Le PEUPLE est déjà loin devant. Il marche, sourd aux râles. Il marche, un drapeau dans le coeur et du thé à fumer pour rester éveillé à ce cauchemar qui...

Le PEUPLE-PROGRAMME !

Par Hakim Laâlam

09/03/2019

Je me suis passé et repassé les vidéos des marches depuis le 22 février jusqu’à celle d’hier. J’ai aussi visionné les photos de ces marches. Non pas que je ne m’en sois pas «gavé» avant. C’est juste que cette nouvelle projection, je l’ai entièrement concentrée sur les textes et slogans des manifestants. Et il était là ! Juste là ! Comme le nez rouge de Bozo le clown. Comme un gros point noir au milieu d’une feuille d’un blanc vierge. Qui était là ? Le programme ! Ce programme jamais réalisé ! Ce programme annoncé. Claironné. Fantasmé même. Mais jamais réalisé. Et c’est là que tout le ridicule de l’option du candidat sortant m’est apparu en filigrane, à la lumière aveuglante des slogans du PEUPLE. En un rien de temps, deux ou trois coups de crayon et de gorges hurlantes, et de gosses libérés de leur vie jusque-là confisquée, le programme de toute personne censée bien gouverner un pays a été affiché et revendiqué. Vingt ans que cette rue muselée savait ce qu’elle voulait. Vingt ans durant lesquels, lorsqu’elle tentait de dire «voilà le programme ! Nous l’avons fabriqué pour vous, mâché le boulot, qu’est-ce que vous attendez ? », elle se faisait matraquer, voire tuer. Dois-je rappeler 2001 ? Dois-je rappeler 2004 ? Dois-je rappeler 2014 ? Comment venir alors aujourd’hui, au bout du bout de la ficelle tirée à outrance, demander du rab, une rallonge d’un an pour réaliser ce qui n’a pas été fait en vingt années ? Ce n’est même pas un problème politique ! Surtout pas une question de moralité. Pas du tout une approche de

gouvernance. Non ! Non ! Et non ! Il s'agit de mathématiques ! De mathématiques pures. De physique des corps, aussi ! Même en tentant de corrompre les calculatrices les plus savantes, tu n'y arriveras pas ! En un an, 365 jours, on ne peut pas humainement faire ce que l'on a été piteusement ou coupablement – ou les deux à la fois — incapable d'accomplir en vingt ans. En 7 300 jours ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Un PEUPLE pareil, ça se mérite !

Par Hakim Laâlam

10/03/2019

... manifestations du vendredi !

Non ! Je n'attends pas le 8 mars pour vous dire que vous êtes belles ! La preuve, je vous le balance le 10 ! Mais vendredi, B'net Bladi, vous avez «troué la bâche» ! Sahbi ! Ezzine ! Ezzine ! Mais non, pas au sens de potiches ! Au contraire ! Les caméras et les smartphones du monde ont immortalisé une jeunesse de Mars où la femme dézédienne a fait tomber un autre mur, en plus de celui de la peur. Non ! Nous ne sommes pas une procession de tchadors ! Il y a aussi des tchadors. Il y a aussi des hidjabs. Et il y a aussi des jeans, des robes et une explosion de couleurs ! En fait, dans les yeux éberlués de consœurs et de confrères étrangers, sur les plateaux de cet Occident qui adore «catégoriser » les peuplades des autres mondes, j'ai lu une stupéfaction qui trahit ! Elle trahit une méconnaissance profonde de notre société. Un gouffre de clichés. Des abysses de préconçus. En ce sens, cette marche du 8 mars, et toutes celles qui l'ont précédée, celle de Mouwatana comprise, ont fait voler en mille morceaux un Guide du Routard de l'Algérie bourré de fautes, de jugements fantaisistes et d'approches à la limite de l'orientalisme malsain. Plus encore, les vendredis dézédiens sont en train de réécrire le combat des peuples du monde pour leur dignité. Ces filles et ces garçons qui feraient pâlir de jalousie profs et élèves de la prestigieuse école parisienne des Arts Visuels des Gobelins ont sorti leurs tripes sur les pancartes, et ont dessiné avec leur «envie de vie». Du street art dont les sémiologues de mon bled et d'ailleurs devront vite se saisir pour travailler cette matière inestimable. Inestimable pour l'humanité tout entière. Car oui ! C'est cela, justement ! Ce peuple, ces femmes magnifiques, ces hommes superbes qui ont donné vie au vendredi sont en train aussi d'aider l'humanité entière à avancer. En ce sens, ce PEUPLE, il faut le mériter ! Et déjà, clairement, logiquement, ceux qui 57 ans durant ont mis une camisole, un bâillon sur ses enfants, sur leurs parents et grands-parents ne méritent pas ce PEUPLE. Ne l'ont jamais mérité ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

Bellaâ ! Fermi ! Sekkar ! Habbat erridou !

Par Hakim Laâlam

11/03/2019

Le bruit strident du rideau qui se baisse. Brutalement. Sans prévenir ! L'entends-tu ? C'est un bruit familier à nos oreilles de D ez diennes et de D ez diens. Nous avons cette manie de la fermeture. Pour un truc qui va de travers, pour une liste de logements un peu «chelou», pour une route non bitum e, pour l'eau coup e depuis l'ind ependance, pour le gaz qui est arriv e dans le village voisin, et pas dans le n tre, on ferme ! On soude une porte. On mure une fen tre. On met des cha nes et des cadenas. C'est notre signature. Notre label. Notre certification ISO machin chose ! Et pourquoi le r gime s'emp cherait-il alors d'en faire de m me, hein ? Une note, et hop ! Bella  ! Fermi ! Sekkar ! Habbat erridou ! L'universit  ferme pour vacances anticip es ! Pour vacances avanc es ! Pour vacances t l port es ! Pour vacances bla djeddek que m me si t'en veux pas de tes vacances, eh ben que t'en souperas quand m me ! Hallucinant de l g ret  ! Des milliers d' tudiants   la bourse phtisque, sans moyens, habitant les hameaux et zones recul es du pays et qui vont devoir mettre en place dans l'urgence l , maintenant un «plan Orsec» pour tenter de trouver un point de chute. L'exode d'une grande partie du peuple, chass e par une autre partie. Plus petite !

Vachement plus petite. Des drames se jouent depuis cette note. Des drames d' tudiants. Des drames de familles d' tudiants. Des drames d ez diens. L'impunit  engendre toujours des drames. mesure l' tendue d'un drame ? En th orie, ce sont les gardiens des instruments de mesure ! Mais l , ce sont eux qui ont d clench  ce drame ! Alors, comment appelle-t-on celui qui d clenche un feu, tout en sachant qu'il est le seul   d tenir les clefs de la caserne des pompiers et de l'arriv e centrale de l'eau ? Je fume du th  et je reste  veill , le cauchemar continue.

Table des matières

Introduction générale	8
PARTIE I : Cadrage théorique et contexte de la recherche.....	20
CHAPITRE I : La presse écrite en Algérie	22
1. Introduction.....	23
2. La presse écrite impérialiste en Algérie.....	23
3. La presse anticolonialiste avant la guerre de libération.....	24
4. Le déploiement des journaux indépendants.....	26
5. Le Hirak et la candidature de Bouteflika aux yeux des journalistes	31
6. Le commencement du Hirak en Algérie.....	33
7. Les conditions de production du discours politique	36
8. Pourquoi le soulèvement populaire contre le cinquième mandat ?.....	37
9. Conclusion	41
CHAPITRE II : Les genres du discours	42
1. Introduction.....	43
2. Le texte.....	43
2.1 La cohérence textuelle	45
2.1.1 La référence/coréférence	46
2.1.2 Contiguïté sémantique.....	46
2.1.3 Les connecteurs	47
2.2 La structure textuelle thématique	47
2.3 Les types de progressions thématiques	48
2.4 Structure textuelle sémantique	49
2.5 Structure textuelle pragmatique.....	50
3. Le discours.....	51
4. La typologie de J. M. Adam	55
4.1 La notion de « séquence ».....	57
5. La notion de « genre ».....	58
5.1 Les traits définitoires des genres du discours	60
5.2 Genres de discours et modes de généricité.....	62
6. Les genres de la presse écrite :.....	63
6.1 Naissance des genres journalistiques.....	66
6.2 Genres de presse écrite ; l'approche de Jean-Michel Adam.	69
6.3 Typologisation selon les spécialistes de la presse écrite.....	74

7.	Conclusion	75
CHAPITRE III : L'argumentation		77
1.	Introduction.....	78
2.	La rhétorique : un point de vue historique.....	79
2.1	Aristote et sa définition de la rhétorique.....	80
2.2	La rhétorique « restreinte »	89
2.3	La nouvelle rhétorique de Chaim Perelman	92
3.	Logique informelle vs logique naturelle.....	94
4.	La théorie d'Austin et ses liens avec l'argumentation.....	97
5.	La théorie de l'argumentation dans la langue	99
6.	L'argumentation dans le discours	102
6.1	Visée argumentative vs dimension argumentative.....	103
7.	L'argumentation ; tentative de caractérisation.....	103
7.1	Argumenter, c'est modaliser	105
8.	Conclusion	105
PARTIE II : La modalité au service de l'argumentation.....		107
Introduction		108
CHAPITRE I : La modalité dans la perspective de la théorie modulaire des modalités.....		110
1.	Introduction.....	111
2.	La modalité : une définition opératoire	112
3.	Les paramètres constitutifs des modalités	115
3.1	L'instance de validation (I)	117
3.1.1	Réalité, subjectivité, institution	117
3.2	La direction d'ajustement (D)	118
3.2.1	Les pôles de direction d'ajustement (\downarrow) vs (\uparrow).....	119
3.2.2	Corrélation entre « I » et « D »	121
3.3	La force de la validation (F).....	121
3.4	Les structures syntaxiques (N)	124
3.4.1	Les modalités extrinsèques.....	125
3.4.2	Les modalités intrinsèques	128
3.5	L'engagement énonciatif (E).....	130
3.6	La relativité des modalités (R)	131
3.7	Le métaparamètre (M)	133
4.	Les modalités appréciatives ;	133

5. Les modalités axiologiques.....	134
6. Conclusion	136
CHAPITRE II : Les inscriptions des modalités appréciatives.....	137
1. Introduction :.....	138
2. Spécificités du domaine appréciatif	138
3. L'appréciatif <i>absolu</i> et l'appréciatif <i>relative</i>	138
4. Le rôle des modalités appréciatives dans le discours	139
5. Conclusion	165
CHAPITRE III : Modalités et questions rhétoriques.....	167
1. Introduction.....	168
2. Question rhétoriques et modalités.....	168
2.1 La subjection :.....	171
2.2 Les questions dialectiques.....	181
2.3 Les questions éristiques	185
2.3.1 Questions pièges	185
2.3.2 Questions controverses et provocatrices	186
2.3.3 Question culpabilisatrices.....	187
3. Conclusion	188
CHAPITRE IV : les inscriptions des modalités axiologiques	190
1. Introduction.....	191
2. Spécificités du domaine « axiologique »	191
3. L'axiologique <i>absolu</i> et l'axiologique <i>relative</i>	191
4. L'axiologique et la proximité avec le déontique et l'appréciatif.....	191
5. Les inscriptions des modalités axiologiques.....	192
6. Conclusion	209
CHAPITRE V : La modalité, un phénomène dialogique	210
1. Introduction.....	211
2. Les modalités épistémiques	211
3. Les modalités épistémiques : une stratégie d'atténuation	212
3.1 Fonction contenu vs fonction interpersonnelle.....	213
4. Dialogisme et polyphonie	214
4.1 Les dimensions du dialogisme :	214
4.2 La source de l'attitude modale	215
4.3 Le locuteur	215

4.4	L'énonciateur	217
4.5	Sujet modal/instance d validation.....	218
5.	Les inscriptions des modalités épistémiques	218
6.	Conclusion :	233
	Conclusion générale.....	234
	Bibliographie	242
	Annexes.....	249
	Table des matières	271

Résumé

Dans ce travail de recherche, nous nous sommes attelés à analyser les inscriptions des modalités appréciatives, axiologiques et épistémiques dans le discours argumentatif de la presse écrite. Notre objectif est de voir de plus près comment les instances discursives ont mis à contribution les différentes valeurs modales dans le but d'inciter les citoyens-lecteurs à faire face à la candidature de Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat. Par le biais de leurs discours, les instances discursives, y compris les journalistes/éditorialistes s'en sont prises à tous ceux qui soutiennent l'ancien président et ce, en avançant des jugements défavorables porteurs des modalisateurs liés au blâmable et à l'indésirable. Ces mêmes journalistes ont explicité leur soutien au peuple algériens et aux animateurs du soulèvement populaire contre le cinquième mandat et ce, en formulant des énoncés porteurs des commentaires favorables sur les attitudes du peuple. Pour nous acquitter de cette recherche nous nous sommes décidé à faire appel à la théorie modulaires des modalités de Laurent Gosselin.

الملخص

في هذا العمل البحثي، شرعنا في تحليل تسجيلات الطرائق التقديرية، والأكسيولوجية، والمعرفية في الخطاب الجدلي للصحافة المكتوبة. هدفنا هو أن نرى عن كثب كيف استخدمت الشخصيات الخطابية القيم النمطية المختلفة من أجل تشجيع المواطنين القراء على مواجهة ترشح عبد العزيز بوتفليقة لولاية خامسة. من خلال خطاباتها، هاجمت الشخصيات الخطابية، بما في ذلك الصحفيون / المحررون، كل أولئك الذين يدعمون الرئيس السابق وهذا، من خلال إصدار أحكام ضد من يساندون الرئيس السابق والتي تحمل ادوات لغوية تستعمل للوم و إبداء عدم الرغبة في هذا المشروع الرئاسي. وقد أوضح هؤلاء الصحفيون دعمهم للشعب الجزائري ومنظمي الانتفاضة الشعبية ضد الولاية الخامسة، من خلال صياغة عبارات تحمل تعليقات إيجابية على مواقف الشعب. لإجراء هذا البحث، قررنا أن نرجع إلى نظرية النماذج المعيارية للطرائق لـ Laurent Gosselin.

Abstract

In this research work, we set out to analyze the inscriptions of appreciative, axiological and epistemic modalities in the argumentative discourse of the written press. Our objective is to see more closely how the discursive authorities have used the different modal values in order to encourage citizen-readers to face the candidacy of Abdelaziz Bouteflika for a fifth term. Through their speeches, the discursive authorities, including journalists/editorialists attacked all those who support the former president and this, by advancing unfavorable judgments carrying moderators linked to the blameworthy and the undesirable. These same journalists made explicit their support for the Algerian people and the organizers of the popular uprising against the fifth term, by formulating statements bearing favorable comments on the attitudes of the people. To carry out this research, we have decided to appeal to Laurent Gosselin's modality modular theory.